



SUR LE CHEMIN DU DÉVELOPPEMENT



BILAN ET PERSPECTIVES DU PRÉSIDENT ISMAÏL OMAR GUELLEH

DJIBOUTI

SUR LE CHEMIN DU DÉVELOPPEMENT



Un Président toujours plus proche de la population

SOMMAIRE

DJIBOUTI, SUR LE CHEMIN DU DÉVELOPPEMENT

PAR MONSIEUR ISMAÏL OMAR GUELLEH, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE	4
Paix intérieure et bonne gouvernance : les préalables à l'action politique	4
La croissance économique, moteur du développement	6
Une action sociale au service des solidarités	7
Préparer l'avenir	7
Une politique offensive en faveur des femmes	8
Une nouvelle ambition régionale et internationale	8

UNE CULTURE DE PAIX ET DE FRATERNITÉ POUR ENTRER DANS LA MODERNITÉ

1) LES ACCORDS DE PAIX ET LE PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION	11
Panser les plaies de la guerre : reconstruction, intégration et affirmation de l'unité du pays et de ses citoyens	12
Alliance politique, alliance nationale : le partage du pouvoir pour une identité nationale retrouvée	14
2) L'AFFIRMATION DE L'ÉTAT DE DROIT GARANT DE PLUS DE JUSTICE ET D'ÉQUITÉ	19
Un esprit citoyen : de nouveaux droits...de nouveaux devoirs	20
Garantir la transparence de l'administration et des services publics : le citoyen au cœur du contrôle de ses gouvernants	24
Un Islam de paix pour une préservation de la concorde civile et de la démocratie	28
3) UNE POLITIQUE VOLONTARISTE POUR DONNER AUX FEMMES UNE NOUVELLE PLACE DANS LA SOCIÉTÉ	29
Modifier les mentalités par la loi et les symboles forts	30
Les projets concrets pour changer le quotidien des femmes	35
4) UNE DIPLOMATIE RESPECTUEUSE DES IDÉAUX DE PAIX AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT	42
Une diplomatie au service de la paix	43
La continuité et le renforcement des relations bilatérales au service d'une diplomatie tournée vers le développement	46
Une stratégie prospère fondée sur la stabilité politique et les garanties sécuritaires	47
5) SÉCURITÉ INTERNE ET POLITIQUE DE DÉFENSE, DES ENJEUX FONDAMENTAUX POUR L'AVENIR	50
Une régulation des flux migratoires	50
La réforme des forces nationales de police : redonner confiance aux citoyens djiboutiens	53

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

1) LES CONDITIONS DE LA CROISSANCE	56
L'assainissement du cadre macroéconomique : restaurer la confiance	57
• Ajustement budgétaire et maîtrise des comptes publics	58
• Gestion et suivi de la dette publique	60
• Maîtrise de l'inflation et maîtrise des coûts des services publics	62
Les réformes structurelles : donner à Djibouti les moyens de ses ambitions	64

• Améliorer la compétitivité et le fonctionnement du marché du travail . . .	64
• Développer le secteur privé	65
• Réformer le système financier et la fiscalité	71
• Renforcer la gouvernance, améliorer la transparence	75
2) LES AMBITIONS DE LA CROISSANCE	76
Initier les conditions d'un développement durable et équilibré	76
• Préserver l'environnement et les ressources naturelles	77
• Développer les potentiels et les richesses locales pour un aménagement du territoire équitable et une croissance durable	78
Lutte contre la fracture sociale et préserver la cohésion nationale	80
• Le développement de l'habitat social	80
• La modernisation des infrastructures routières	86
• Délivrer le pays de la soif	89
• L'électricité pour tous	93
• De nouvelles perspectives pour la jeunesse	96
Développer une politique de santé fondée sur des principes d'équité et de responsabilité	103
• Des infrastructures réhabilitées pour une prise en charge de qualité	104
• Des résultats encourageants dans le domaine de la santé primaire	107
• Une politique pharmaceutique misant sur la gestion participative	110
• Autonomie et décentralisation : un système de santé basé sur la responsabilisation et la participation citoyenne	112
• Un programme d'envergure en faveur de la lutte contre le VIH/SIDA . . .	113
INVESTIR POUR PRÉPARER L'AVENIR	116
1) UNE POLITIQUE DE L'EMPLOI AMBITIEUSE	116
Solidarité entre générations et développement : une réforme des retraites favorable à l'entrée des jeunes sur le marché du travail	116
Une politique de construction volontaire créatrice d'Emplois dans le bâtiment . .	118
2) UNE POLITIQUE DE SCOLARISATION INTENSIVE POUR AMÉLIORER LA FORMATION	119
Une nouvelle architecture scolaire adaptée aux réalités djiboutiennes	121
Le Pôle Universitaire de Djibouti	129
La promotion de la recherche en République de Djibouti	131
Une formation professionnelle adaptée au marché de l'emploi.	132
3) LE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT : CHANGER LES MENTALITÉS POUR DÉVELOPPER L'ESPRIT D'ENTREPRISE	134
Promouvoir l'investissement privé	134
Créer un pôle de développement des services	136
Des pôles de développement industriel dans les Districts de l'Intérieur	146
Des Pôles de sécurité alimentaire	150
CONCLUSION	152
PROJETS D'INVESTISSEMENT	154
TABLE DES ILLUSTRATIONS	156
TABLE DES PHOTOS	158

CROISSANCE ET SOLIDARITE TOURNEES VERS L'AVENIR !



PAR MONSIEUR ISMAÏL OMAR GUELLEH,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Le 9 avril 1999, en accédant à la magistrature suprême de la République de Djibouti, j'avais pleinement conscience de la lourde tâche que cette responsabilité impliquait. Plus de cinq ans après, alors que va bientôt s'achever mon premier mandat, j'ai voulu rendre compte à mes concitoyens de l'action qui a été réalisée, pour eux bien sur, mais surtout avec eux. Ce Livre Blanc se veut à la fois une présentation objective du travail accompli par notre Gouvernement, une mise en perspective de son action et une première reconnaissance de la voie qui nous reste à parcourir, longue - n'en doutons pas - pour donner à notre jeune République sa meilleure place dans le concert des Nations. Pour prendre la mesure de l'action accomplie, je voudrais préalablement rappeler les grands axes de notre programme, ceux qui ont structuré notre politique tout au long de ce mandat.

PAIX INTERIEURE ET BONNE GOUVERNANCE : LES PREALABLES A L'ACTION POLITIQUE

Ma priorité absolue, celle que j'ai toujours considéré comme cruciale au cours de ces cinq années, celle qui ne m'a jamais quitté et m'a habité en permanence, c'était de faire de notre pays une nation pacifiée, permettant à tous ses citoyens, quelle que soit leur origine, de vivre en paix et en harmonie dans une société démocratique. C'est cette ambition qui, peut être finalement plus que toutes les autres, nombreuses, m'a conduit à désirer et à accepter l'immense responsabilité d'être candidat à la Magistrature suprême.

Nous le savons tous, la principale richesse de notre pays réside dans sa population, faite d'une mosaïque infiniment complexe et subtile, combien délicate, d'hommes et de femmes d'origines, de langues et de coutumes diverses. Cette richesse est la nôtre. Je parle de richesse, car n'en doutons pas il s'agit bien d'une richesse, de celles dont l'exploitation est difficile, de celles qui demandent des efforts permanents mais produisent les grandes Nations : soyons riche de notre diversité.

En 1999, lorsque j'ai accédé à la Présidence, j'ai consacré une énergie considérable à faire disparaître les clivages stériles et à emmener avec moi tous les Djiboutiens dans une même ambition nationale. Qui n'admettra aujourd'hui, cinq ans plus tard, que cette politique de main tendue à l'égard de toutes les bonnes volontés, celle là même que j'ai soutenu de tout mon poids lorsque, à la croisée des chemins, d'autres voies, plus rudes et incertaines, se présentaient à nous, qui n'admettra que nous avons réussi à créer un climat de paix intérieure ? Permettez-moi d'abord d'en être fier, fier pour nous tous, et de rendre hommage ici à toutes celles et tous ceux qui ont eu le courage de prendre des décisions difficiles et de s'engager, avec moi, dans cette dynamique de paix constructive ; parfois ennemis dans le passé nous avons fait ce pari de devenir partenaires pour le présent et plus encore pour le futur.

L'autre versant de notre paix intérieure, c'est la démocratisation en profondeur de notre vie collective. C'est à ce titre que, depuis le début de mon mandat, je n'ai eu de cesse de renforcer le multipartisme avec, en 2002, des premières élections législatives pluralistes qui se sont déroulées, tous les observateurs l'admettent aujourd'hui, dans la plus totale transparence.

En opérant une transition démocratique sans heurt, dans une de ces régions du monde où règne encore trop souvent l'instabilité politique et l'autoritarisme, Djibouti est devenu un point de repère régional ; pour cette raison, nous avons tous une responsabilité particulière : notre chemin a valeur d'exemple.

Je me suis réjoui, bien au-delà de la victoire d'un camp, de notre victoire collective, et mon plus grand motif de satisfaction fut d'abord que ces élections aient été une occasion de débattre et d'échanger, fournissant ainsi la preuve de la maturité de notre peuple et indiquant la voie à d'autres nations. Depuis notre indépendance, Djibouti a toujours été une démocratie électorale ; nous devons être fiers de cette histoire, en préserver l'esprit plus que tout et continuer à progresser, ensemble, sur la voie difficile de l'approfondissement de la vie démocratique. Sur ce point soyons exigeants : c'était et cela reste mon engagement.

La Gouvernance, c'est aussi, pour le pouvoir et le premier de ses représentants, l'obligation de rendre des comptes, tant il est vrai qu'il n'est pas de pouvoir responsable sans responsabilité du pouvoir. C'est ce que je me suis sans cesse efforcé de faire, sans limite aucune. Rendre des comptes aux citoyens Djiboutiens, à tous, n'est pas seulement pour le pouvoir un devoir, ce n'est pas seulement une obligation ou un point de passage obligé que l'on attendrait dans l'anxiété et que l'on oublierait une fois passé, ce n'est pas seulement une tâche politique parmi d'autres, c'est une exigence de tous les instants, de celle qu'on s'impose à soi même pour avoir le sentiment d'être un homme, fait de tous les hommes et qui s'inscrit pleinement dans un projet collectif.

Le renforcement des Droits de l'Homme d'une part, la décentralisation, d'autre part, vont progressivement mettre le pouvoir non seulement plus près des citoyens, mais aussi à leur service. Alors que dans le monde, les vents de la liberté rencontrent des difficultés à pénétrer certaines sociétés, je désire la décentralisation, non pas du pouvoir mais des pouvoirs, susceptible d'impulser des dynamiques nouvelles porteuses de modernités et d'innovation.

Enfin, je sais que le meilleur garant d'une bonne gouvernance, c'est l'accès à l'information ; qui ne peut douter en effet qu'une démocratie électorale sans liberté de l'information ne soit

un leurre ? Son développement, sur le fond comme sur la forme, constituera une priorité pour le futur, afin de donner aux Djiboutiennes et aux Djiboutiens les moyens de connaître, de comprendre, de juger, d'évaluer ; afin surtout de leur donner la possibilité d'être des citoyens informés, parce que connaître le monde permet d'en comprendre la complexité et qu'il est dans l'intérêt des Gouvernements que les citoyens sachent la difficulté des choix politiques.

LA CROISSANCE ECONOMIQUE, MOTEUR DU DEVELOPPEMENT

Lorsque j'ai eu la conviction que la paix intérieure, tant attendue, tant désirée, était enfin assurée, lorsque j'ai acquis cette certitude que notre Nation était enfin sortie, par le haut, de ces années douloureuses, ma première ambition à la tête du pays a été d'apporter aux Djiboutiennes et aux Djiboutiens la perspective d'une vie matérielle meilleure. Je considère en effet que la première responsabilité d'un Président est de veiller au bonheur matériel de son peuple, à sa prospérité, à son épanouissement. La tâche était immense, elle m'a passionné.

Je me suis personnellement impliqué dans l'action de développement économique avec le bonheur partagé avec les membres du Gouvernement, d'avoir le sentiment bien réel, presque palpable, de progresser sur une voie difficile et ponctuée d'écueils : premiers progrès dans la maîtrise du coût de l'énergie, augmentation de nos ressources en eau potable, renforcement de notre secteur agricole, développement et réhabilitation de nos infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires et ferroviaires. Le Port, Djibouti Télécom, l'aéroport, les caisses de retraites et d'autres structures ont ainsi abordé avec courage, détermination, et, puis-je aujourd'hui le dire, avec succès, l'énorme effort de modernisation nécessaire à notre entrée dans le XXIème siècle.

L'État s'est astreint à sa propre modernisation : en équilibrant les finances de notre pays, en régularisant progressivement les arriérés de salaires, en maintenant l'emploi public, nous avons pu mettre au service de tous les Djiboutiens un État plus efficace, davantage tourné vers le développement et la gestion de l'intérêt commun. En sauvant nos finances publiques de la faillite, nous avons remporté une victoire décisive : je sais qu'elle est de celles qui donnent aux pays leur véritable indépendance ; elle nous permet aussi de donner à notre Fonction Publique la pleine crédibilité dont elle doit bénéficier.

Ces progrès se sont accompagnés non seulement d'un renouvellement des hommes, mais aussi des méthodes et des ambitions ; ce point est essentiel et c'est forts de cette expérience nouvelle que nous devons continuer à progresser et nous inspirer des succès passés pour aller de l'avant. Aujourd'hui, le secteur privé, moteur du développement, doit montrer la voie, mais pour qu'il en soit ainsi nous devons veiller à ce que les conditions structurelles de son développement soient réunies et à ce que toutes les incitations nécessaires à son bon fonctionnement soient mises en place.

Si je sais bien ce qui a été fait, je n'en sais pas moins ce qui reste à faire ; je pense notamment au prix des services publics (eau, électricité, téléphone, etc.) qui sont encore élevés et viennent grever le revenu des ménages : ces prix devront faire l'objet, dans un futur proche, d'une remise à plat. Je m'y engage. Et l'ardeur du travail et la difficulté de la tâche à venir, que je mesure bien, ne m'effraient pas, pas plus qu'ils n'empêcheront demain le Gouvernement de poursuivre les réformes structurelles nécessaires à un développement durable. S'il est une chose dont je suis certain, c'est que nous ne devons pas rester au milieu du gué, nous ne devons pas hésiter ou renoncer

parce que le chemin nous semblerait trop long ou la route trop pentue. Je veux vous faire passer cette ambition pour notre Nation.

Si pour la première fois depuis plus d'une décennie, notre pays a enfin renoué avec la croissance, c'est un succès collectif, celui du Gouvernement certes mais aussi le vôtre, qui témoigne de la réussite des axes majeurs de notre politique. Les années qui viennent verront cet effort de croissance et de développement s'accélérer : le projet considérable du port de Doraleh sera une victoire nationale pour le renforcement de notre positionnement régional. Et nous avons l'ambition de consacrer notre énergie future à attirer encore plus d'investisseurs et d'entreprises à Djibouti, pour créer encore plus d'emplois pour tous. Parallèlement, l'effort de transparence des affaires et la lutte contre la corruption ou l'impunité en matière de délits économiques seront sans cesse renforcés : à mesure que Djibouti progressera sur le chemin du développement, notre exigence sera accrue et notre vigilance renforcée.

UNE ACTION SOCIALE AU SERVICE DES SOLIDARITES

Apporter aux Djiboutiennes et aux Djiboutiens la perspective d'une vie matérielle meilleure ... oui, mais notre ambition ne se limite pas à la croissance. Celle-ci apporte certes la richesse, et pose les conditions d'un développement harmonieux et durable, mais elle doit aussi s'accompagner d'une politique sociale active, notamment au profit des plus pauvres. Ceci constitue ma seconde ambition, au même rang que le développement économique : davantage de richesse collective, oui, mais aussi et surtout une richesse mieux partagée entre tous.

La lutte contre la pauvreté figure naturellement parmi les priorités que j'ai fixé à notre Gouvernement : je sais qu'elle sera un des défis majeurs du XXI^{ème} siècle pour notre jeune République. Hier, comme aujourd'hui et plus encore demain, c'est une lutte sans relâche, un de ces combats où l'homme révèle ce qu'il porte en lui de plus grand, une lutte que l'on ne doit jamais abandonner. Voici pourquoi je veux mener demain avec vous, à vos côtés, les combats en faveur de l'éducation, de la santé, de l'emploi, de la protection de nos aînés, de la lutte contre la marginalisation et l'exclusion sociale.

Chaque semaine de ces cinq dernières années, le Gouvernement m'a rendu compte de ses actions dans ces domaines : amélioration des soins, protection sociale, assistance aux handicapés, alimentation des enfants, politique de vaccination généralisée, etc., autant d'actions concrètes que nous pouvons être fiers d'avoir conduites. Chaque semaine, nous avons, ensemble, travaillé à des actions toujours plus ambitieuses, plus fortes, plus déterminantes. Demain plus encore qu'hier, nous poursuivrons ce combat.

PREPARER L'AVENIR

Tout au long de ces années, tout en travaillant à l'amélioration de la vie quotidienne de nos concitoyens, je n'ai eu de cesse de penser aux actions à entreprendre pour nous préparer à relever les défis de demain et nous ménager à tous un avenir meilleur.

Je suis aujourd'hui convaincu que notre jeunesse est le premier vecteur de cet avenir : le renforcement de notre formation professionnelle, une école plus présente et plus accessible, mieux dotée en moyens et en professeurs, un meilleur accès au premier

emploi, un service national adapté, une plus grande égalité dans l'accès au savoir, deviennent des acquis pour notre jeunesse.

Mais c'est aussi en investissant dans les routes, les infrastructures, l'irrigation, la production d'énergies nouvelles, le recyclage de nos déchets, l'environnement, que nous préparons notre Djibouti de demain. Laissez-moi aujourd'hui vous dire, en cette période qui marque la fin de mon premier mandat, que je suis fier, oui fier, de ce que nous avons fait ensemble dans le domaine de l'environnement ou dans celui de l'agriculture et du développement durable ; laissez-moi aussi vous confier que je me prépare toujours avec la même impatience, la même envie de bâtir, le même désir d'agir, à relever les défis du futur. Plus que jamais, dans les mois et années à venir, nous devons investir dans les femmes et les hommes de notre pays, pour leur donner confiance en eux, comme gestionnaires, employés, hauts fonctionnaires, artistes, enseignants, médecins, agriculteurs, pour qu'ils reprennent leur destin en main. Je veux vous dire que nous n'avons pas de raison de douter si nous savons agir et réaliser les investissements nécessaires.

Aujourd'hui nous avons une chance qu'il nous faut savoir saisir : le redressement de nos finances publiques, qui constitue une victoire récente et le fruit d'un long travail et de nombreux sacrifices, nous permet de consacrer davantage de moyens à ces investissements. Le moment est donc venu de mobiliser des moyens humains et matériels nouveaux pour progressivement former les compétences et développer les métiers qui feront la croissance et la justice sociale d'après-demain.

UNE POLITIQUE OFFENSIVE EN FAVEUR DES FEMMES

Mon engagement personnel très fort, et jamais démenti, en faveur des droits des femmes et de l'amélioration de leurs conditions de vie est bien connu. Je suis en effet convaincu que nos mères, nos sœurs, nos filles, sont non seulement un pilier de notre société, ce qui mériterait déjà que nous leur témoignions une grande reconnaissance, mais aussi, et peut être surtout, qu'elles constituent une véritable richesse et un immense potentiel. Plus que d'autres peut-être, j'ai donc porté, avec l'aide du Gouvernement, des projets destinés à donner aux femmes de notre pays les moyens de leurs ambitions légitimes.

C'est chose faite avec de nombreuses mesures prises au cours des cinq dernières années, telles par exemple, et pour ne citer qu'elles, qu'un accès privilégié au Parlement et à de nombreux postes de notre Fonction Publique ou encore l'amélioration notable des conditions d'accès aux maternités. Mais au-delà d'actions politiquement fortes et symboliques, nécessaires pour faire évoluer les mentalités, j'ai aussi voulu de nombreuses actions concrètes destinées à améliorer la condition de la femme, notamment dans les domaines de la maternité et de l'alphabétisation des femmes adultes.

Mon ambition pour demain est que tous, hommes et femmes, de tous âges et de toutes origines, puissent vivre ensemble dans une République pacifiée, pacifique et ambitieuse.

UNE NOUVELLE AMBITION REGIONALE ET INTERNATIONALE

Sortant désormais de nos frontières, je voudrais aborder pour terminer la dernière ambition de notre action, à savoir notre politique de paix régionale et de modération internationale. L'indépendance de notre pays repose sur notre capacité à faire entendre la voie de Djibouti sur la scène régionale et internationale. Notre positionnement régional comme "pays nodal" nous place idéalement pour prendre des initiatives de paix et de dialogue avec nos voisins, dans l'espoir de mettre un terme à des conflits qui minent notre développement.

Sur une scène mondiale, aujourd'hui agitée par la montée du terrorisme et des réponses inappropriées à ce qui est clairement un des enjeux majeurs de ce début de ce siècle, Djibouti a souhaité faire entendre une voix de raison, de modération, d'ouverture. Plus que tout autre, notre Nation est un pays d'ouverture, de mélange, traversés par des influences multiples autant que diverses ; mieux que d'autres je crois, nous savons que l'ouverture et la tolérance sont sources de richesses, et c'est ce message que nous avons, dans nos rencontres avec les grands leaders du monde, tenté de faire passer.

ISMAÏL OMAR GUELLEH

UNE CULTURE DE PAIX ET DE FRATERNITE POUR ENTRER DANS LA MODERNITE

Quelque soit le choix du peuple djiboutien, l'année prochaine, pour son prochain Président de la République, nous n'atteindrons notre objectif de faire de Djibouti un pays qui fasse l'objet de la fierté de l'ensemble des Djiboutiens, qu'en traduisant notre nationalisme en citoyenneté pour édifier un État démocratique efficient, prémuni contre toute sorte d'anathème ethnique, culturel ou religieux ou d'exclusion politique ; en continuant à bâtir une économie libérale génératrice de richesses et d'emplois, en construisant une société solidaire et en favorisant une renaissance culturelle, en phase avec le temps, respectueuse de l'identité djiboutienne".¹

Le véritable projet de société que constituait le programme du candidat Ismaïl Omar Guelleh contenu dans *"Ma contribution à la réflexion sur le devenir du pays"*² s'appuie sur un socle indispensable au développement du pays : l'unité et la réconciliation nationale. Le programme du nouveau Président découlait d'une analyse courageuse dans une région tourmentée par des conflits inhérents à un déficit de cohésion nationale et de stabilité régionale et territoriale. En mettant l'accent sur la paix nationale, la stabilité régionale, la confiance en l'État de Droit et le respect des valeurs républicaines, le Chef de l'État s'est lancé le défi de réunir les fondements indispensables au développement économique et social de Djibouti.

L'environnement de guerre et de tension qui a dominé - et domine encore - la Corne de l'Afrique souligne la situation privilégiée que Djibouti a pu progressivement construire. Alors que jusqu'à la fin des années 1990, le pays était comme ses voisins, frappé par la sécheresse, la guerre et l'insurrection, il a su, rapidement après l'investiture du président Guelleh, renouer avec son statut d'îlot de paix et de stabilité, se lancer dans un processus de démocratisation d'envergure et faire partager son expérience réussie au travers d'une diplomatie raisonnée. Cette pacification nationale n'était en effet viable et pérenne que dans un contexte régional propice au développement et aux échanges. Sans une stabilisation régionale, sans sécurité frontalière, Djibouti n'aurait pu enclencher les réformes et les changements nécessaires qui lui ont permis de renouer avec la concorde civile, la démocratie et la croissance. Le pays s'est donc, sous l'impulsion de son nouveau Président, engagé dans une diplomatie privilégiant les négociations et la culture de paix dans une région où l'insécurité prédominait.

La réconciliation nationale, préalable nécessaire à l'engagement de Djibouti dans un projet de société moderne et cohérent, est symbolisée par les accords de paix signés en mai 2001 mais va bien au-delà de cette stabilisation politique amorcée sous le mandat de Hassan Gouled Aptidon. La cohésion nationale reposait en effet, pour le Gouvernement en place, sur le rétablissement de la confiance en l'État et en ses principales institutions, sur le respect de l'État de droit et des valeurs républicaines parmi lesquelles figure l'égalité de l'ensemble des citoyens et en particulier l'égalité homme-femme.

¹ Extrait du discours présidentiel prononcé lors de la célébration du 27ème anniversaire de l'accession à l'indépendance, le 27 juin 2004

² Programme politique du candidat Ismaïl Omar Guelleh, campagne présidentielle mai 1999

1) LES ACCORDS DE PAIX ET LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION

Les accords de paix entérinés le 12 mai 2001 illustrent parfaitement la continuité du mandat d'Ismail Omar Guelleh avec celui de son prédécesseur, Hassan Gouled Aptidon, et soulignent l'opiniâtreté dont l'actuel Président de la République a fait preuve, et ce dès le début des années quatre-vingt-dix, pour que la paix et la sécurité règnent sur Djibouti.

En effet, Ismaïl Omar Guelleh, Chef de Cabinet de Hassan Gouled Aptidon durant les premières années des combats qui opposent le FRUD et l'armée régulière, est l'un des premiers à réaliser les dommages que cette lutte fratricide fait subir au pays. Dès 1992, il est à l'origine des négociations et, en 1994, des accords instaurant la fin des combats, un programme de démobilisation, de réinsertion professionnelle et de réintégration des soldats des deux parties dans l'Administration et l'Armée nationale. Le texte de 1994 prévoit en outre la réhabilitation et la reconstruction des zones les plus touchées par le conflit et l'amnistie des rebelles qui acceptent de mener un combat politique et pacifique. Cette volonté d'apaisement encourage en effet les autorités à privilégier l'union de la nation djiboutienne, le pardon et la réintégration de l'ensemble des communautés et des belligérants dans le creuset national.

La majorité des membres du FRUD accepte alors la négociation et les dispositions réconciliatrices stipulées par l'accord dans le but de parvenir à un règlement pacifique du conflit, tandis qu'une aile radicale décide la poursuite des hostilités. L'accord de paix du 26 décembre 1994 entérine donc l'adhésion du FRUD à la mouvance présidentielle mais matérialise une scission au sein de l'ancienne organisation rebelle. En avril 1999, lorsque Ismaïl Omar Guelleh accède à la Présidence, le règlement pacifique de cette guérilla figure logiquement parmi ses toutes premières préoccupations et en tête de son programme électoral. L'aspiration de la population djiboutienne, comme en 1994, est en effet de renouer avec une paix juste et durable ne grevant plus le développement économique et social d'un pays que les destructions et les mines détruisaient chaque jour un peu plus.

Le Président s'est alors, dans la continuité du travail de réconciliation accompli six ans plus tôt, attaché à privilégier les valeurs et les réformes institutionnelles favorisant l'union du peuple djiboutien en faisant fi des luttes fratricides et des ressentiments en résultant.

En reprenant les dispositions des premiers accords et proposant ainsi aux membres du FRUD combattant les dispositions courageuses et généreuses qui s'étaient révélées fructueuses six années plus tôt, le Président a permis au pays de tracer définitivement un trait sur cette période noire et peu révélatrice de la réalité historique djiboutienne.

L'idée force du nouveau Président est alors que le combat politique doit se limiter au débat d'idées. Dès son investiture, le Président renoue progressivement les fils du dialogue avec le FRUD armé qui s'est conclu après plus d'une année de discussions avec la signature d'un accord le 12 mai 2001, au Palais du Peuple, avec les leaders de l'opposition armée. En s'affranchissant de toute ingérence dans le processus de négociation interne, Ismaïl Omar Guelleh a prouvé à la population djiboutienne qu'elle était prête à prendre son destin en main pour construire l'avenir sur des bases saines et pacifiées. L'ensemble des parties signataires des accords ont alors démontré, sous

l'impulsion présidentielle, leur volonté d'amorcer le travail de réconciliation et de décentralisation, éléments nécessaires à la participation maximale de toutes les franges de la société à la prise de décision et au développement national. La mobilisation de l'ensemble de la population autour de la relance de l'économie, de la reconstruction nationale, de la réhabilitation des villes et des structures délaissées ou endommagées par la guerre, est le maître mot de ce nouveau gouvernement.

Comme en 1994, la volonté de réconciliation nationale est très forte ; de ce fait, les facilités accordées aux membres du FRUD combattant, en termes de réinsertion sociale et professionnelle, traduisent la volonté présidentielle d'apaisement. Les dispositions de ces accords laissent apparaître un programme destiné à impliquer tout le pays, sans réserve, dans le processus de réconciliation et de développement où l'enthousiasme et la participation de chacun sont sollicités.

Si la signature de cet accord constitue une victoire de tous les Djiboutiens, Gouvernement et opposition, le plus difficile est toutefois de veiller à sa mise en œuvre et aux conditions de sa pérennité. C'est à cela que le Président et son Gouvernement vont s'attacher, à travers des dossiers concrets tels que la réparation des séquelles de la guerre, l'affirmation d'un État de droit, la promotion des valeurs tolérantes de l'Islam, la promotion de la femme dans la société djiboutienne, une diplomatie en faveur du développement et de la paix régionale et une politique sécuritaire garante de la stabilité et du maintien de l'ordre et de l'unité nationale.

PANSER LES PLAIES DE LA GUERRE : RECONSTRUCTION, INTEGRATION ET AFFIRMATION DE L'UNITE DU PAYS ET DE SES CITOYENS

Près de dix années de guerre civile ont profondément déstructuré l'économie et la société djiboutiennes. Les effectifs militaires ont été multipliés par cinq, contribuant à déséquilibrer les finances publiques. A cette déstabilisation financière se sont ajoutés les déplacements de population (Obock et Yoboki) et dégradation générale des infrastructures (les principaux axes routiers ayant été minés).

La démobilisation et la reconversion des soldats d'une part, la reconstruction et le désenclavement des régions les plus touchées par le conflit d'autre part, donnent une chance unique aux djiboutiens de clore définitivement ce triste chapitre de leur histoire. Ainsi, la consolidation de la paix et la lutte contre la pauvreté inhérente au conflit constituent deux priorités des pouvoirs publics qui mettent un point d'honneur à créer les conditions favorables à la réhabilitation des infrastructures de base et à la relance des activités génératrices de revenus.

Une fois l'amnistie signée, la démobilisation de plus de 10 000 combattants s'est accompagnée d'une campagne de désarmement et de la libération des prisonniers. Prévue par les accords de paix, leur réinsertion professionnelle, notamment dans les secteurs du transport et de la sécurité, a fait l'objet d'un Programme de Réinsertion des Anciens Combattants (PRAC), soutenu financièrement par l'Union Européenne et la Banque Mondiale. De nombreuses formations professionnelles ont été offertes aux anciens soldats. Ce programme d'accompagnement des démobilisés dans le cadre de leur réintégration dans la vie civile a notamment permis à certains d'entre eux de bénéficier de formations à la gestion des Petites et Moyennes Entreprises et d'envisager ainsi de créer leur propre structure à l'issue du conflit.

La synchronisation du programme de démobilisation, du programme de réinsertion économique et sociale et des activités liées à la reconstruction des zones affectées par le conflit a permis de créer une dynamique favorable à la pacification et à l'apaisement socio-politique. La mise en place de l'Agence Djiboutienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (ADETIP) et du Fonds Social de Développement (FSD) en 1999 sous les auspices de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement a permis de conjuguer ces différents impératifs en employant des soldats démobilisés dans le cadre de la reconstruction et du développement des zones enclavées.

La réhabilitation des zones dévastées par le conflit est aussi une priorité. Grâce à une aide du PNUD associée à la Banque Mondiale, à la Banque Africaine de Développement et à l'Union Européenne, des Bureaux Techniques de Réhabilitation et des Unités de Planification sont mis en place pour coordonner ce chantier titanesque et impulser les projets prioritaires au niveau de chaque district. L'assistance technique et financière dans les projets d'adduction d'eau à Gourabous, Yoboki et Sagallou en sont des exemples.

Le programme de réinsertion des déplacés à travers la reconstruction des logements détruits et endommagés s'inscrit également dans le cadre des efforts menés par le Gouvernement pour remédier à la fracture socio-économique pesant lourdement sur le développement et la cohésion nationale. Ce projet coordonné par le PNUD vise prioritairement à la création d'un environnement propice à la réinsertion des déplacés à travers la réhabilitation et la construction d'environ 340 logements en fournissant aux bénéficiaires des matériaux de construction et en favorisant l'auto-construction assistée. En effet, l'arrêt de tout investissement dans les trois districts affectés par le conflit (Obock, Dikhil et Tadjourah) et la destruction de l'habitat, des pistes rurales, des infrastructures d'eau, de santé et d'éducation ont accentué l'état de sous-développement qui y prévalait. Le manque de gestion et d'entretien des infrastructures et des équipements d'intérêt collectif a donc suscité la plus vive attention du Gouvernement djiboutien au lendemain des accords de paix.

La ville d'Obock a subi des dégâts importants au niveau de l'habitat privé. Une grande majorité de la population du chef lieu était sans abri au sortir du conflit ; le nombre de déplacés cantonnés dans des régions difficiles d'accès ou vivant à Djibouti-Ville dans des conditions de promiscuité insupportables s'est révélé considérable. Un programme de 340 logements sociaux a été mis en œuvre afin de venir en aide à ces populations et de remédier à la pénurie d'habitats salubres dans cette localité.

Un appui a été également fourni à l'association des femmes de Tadjourah dans leur projet de vente de produits artisanaux, tandis qu'un programme spécifique était développé pour prendre en charge la réhabilitation d'écoles et un projet de réseau d'électricité à Randa. On peut également mentionner le Programme de développement de la pêche artisanale à Obock et Tadjourah visant à augmenter les moyens de production des pêcheurs de ces régions durement touchées par le conflit.

La réhabilitation des forages et des points d'eau détruits durant le conflit a permis à de nombreuses localités de recouvrer un accès convenable aux ressources hydrauliques indispensables au développement. L'une des premières actions a été d'assurer la maintenance régulière et préventive des stations de pompage rurales par

le Service du Génie Rural. Un don de matériel chinois et l'acquisition d'un lot de matériel équivalent financé par l'Union Européenne ont permis en 2000-2001 de rénover les équipements de pompage de nombreux forages (groupes électrogènes et pompes immergées) et d'en assurer le fonctionnement. La situation s'est donc sensiblement améliorée, et aujourd'hui 52 forages ruraux sont en service. Parallèlement, un grand programme de construction de 32 puits cimentés, dans le cadre du projet 61 points d'eau entamée en 1991 sur financement de l'Union Européenne, s'est déroulé en 1999.

De nombreuses réhabilitations ou constructions ont permis de ramener l'eau dans de nombreux villages que le conflit ou le manque de capacité d'investissement avait plongé dans une situation de détresse sanitaire économique et sociale inhérente au manque de ressource hydraulique. Ainsi, des financements nationaux ont accompagné la réalisation du forage de Mouloud en 2000, d'Andaba en 2002 ou encore de Daoudaouya en 2003, la réhabilitation de l'adduction d'eau d'As Eylà en 2001 et d'Hindi, en janvier 2002.

De même, la réhabilitation du Centre Médico-Hospitalier d'Obock ou l'installation de quatre cliniques mobiles offertes par le Gouvernement italien dans les districts de l'intérieur ont permis de désenclaver ces régions fortement affectées.

La réhabilitation du tronçon routier entre Dikhil et Galafi, symbole du dynamisme des échanges commerciaux avec l'Éthiopie, est un autre exemple d'un projet ayant œuvré au désenclavement et au développement économique. Le programme de réhabilitation de la RN1 au niveau du carrefour d'Arta jusqu'à Dikhil, participe de cette volonté d'insuffler croissance et motivation.

Dans les zones les plus touchées par le conflit, notamment au Nord du pays, *"nous avons construit et réhabilité les routes, les infrastructures de santé et il s'agit maintenant de redonner des moyens de subsistance aux populations qui ont tout perdu dans le conflit"* assure le Président de la République.

Le programme de déminage mis en place a ainsi permis de débarrasser efficacement et définitivement Djibouti de ce fléau et de recréer une continuité et une unité territoriale digne d'une nation pacifiée.

La nation djiboutienne désormais unie et engagée dans un processus de reconstruction mobilisant l'ensemble de la population a ainsi pu entrer dans un processus de démocratisation concrétisant les acquis d'une politique axée sur la paix et le progrès. La consolidation des acquis démocratiques et l'instauration d'un climat de confiance entre l'État et les citoyens djiboutiens participent inéluctablement du projet de développement impulsé par le Président. Construire un État dans lequel les djiboutiennes et djiboutiens se reconnaissent et auquel ils s'identifient constitue un préalable à la participation de chacun dans le processus économique et social générateur de croissance.

ALLIANCE POLITIQUE, ALLIANCE NATIONALE : LE PARTAGE DU POUVOIR POUR UNE IDENTITE NATIONALE RETROUVEE

"Le peuple djiboutien proclame solennellement son attachement au principe de la démocratie et de l'État de Droit" (Préambule de la constitution de la République de Djibouti de 1992).

Aucune paix durable, aucune stabilité ne pouvait être envisagée sans pallier au déficit

de culture démocratique. La participation politique de toutes les composantes de la société djiboutienne est apparue comme l'une des pierres angulaires de l'action gouvernementale. La nomination de membres du FRUD dans le nouveau gouvernement en 1994 est le symbole et la preuve d'une réelle volonté de rassemblement et d'assainissement de la vie politique nationale. L'amnistie accordée par le Gouvernement en faveur d'anciens membres de l'opposition en octobre 2001 est une illustration de cette détente, de cette pacification des relations politiques.

L'instauration du pluralisme et de mécanismes de décentralisation, prévues dans les accords de paix, n'a pas tardé à devenir la priorité majeure de l'action présidentielle. Le Chef de l'État s'est en effet déclaré convaincu que l'application sincère et effective du traité constituait une garantie permettant de consolider la cohésion et l'union nationale et de remédier à toute répétition des causes à l'origine du conflit. En outre, la responsabilisation citoyenne et les garanties offertes par les mécanismes démocratiques d'organisation du pouvoir délivrent la population des poids inhérents à la confiscation des libertés et permettent de créer les conditions optimales d'un développement durable et d'une croissance continue.

Dans les mécanismes caractéristiques de la consolidation de la transition démocratique, le multipartisme figure parmi les outils les plus révélateurs de l'installation durable d'un pays dans un mode d'organisation des pouvoirs résolument démocratique.

● Pluralisme et démocratie : les avancées historiques du mandat présidentiel

En levant, le 4 septembre 2002, la disposition constitutionnelle qui limitait depuis 1992 le nombre de partis légaux à quatre, le Président fait sauter l'un des obstacles à la vie démocratique djiboutienne et propulse la République de Djibouti dans l'ère du pluralisme. Ce tournant, dans la continuité de la politique issue des accords de paix de 1994, marque définitivement la fin de la transition démocratique. Le pluralisme politique s'est progressivement affirmé à Djibouti et le Gouvernement a su accompagner ce tournant dans le calme et la sérénité. Toutes les formations politiques sont désormais admises dans le cadre de l'ensemble des scrutins.

Cette concrétisation de la progression de Djibouti vers l'avènement d'une démocratie durable s'accompagne d'une libéralisation de la liberté d'expression partisane jusqu'alors limitée aux partis « autorisés » et témoigne du respect croissant, de la part des gouvernants djiboutiens, des mécanismes garants de l'État de droit. Le multipartisme a d'ailleurs brillamment relevé son premier défi : les élections législatives du 10 janvier 2003 ont, en effet, illustré la maturité du pays et de ses institutions pour l'avènement d'une démocratie pluraliste. L'adhésion de la population aux valeurs républicaines figurait en tête des objectifs du Président, elle est devenue une réalité tangible, notamment au travers de ces élections. Elle a permis la participation de tous au travers d'un scrutin de liste assurant la représentation de toutes les communautés et franges de la société djiboutienne.

La création d'une Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) a accompagné ce passage sans heurt à des élections multipartites. Cette institution indépendante était chargée d'assister, de superviser et de contrôler le bon déroulement de ces élections historiques pour la République de Djibouti. La transparence du scrutin a, par ailleurs, été confirmée par les observateurs internationaux présents dans le pays dans le cadre de

missions d'observations électorales. Le mandat et l'action de la CENI ne se sont pas limités à un simple contrôle du scrutin du 10 janvier 2003 : en amont, une inspection rigoureuse de la préparation des élections avait été mise en place avec pour objectif de s'assurer que les citoyens djiboutiens disposeraient des moyens de s'exprimer le jour du scrutin. Des visites d'inspection et des opérations de distribution de cartes d'électeur ont été diligentées dans l'ensemble des régions. La majorité des cartes non retirées dans les Districts de l'intérieur appartenaient à des populations nomades qu'il s'agissait de sensibiliser par un mode de distribution de cartes "mobile", s'adaptant au phénomène de transhumance.

Au-delà des résultats politiques, ces élections historiques marquent l'entrée des femmes en politique et au Parlement. Sept femmes ont désormais un siège dans cette assemblée jusqu'alors exclusivement masculine. Cet indiscutable progrès n'aurait pu advenir sans la volonté présidentielle de promouvoir le rôle de la femme dans le pays et au sein de ses institutions. Fort de ses convictions, il a préféré accélérer le processus de féminisation de la politique grâce à une loi instaurant un quota de 10% des effectifs partisans réservés aux femmes, et ce malgré les protestations et railleries des plus conservateurs. L'accueil réservé à ces femmes désormais députées a démontré la satisfaction et la fierté du peuple djiboutien de voir les mentalités changer et se tourner vers la modernité et le principe d'égalité.

La consolidation démocratique et l'approfondissement de la participation des citoyens à la reconstruction et au développement du pays supposaient la mise en place de mécanismes de gestion de proximité débarrassés des pesanteurs étatiques. De même, la responsabilisation de djiboutiens au travers de la mise en place ou du vote de projets de proximité favorise l'assimilation des valeurs républicaines chères au Président de la République. Le développement durable de Djibouti n'est en effet envisageable que dans un contexte de participation effective de la population. La mise en place de la réforme de décentralisation répond donc aux impératifs politiques, sociaux et économiques du pays.

● La décentralisation : vers une meilleure gestion des régions, plus démocratique, plus proche de la population

Si la consolidation démocratique et le pluralisme sont des conditions nécessaires de la nouvelle concorde civile, la décentralisation, l'avènement d'une "République des proximités", la participation des citoyens à la gestion de proximité en constituent un accompagnement tout aussi important. La décentralisation répond à trois objectifs majeurs : améliorer la vie quotidienne des djiboutiens, renforcer l'efficacité publique et rapprocher la décision du citoyen.

Il est important de souligner que les ambitions du Chef de l'État en matière de décentralisation étaient fortement présentes avant même la signature des accords de paix, ainsi qu'en témoigne la création, le 1er mai 1999, d'un Ministère délégué en charge de la décentralisation. La première preuve tangible de cette mutation en profondeur du paysage politique djiboutien fût la mise en place, dans le cadre juridique de la déconcentration, de Conseils Régionaux Provisoires dans les quatre Districts de l'intérieur. La signature des décrets relatifs à ces assemblées régionales, auxquelles le gouvernement a alloué d'importantes enveloppes budgétaires, constitue, en effet, un premier pas dans le passage progressif d'une organisation déconcentrée de l'État à un processus de décentralisation. La désignation des membres de ces Conseils, selon des critères objectifs et respectueux des spécificités des Districts, s'est révélée être une expérience encourageante, un progrès pour la bonne gouvernance du pays et le développement égalitaire des différentes régions qui le composent.

Ce postulat a donc permis de s'engager dans la voie d'une concrétisation juridique, institutionnelle et financière des mécanismes de décentralisation naissants. Les accords de paix ont en quelque sorte entériné ce passage progressif d'un cadre déconcentré à un cadre décentralisé en prévoyant une législation appropriée et des mécanismes juridiques spécifiques. Une fois officiellement lancé, en 2002, le processus de décentralisation a pris une ampleur considérable par la restructuration des Ministères qui disposent désormais, pour la plupart, d'organes de gestion décentralisés dans les cinq circonscriptions djiboutiennes. Cette véritable réorganisation de l'appareil d'État constitue un outil essentiel au maintien de l'unité nationale. Conscient de cet enjeu, le Gouvernement a mis un point d'honneur à créer cinq collectivités régionales, Arta, Dikhil, Obock, Tadjourah, Ali Sabieh et Djibouti-Ville disposant d'un statut spécial.

Cette décentralisation constitue le fer de lance de la réforme des institutions étatiques visant à insuffler une culture de performance dans la gestion et le suivi des projets. Elle constitue également l'instrument approprié pour mettre en œuvre une politique de proximité auprès des populations locales et impulser un développement durable. Afin que cet outil démocratique ne reste pas à l'état de simple promesse, le Gouvernement s'est attelé à la planification et à l'organisation prochaine d'élections régionales. Ces élections marqueront ainsi un tournant historique : les djiboutiens et les djiboutiennes seront amenés à élire leurs représentants régionaux par le biais d'un scrutin universel pluraliste. Cette étape décisive doit permettre aux citoyens de choisir les hommes et les femmes qui seront amenés à gérer leur région au quotidien. Les transferts de compétences de l'État central vers ces organes élus décentralisés est une avancée considérable dans le processus de démocratisation et de partage du pouvoir.



photo 1. Conseil régional d'Obock

LA DÉCENTRALISATION, UN INSTRUMENT DE DÉMOCRATISATION ET DE DÉSENGORGEMENT DE L'ÉTAT : VERS PLUS DE LIBERTÉ ET D'EFFICACITÉ

Dans le domaine de l'éducation nationale, le financement octroyé par les Conseils Régionaux provisoires pour la création de classes de seconde dans les Districts de l'intérieur a permis de lutter contre l'exode rural et l'abandon scolaire après la classe de troisième par des jeunes gens ne disposant pas de lycée dans leur région. De même, la création de Comités Régionaux de l'Éducation et de Conseil d'Etablissement au niveau des écoles sont des mesures issues de la politique de décentralisation et ont prouvé leur efficacité en matière de gestion participative des établissements scolaires.

Les Conseils régionaux sont également à l'origine de nombreuses réhabilitations et constructions de structures éducatives. Dans le District de Dikhil, la réhabilitation des locaux du Lycée et de l'école de Yoboki est le résultat direct d'un financement et d'une gestion régionale de proximité. De même, à Obock, où la construction d'une bibliothèque, d'une cantine scolaire et d'une clôture d'école primaire ont été mis en œuvre par le Conseil Régional Provisoire. L'inauguration du Lycée Arrey,

la réhabilitation de locaux destinés au Lycée de Tadjourah et d'Ali-Sabieh, à l'Ecole de Garenlé ou aux cantines scolaires du District d'Ali-Sabieh et de Tadjourah sont également les fruits de la politique menée par les Conseils Généraux de ces deux Districts. Les actions menées dans le domaine de l'équipement scolaires sont également significatives et témoignent du dynamisme qui caractérise la gestion décentralisée en termes d'efficacité et d'identification des besoins. L'achat de 17 ordinateurs pour le Lycée d'Ali-Sabieh, de 20 pour celui de Dikhil ; la dotation en mobilier de l'internat pour les écoles rurales du District d'Obock en sont des exemples.

Les Conseils Régionaux ont également participé financièrement à l'exécution de micro projets tendant à améliorer les conditions de vie et de santé des plus vulnérables. L'implication de Conseils régionaux dans le projet des pharmacies communautaires dans les districts de l'Intérieur témoigne du rôle de ces instances régionales dans le développement des infrastructures et des services de proximité réduisant les inégalités entre les citoyens djiboutiens et amenuisant la fracture sociale et géographique.

Les Conseils Régionaux ont par ailleurs mis l'accent sur les actions en faveur de la lutte contre la soif et de l'amélioration de l'accès à l'eau potable. Le financement de bassins enterrés, de puits et de retenues d'excavation d'eau a permis de rapprocher l'eau des campements des habitants de Yoboki, d'Attar ou de Dikhil. Dans tous les districts, les primes données aux agents du génie rural et l'achat des ingrédients pour les forages ou des tuyaux pour l'adduction d'eau ont été assurés par les Conseils régionaux.

La promotion d'activités socioculturelles et sportives constitue également un des domaines pour lesquels les collectivités décentralisées ont œuvré par le financement de micro projets sportifs ou culturels : organisation de journées omnisports, réhabilitation de terrains de sport, organisation de journées culturelles. A titre d'exemple, le soutien de l'association artisanale des Femmes d'Ali-Sabieh (AFS) a été accordé par le Conseil Régional et la célébration de la journée de la francophonie a été gérée par les instances régionales de Tadjourah.

Des financements ont également été accordés par les Conseils Régionaux en faveur du développement local, des activités pastorales et de l'élevage. Par ailleurs, les Conseils Régionaux ont créé un fonds pour faciliter l'acquisition de cartes d'identité aux populations les plus défavorisées (achat de timbres fiscaux, etc.).

La réconciliation nationale, condition sine qua non du développement et de la réussite des projets visionnaires entrepris par le Président de la République, repose donc sur un socle de réformes insufflant une nouvelle perception de l'État et de ses relations avec les citoyens. En privilégiant l'intégration et la reconstruction, en posant les bases de la consolidation démocratique et les mécanismes de gestion décentralisée de l'État, le Chef de l'État a engagé le pays sur la voie de l'apaisement et démontré son désir d'imprégner les institutions des valeurs républicaines qui lui sont chères. Le respect de l'État de droit et la responsabilisation des djiboutiens, véritables moteurs de son projet de société, font partie des « avancées » notables de ce sextennat.

2) L’AFFIRMATION DE L’ETAT DE DROIT GARANT DE PLUS DE JUSTICE ET D’EQUITE

Il nous revient de mener à terme la modernisation de notre système judiciaire par une réforme qui met l'accent sur les institutions, la formation des personnels, l'informatisation des greffes de nos cours et tribunaux, et la promotion des règlements issus de la charia et du droit coutumier comme instruments d'arbitrage et de médiation inspirés des valeurs de notre société”³.

La création, en 1999, d'un Ministère de la Justice chargé des Droits de l'Homme marque la volonté présidentielle de réformer un système judiciaire insatisfaisant, de renforcer l'État de droit et de promouvoir le respect des libertés fondamentales garantes de la paix, de la concorde civile et de l'inéluctable progression de Djibouti vers la démocratie.

Le Plan d'action pour la réforme de la justice est issu du diagnostic sans complaisance élaboré lors des États Généraux de la justice qui se sont tenus en novembre 2000. Ces assises ont été convoquées et organisées par un Gouvernement soucieux de promouvoir un climat de transparence et déterminé à établir un bilan de la situation de la justice afin de préconiser des moyens et des objectifs adaptés. Les maux et les difficultés mis en exergue lors de ces journées ont fait ressortir l'insuffisance des ressources humaines, l'inadaptation institutionnelle, la carence des moyens matériels, et par conséquent, des conditions de travail inadaptées à la noble charge incombant aux hommes et femmes de loi. Garantir une justice équitable et juste n'en est pas moins demeuré un objectif majeur pour l'exécutif djiboutien qui n'a pas ménagé ses efforts pour qu'un climat juridique apaisé prévale dans le pays. Ces assises ont ainsi donné lieu à des propositions de réforme dont les objectifs stratégiques étaient le renforcement de l'État de droit, le rapprochement entre la justice et les justiciables, la promotion de l'équité, la transparence et l'efficacité dans les décisions de justice. Le plan d'action gouvernemental découlant de cet état des lieux prévoit les dispositions de la nouvelle loi sur l'organisation du Ministère et l'indépendance de la justice. Cette réforme prévoit également la mise en place d'un Comité National de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme.

Diverses réformes institutionnelles majeures ont conforté les garanties offertes aux citoyens djiboutiens en matière de justice et de contrôle des gouvernants.

³ Ismaïl Omar Guelleh "Ma contribution à la réflexion sur le devenir du pays ", 1999

UN ESPRIT CITOYEN : DE NOUVEAUX DROITS...DE NOUVEAUX DEVOIRS

● Une justice unifiée indépendante et souveraine

L'action la plus symbolique en termes d'indépendance de la justice est la séparation du Ministère de la Justice et du Palais de justice, intervenue en 2001. Jusqu'alors situé dans l'enceinte du Palais de justice, le Ministère de la Justice ne pouvait, symboliquement, pas se réclamer d'une indépendance totale. Ce déménagement concrétise un détachement total entre la sphère gouvernementale et l'autorité judiciaire souveraine dans ses décisions et son fonctionnement. L'affirmation du principe de séparation des pouvoirs, véritable fondement d'un régime démocratique, est au cœur de cette réforme de la justice.

La réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM), conclue en février 2001, constituait une seconde étape dans la concrétisation des objectifs fixés par les états généraux et le Plan d'Action pour la Justice. Deux lois organiques ont ainsi permis de modifier les dispositions antérieures relatives au fonctionnement du CSN et au statut des magistrats. Désormais composé de magistrats et de personnalités extérieures à la sphère judiciaire, le nouveau CSM représente plus fidèlement la société djiboutienne en donnant la parole à la société civile par l'intermédiaire de ses membres non-magistrats.

Cette réforme, hautement représentative des changements du système juridictionnel djiboutien, consacre un progrès majeur dans l'affirmation de la séparation des pouvoirs à Djibouti : le nouveau statut des magistrats. L'indépendance de la justice ne pouvait en effet être consolidée sans une protection optimale des magistrats, principale profession concernée par les risques d'interpénétration des sphères politiques et judiciaires. La revalorisation du statut des juges aux niveaux institutionnel et financier constituait une priorité gouvernementale. Garant d'une plus grande indépendance de la magistrature, un statut spécifique consacrant une plus grande autonomie des juges régit désormais le droit de la profession.

L'indépendance financière des juges djiboutiens s'est matérialisée par la revalorisation d'une grille des salaires attractive et susceptible d'améliorer l'efficacité des magistrats. De même, la revalorisation des émoluments des juges contribue à asseoir une étanchéité optimale entre justice et pouvoir.

Ce nouveau statut assure également aux magistrats une indépendance institutionnelle réduisant considérablement l'intervention gouvernementale dans le sésail juridictionnel : l'inamovibilité des juges du siège est officiellement proclamée et leur carrière est désormais soumise à l'appréciation, non pas de l'exécutif, mais du Conseil Supérieur de la Magistrature. Ainsi, les sanctions ou l'évolution des carrières sont dorénavant uniquement l'affaire des juges eux même sans que les autorités politiques ne s'immiscent dans les rouages de cette corporation indépendante et souveraine. Les droits et les devoirs de chacun sont clairement énoncés dans les dispositions relatives aux statuts des magistrats et des membres du Conseil. Nul ne peut désormais s'affranchir des prérogatives et de leurs limites fixées par ce statut. Il en résulte plus de garanties pour les justiciables djiboutiens ainsi protégés des éventuels aléas inhérents à un système judiciaire soumis au pouvoir politique.

L'amélioration des garanties offertes aux citoyens djiboutiens passait également par le renforcement de la légalité et de l'unité de la justice plaçant l'ensemble des justiciables sur un pied d'égalité en les assurant d'être jugé sur les bases d'une loi unique pour tous.

● L'adoption du code de la famille : légalité et prémisses d'unicité juridictionnelle

Ce code constitue également un outil de consolidation des bases légales régissant la vie des citoyens. En l'absence d'un code accessible à tous, c'est à dire avant son adoption le 31 janvier 2001, aucun recueil harmonisé ne régissait la vie familiale et le droit qui en découle. Ce code est donc une garantie précieuse permettant aux djiboutiennes et djiboutiens de se référer à un texte unique en termes de droit familial. « Nul n'est censé ignorer la loi », ce nouveau code consacre cet adage, les droits et les devoirs des citoyens djiboutiens y sont clairement définis. Avant d'être uniquement l'apanage de certains, il est désormais à la portée de tous.

Régissant le statut personnel de toute la population, il constitue l'un des prémisses d'un pan entier de la réforme de la justice consistant à rompre avec la dualité des juridictions et à assurer l'unité du système judiciaire djiboutien. L'ancienne architecture juridique juxtaposant tribunaux civils et religieux n'a plus lieu d'être dans une nation unie, mue par des valeurs communes et aspirant à un fonctionnement équitable de sa justice : une justice unique pour tous, pour plus d'égalité, pour affirmer l'unité et la fraternité de la population djiboutienne. Représentant une synthèse des valeurs coutumières, religieuses et des apports de la modernité, ce code régit les conflits qui sont du ressort du droit de la famille : le mariage, le divorce, la succession, la protection des enfants, etc. en respectant scrupuleusement la culture et le mode de vie djiboutien.

● Le Tribunal de Statut Personnel et sa Cour d'Appel : deux instances pour une amélioration de la justice charienne et l'unité de la justice djiboutienne

Suite à la ratification du code de la famille symbolisant le premier pas vers une justice unifiée et plus efficace, la mise en place récente du Tribunal de Statut Personnel et de sa Cour d'Appel vient parachever cette entreprise d'unité judiciaire dans le domaine du statut personnel. Le Tribunal de Statut Personnel est le pendant judiciaire du code de la famille puisqu'il est spécialisé sur les contentieux ayant trait au droit que régit le nouveau code.

La mise en place des membres du Tribunal de Statut Personnel de Première Instance et la passation de service entre l'ex cadî du Charia Central et le Président de la Chambre d'Appel du Statut Personnel concrétise la volonté présidentielle de voir le statut des juridictions chariennes s'améliorer et d'aboutir, à terme à l'unité de la justice. Ces deux juridictions judiciaires sont emblématiques des objectifs de la réforme de la justice visant à unifier les mécanismes judiciaires djiboutiens.

Ainsi la loi relative à l'organisation de juridictions de statut personnel, à leurs compétences et aux règles de procédure prévoit la création du Tribunal de Statut Personnel de Première Instance dont le siège se trouve à Djibouti-Ville et le ressort s'étend à l'ensemble du territoire national. Il remplace les tribunaux chariens d'arrondissement de la ville de Djibouti ainsi que ceux des chefs-lieux de districts de l'intérieur. Un juge réside désormais au chef-lieu de chaque district et y exerce les attributions conférées par la loi du Tribunal de Statut Personnel de Première Instance.

La Chambre d'Appel du Statut personnel fait, quant à elle, partie intégrante de la Cour d'Appel nationale. Composée d'un Président et de deux conseillers, elle est chargée de juger, en appel, les affaires jugées, en première instance, par le Tribunal du Statut Personnel. Les juges de la Chambre d'Appel du Statut Personnel ont le même statut que leurs confrères conformément au nouveau statut des Magistrats.

Le Ministère public, promoteur du droit et de l'équité, peut être présent lors de toutes les affaires présentées devant cette juridiction.

Les perspectives à court terme dans le domaine de la justice vont également dans le sens d'une protection croissante des justiciables djiboutiens et du respect constant de l'égalité des citoyens devant la loi et les instances juridiques. Le projet de loi concernant la modification du code de la nationalité s'accompagnant d'une rationalisation et d'une simplification des procédures d'acquisition des papiers d'identité en est l'illustration. Par ailleurs, la transformation de la Cour Suprême en Cour de Cassation est en cours de concrétisation. Une des priorités gouvernementales est également de renforcer la Cour d'Appel en vue de lui permettre de recevoir les renvois de la Cour Suprême que l'on ne jugera plus sur le fond mais sur la forme.

L'égalité d'accès et de traitement face à la justice est donc un des principes qui ont guidé le Président et son Gouvernement tout au long de ce sextennat. L'intégration des dispositions fondamentales garantissant le respect des droits de l'homme dans les lois nationales est venue enrichir et renforcer les garanties offertes aux citoyens.

● Une consolidation de l'arsenal juridique djiboutien en termes de droit de l'homme

La garantie du respect des droits de l'homme confère à une société et à ses composantes la liberté et la quiétude nécessaire à son épanouissement et à son développement durable. Il incombe constitutionnellement aux dirigeants d'un pays, au Président, gardien de la constitution, de veiller au respect de ces droits inhérents à la condition humaine. Ces valeurs fondamentales sont en adéquation avec les valeurs et la culture islamique et leur intégration dans la législation nationale contribue à l'édification d'un État moderne capable de préserver les droits et les libertés et de consolider les bases d'un régime fondé sur la séparation des pouvoirs et la suprématie de la loi. Ismaïl Omar Guelleh a prouvé tout au long de son mandat sa volonté de faire entrer Djibouti dans le concert des nations mues par des idéaux républicains et le respect des droits de l'homme consacrés par la loi.

L'intégration des dispositions de la Convention des Droits de l'Enfant dans l'arsenal législatif djiboutien constitue une garantie du respect des droits des plus faibles. La ratification de ce texte fait entrer dans la loi djiboutienne des dispositions telles que l'interdiction de la détention en établissement pénitentiaire pour les enfants de moins de 13 ans ; elle permet la mise en place d'un programme de réinsertion sociale, de réadaptation ou de placement pour les mineurs coupables ; l'interdiction de l'exploitation économique et sexuelle, de la traite et du travail des enfants est également garantie. Ces dispositions permettront à Djibouti de s'engager dans un développement harmonieux respectueux des plus vulnérables. L'avenir de ce pays repose sur les épaules d'une jeunesse qu'il s'agit de protéger et à laquelle il est indispensable de donner les meilleures chances de se construire dans un environnement propice à l'éveil et à une éducation saine.

Par ailleurs, le Gouvernement a approuvé un projet de loi portant ratification de divers instruments internationaux relatifs à la reconnaissance, à la promotion et à la défense des droits de l'homme :

1. le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
2. le pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que son protocole facultatif habilitant le Comité des droits de l'homme à recevoir et à examiner des communications émanant de particuliers qui prétendent être victimes de l'un des droits énoncés dans le Pacte. Le second protocole facultatif rattaché à ce pacte visant l'abolition de la peine de mort a été également ratifié
3. la convention contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
4. le Traité de Rome créant la Cour Pénale Internationale.

Ces conventions constituent, avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, les principaux instruments de défense des droits humains à Djibouti. En ratifiant ces textes à la veille du 25ème anniversaire de son accession à l'indépendance, Djibouti a donné un signe fort de son attachement à ces valeurs universelles. Par ailleurs, un Conseil Consultatif des droits de l'Homme indépendant chargé de donner des avis constructifs en matière de protection des droits de l'homme a été créé en 2004.

L'adoption d'un statut spécifique pour les journalistes et les professions assimilées en les dotant d'une protection contre toutes sortes d'abus a également permis au Gouvernement de prouver sa volonté de mettre le droit en conformité avec les standards de protection de la liberté d'expression.

La réactualisation et la simplification du code de la nationalité constitue également un progrès considérable : l'acquisition de la nationalité djiboutienne et les procédures d'obtention des papiers d'identité ont été rationalisées et modernisées au profit de textes innovants rompant avec la désuétude de l'ancienne loi. Ce nouveau texte confère notamment le droit à la nationalité djiboutienne aux enfants dont l'un des deux parents est djiboutien et autorise la double nationalité.

IMPLIQUER LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME

Le mois de mai 2004 a fait coïncider à Djibouti la tenue d'un "Forum de Réflexion sur les Droits de l'Homme" et la création d'un Conseil Consultatif des Droits de l'Homme. Force est de constater l'implication des gouvernants dans la promotion des droits de l'homme. Le forum a été l'occasion de mettre en exergue la culture de dialogue djiboutienne, chère au Président de la République : les membres de la société civile ont pu, après un discours présidentiel les encourageant à s'exprimer, faire le bilan sur la situation de Djibouti et dresser des perspectives d'avenir. L'accent a été mis, sous l'impulsion d' Ismaïl Omar Guelleh sur les droits sociaux, économiques et culturels dits de "troisième génération" : le droit au travail, au logement, à la scolarité, à la santé et à un environnement sain témoignant de la détermination présidentielle à lutter contre les fléaux de la pauvreté.

En offrant aux djiboutiens les garanties d'une égalité face à la justice et du respect par les instances juridictionnelles de textes de loi uniques pour tous et des droits que leur humanité leur confère, le gouvernement a démontré sa volonté de restaurer la confiance des justiciables en leurs institutions. Le respect de l'État de droit, principe fondateur de cette confiance nécessaire à la stabilité et au développement, passe également par un contrôle accru des gouvernants et des institutions en charge de la conduite de la politique nationale.

GARANTIR LA TRANSPARENCE DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES PUBLICS : LE CITOYEN AU CŒUR DU CONTRÔLE DE SES GOUVERNANTS

Le respect de l'éthique et des valeurs civiques dans la conduite des affaires du pays apparaît comme un véritable leitmotiv dans le discours présidentiel. Ismaïl Omar Guelleh n'a eu de cesse de réitérer la nécessité d'un véritable changement des mentalités dans la perception de l'État en faveur d'une gestion plus rigoureuse de ses ressources.

En effet, la transparence de la gestion de la chose publique, l'obligation de l'État et de ses administrations de rendre des comptes sont des éléments clés de la bonne Gouvernance et de l'État de Droit. Conscient que des mécanismes de contrôle indépendants devaient être créés ou redynamisés pour restaurer la confiance des citoyens, le Gouvernement est parvenu, dès les premières années du mandat présidentiel, à instaurer un climat de transparence et d'échange inconnu jusqu'alors.

L'institution d'un **Médiateur de la République**, votée à l'assemblée nationale et promulguée par le Président de la République le 21 août 1999, constitue une étape majeure. Le Médiateur,

RÔLE ET FONCTIONS DU MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

Le Médiateur de la République est une autorité administrative indépendante qui exerce ses fonctions dans le cadre d'un mandat de six ans non renouvelable. L'article premier de la loi du 21 août 1999 dispose qu'il ne reçoit aucune instruction d'aucune autorité. Il est habilité à recevoir les réclamations des administrés concernant le fonctionnement des administrations de l'État, des institutions décentralisées, des établissements publics et de tout autre organisme investi d'une mission de service public. La saisine s'opère par une réclamation préalable adressée à une réclamation préalable adressée à un député ou à un membre des conseils régionaux et municipaux, ceux-ci pouvant alors les transmettre au Médiateur si elles leur paraissent entrer dans la compétence et mériter son intervention.

La loi a prévu par ailleurs que les réclamations soumises au Médiateur doivent "être précédées des démarches nécessaires auprès des administrations intéressées". Il s'agit donc d'un mécanisme juridictionnel permettant aux djiboutiens de se défendre contre les abus ou les manquements de l'administration.

Djibouti a été élu membre du Conseil d'Administration de l'association des Ombudsmans et Médiateurs de la francophonie lors du premier congrès statutaire de cette association qui s'est tenu du 23 au 26 novembre 1999 à Ouagadougou. Djibouti est ainsi le troisième pays d'Afrique francophone à avoir créé le statut de Médiateur de la République par le biais d'une loi. Cette spécificité explique l'intérêt suscité par cette réforme au sein des pays membres de la francophonie.

nommé en mai 1999, a renforcé les outils de contrôle de l'action de l'État et complété les mécanismes de recours administratifs gracieux ou hiérarchiques et des recours juridictionnels. Compte tenu de la méconnaissance, par la population Djiboutienne, du rôle dévolu au Médiateur de la République, une des premières actions de du Président de cette institution fût d'organiser, en novembre 1999, un forum d'information et de sensibilisation sur la fonction du Médiateur de la République. En 2000, le Cabinet du Médiateur a reçu 492 réclamations et 35 % des réclamations ont été réglées en 2000, les autres ayant pu trouver une solution l'année suivante. Force est de constater qu'une augmentation sensible des requêtes au fil des années fait suite aux différentes interventions du Médiateur dans les Médias et à une communication efficace auprès de la société civile et des différentes administrations concernées. La désignation de correspondants dans les différents Ministères a largement contribué à ce succès. Le séminaire d'information sur le rôle du Médiateur organisé par la Médiation constitue un moment fort pour cette nouvelle institution consacrant la démocratie participative à Djibouti. En assurant la transparence des services publics de la République, le Médiateur a permis d'instaurer un dialogue efficace et une participation active des administrés.

La concrétisation du projet de **Chambre des Comptes et de Discipline Budgétaire (CCDB)**, dès le début de l'année 2001, est un élément essentiel du développement des organes de contrôle de l'action gouvernementale et administrative. Cette Chambre, qui a ouvert ses locaux dans les anciens bâtiments de la "La Nation" nouvellement rénovés, a pour objectif essentiel de renforcer le dispositif juridictionnel de contrôle des comptes publics par un organe indépendant. Créée par la loi du 02 juillet 1997, elle n'avait pas été rendue opérationnelle avant l'arrivée au pouvoir de Ismaïl Omar Guelleh. Enfin opérationnelle depuis 2001, elle a

permis la mise en place d'un système de contrôles juridictionnels à posteriori sur les comptes des comptables publics, des ordonnateurs et des administrateurs de crédits. L'African

Capacity Building Foundation et la Banque Africaine de Développement

ont participé à ce projet au travers du programme "appui Chambre des Comptes". Cette instance est en outre en charge de l'appréciation de la qualité de la gestion des administrations en termes d'économie et de résultats compte tenu des objectifs fixés.

Elle remet chaque année des rapports rendant compte de ses opérations de contrôle. La remise officielle du premier rapport, le 19 décembre 2002, a été l'occasion pour le chef de



photo 2. Le bâtiment de La Nation réhabilité abrite désormais la CCDB

l'État de réaffirmer son combat en faveur d'une plus grande rigueur, d'une efficacité accrue dans l'ensemble des domaines contribuant à la croissance et au bien-être du pays.

Les trois piliers consacrés par la Constitution Djiboutienne sont la suprématie de la Constitution sur les autres normes, le bloc de constitutionnalité renfermant les droits fondamentaux reconnus par la Loi Suprême et, découlant de ces deux éléments, le contrôle de la constitutionnalité des lois. Permettant d'isoler et d'abroger une loi, un article ou un décret non conforme au dispositif constitutionnel ou au bloc de constitutionnalité, ce contrôle exercé par le Conseil Constitutionnel protège les citoyens des éventuels abus des pouvoirs législatifs et exécutifs à l'origine des textes incriminés.

Symbole du bon fonctionnement d'une démocratie, le Conseil Constitutionnel s'est vu honoré et attribué des moyens à la hauteur de sa charge et des acquis qu'il symbolise. L'inauguration des nouveaux locaux trois ans jours pour jour après l'investiture présidentielle est emblématique du respect que le Président de la République nourrit à l'encontre de l'instance garante du bon fonctionnement de la démocratie et du contrôle des gouvernants. Cette réhabilitation financée par la Banque Mondiale et réalisée au travers de l'ADETIP est le symbole d'un nouveau départ, sur des bases saines, d'une volonté d'impulser une culture républicaine consacrant le contrôle et le respect de toutes les lois comme un principe ; un geste fort marquant une volonté de consolidation des acquis démocratiques de Djibouti. L'absence, auparavant, de locaux spécifiques au Conseil Constitutionnel souligne la méconnaissance dont souffrait cette institution dont la mission essentielle en tant que garant des droits et des libertés des personnes était ignorée et peu valorisée. L'installation dans une demeure digne de la fonction que le Conseil Constitutionnel occupe dans un État



photo 3. Le siège du Conseil Constitutionnel

démocratique s'est accompagnée par une campagne d'information et de vulgarisation du rôle et du fonctionnement de cette structure initiée par son Président.

L'année 2002 a en effet été l'occasion, avec l'organisation à Djibouti de la troisième Conférence des Présidents de l'Association des Cours Constitutionnelles ayant en Partage l'Usage du Français (ACCPUF) de publier des documents pédagogiques de sensibilisation à l'ensemble de la population. "Citoyen, connais-tu le Conseil Constitutionnel ?" et le fascicule édité à l'occasion de la conférence de l'ACCPUF décrivent le fonctionnement de la Cour et expliquent le rôle que joue une constitution dans un État de droit afin de développer une culture constitutionnelle.

Le Gouvernement s'est prêté, en février 2002, lors du **Séminaire de réflexion** sur l'action Gouvernementale, à un exercice témoignant de la prise de conscience, au plus haut niveau de l'Etat, de l'importance de l'approche participative, de la communication et de l'obligation de rendre des comptes au citoyen sur la conduite des affaires de l'État. Ces assises, réunissant les représentants de la société civile, du secteur privé et de l'administration, avaient pour objectif majeur de permettre à la population d'évaluer

les actions du Gouvernement à mi-parcours et de débattre sur la pertinence des orientations prises. Cette démarche constitue une première à Djibouti marquant le tournant que ce mandat présidentiel a permis d'amorcer en termes de démocratie participative et de responsabilisation gouvernementale et citoyenne.

photo 4. Séminaire de Réflexion sur l'Action Gouvernementale



La mise en place d'un diagnostic de l'Administration Publique afin de lui permettre de se

conformer aux règles fondamentales de la transparence et de la bonne gouvernance témoigne de cette volonté récurrente de restaurer la confiance des citoyens djiboutiens dans l'État et de rationaliser le fonctionnement des instances publiques. La promotion de l'égalité des chances et des traitements est en effet au cœur de la réforme administrative. Issue des travaux de la commission ad hoc chargée d'élaborer une stratégie d'action, cette politique s'est avant tout attachée à sensibiliser la population et les fonctionnaires aux valeurs d'une Administration Nationale qui se doit d'être exemplaire au regard de l'ensemble de la société. L'élaboration d'un fichier unique de l'ensemble du personnel de l'Administration a ainsi permis de recenser et d'identifier, en toute transparence, la totalité des fonctionnaires et des contractuels employés dans le service public. Associée à une révision des cadres organiques et des organigrammes des ministères et à une déconcentration de la gestion des ressources humaines dans chaque département ministériel, cette mesure vise à améliorer la gestion et l'égalité de traitement de l'ensemble des agents de l'État. Cette rigueur se généralisera dans un futur proche par la mise en place de plans de carrière et de grilles salariales uniformisées se couplant avec un système d'évaluation des performances de l'Administration et de ses fonctionnaires et l'édition d'un code d'éthique et de déontologie de la fonction publique.

Première vitrine de l'État, l'Administration djiboutienne doit incarner les valeurs et les projets présidentiels : la performance, la revalorisation du

travail et de la rigueur, l'efficacité et l'égalité pour un fonctionnement moderne en phase avec les standards internationaux.

L'affirmation et la reconstruction de l'unité territoriale et nationale, la consolidation des acquis démocratiques et le renforcement de l'État de droit prouvent la détermination gouvernementale à réunir l'ensemble de conditions favorables à la stabilité et à la pacification des relations politiques et sociales nécessaire au développement de Djibouti. La promotion d'une politique religieuse à même de prémunir le pays contre le fanatisme et les dérives constatées dans la région participe de la même volonté.

UN ISLAM DE PAIX POUR UNE PRESERVATION DE LA CONCORDE CIVILE ET DE LA DEMOCRATIE

Le contexte international propice au développement de thèses radicales et du fanatisme religieux a alerté les autorités djiboutiennes, soucieuses de préserver une lecture fidèle de l'Islam. La création du Ministère délégué chargé des Biens Wakfs et des Affaires Musulmanes, une première dans le paysage politique djiboutien, répond à cette nécessité de guider et d'orienter les citoyens vers un Islam de paix respectueux des textes. La situation géographique fait de Djibouti une terre d'Islam exposée aux dangers de l'extrémisme et de la violence qui l'accompagne. La volonté présidentielle est avant tout de nationaliser le contexte religieux afin de protéger la religion de tout excès néfaste en l'adaptant aux exigences du pays afin d'en rendre la diffusion et la pratique plus proche des croyants. La politique du Gouvernement vise ainsi à institutionnaliser l'action Islamique et à organiser l'espace religieux.

● La création du Haut Conseil Islamique

C'est dans cet esprit que le Président de la République a travaillé à la création du Haut Conseil Islamique. Approuvé en Conseil des Ministres en avril 2004, le Haut Conseil Islamique est l'autorité religieuse chargée de donner un avis sur les toutes les questions relatives à la religion musulmane. Il a pour missions d'organiser la vie religieuse, d'émettre des recommandations sur les orientations générales de l'éducation religieuse et du prêche. Le Conseil est également chargé de promouvoir les publications et les écrits traitant des questions religieuses et morales, enfin de favoriser la coordination des Organisations Non Gouvernementales islamiques. Il dispose pour son fonctionnement d'un bureau consultatif de 7 membres choisis parmi les érudits et les Oulémas et comprend trois instances :

- la Haute Instance de la Fatwa chargée de l'émission des avis religieux,
- le Comité de la Dawa et de l'Orientation Islamique chargé de guider les efforts en matière d'éducation religieuse,
- la Dawa et le Conseil des Mosquées regroupant les représentants des comités des Mosquées qui veillent au bon fonctionnement de celles-ci.

Cette instance constitue une garantie contre les velléités extrémistes pouvant déstabiliser le pays et la région. De même, le projet de mettre en place des

formations destinées aux futurs Imams djiboutiens fait partie des objectifs que s'est fixé le Gouvernement.

La création d'un Ministère délégué chargé de la question religieuse a permis de centraliser les réformes et de réduire le nombre d'interlocuteurs nationaux.

La préservation d'un islam modéré, unissant l'ensemble des citoyens djiboutiens dans une communauté de croyance et une fraternité propre aux valeurs musulmanes, constitue un facteur de cohésion nationale que le gouvernement s'est attaché à mettre en valeur dans l'intérêt de la société djiboutienne.

La cohésion nationale, la fraternité musulmane et la promotion d'un État de droit où l'égalité des citoyens est érigée en véritable principe ne pouvaient se satisfaire des discriminations dont les femmes sont victimes chaque jour à Djibouti.

3) UNE POLITIQUE VOLONTARISTE POUR DONNER AUX FEMMES UNE NOUVELLE PLACE DANS LA SOCIÉTÉ

"Al Jana Tahte Akdame Al Oumahat"⁴ (traduction textuelle). "Nous devons être convaincus qu'en accueillant les femmes en partenaires à part entière dans tous les domaines des activités de notre communauté, l'individu, la famille et la Nation prospéreront et progresseront"⁵.

Depuis 1999, les femmes n'ont cessé d'être l'objet d'une attention particulière. De fait, les conditions socio-économiques des djiboutiennes, leur vulnérabilité devant la loi, au sein de leur famille ou sur le marché du travail méritaient une politique de genre efficace. Djibouti ne pouvait en effet entrer dans le XXI^{ème} siècle sans consacrer l'égalité entre les sexes au travers de réformes ambitieuses visant à combler les retards accumulés et à affirmer des idéaux d'équité et d'égalité des chances. Les progrès dans le domaine des droits de l'homme, les avancées démocratiques ou les perspectives de croissance économique risqueraient en effet d'être dénués de leur sens si la moitié de la population djiboutienne n'en bénéficie que partiellement. La société ne peut progresser, aller de l'avant, sans l'aide de tous les djiboutiens, hommes et femmes, oeuvrant ensemble, dans la fraternité et le respect mutuel, pour un projet commun. Il était grand temps pour Djibouti de reconnaître le rôle central que jouent les femmes dans la culture, la préservation de l'équilibre familial et social et de leur offrir les garanties d'une participation effective et reconnue au développement du pays. Il était également du devoir du Gouvernement de les protéger des violences et abus dont elles sont malheureusement souvent victimes.

Le respect des droits fondamentaux de tous les citoyens et de tous les individus est un principe inscrit dans la Constitution. Elle reconnaît en effet *"le caractère sacré de la personne humaine et consacre l'égalité de tous les êtres humains devant la loi"*. L' *"obligation de protéger et de faire respecter ces droits et devoirs"* incombe à l'État. C'est pourquoi Djibouti a ratifié en 1998 la Convention Internationale portant sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

⁴ Précepte de l'Islam cité par Ismaïl Omar Guelleh le 8 mars 2004 au Lycée Fukusawa lors de la journée mondiale de la femme.

⁵ Discours d'Ismaïl Omar Guelleh lors de la Journée mondiale de la Femme, le 8 mars 2004.

Malgré ces textes, les déclarations et le rôle fondamental que les djiboutiennes ne cessent de jouer, elles continuent pourtant de faire l'objet de discriminations. Le Gouvernement a mis un point d'honneur à enrayer cette tendance, contraire à la culture djiboutienne et aux valeurs musulmanes.

Ce choix de société, courageux car allant parfois à l'encontre des habitudes, est la conséquence logique d'une analyse simple et pragmatique : les Djiboutiennes constituent un pilier de la famille, de l'économie et de l'organisation sociale ; elles travaillent pour subvenir aux multiples besoins de leur famille et constituent un rouage essentiel de l'équilibre social. Le Président de la République a tenu à saluer cette place des femmes, évoquant *"pour l'ensemble des activités humaines, la part prépondérante dévolue à la femme et l'immensité de sa participation à la vie et au développement du pays"*⁶.

La politique de promotion de la femme, résumée dans la Stratégie Nationale pour l'Intégration des Femmes (SNIF) adoptée en juillet 2002, s'articule autour de 2 axes :

- des décisions de nature législative ou symbolique, touchant au cadre dans lequel s'exercent les droits des femmes, et qui visent à renforcer ces derniers ou à modifier les mentalités,
- des actions concrètes, visant à améliorer leur quotidien.

MODIFIER LES MENTALITES PAR LA LOI ET LES SYMBOLES FORTS

*"L'attachement de notre communauté est vif pour accroître la participation de nos concitoyennes, leur libération du joug de l'ignorance afin d'assurer leur droit inaliénable"*⁷.

La priorité donnée aux femmes fut une des premières décisions du Président de la République après son élection en 1999. Soucieux, dans ce domaine comme dans les autres, d'obtenir des résultats tangibles et rapides, il prit, d'emblée, des décisions hautement symboliques. La première fut de mettre en place, en 1999, un **Ministère délégué à la Promotion de la Femme** et au bien-être familial, chargé des affaires sociales. Ce ministère dispose pour l'instant d'un budget et de ressources humaines limitées compensées par des financements extérieurs conséquents appuyant la quasi-totalité des programmes mis en œuvre. La seconde décision forte fut la création, en 2000, d'un **Grand Prix du Chef de l'État**, attribué à l'occasion de la journée internationale de la femme, le 8 mars de chaque année à une association ou à un groupement de femmes qui oeuvrent à l'amélioration des conditions de vie des femmes dans divers domaines. Trois prix sont décernés chaque année, la lauréate reçoit la somme de 3 millions FD et un billet d'avion pour La Mecque tandis que les bénéficiaires des deuxième et troisième prix se partagent 2 millions FD.

⁶ Discours à l'occasion de la journée mondiale de la Femme, en 2002

⁷ Président Ismaïl Omar Guelleh, extrait du discours prononcé lors de la Journée Mondiale de la femme le 8 mai 2002 à l'occasion de la remise du Prix du Chef de l'État

LES LAURÉATES DU GRAND PRIX DU CHEF DE L'ÉTAT

Une femme agricultrice de Tadjourah a eu le premier prix en 2000, trois sages femmes (deux de Djibouti et une d'Obock) ont été distinguées en 2001.

En 2002, le grand prix portait sur l'alphabétisation des femmes et a été décerné à l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes, à une association de femmes d'Obock et à l'Association des Femmes d'Ali Sabieh (AFAS).

La promotion de l'artisanat était à l'honneur en 2003 : l'Association des Femmes artisanales d'Ali Sabieh a reçu de premier prix démontrant encore une fois le dynamisme de ce district.

En 2004, le Grand Prix du Chef de l'État avait pour thème "le sport des jeunes filles" : l'accès des femmes au sport et aux divertissements au même titre que leur compatriotes masculins est en effet un indicateur révélateur de l'évolution progressive des mentalités. La mise en place à Djibouti d'une commission du sport féminin dans chaque district est un objectif en cours de réalisation ; il permettra à des jeunes filles de se préparer pour les compétitions sportives nationales, régionales et internationales au sein desquelles Djibouti veut afficher sa détermination à promouvoir le sport féminin et son combat contre toute forme de discrimination envers les femmes. Le Président Ismaïl Omar Guelleh a remis le 30 mai 2004 le Premier prix à l'Association pour la promotion des activités sportives et culturelles des femmes.



photo 5. Remise du grand prix du Chef de l'État en 2003

● Une plus grande implication dans la vie politique et administrative : une loi pour garantir l'égalité d'accès aux postes à responsabilité

Dans les premières années du mandat présidentiel, de nombreuses nominations de personnalités féminines sont intervenues et l'éligibilité des femmes dans les instances politiques a été consacrée. Par la suite, constatant la difficulté à faire évoluer les choses, le Gouvernement a mis en place, en janvier 2002, un système de quota dans les fonctions électives et dans la fonction publique, réservant désormais 10% des postes à responsabilité dans l'Administration et les entreprises publiques.

L'introduction de ce système a d'ores et déjà permis l'élection de sept djiboutiennes au Parlement en janvier 2003 et l'accès de nombreuses professionnelles à des fonctions électives et administratives valorisantes. Malgré les réticences des plus conservateurs, la détermination du Président de la République et de son Gouvernement a permis d'imprimer en quelques années une tendance irréversible et de permettre aux femmes d'enfin se reconnaître dans les instances politiques djiboutiennes.

Cette loi régit également le fonctionnement des Directions de l'Administration Publique et les conseils d'administration des secteurs autonomes et privés ; Djibouti a ainsi la fierté de voir des femmes occuper des postes aussi prestigieux que la Présidence de la Cour Suprême, la Responsabilité du Projet de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines et la Maternité Sans Risque, la Direction de la Pharmacie Nationale d'Approvisionnement, de l'Habitat ou des Relations Multilatérales. La Direction de l'Imprimerie Nationale, de la Société Internationale des Hydrocarbures sont également assurée par des femmes. Le corps de métier dans lequel elles sont les plus représentées est celui de la magistrature où 52% des postes relevant des instances judiciaires sont occupés par des djiboutiennes, deux d'entre elles étant avocates et douze magistrates. La nomination d'une femme à la tête de la Cour Suprême traduit une volonté forte, de la part du Président de la République, de promouvoir le statut de la femme djiboutienne dans le strict respect de l'État de droit. En effet, l'article 29 de la Constitution stipule "qu'en cas de vacance de la Présidence de la République pour quelque cause que ce soit [...] l'intérim est assuré par le président de la Cour Suprême". Même si elle ne peut être candidate, on mesure l'importance de la nomination d'une femme à ce poste.

Par ailleurs, de plus en plus de djiboutiennes, membres d'associations et d'ONG locales, sont associées et encouragées à prendre part aux prises de décisions et aux discussions lors des conférences internationales, régionales et aux cours des réunions nationales.

Au niveau local, Djibouti compte désormais "une" Chef de Quartier et six femmes adjointes aux Chefs de Quartier, huit d'entre elles sont membres des Conseils Régionaux. Dans la sphère politique, en sus des sept femmes députés entrées au Parlement en 2003, vingt-et-une femmes sont présentes au sein du Comité Central du RPP (Rassemblement Populaire pour le Progrès).

● Un nouveau code de la famille plus propice à l'émancipation féminine et à la protection des Djiboutiennes contre les injustices

L'une des actions les plus structurantes du gouvernement fut, le 31 janvier 2002, la promulgation d'un nouveau Code de la Famille. Véritable consécration des droits des femmes intégrant des éléments de droit coutumier, du droit islamique et des éléments d'inspiration plus occidentale, ce nouveau code vise à expliciter et renforcer les droits

de la mère et de l'enfant tout en respectant les traditions djiboutiennes et les valeurs fondamentales du pays. Il est le fruit d'un travail ayant mobilisé le Ministère de la Justice, des Affaires Pénitentiaires et Musulmanes, chargé des Droits de l'Homme, le Ministère des Biens Wakfs et des Affaires Musulmanes et le Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de la Femme, du Bien-Etre familial et des Affaires Sociales. Il s'emploie, dans le respect de l'identité djiboutienne à atteindre plusieurs objectifs :

- La promotion de la famille et de ses spécificités religieuses et culturelles,
- La sauvegarde de l'unité et de l'entente de la famille dans le respect des droits de chacun,
- La définition des droits et responsabilités du mari et de la femme vis-à-vis de leurs enfants,
- La protection des enfants ainsi que le respect de leurs droits économiques, sociaux et culturels dans toutes les limites des ressources du pays.

Il s'agit avant tout, grâce à cet outil juridique définissant le statut et le droit des personnes, d'affirmer l'égalité des hommes et des femmes et de renforcer par des mesures opportunes, l'amélioration de la condition des femmes, la protection de leurs droits ainsi que ceux de leurs enfants.

Alors que la violence conjugale, les divorces précipités et les refus de paiement des pensions alimentaires demeurent en effet des situations trop fréquemment subies par les djiboutiennes et leurs enfants, l'adoption du nouveau code introduit, à Djibouti, la pénalisation et la sanction des auteurs de tels agissements.

Développer le droit des femmes n'occulte cependant en rien les devoirs qu'elles ont vis-à-vis de la société, de leurs enfants et de leur mari ; au contraire, promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans les droits civils, sociaux et économiques à l'échelle de la famille doit permettre aux femmes de remplir sereinement leurs rôles et les devoirs qui leur incombent vis-à-vis de leur cercle familial et professionnel.

Ce code de la famille, qui puise sa source dans le Saint Coran, sera un outil de travail pour les magistrats du Tribunal de Statut Personnel créé et mis en place dans le cadre du plan de réforme de la justice ; consacré aux domaines spécifiquement traités dans le code de la famille, ce Tribunal interviendra dans les affaires concernant le statut de la personne : le mariage, le divorce, la succession, etc. L'instauration de ce nouveau code est donc accompagnée d'une institution judiciaire garantissant ainsi aux djiboutiennes une protection optimale.

Une campagne de vulgarisation et d'explication des changements concrets apportés par le nouveau code a été entreprise à l'intention des femmes et familles djiboutiennes directement concernées. Grâce notamment à des cassettes audio ou des fascicules à la portée de tous, l'ensemble de la population djiboutienne a été informé de ces profonds changements. Le transfert d'information a également été facilité par les associations de femmes, aussi bien dans la capitale qu'à l'intérieur des districts. Des journées de sensibilisation ont été organisées par les Ministères ayant participé à la rédaction du code, à Djibouti Ville et dans les Districts en juin 2004. Des activités en français, afar et somali y ont été diligentées afin de clarifier les principaux enjeux de ce nouveau code de la famille. Des émissions télévisuelles et radiophoniques dans les trois langues parlées à Djibouti sont prévues pour la rentrée 2004. Ces différentes campagnes soulignent

l'importance que revêt l'introduction du nouveau code dans la vie quotidienne des djiboutiennes et djiboutien et le tournant qu'il amorce en termes d'égalité entre les sexes et d'équilibre familial.

Des ateliers d'information et de sensibilisation sur la "Promotion des droits des femmes et de la bonne gouvernance" ont été mis en place dès la fin de l'année 2003 à Tadjourah, Obock, Ali-Sabieh, Dikhil et à Arta.

● Une politique d'information et d'accueil des femmes en difficulté

Les réformes législatives se doivent d'être accompagnées d'un suivi en termes d'information et de communication. Une véritable politique d'information et de soutien permanent est en effet indispensable à la réussite de l'effort global mené en faveur des citoyennes djiboutiennes. La création d'un bureau d'accueil, d'écoute et d'information des femmes et d'un centre de documentation et d'information répond à cette nécessité d'aider les djiboutiennes dans leur vie quotidienne. Des lois, codes, instruments de vulgarisation, cassettes audio, vidéo ou encore des brochures dans les domaines sociaux, médicaux, juridiques ou religieux y sont disponibles. L'édition et la publication de documents sur les femmes à Djibouti participe de cette entreprise et se trouvent complétées par la création d'un site Web dédié au Ministère de la Promotion de la Femme qui publie également un bulletin trimestriel " Femme Info".

● Le programme de lutte contre les mutilations génitales : urgence morale et sanitaire

L'un des derniers axes du combat juridique et symbolique en faveur des femmes concerne le sujet difficile des mutilations (excision et infibulation), sources de multiples infections mortelles et première cause de complications lors des accouchements. Depuis 1995, le code pénal djiboutien interdit⁸ les actes de mutilations génitales et sanctionne lourdement leurs auteurs (cinq ans d'emprisonnement et un million de FD d'amende). En janvier 2002, une première condamnation a été prononcée à l'égard d'une tradipraticienne ayant pratiqué une excision sur une fillette, témoignant ainsi d'une politique gouvernementale volontariste et intransigeante. Le Président de la République n'a d'ailleurs jamais hésité à soutenir le Ministère dans son combat contre ces pratiques discriminantes. Une campagne de prévention a été lancée par le Gouvernement avec la coopération des leaders religieux et traditionnels. Objectif : protéger les 98% de fillettes et de femmes exposées au danger des Mutilations Génitales Féminines. Le message commence à passer et selon les statistiques des Nations Unies, ce rituel décline légèrement, même chez les communautés très attachées à cette pratique symbole de la féminité.

La prévention, l'information et la discussion semblent être les meilleurs moyens de faire progressivement disparaître cette coutume fortement ancrée dans la culture et l'imaginaire djiboutien. La célébration à Djibouti de la journée internationale dite "Tolérance zéro contre les mutilations génitales

⁸ Cf. l'article 333 : "citation in extenso" Les articles 331 et 333 font une distinction entre les violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente et les violences ayant entraîné une mutilation génitale quant à la peine applicable. Pour la première infraction, (art 331), la peine est de dix ans d'emprisonnement et de 2 000 000 FD d'amende alors que la peine pour la première infraction (art. 333), est de 5 ans et de 100 000 FD d'amende

féminines" au Centre Culturel Français Arthur Rimbaud et au siège de l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes les 5 et 6 février 2004 illustre la détermination des dirigeants djiboutiens ainsi que la méthode adoptée : principalement axée sur la sensibilisation et la pédagogie elle privilégie une approche préventive plutôt que répressive ; l'information constitue en effet une demande croissante de la part des djiboutiennes désireuses de s'enquérir certes des points de vue religieux et juridiques mais surtout médicaux.

Le 22 décembre 2003, une centaine de tradipraticiennes ont symboliquement "déposé" leurs couteaux lors de l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes ; cette cérémonie dont la signification marque un tournant dans l'évolution des mentalités s'est tenue en présence du Ministre de la Justice, d'une multitude de représentants du corps diplomatique et consulaire et de personnalités religieuses et militaires.

La perspective d'une application stricte et sans complaisance des sanctions prévues par la loi, une sensibilisation basée sur la mise en avant des risques liés aux pratiques mutilantes et une implication forte des autorités religieuses dans la lutte contre les mutilations ont ainsi peu à peu désacralisé, en ville, le rôle de ces artisanes coutumières. La question de la reconversion de ces femmes contraintes d'abandonner leur unique gagne-pain demeure un point sensible, une reconversion dans l'assistance aux accouchements semble pouvoir être envisageable.

LES PROJETS CONCRETS POUR CHANGER LE QUOTIDIEN DES FEMMES

● Alphabétisation, scolaire et extra-scolaire

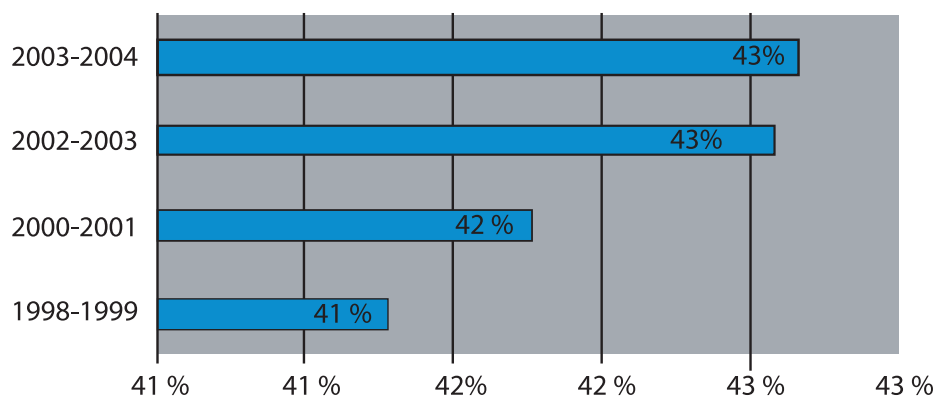
Seulement une Djiboutienne sur cinq sait aujourd'hui lire et écrire ; or l'alphabétisation est la clé du renforcement à long terme du droit des femmes et constitue l'un des chantiers les plus urgents et indispensables pour l'avenir du pays. Si à moyen terme, les mesures pour développer la scolarisation des jeunes filles⁹ porteront certainement leurs fruits, à court terme cependant, il est nécessaire de dispenser un enseignement pratique aux femmes n'ayant pu bénéficier des canaux d'enseignement classiques. Des programmes d'alphabétisation fonctionnelle ont donc été mis en place dès 2002 grâce à l'apport financier de la Banque Islamique de Développement. D'une durée de quatre mois, ces formations ont permis à plus de 3.000 femmes d'acquérir des rudiments de lecture et de mathématique indispensables pour leurs activités quotidiennes (vente sur les marchés, lecture des ordonnances et des indications pharmaceutiques, aides aux devoirs des enfants, etc.) ou la poursuite d'une formation professionnelle.

L'abandon scolaire concerne 61,7% des filles, un projet pilote de lutte contre la déperdition scolaire des filles en milieu rural, plus particulièrement dans le district de Dikhil et à Sagallou a par ailleurs été expérimenté.

La politique d'encouragement des parents pour la scolarisation des filles semble également porter ses fruits puisque l'on constate une augmentation régulière du pourcentage de filles inscrites dans les établissements scolaires djiboutiens.

⁹ Ecarts en faveur des hommes de 13,2 points de pourcentage dans le taux brut de scolarisation primaire, de 34 points dans le taux brut de scolarisation secondaire

Figure 1. Progression du pourcentage de filles dans l'effectif scolaire



Le taux brut de scolarisation des filles passe globalement de 18% en 1999 à 19% en 2001. Certes, il ne s'agit là que des préludes d'une politique de long terme et les résultats ne seront visibles qu'au cours des années à venir mais la tendance actuelle laisse présager une évolution vers une plus grande égalité filles/garçons en matière scolaire ; cela est d'ores et déjà tangible dans le primaire où 35% des filles vont aujourd'hui à l'école alors qu'elle n'étaient environ que 30% en 1999.

Les premiers résultats générés par les programmes d'alphabétisation fonctionnelle ont été palpables dès 2000, soit à peine une année après leur lancement, ils ont d'ores et déjà permis de faire progresser le taux d'alphabétisation féminine : de 52,8% en 1999 à 55,5% en 2001.



photo 6. Campagne d'alphabétisation des femmes

Figure 2. Evolution de l'alphabétisation des femmes

	1999	2000	2001
Alphabétisation des femmes (15 ans et plus)	53%	54%	56%
Alphabétisation des jeunes filles (15-24 ans)	78%	79%	81%

● L'Intégration des femmes dans l'économie nationale clé de la croissance et de la modernité

Si le code du travail djiboutien affirme le principe de non discrimination entre les deux sexes, la réalité n'en demeure pas moins défavorable aux femmes actives djiboutiennes ; ces dernières souffrent plus du chômage que leurs homologues masculins (69% des djiboutiennes étaient au chômage en 2002 contre 55% des hommes) tandis que les hommes continuent d'accéder à des emplois mieux rémunérés, les femmes restant majoritairement cantonnées à des emplois subalternes.

Face à cette situation, le Gouvernement se devait donc d'instaurer les conditions et de mobiliser les moyens nécessaires pour favoriser l'entrée des femmes sur le marché du travail et d'encourager les initiatives féminines afin de concrétiser ses engagements en matière d'équité et d'égalité des chances. L'indépendance financière des femmes est en effet une clé de l'émancipation des djiboutiennes, de l'augmentation des ressources des ménages et de la disparition progressives des discriminations à leur égard. Cette politique visant à soutenir les activités féminines contribue de manière significative à la réussite de la politique de lutte contre la pauvreté pour laquelle les djiboutiennes se sont fortement engagées.



photo 7. L'artisanat djiboutien revalorisé

LE MICRO-CRÉDIT AU CŒUR DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR L'ÉMANCIPATION FINANCIÈRE DES DJIBOUTIENNES

Le micro-crédit est au cœur de la lutte contre la pauvreté et pour l'émancipation financière des djiboutiennes. Le FSD a octroyé des micro-crédits d'un montant de 2.200.000 FD à 52 femmes membres de l'Association des Femmes d' Ali-Sabieh (AFAS). Ces dernières ayant totalement remboursé cette somme et les taux d'intérêts, l'expérience a été renouvelée auprès de 166 femmes originaires du pays Assajog. Depuis d'autres projets ont été menés à bien intégrant le savoir-faire des femmes anciennement bénéficiaires et, en particulier, les membres de l'association AFAS :

- l'Association des Femmes d'Arta a reçu une formation en gestion de crédit assurée par l'AFAS. Le FSD a ensuite signé avec cette association une convention de financement d'un portefeuille de 1.800.000 FD pour un premier cycle de prêt de 30.000 FD,
- l'Association des femmes de Tadjourah a obtenu l'agrément de la BAD en décembre 2002. A la suite d'une formation en gestion de crédit, cette ONG spécialisée dans la confection de produits artisanaux a créé 4 centres de prêt en sélectionnant 100 clientes pour bénéficier d'un cycle de prêt de 60.000 FD chacune. Le FSD a avalisé la demande en signant une convention de financement en septembre 2003 pour un portefeuille de 6.000.000 FD,
- l'association de femmes de Wéa a bénéficié d'une formation en gestion de crédits dispensés par l'AFAS et l'UNFD (Union Nationale des Femmes djiboutiennes) et une convention a également été signée avec le FSD.

Fin mars 2004, des microcrédits de l'ordre de 3 millions de FD ont été attribués à une centaine d'habitantes d'Arhiba, quartier populaire de la capitale.

La construction, dans le cadre de l'ADETIP, d'une salle d'exposition des produits artisanaux de l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes est un témoignage de la dynamique actuelle visant à mettre en valeur le travail des djiboutiennes tout en encourageant la commercialisation d'un artisanat local qu'il s'agit de développer.

De même, le volet pêche du projet Téléfood, programme du FAO de sensibilisation aux problèmes de la faim, développe un projet d'appui aux femmes revendeuses de poissons du marché central de Djibouti. Les objectifs sont d'améliorer la commercialisation des produits de la mer en pérennisant le rôle des opératrices djiboutiennes impliquées dans ce commerce et d'augmenter le nombre de points de vente de poisson gérés par les femmes en améliorant les revenus des bénéficiaires du projet. La Direction de la Pêche du Ministère de l'Agriculture a mis à disposition d'une trentaine de femmes de l'association des vendeuses de poisson du marché central de Djibouti un lot de matériel nécessaire à la conduite des actions de vente et de commercialisation du poisson ; la remise de ce matériel a eu lieu lors de la Journée Internationale de la Femme, le 8 mars 2003.

Le développement de la microfinance à Djibouti, grâce aux programmes mis en place par le Fonds Social de Développement (FSD) créé en 1999 avec l'aide de la Banque Africaine de Développement, contribue grandement à la promotion et aux financements des activités féminines génératrices de revenus en milieu rural. Ainsi, pour répondre aux besoins des populations démunies le FSD a signé en 2003 des conventions de financement avec de nouvelles ONG, principalement féminines, issues des districts de l'intérieur. Certaines conditions sociaux-économiques et certaines garanties sont requises afin d'accéder au prêt. La somme d'argent est ensuite allouée et sera remboursée sur plusieurs mois avec un taux d'intérêt de 16%.

Dans le cadre de cette politique résolument engagée dans la promotion du travail des femmes, des projets tels que celui portant sur la "Commercialisation du poisson et de vulgarisation des recettes de poisson" ou encore le projet de "promotion des activités artisanales des Organisations Non Gouvernementales et associations féminines à Djibouti" sont sur le point d'être mis en place.

● La santé maternelle : garantir l'avenir et la protection des familles

La mortalité maternelle et infantile demeure très élevée à Djibouti où le système sanitaire rencontre des difficultés à faire face aux soins que requièrent la maternité, l'accouchement et le suivi postnatal. Les programmes nationaux "Maternité Sans Risque", "Santé Mère Enfant" et "Planification Familiale" ont pour objectif de remédier à cet état de fait.

Le programme national "Maternité sans Risque", mis en place en 2002, a d'ores et déjà connu des réalisations importantes notamment dans le domaine de la formation du personnel soignant. L'un des principaux objectifs du programme est d'améliorer la prise en charge de la grossesse grâce aux activités développées dans le milieu médical mais également sur le terrain par le biais de la formation continue des accoucheuses traditionnelles.

Ce programme prévoit en outre la mise en place d'un Service Mère Enfant (SME) chargé de concevoir, de coordonner et de superviser la réalisation des programmes prioritaires destinés à améliorer la santé de la mère et de l'enfant. Chaque structure hospitalière, mis à part les hôpitaux de la ville de Djibouti, a développé une unité de PMI (Protection Maternelle et Infantile) où sont dispensés les soins préventifs pour la mère et l'enfant.

Les travaux de rénovation des bâtiments de pédiatrie et de maternité de l'hôpital Peltier, où l'on a par ailleurs installé un équipement de mammographie et d'échographie, s'inscrivent dans le cadre de cette politique résolument axée sur l'amélioration de la santé des djiboutiennes.

Par ailleurs, la Maternité Dar El Hanan a été rénovée en avril 2000. Cet établissement est destiné à la prise en charge des accouchements sans complication afin de désengorger la maternité Martial de l'hôpital G Peltier. Avant sa restructuration, sa capacité était tombée au niveau zéro. Depuis, une expérience de gestion communautaire a été mise en place ; contrôlée par un comité de gestion formé de représentants de l'administration centrale, du personnel hospitalier et de la population, elle s'avère particulièrement efficace. Les services proposés à prix réduits (1000 FD pour un accouchement) attirent des femmes de toutes les classes sociales et les fonds collectés permettent d'assurer

l'entretien des lieux, la motivation du personnel et les dépenses urgentes pour le fonctionnement interne. La tarification, même symbolique, et la mise en place d'une gestion participative basée sur la communauté se révèle être une vraie révolution en matière de politique de santé. La maternité Dar Al Hanan dont la réputation attire désormais des parturientes de plus en plus aisées en est l'illustration. En misant sur la participation et la conscience citoyenne de chacun, sur la culture d'entraide et de fraternité qui prévaut à Djibouti, il semble désormais possible d'améliorer la prise en charge sanitaire jusqu'alors insuffisamment assurée par un État ne disposant plus des moyens matériels et humains permettant de financer les dépenses de santé.



photo 8. La Maternité
Dar EL Hanan rénoverée

Les résultats des programmes de santé maternelle et de santé reproductive ont été sensibles dès 2002. Alors que les consultations prénatales ne concernaient que 33% des femmes enceintes en 1999, 44% des djiboutiennes ont pu bénéficier de ces consultations en 2001. De même, la consultation postnatale entre progressivement dans les mœurs : inexistante avant 1999, elle concerne désormais 4,2% des femmes enceintes tandis que le pourcentage d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié passe de 56% en 1996 à près de 80% en 2001.

La démocratisation de ces prestations médicales a contribué significativement à la baisse de la mortalité maternelle ; en effet, le taux de mortalité maternelle qui était de 7,4 pour 1000 naissances vivantes en 1999 n'est plus que de 5,2 en 2002 (soit 5% des parturientes). De même, l'espérance de vie des femmes est passée entre 1999 et 2002 de 45,3 à 47,3 ans confirmant les effets positifs de programmes particulièrement adaptés aux besoins et carences du système sanitaire djiboutien.

Les relevés des registres des maternités, pour le premier trimestre 2001, montrent que l'hôpital Peltier a pris en charge 22,5% de la totalité des accouchements assistés dans les établissements sanitaires de la ville et 95% des césariennes (les 5% restants ayant été pratiqués à l'hôpital italien de la banlieue de Balbala). Pour la même période, la maternité Dar el Hanan a assuré plus de 50% du total des accouchements, l'hôpital de Balbala 23% et Hayabley 4%. Dans la ville de Djibouti, la proportion des accouchements à complication pris en charge à la maternité de l'hôpital Peltier est en augmentation régulière depuis ces dernières années. Cette situation est à mettre en relation avec le fonctionnement de l'hôpital de Balbala, structure de référence secondaire pour l'obstétrique d'urgence qui connaît actuellement des difficultés.

Dans le cadre de la politique multisectorielle de lutte contre le Sida, un programme "Lutte contre le VIH/SIDA" est mené depuis avril 2004 par le Ministère Délégué à la Promotion de la Femme et des Affaires Sociales et du Bien-Etre Familial. Plus touchée par le virus que les hommes (3,3 % contre 2,2%), les femmes doivent en effet faire l'objet d'une attention particulière, particulièrement concernant la question délicate de la transmission mère-enfant. Des projets pilote sont en cours d'élaboration dans ce domaine.

La Journée Internationale de la femme a été en 2004 l'occasion de lancer officiellement, en présence du Chef de l'État, la campagne de lutte contre le Sida et de rappeler la menace potentielle que constitue ce fléau pour l'ensemble de la population Djiboutienne. Le Président, après avoir réaffirmé sa détermination à poursuivre le combat mené contre les Mutilations Génitales et les violences perpétrées à l'encontre des femmes, a ouvert une séance de discussion et d'information pédagogique sur le virus du Sida devant un parterre de 2000 femmes de la société civile désireuse de briser les tabous inhérents à l'évocation de la sexualité féminine.

L'un des premiers volets du programme sectoriel de lutte contre le sida impliquant 12 ministères a été, concernant le Ministère de la Promotion de la femme, de lancer une campagne intitulée "l'éducation par les pairs". Ce projet consiste en la formation d'une trentaine de jeunes filles déscolarisées aux questions liées au virus du Sida, de la prévention aux soins dispensés à Djibouti. Véritables agents de changement de comportement, elles diffusent ensuite cette information à leurs pairs dans les différents quartiers identifiés par le programme. Une première session a débuté en mai 2004 à Djibouti Ville et prévoit une durée de formation de 6 mois pour chaque groupe de femmes. Les similitudes d'âge et de vécus entre les formatrices et le public touché permettront progressivement de lever les tabous inhérents à l'évocation de la sexualité féminine à Djibouti afin de pouvoir envisager une politique d'information et de sensibilisation efficace et ouverte à la discussion.

La pacification nationale et la promotion d'une culture et de valeurs républicaines ont permis à Djibouti d'envisager plus sereinement l'avenir et de se projeter dans des programmes de développement ambitieux à l'image du complexe de Doraleh ou des projets de développement locaux étudiés. Ces projets ne sont cependant viables que dans un contexte régional stable ne menaçant pas les investissements et l'énergie déployée dans le cadre des réformes ambitieuses menées par le Gouvernement. C'est pour cette raison que Djibouti s'est courageusement engagé dans une politique étrangère visant à faire bénéficier les autres pays de son expérience positive et à accompagner sa progression vers la modernité et le progrès.

4) UNE DIPLOMATIE RESPECTUEUSE DES IDEAUX DE PAIX ET DE RESPECT MUTUEL

La guerre civile qui déchire le Soudan et la Somalie, la reprise des tensions et des violences entre l’Ethiopie et l’Erythrée, l’accentuation de la guérilla qui sévit au nord de l’Ouganda soulignent encore une fois la situation privilégiée de Djibouti dans cette région marquée par tant de conflits. Cette paix acquise au terme de négociations rondement menées et de la signature d’un accord qui s’avère porteur de stabilité constitue l’un des atouts majeurs de Djibouti dans la région et auprès des partenaires internationaux. Le Président de la République a d’emblée souhaité mettre ces acquis au profit d’une diplomatie orientée vers la promotion de la paix et au service du développement national.

Djibouti s’est, en effet, affirmé sur la scène internationale comme un acteur incontournable de la résolution de conflits au travers de ses participations actives et remarquées aux assises de différentes instances régionales, continentales ou internationales.

Le mandat présidentiel a également été marqué par la continuité et le renforcement des relations bilatérales avec les partenaires traditionnels et une dynamisation de la politique arabe dans un contexte international propice à une coopération accrue avec les pays frères. Les partenariats signés avec Dubaï, notamment le Projet Doraleh, soulignent le dynamisme et les progrès inhérents à cette diplomatie offensive basée sur la paix, la stabilité et la modernité.

Enfin, l’initiation d’une diplomatie au service du développement est aujourd’hui visible à Djibouti. Le renforcement des liens de coopération et la diversification des partenaires a en effet permis de maintenir un certain niveau d’aide au développement dans un contexte international pourtant morose, marqué par la réduction généralisée du financement de l’aide au développement.

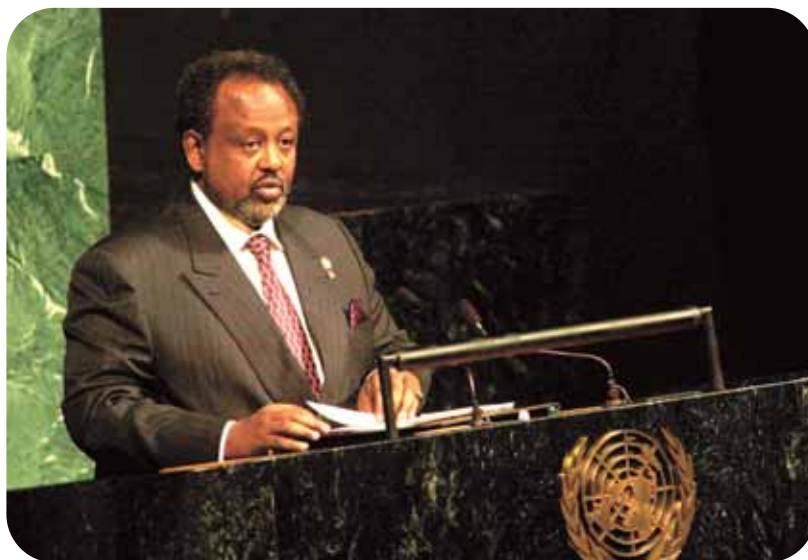


photo 9. Ismaïl Omar Guelleh, principal artisan du décollage diplomatique djiboutien

Ainsi, dans ce contexte, Djibouti a su faire valoir son statut d'exception dans la région et mettre en valeur sa situation géographique exceptionnelle dans un contexte international propice. Cette diplomatie au service de la paix, du rayonnement national et du développement contribue à l'appréciation de l'image du pays sur la scène internationale et génère des retombées économiques considérables.

UNE DIPLOMATIE AU SERVICE DE LA PAIX

● Des accords de paix somaliens sous l'égide du Président djiboutien : les premiers pas remarquables de la diplomatie djiboutienne

La paix civile sur l'ensemble du territoire ne saurait occulter les impératifs de la stabilité dans la Corne de l'Afrique. Raison pour laquelle Djibouti est en droit de se préoccuper des développements politiques intervenus en Somalie.

"La paix n'est durable que si elle est prolongée par le retour de la stabilité sous-régionale, surtout lorsque vous avez à votre porte une zone de non-droit d'une superficie de plus de 600 000 km²"¹⁰.

La Présidence djiboutienne de l'IGAD en 2000 a été l'occasion pour la diplomatie djiboutienne de se distinguer et de consacrer le rôle de Djibouti en tant que solide promoteur de la paix et de la stabilité dans la région. La Conférence de Paix d'Arta pour la réconciliation nationale Somalienne s'inscrivant dans la nouvelle dynamique insufflée à l'IGAD par le Président Ismaïl Omar Guelleh a fait figure de véritable "décollage" diplomatique pour Djibouti. Son succès retentissant a en effet contribué au rayonnement de la diplomatie djiboutienne à travers le monde et fait de Djibouti un interlocuteur privilégié en matière de règlement des conflits. La mise en place en Somalie après 10 ans de vacances du pouvoir d'un Gouvernement National de Transition et d'un Parlement sont les principaux succès de ces accords historiques. Cette réussite procède de la volonté présidentielle de rapprocher et de faire participer toutes les communautés au sein des instances nationales ; volonté qui avait présidé au règlement du conflit civil djiboutien. L'aboutissement de cette initiative en faveur de la paix est également le fruit d'une présence djiboutienne active sur le plan continental et international pour obtenir l'adhésion de la communauté internationale au Plan de Paix pour la Somalie.

La manifestation la plus immédiate de cette réussite fut la reconnaissance de la Somalie dans son intégrité territoriale, par la communauté et les instances internationales (ONU, OUA, Ligue Arabe, OCI, IGAD...) où son siège était resté vacant durant 10 ans. L'objectif principal de l'implication de Djibouti et de la mobilisation de moyens considérables dans le règlement de ce conflit participe d'une analyse présidentielle clairvoyante, en phase avec les ambitions de développement qu'il nourrit pour son pays au sein d'une région pacifiée au sein de laquelle Djibouti aspire à jouer un rôle de plaque tournante portuaire et commerciale. Aucun développement social et économique n'est, en effet, possible dans un contexte d'instabilité régionale et de risque chronique. La paix est un socle nécessaire pour le développement futur de Djibouti et sa crédibilité régionale et internationale lui confère un rôle de médiateur, d'arbitre et de diplomate que le pays se doit d'honorer.

¹⁰ Extrait de la déclaration-bilan prononcée par le Chef de l'État djiboutien à l'occasion du second anniversaire de son investiture

LA CONFÉRENCE D'ARTA : AVANCÉES ET ACQUIS SOUS L'ÉGIDE DE DJIBOUTI

Inquiet des conséquences de l'instabilité régionale résultant de la désintégration de l'État somalien, le président Ismaïl Omar Guelleh avait plaidé en faveur d'un Plan de Paix pour la Somalie au siège des Nations Unies le 22 septembre 1999. Salué par toutes les délégations présentes, et fort de ce soutien implicite, il engagea un processus de réconciliation somalienne qui débuta du 29 septembre 1999 lors de sa présentation du plan de paix en Somalie.

Le 31 janvier 2000, le Président Djiboutien engageait des pourparlers avec les dirigeants des différentes régions somaliennes, débutant ainsi officiellement la mise en œuvre du plan de paix qui reçut le soutien du Conseil de Sécurité de l'ONU le 28 février 2000.

A l'issue de plusieurs mois de préparation et de concertation avec les différentes autorités et forces vives somaliennes, le Président Guelleh ouvrit officiellement, le 2 mai 2000, les travaux de la Conférence nationale de paix pour la Somalie en présence de représentants de la communauté internationale et de plusieurs centaines de dirigeants somaliens. Le 21 mai 2000, les chefs coutumiers étaient parvenus à résoudre les différends qui avaient opposé les Somaliens durant de longues années de guerre civile.

Le chef de l'État invita 1.200 délégués désignés par les dignitaires traditionnels à débattre le 15 juin 2000 sur les modalités et moyens de mettre en place un État Somalien. Le 6 juin 2000, un premier compromis se dégagait sur le choix de Baïdoa comme capitale provisoire jusqu'à la pacification définitive de Mogadiscio. Il fut suivi par l'agrément, le 9 juin 2000, d'une commission technique chargée de démanteler les milices sur la base d'un dispositif juridique tendant à prévenir tout risque de vendetta.

La Conférence d'Arta aborda, le 20 juillet 2000, la troisième et dernière phase de ses travaux axée sur la désignation des députés de l'Assemblée transitoire, l'élection du Président du Parlement de transition et celle du Président de la République. Dépassant les susceptibilités claniques sous le regard bienveillant du Président Ismaïl Omar Guelleh, les conférenciers somaliens entérinèrent la mise en place de l'Assemblée de Transition le 13 août 2000. M. Abdallah Derrow Issack fut élu le 24 août 2000 au poste de Président de l'Assemblée Nationale de Transition avec un score de 81,25% des suffrages exprimés.

La Conférence d'Arta organisa un scrutin présidentiel. Au terme de ce vote, M. Abdi Kassim Salat Hassan récolta la majorité des voix et fut proclamé Président de transition de la République de la Somalie le 25 août 2000. Son investiture officielle à ses nouvelles fonctions se déroula le 27 août 2000 à Djibouti en présence de plusieurs chefs d'État de la sous-région, des pays amis et des représentants des organisations internationales, régionales et sous-régionales.



photo 10. Salle de la conférence d'Arta

● Une nouvelle place pour Djibouti dans le concert des nations

La désignation de la République de Djibouti à l'issue du Sommet de l'OUA de Ouagadougou de juillet 1999 comme membre à part entière de la délégation de Haut Niveau de Chefs d'État pour le conflit érythréo-éthiopien est une autre illustration de l'avènement de Djibouti comme interlocuteur privilégié sur la scène diplomatique africaine. Sa neutralité et sa stabilité ont, en effet, joué un rôle primordial dans le règlement progressif de cette guerre et permis aux organisations internationales de disposer d'un allié à proximité des zones de conflits. Djibouti a ainsi contribué de manière significative au processus de dialogue entre les deux belligérants et au respect du cessez le feu signé en 2000 par les deux parties sous la supervision de la Mission des Nations Unies pour l'Éthiopie et l'Érythrée (MINUEE). Djibouti a notamment abrité les différentes négociations tripartites - MINUEE, Érythrée, Éthiopie.

La concrétisation des accords de Djibouti entre le Président soudanais Omar El Bechir et son opposant Sadek El Mahdi, en marge du sommet de l'IGAD en 2000, souligne encore une fois le rôle croissant de ce pays dans le règlement des conflits régionaux. Djibouti s'imposant brillamment en tant que pays promoteur d'une culture de paix, l'Union Africaine ne tarda pas à l'impliquer fortement dans d'autres initiatives de paix dépassant le cadre de la région tel le processus de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire mis en place lors du Sommet de Lomé en 2000.

Djibouti a eu enfin le "privilège et l'honneur" d'être choisi pour accueillir, en 2005, le sommet des Chefs d'État et de Gouvernement des vingt pays membres du COMESA.

"Cette marque de confiance est à mettre au crédit du mode d'action de notre diplomatie durant ces 27 années pour en faire un instrument efficace au service de notre ambition économique et pour être présent sur la scène internationale confirmant la vocation de notre pays d'œuvrer partout pour la paix et la concorde, pour l'unité africaine et arabo-islamique¹¹"

¹¹ Extrait du discours présidentiel prononcé lors de la célébration du 27ème anniversaire de l'Indépendance, le 27 juin 2004



photo 11. Conférence
des Chefs d'État de
l'IGAD

LA CONTINUITE ET LE RENFORCEMENT DES RELATIONS BILATERALES AU SERVICE D'UNE DIPLOMATIE TOURNEE VERS LE DEVELOPPEMENT

La République de Djibouti a su renforcer ses liens d'amitié avec ses principaux bailleurs de fonds que sont la France, le Japon et l'Italie et nouer de nouvelles relations avec des partenaires prometteurs tels que l'Inde,

l'Iran, la Malaisie, Cuba, la Thaïlande et Singapour. Un travail sérieux de

suiti de l'aide financière internationale a en outre

permis à Djibouti de gérer

ces fonds de manière

efficace au profit

du développement

économique et social

du pays. A ce titre,

l'aide bilatérale

au service du

développement affiche

une hausse significative

en 2003 par rapport à

l'année 2002 au moment

même où l'aide au

développement accuse une

tendance à la baisse partout

dans le monde. Ces promesses

de financements obtenus, en

majorité à titre de don, constituent

la preuve de la vitalité des relations

entretenues non seulement avec les pays amis

mais aussi avec les institutions financières.



photo 12. Le Nouveau Ministère
des Affaires Etrangères

La République de Djibouti s'est donnée les moyens et les outils nécessaires à la promotion de cette diplomatie au service du développement. L'inauguration en 2002 du nouveau bâtiment du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale et surtout la décision du Président de la République de créer en juillet 2001 un Ministère Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères illustrent parfaitement cette nouvelle dynamique. Ces nouveaux bâtiments du Ministère ont été financés par la République Populaire de Chine. La consolidation des relations bilatérales avec la Chine a été matérialisée par l'ouverture en juin 2001 d'une ambassade à Pékin. Entamées il y a 24 ans, les relations sino-djiboutiennes sont plus fortes que jamais et vont dans le sens d'une plus grande coopération bilatérale axée sur des projets de développement dont les résultats sont d'ores et déjà visibles à Djibouti.

"La politique diplomatique de notre pays a visé l'élargissement continu des cercles de nos amitiés à travers le monde¹²".

Les efforts de diversification des partenaires ont porté leurs fruits en particulier avec des pays tels que l'Inde, l'Iran, le Sénégal, les Pays Bas ou encore la Malaisie où une nouvelle coopération Sud-Sud a permis à une première vague d'étudiants djiboutiens de suivre un enseignement supérieur dans les universités malaises. La récente tournée présidentielle dans le sud est asiatique laisse présager des retombées considérables et confirme le bien fondé de cette diversification en direction des pays émergents. Djibouti s'illustre ainsi comme une « terre de rencontres et d'échanges », aux confins de l'Afrique et de l'Asie. Cette diplomatie s'inscrit ainsi dans une politique globale visant à faire de Djibouti un carrefour incontournable, une véritable plaque tournante régionale s'ouvrant sur l'Asie.

De même, on peut noter la volonté de renouer avec des pays jadis très présents, comme l'Allemagne dont les troupes sont stationnées à Djibouti depuis février 2002, dans le cadre de la lutte internationale contre le terrorisme au sein de laquelle Djibouti joue une carte maîtresse.

UNE STRATEGIE PROSPERE FONDÉE SUR LA STABILITE POLITIQUE ET LES GARANTIES SECURITAIRES

La paix et la stabilité politique qui règnent actuellement sur Djibouti lui permettent de jouer un rôle stratégique considérable dans la lutte internationale contre le terrorisme. A la jonction de l'Afrique et du Moyen Orient, Djibouti s'est progressivement donné les moyens de s'affirmer comme une base incontournable pour la sécurité régionale et internationale. Aux côtés des forces armées djiboutiennes, soldats américains et européens travaillent en étroite collaboration et veillent sur la région. Membre actif de la coalition internationale de lutte antiterroriste, Djibouti offre en effet, depuis janvier 2002, aux forces engagées dans l'opération « Liberté Immuable » des bases d'appui logistiques et un environnement serein. Djibouti a su résister aux influences régionales, somaliennes, yéménites et soudanaises : depuis 1996, aucune action hostile à la présence étrangère n'est à déplorer, prouvant ainsi l'efficacité des services de sécurité djiboutiens. Un comité chargé de la lutte contre le terrorisme a été mis en place par le

¹² Extrait du discours présidentiel prononcé lors de la célébration du 27ème anniversaire de l'Indépendance, le 27 juin 2004

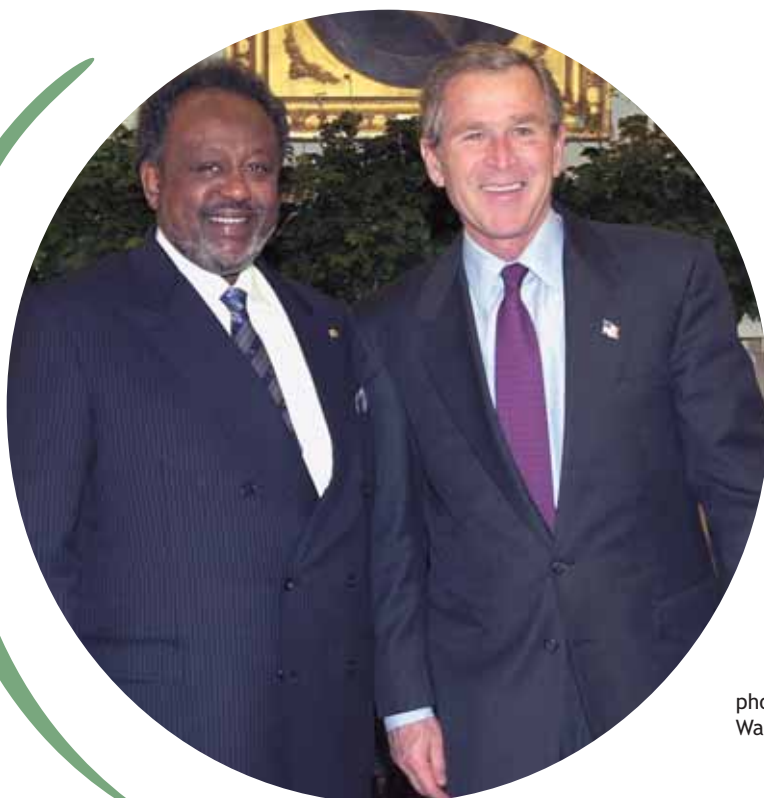


photo 13. Visite officielle à Washington

Gouvernement djiboutien. V i s a n t à renforcer le cadre juridique national afin de lutter efficacement contre les opérations de blanchiment d'argent alimentant les réseaux terroristes, cet organe témoigne de la volonté djiboutienne de mener une diplomatie vertueuse et de jouer pleinement le rôle que lui confère sa position géographique et son statut exceptionnel aux abords de la Mer Rouge.

La visite d'Etat du Président Ismaïl Omar Guelleh aux USA a inauguré le raffermissement des relations de coopération avec les États-Unis et a, entre autres, débouché sur une multiplication significative des interventions du Gouvernement américain en faveur du développement économique et social du pays. La conjoncture internationale, depuis les attentats du 11 septembre, a mis en exergue l'importance et la capacité de Djibouti à influencer sur la paix et la stabilité interne et notamment la lutte contre le terrorisme. Le pays a donc accordé des facilités dans le cadre de l'opération « Liberté Immuable ».

L'ouverture de la base militaire américaine est donc le résultat de la politique de rapprochement et d'engagement djiboutien dans la sécurité internationale. Mais, parallèlement aux exercices strictement militaires, les Américains sont largement impliqués dans des projets de développement des infrastructures djiboutiennes.

"L'engagement de Djibouti aux côtés de son ami et allié, les États-unis d'Amérique

est total dans sa lutte sans merci contre le terrorisme et la violence faite aux peuples, contre la perpétuation du déni de droit et l'injustice, contre la perte d'identité, de la dignité et de la valeur de la personne humaine. Jadis, la force suffisait à dissuader ou à mettre fin au totalitarisme mais aujourd'hui, force est de constater que la coopération entre les nations, dans cet esprit, prend toute sa légitimité, et devient l'instrument clé sans lequel il est difficile de conjurer les menaces nouvelles qui affectent la sécurité internationale et mène inexorablement vers l'anéantissement et le chaos". " C'est ce que nous nous sommes efforcés de réaliser lors de la Conférence d'Arta et c'est ce que nous continuons de faire aujourd'hui c'est-à-dire, promouvoir la paix, la stabilité à Djibouti et dans la région¹⁴".

Cet extrait du Rapport 2001 du département d'État américain sur le terrorisme dans le monde témoigne des succès de la politique extérieure djiboutienne en termes de sécurité internationale et de lutte contre le terrorisme :

"Djibouti a tout de suite accordé un soutien ferme et constant à la guerre contre le terrorisme engagée par la coalition mondiale sous la houlette des États-Unis. Djibouti accueille d'ailleurs des forces coalisées de France, d'Allemagne, du Royaume-Uni et des États-Unis. Djibouti a démantelé les réseaux financiers soupçonnés de transmettre des fonds destinés aux réseaux terroristes à pied d'œuvre sur son territoire, et a publié un décret qui engage le pays à coopérer entièrement avec les mesures financières antiterroristes prises par les États-Unis"¹⁵.

L'accord de coopération militaire avec les États-Unis inaugure une nouvelle ère dans les relations de ces deux pays.

Cette politique volontaire, résolument tournée vers la coopération internationale, a permis à Djibouti de s'imposer dans le concert des nations.

Les forces françaises stationnées à Djibouti, aux côtés des forces américaines, espagnoles et allemandes, participent par ailleurs activement à la lutte contre le terrorisme international.

UNE PRÉSENCE MILITAIRE BÉNÉFIQUE POUR L'ÉCONOMIE DJIBOUTIENNE

L'accord de défense entre la France et Djibouti, qui date de 1977, a été modifié dans ses dispositions économiques grâce à la ferme volonté du Président de la République d'établir une relation juste avec les partenaires français. L'accord n'avait jamais été révisé et cette renégociation s'inscrit avant tout dans le cadre de la consolidation de la collaboration et de l'amitié qui unit les deux pays depuis 1977. D'ailleurs, l'accord finalisé fin avril 2003 ne concerne pas les autres aspects de la coopération militaire et de l'aide au développement entre les deux pays.

¹⁵ Extrait du Rapport du département d'État sur le terrorisme dans le monde en 2001 : "Rapport sur le terrorisme dans le monde : Vu d'ensemble de la situation en Afrique" Service d'information du département d'État des États-unis

¹⁴ Allocution prononcée par le Président de la République lors de la cérémonie de remise des lettres de créances du nouvel ambassadeur américain



photo 14. Visite officielle à Paris

Les avantages que procure cette présence militaire et les investissements étrangers qu'elle draine ont conduit le Gouvernement djiboutien à optimiser les conditions d'accueil et à maximiser la sécurité intérieure. Réformes nécessaires au développement et à l'assainissement des conditions de vie dans le pays, les actions en faveur d'une régulation des flux migratoires, d'une restructuration de la police nationale ou de l'atténuation des risques naturels ont été menées tambour battant au cours de ce sextennat.

5) SECURITE INTERNE ET POLITIQUE DE DEFENSE, DES ENJEUX FONDAMENTAUX POUR L'AVENIR

UNE REGULATION DES FLUX MIGRATOIRES DANS LE RESPECT DE LA REGLEMENTATION INTERNATIONALE

Djibouti n'a plus à prouver sa longue tradition d'accueil et de protection des réfugiés politiques qui n'ont eu de cesse d'élire domicile dans ce petit pays depuis son accession à l'indépendance. Le conflit de l'Ogaden entre la Somalie et l'Ethiopie en 1977/78, les chutes des régimes de Mohamed Siad Barré en Somalie et Mengistu Hailé Mariam en Ethiopie au début des années 1990, puis le conflit éthio-érythréen en 2000 et les guerres civiles au Yémen en 1986 et 1994 ont poussés des milliers de personnes à chercher refuge à Djibouti.

La République de Djibouti accueille donc actuellement sur son sol plusieurs milliers de

réfugiés venus essentiellement des pays limitrophes. Ces migrants sont pris en charge conformément à la Convention de Genève relative au traitement des réfugiés et des personnes déplacées ratifiée par Djibouti le 9 août 1977.

L'ASILE POLITIQUE ET L'IMMIGRATION À DJIBOUTI

Les demandeurs d'asile à Djibouti sont reçus par une commission d'éligibilité qui examine leur cas et s'assure qu'ils remplissent les critères d'obtention du statut de réfugié conformément à la Convention de Genève : un demandeur d'asile acquiert le statut de réfugié s'il "craint avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte ne veut se réclamer de la protection de ce pays... ". Cette définition est celle qu'utilise actuellement le Haut Commissariat aux Réfugiés et qui a force de loi dans le droit international.

Compte tenu de la situation politique ou sanitaire de certains pays, la communauté internationale attribue un statut de réfugié "de plein droit" à certains ressortissants de pays rigoureusement énumérés. Ainsi, les ressortissants du sud de la Somalie obtiennent un statut directement, sans que la commission d'éligibilité ait à statuer sur leur cas. Seul leur origine et leur provenance sont vérifiées.

A cette catégorie de migrants, réfugiés de plein droit ou ayant acquis le statut au terme du processus légal, Djibouti doit protection au même titre. Il en est de même pour les migrants disposant de titres de séjour.

Récemment, la poursuite du conflit érythréo-éthiopien et l'anarchie politique régnant en Somalie ont généré de nombreux flux de migrants dont une grande partie s'est dirigée vers Djibouti, îlot de stabilité politique et économique dans la Corne de l'Afrique. Les migrants sont en effet bien souvent attirés par un niveau de vie et un équilibre économique unique dans la région. Pourtant, nombre de d'entre eux ne disposent d'aucun statut légal à Djibouti : ni titre de séjour, ni statut de réfugié. Cette situation, non-conforme au droit international et encourageant une immigration illégale incontrôlable ne pouvait à terme, se pérenniser. Une augmentation sensible de l'immigration clandestine rendait la situation préoccupante tant au plan de la sécurité intérieure qu'en égard à la concurrence déloyale et aux dommages environnementaux liés à l'afflux massif de ces populations démunies.

Le Plan d'Action Gouvernemental en termes d'immigration et de sécurité intérieure s'est appuyé sur une stratégie efficace privilégiant la communication, l'information, le départ volontaire et la prévention.

Le départ massif et spectaculaire durant l'été 2003 des migrants qui résidaient

illégalement à Djibouti a pu se faire sans heurts, sans intervention coercitive majeure. La majorité des 85 000 clandestins a, en effet, quitté volontairement et librement le territoire suite au lancement de la campagne médiatique dissuasive orchestrée par le Ministère de l'Intérieur. Cette méthode misant sur la communication, la prévention et l'effet d'annonce préalable à toute action répressive s'est donc révélée particulièrement salubre et a permis l'organisation d'un rapatriement respectueux de la dignité et des droits humains.

Le Gouvernement djiboutien et le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) présent dans le pays traitent consciencieusement les multiples cas et attribuent un statut de réfugié politique aux migrants répondant aux critères internationaux mentionnés dans la Convention de Genève.

Les migrants "politiques" menacés dans leur pays d'origine sont ainsi autorisés à rester sur place, et les migrants illégaux, invités à regagner leur pays. Le rapatriement massif de ressortissants éthiopiens et somaliens en novembre 2003 n'a donc visé que les étrangers en situation irrégulière ; ni les réfugiés, ni les travailleurs dûment munis de papiers n'ont été inquiétés. La plupart des départs ont d'ailleurs été volontaires et n'ont provoqué aucune secousse intérieure ou diplomatique à même d'inquiéter les autorités djiboutiennes. Concernant ces premiers rapatriements, le responsable du HCR à Djibouti, William Assare, a déclaré n'avoir *"pas eu l'impression qu'ils avaient des problèmes particuliers. Ils faisaient la navette entre leur pays et Djibouti. La plupart sont partis avec dignité"*.

La stratégie nationale en matière d'immigration ne s'est pour autant pas limitée à l'organisation de ces rapatriements et à la normalisation de la situation sur le territoire national. Si le départ massif des migrants clandestins a permis une amélioration visible et palpable de la morphologie et de l'environnement urbain, les autorités djiboutiennes ont pris conscience de la nécessité de mettre en œuvre une politique globale intégrant des moyens d'action en amont et privilégiant le contrôle des frontières à l'expulsion.

En effet, outre la réussite de la campagne de rapatriement volontaire, un dispositif de contrôle efficace des frontières et de leurs alentours a été pensé et expérimenté. Composé de plusieurs troupes stationnées "en cascade" formant plusieurs rideaux se succédant au fur et à mesure de la progression des passagers traversant la frontière et pénétrant le territoire djiboutien, ce système est particulièrement bien adapté au contexte régional caractérisé par un nomadisme rendant le contrôle et la régularisation de mouvements migratoires particulièrement sensibles. Le premier "rideau" est composé de soldats de "paix" suivis aux postes de contrôle successifs de policiers et de militaires installés "en cascade" ; des relèves fréquentes ont été organisées afin de mettre fin à la routine et à la corruption qui favorisaient les passages frauduleux et illégaux des nombreuses frontières que compte Djibouti. Une fermeture "hermétique" des frontières n'est en effet pas évidente étant donné le nombre de kilomètres de frontière qui entourent ce petit pays, mais cette nouvelle organisation mêlant *"plusieurs forces, plusieurs entités"* a permis une normalisation de la situation critique dans laquelle se trouvait le pays.

Un contrôle renforcé aux frontières pour stopper l'arrivée massive et injustifiée des migrants de la région permettra certainement de rendre les opérations de rapatriement, nécessaires mais humainement difficiles à mettre en œuvre, plus rares à l'avenir.

Les résultats de cette politique d'immigration courageuse tournée vers la prévention,

l'analyse des causes et des conséquences d'un système antérieur laxiste et aléatoire sont palpables particulièrement à Djibouti-Ville où les migrants clandestins étaient les plus nombreux et les plus visibles. La situation de détresse et d'extrême pauvreté dans laquelle ces populations se trouvaient du fait de leur statut précaire et de l'absence d'une source de revenu régulière avait en effet généré un sentiment d'insécurité justifié par une augmentation sensible de la délinquance, de la mendicité et de l'insalubrité publique.

L'assainissement de la situation migratoire a donc permis d'amoindrir l'impact social de ces fléaux et de ramener l'insécurité urbaine et la délinquance juvénile à des niveaux proportionnels à la dimension et à la population du pays.

Le climat qui régnait au sein de l'agglomération djiboutienne avait en effet rendu les forces de police insuffisantes et incapables de juguler le flot d'incivilités, de délits et d'infractions qui rythmaient le quotidien de la capitale et menaçait un équilibre urbain rendu précaire du fait de la crise économique et du chômage. Le rapatriement volontaire a donc mis fin au surcroît de travail que représentaient les migrants clandestins pour la police djiboutienne. La preuve la plus tangible de l'amélioration des conditions de sécurité à Djibouti-ville est sans doute, début 2004, la vague de démobilisation des anciens combattants demeurés dans les forces de police depuis la fin du conflit afin de renforcer des unités en sous-effectif à la fin de la décennie 90.

Cette nouvelle donne associée aux nombreux dysfonctionnements qui témoignaient de l'inadaptation de la police djiboutienne aux réalités nationales et régionales ont rendu la restructuration et l'amélioration des services de police nécessaires dans le cadre du chantier de réformes engagé durant ce sextennat.

LA REFORME DES FORCES NATIONALES DE POLICE : REDONNER CONFIANCE AUX CITOYENS DJIBOUTIENS

Après 27 années d'existence, la Force Nationale de Police, victime de l'usure du temps et de pratiques ne répondant plus aux exigences actuelles, devient la **Police Nationale** suite à la révision de ses statuts datant d'avril 2004. Cette réforme voulue par le Président de la République a pour principal but de réadapter les missions de la Police Nationale au contexte djiboutien et à la nouvelle donne mondiale en s'engageant, notamment, dans la lutte contre l'internationalisation du crime et du terrorisme.

Jusqu'en 1994, la Force Nationale de Police regroupait deux groupes distincts : la "police nationale" chargée de l'immigration, de la police judiciaire ou de la sécurité publique et la "police en tenue" dont la mission principale était le maintien de l'ordre ponctuel. Une réforme a mis fin, en 1995, à cette dualité et a permis la fusion de ces deux corps dans une seule "Force Nationale de Police" (FNP). Sa participation au conflit aux côtés de la Gendarmerie et de l'Armée a cependant généré des velléités concurrentielles entre les différents corps. Le projet de loi promulgué au printemps 2004 vise donc à démilitariser la police, à restructurer ses méthodes de gestion et à définitivement abandonner les concepts et les structures à caractère militaire au sein de son fonctionnement. L'état major, dont les attributions et méthodes étaient calquées sur celui de l'armée, disparaît au profit d'une structure décentralisée chapeautée par la Direction Générale de la Police Nationale. Ces nouveaux statuts inaugurant une organisation et un fonctionnement innovant et garant de la transparence de la gestion de chaque secteur permettra de redonner confiance dans une police nationale dont la mission, les attributions et l'organisation étaient quelque peu diluées et dénuées de leur sens. A

cet organigramme précis consacrant les compétences de chacun s'ajoute une dose de décentralisation des services de police. Misant sur la proximité et se souciant de redonner confiance aux citoyens, la réforme prévoit en effet une délimitation territoriale définissant des circonscriptions au sein desquelles un commissariat de référence sera compétent. A titre d'exemple, Djibouti-Ville est découpée en trois zones, dans chacune d'elles, un commissariat est chargé de la police de proximité et des renseignements.

Rationalisation, transparence et décentralisation sont les maître-mots de cette réforme visant à restaurer un rapport de confiance entre la police et les djiboutiennes et djiboutiens de plus en plus touchés par la délinquance des plus jeunes et les fléaux inhérents au chômage et la précarisation des conditions de vie.

De même, la réforme offre, à l'image des nouvelles méthodes de recrutement et d'évolution de carrières dans la fonction publique, de nouvelles garanties contre l'arbitraire et le caractère aléatoire du traitement et de l'embauche des policiers. Ainsi, des garde-fous sont progressivement érigés dans l'ensemble des secteurs de la fonction publique afin de limiter l'impact de la corruption et du népotisme et de rationaliser le fonctionnement d'une administration qui se veut digne du rôle que Djibouti souhaite tenir au niveau régional et international.

Cette restructuration de la police djiboutienne consacre les efforts de modernisation mis en œuvre sous l'impulsion présidentielle depuis son accession au pouvoir en 1999 et vient donc confirmer les desseins que le Chef de l'État nourrit en termes de sécurité intérieure et de maintien de l'ordre public. Ainsi, face aux besoins énormes de la Police Nationale, Ismaïl Omar Guelleh a donné son appui pour l'acquisition, grâce à l'aide de l'Allemagne, de motos, et autres véhicules automobiles et d'équipements informatiques pour plusieurs services de police au premier rang desquels figurent la Brigade de Circulation Routière, le Service des Accidents, l'Ecole de Police, etc.

Les résultats récemment obtenus grâce au combat quotidien des forces de police ont contribué à la disparition progressive du sentiment d'insécurité qui prévalait deux ans plus tôt et ont encouragé les autorités djiboutiennes à mobiliser de nouveaux moyens en faveur de la police nationale : des locaux dans la cité "Hodane" et le déblocage de crédits conséquents pour la réfections d'anciennes casernes.

L'accent a également été mis au cours du mandat d'Ismaïl Omar Guelleh sur la gestion et la prévention de la sécurité routière. Jusqu'en 2001, la Force Nationale de Police était seule responsable de la sécurité et du contrôle routier à Djibouti ; elle est désormais secondée par la Gendarmerie qui s'est notamment déployée le long du corridor djibouto-éthiopien où un complexe de gestion routier a été créé au niveau du PK12.

La réforme des forces de police, avant tout motivée par le souci d'améliorer le bien être et la protection des djiboutiens, participe des engagements que le pays a pris envers ses partenaires internationaux. Ainsi, dans un but affiché de concilier les engagements sécuritaires envers le peuple djiboutien, les forces étrangères présentes dans le pays et les contraintes internationales en la matière, une série de mesures et de réformes majeures sont sur le point de voir le jour.

La prévention et la gestion des catastrophes sont au cœur d'un nouveau dispositif dont

la mise en place concerne l'ensemble des ministères et des pays de la région. Ainsi, dans le cadre de l'harmonisation régionale de la gestion de ces manifestations fortuites, un processus d'identification des acteurs et des ressources mobilisables et un véritable plan d'action ont été mis en place à Djibouti. Ils pourraient servir de modèle à l'élaboration d'un document et d'une stratégie unique pour la région dans le cadre du Golden Spear. Les pays de la région se sont en effet engagés, lors du Golden Spear 2003, dans une collaboration historique destinée à renforcer les efforts communs de gestion des catastrophes en créant un centre régional de référence. Un plan d'action pour la mise en place d'un centre de coordination a été mis en place et Djibouti travaille donc actuellement à l'architecture d'un modèle de fonctionnement généralisable à l'ensemble de la région.

La sécurité aéroportuaire figure également en tête des impératifs gouvernementaux. Les garanties de surveillance et de contrôle doivent en effet être revues et améliorées afin de remplir les conditions et les critères internationaux qui ne cessent de se renforcer. Djibouti ne peut se permettre, étant donné sa vocation régionale et la présence étrangère qu'elle abrite, d'être le maillon faible régional en termes de sécurité aéronavale et de contrôle aérien. Ainsi, un plan réadaptant les méthodes de fouille, de filtrage et de sécurisation des aéronefs est en cours de finalisation.

La restauration de la cohésion nationale, de la confiance en l'État djiboutien, la restauration de la sécurité intérieure et la promotion d'une culture de paix constituent un socle ayant permis au Gouvernement djiboutien de mettre de nombreuses réformes économiques et sociales en œuvre dans un contexte propice à la croissance et au développement. Le projet de société pensé par le Président de la République concrétisant le rôle régional de Djibouti en termes de redistribution de biens et de services à la pointe de la technologie n'est en effet envisageable que dans un contexte propice au développement et à la mobilisation de l'ensemble des forces vives de la nation.

Ayant optimisé les conditions d'une restauration de la cohésion nationale et de la sécurité interne et externe, les premières réformes économiques engagées se sont donc efforcées d'assainir la situation et de dégager, malgré la rigueur imposée par le Plan d'Ajustement Structurel, les fonds nécessaires à la réduction de la pauvreté et de la fracture sociale qui pesaient lourdement sur les potentialités de croissance du pays.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE

Malgré les réformes engagées, le chômage touche près de 60% de la population active et les impacts négatifs des mesures d'ajustement se ressentent fortement sur les couches les plus vulnérables de la population, avec un taux de pauvreté qui, bien qu'en diminution, est toujours, à plus de 40%, trop important. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement djiboutien a mis en œuvre une politique volontariste de lutte contre la pauvreté qui s'est traduite, dès 2000 par l'élaboration du **Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)**. Les principaux objectifs de ce programme s'inscrivent dans une vision du développement sur le long terme grâce à une stratégie visant à exploiter les atouts du pays et à développer ses ressources humaines pour améliorer de façon radicale la compétitivité de son économie et lui assurer une insertion bénéfique dans l'économie mondiale.

Le premier axe de ce programme vise donc à relancer la compétitivité de Djibouti à travers un ensemble de mesures et de réformes structurelles dans le domaine macro-économique, dans l'environnement juridique des affaires, dans le domaine des entreprises publiques et dans le secteur des transports.

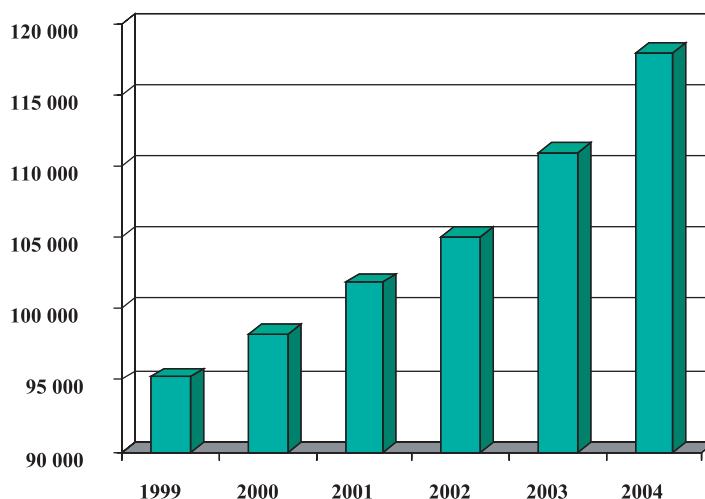
Le second axe vise à accompagner cet assainissement économique par un développement progressif des ressources humaines et une réduction significative de la fracture sociale et de la pauvreté qui touche durement la société djiboutienne. Les réformes économiques ne peuvent en effet s'affranchir d'une redynamisation de la protection des plus vulnérables. C'est en s'appuyant sur le développement local, sur une démocratisation de l'accès au bien être et à des conditions de vie décentes qu'une croissance durable est envisageable à Djibouti.

Les perspectives de croissance que le projet Doraleh laissent présager sont à ce titre emblématiques de la stratégie gouvernementale : elle s'appuie sur un atout stratégique national dans un contexte macroéconomique s'adaptant progressivement aux réalités actuelles sans pour autant négliger les ressources humaines et le développement social qui conditionnent la réussite du projet. Des domaines prioritaires tels que la santé, l'eau, l'énergie, le développement local intégré ou la culture ont un impact considérable sur la croissance, sur l'emploi, sur le développement des ressources humaines et l'amélioration des conditions de vie des plus démunis.

1) LES CONDITIONS DE LA CROISSANCE

Djibouti commence aujourd'hui à récolter le fruit de ses efforts. Même si les indicateurs sociaux placent Djibouti parmi les Pays les Moins Avancés (PMA), le pays est désormais un de ceux que la Banque Mondiale classe dans la catégorie des économies à revenu intermédiaire. Pour la première fois depuis plus d'une décennie, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant - qui mesure le bien être de la population - a augmenté en 2003, malgré l'accroissement de la population.

Figure 3. Evolution du produit intérieur brut (PIB) nominal en milliards de FD



L'ASSAINISSEMENT DU CADRE MACROECONOMIQUE : RESTAURER LA CONFIANCE

Au cours des deux dernières décennies, dans un contexte de forte instabilité politique et de chocs économiques (sécheresse, notamment), l'économie djiboutienne a connu une longue période de difficultés qui s'est traduite par une dégradation de la compétitivité du pays, de sa situation financière et de ses infrastructures économiques. Comme conséquence, le revenu par tête a baissé de plus de 25% par rapport à son niveau de 1984, tandis que le déficit du budget de l'Etat atteignait 10,1% du PIB en 1995. La priorité consistait alors à faire face à cette situation et à rétablir la confiance. Pour cela, le Gouvernement a procédé aux ajustements nécessaires à l'assainissement de l'économie et s'est donc engagé en 1996 dans des programmes d'ajustement et de restructuration économique appuyés par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale afin de mettre en œuvre des réformes dans plusieurs domaines clés, et en particulier celui des finances publiques. Les autorités ont notamment commencé à mettre en œuvre un programme d'ajustement macro-économique au cours de la période 1996-1998 avec l'appui d'un accord Stand-By du FMI. Dans le cadre de ce programme qui reposait principalement sur une compression des dépenses, le Gouvernement est parvenu à réduire les déséquilibres macro-économiques. Ainsi, le déficit budgétaire a été ramené à un léger excédent en 1998, dû en partie à des réductions de la masse salariale conjuguées à un programme de démobilisation du personnel militaire.

Afin de renforcer les efforts de stabilisation amorcés par le **programme Stand-By** (1996-1999), le Gouvernement a en effet lancé en 1999 un Programme d'Ajustement Structurel à moyen terme (1999-2002) par le biais d'une **Facilité de Réduction de la Pauvreté (FRPC)** appuyée par le FMI et la Banque Mondiale. Les principaux objectifs de ce

programme étaient de renforcer les finances publiques, de contenir le déficit budgétaire et de parvenir à une stabilité macro-économique ; mais également de réduire les dépenses de l'Etat et de réaffecter les ressources à des domaines prioritaires tels que la santé, la protection sociale, l'habitat et l'éducation et enfin d'entreprendre une série de réformes structurelles visant à éliminer les obstacles à une croissance menée par le secteur privé.

Ces années d'efforts budgétaires ont permis d'enregistrer des résultats importants qui constituent aujourd'hui la base économique saine pour la croissance.

● Ajustement budgétaire et maîtrise des comptes publics

Un des objectifs principaux du Gouvernement a été la mise en place d'un cadre macro-économique stable, par une politique raisonnable visant à maîtriser le déficit budgétaire tout en conservant des marges de manœuvre pour affecter une partie importante des dépenses publiques aux programmes de réduction de la pauvreté. L'objectif du Programme était de réduire les dépenses improductives. Il s'est appuyé avant tout sur une réduction significative des dépenses grâce à des mesures visant à comprimer de façon substantielle la masse salariale et à ralentir l'accumulation des arriérés. Après trois années d'exécution, le programme d'ajustement structurel engagé courageusement par le Gouvernement a permis de réaliser de nets progrès.

Une large part de la dépense globale était dévolue aux dépenses courantes et les dépenses de salaires et de traitements demeuraient encore trop importantes. Or, le corollaire de fortes dépenses courantes est la faiblesse des dépenses d'investissement dans les domaines prioritaires et dans les secteurs créateurs de revenus et d'emplois.

La rationalisation de la gestion des effectifs et de la masse salariale de l'Etat constituait un pan entier du programme de réduction des dépenses publiques que le Gouvernement s'était engagé à mener.

L'achèvement du programme de démobilisation du personnel policier et militaire mis en place en 1997 a permis de réduire considérablement les dépenses de l'Etat. De même, le départ à la retraite des fonctionnaires et des militaires financé par la Banque Mondiale a permis la liquidation des dossiers de 773 conventionnés ayant atteint l'âge légal de la retraite. Ces réformes se sont accompagnées d'un encouragement au départ à la retraite anticipée et du gel de tous les recrutements dans la fonction publique sauf pour les secteurs clés du développement que sont l'éducation et la santé.

Parallèlement, le Gouvernement s'est attaché à améliorer les performances de l'Administration Publique en adoptant une stratégie visant à la rationalisation et à la transparence du fonctionnement de la fonction publique. La reconstitution de la base de données de la Fonction publique et de la solde dans le cadre de la mise en place d'un fichier unique du personnel de l'Etat en est la réalisation la plus significative.

De même, la maîtrise des dépenses de bourses d'étude à l'étranger grâce à la mise en place du Pôle Universitaire Djiboutien participe de cette politique de rigueur inéluctable pour amorcer les conditions d'une croissance saine et durable.

Pour assurer la réalisation des objectifs retenus en matière de dépenses budgétaires, un plan de trésorerie a été mis en place en avril 2001, accompagné d'une réorganisation du circuit des dépenses et d'une amélioration de l'administration et du recouvrement des

impôts directs et indirects. Ainsi, afin de renforcer la gestion des dépenses publiques, les opérations de compensation ont été éliminées et un nouveau règlement de la comptabilité publique a été adopté début 2001. Au niveau des réformes budgétaires, pour assurer la réalisation des objectifs retenus en matière de dépenses budgétaires, un plan de trésorerie a été mis en place en avril 2001, accompagné d'une réorganisation du circuit des dépenses et d'un nouveau règlement de la comptabilité publique. De même, afin de renforcer la gestion de la dépense publique les opérations de compensation ont été éliminées et le nouveau règlement de la comptabilité publique limite les paiements des dépenses sans ordonnancement préalables aux seules opérations sur le service de la dette extérieure et aux régies d'avance. En outre, les conditions de fonctionnement des régies et des caisses d'avance fait l'objet d'une réglementation stricte.

Ces efforts ont été également accompagnés d'une harmonisation des textes et d'une rationalisation des missions des structures centrales. Ces textes ont permis de simplifier et d'améliorer le circuit et les procédures de la dépense publique. Ils ont principalement reposé sur la refonte du cadre juridique des dépenses publiques avec l'adoption de la loi relative aux lois de finance du 29 octobre 2000. Celle-ci est basée sur une classification fonctionnelle et économique, l'adoption du décret portant règlement général de la comptabilité publique et la mise en place d'une nouvelle nomenclature des pièces justificatives de la dépense afin de renforcer l'exercice de bonne gouvernance financière et, enfin, l'adoption en février 2001 d'une nouvelle loi organique sur les finances publiques en remplacement de celle de 1968.

Sur le plan institutionnel, la principale mesure a été la réorganisation en 2000 du Ministère de l'Economie et des Finances qui était régi par des textes obsolètes datant de la colonisation. Au niveau de la chaîne des dépenses, cette réforme a permis la création de la direction du contrôle budgétaire, et au niveau des recettes, la mise en place de la direction des recettes qui assure la coordination entre les sous-directions chargées de la collecte des impôts. Une Direction du Budget chargée de la préparation et du suivi des autorisations de dépenses et de la centralisation des compétences en matière d'exécution au niveau de la Direction des Finances a permis de réorganiser le système par l'allègement des tâches supportées par le Ministère des Finances tout en renforçant le contrôle effectif sur ces actes. Une stabilisation des recettes budgétaires permise par l'amélioration de l'efficacité du recouvrement devrait permettre, à terme, de réduire la pression fiscale, sans aggraver le solde budgétaire global. Ainsi, alors qu'en 1993 les dépenses publiques représentaient environ 42% de la production nationale, celles-ci sont retombées en 2001 à moins de 30% au prix d'une volonté sans faille du Gouvernement.

De même, afin de disposer d'un système statistique complet et cohérent, répondant aux normes internationales, tant en termes de collecte de l'information que de qualité et de diffusion, le Gouvernement a pris la décision d'adhérer au Système Général de Diffusion des Données du Fonds Monétaire International et de mettre en œuvre les recommandations des missions d'assistance technique du FMI dans le domaine essentiel de la comptabilité nationale.

Cette meilleure maîtrise du budget de l'État a permis des améliorations importantes, directement perceptibles par la population, telles que, par exemple, le paiement régulier des salaires de la fonction publique.

L'objectif aujourd'hui est de continuer d'assainir les finances publiques par une maîtrise sans faille des dépenses, notamment en améliorant leur efficacité et leur réallocation vers les secteurs prioritaires de la santé et de l'éducation, afin de poursuivre l'apurement progressif de la dette intérieure de l'État.

● Gestion et suivi de la dette publique

Asseoir la gestion et le contrôle des finances publiques sur des bases solides et maintenir le service de la dette de l'État par rapport au PIB à environ 1% constituent une des priorités gouvernementales. Après la création en 2001 d'une nouvelle structure exclusivement en charge des ressources extérieures de l'État, il a été installé en 2003 un système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) ; son utilisation a permis de réaliser un inventaire exhaustif des conventions de prêts et de procéder à l'enregistrement systématique des opérations de tirages et de paiements.

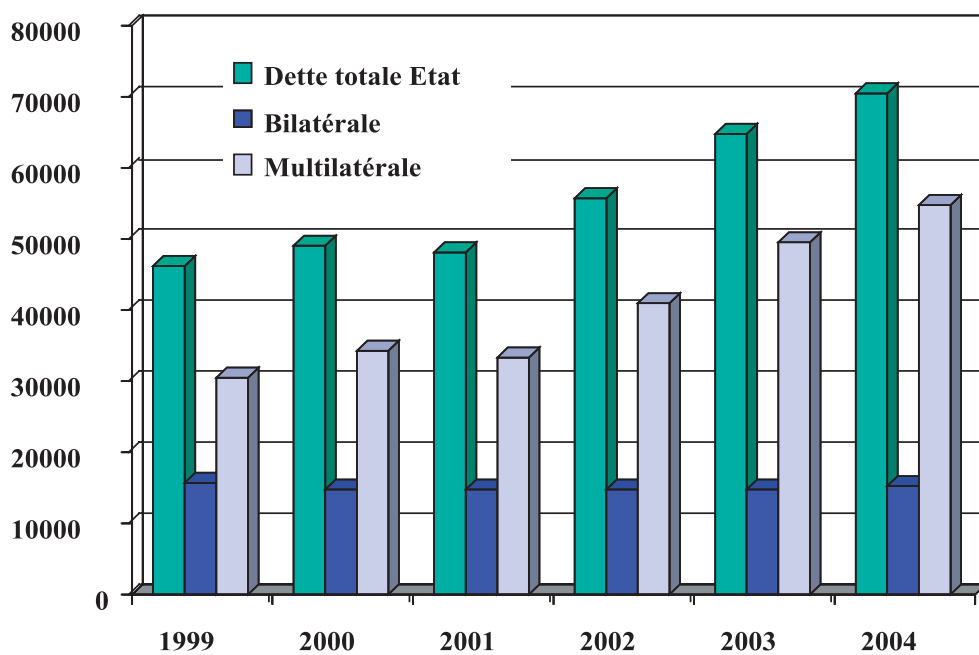
Le Gouvernement a mené, durant le mandat présidentiel, une politique prudente de gestion de la dette en évitant notamment d'accumuler de nouveaux arriérés de paiements extérieurs ou intérieurs et en procédant à l'apurement des arriérés de paiement intérieurs selon un ordre de priorité qui a été respecté : créanciers privés, salariés de l'État, organismes publics et sociaux et entreprises publiques.

La réduction des arriérés de paiements budgétaires intérieurs constituait en effet une priorité du programme de réforme du Gouvernement. Un audit du stock des arriérés a été réalisé sur financement de l'Union Européenne et de la Banque mondiale. Portant sur les arriérés de l'Etat vis-à-vis des fournisseurs privés, de la solde des fonctionnaires et des entreprises publiques, la dette de l'Etat s'élevait à 29 Milliards FD au 31 décembre 2001. Grâce à l'apport des recettes additionnelles permises par une meilleure gestion budgétaire, l'apurement des arriérés - accumulés principalement entre 1992 et 1997 et qui représentaient plus de 80% des recettes budgétaires en 2002 - s'est poursuivi ces dernières années, profitant directement aux fonds de retraite et aux agents de l'État (deux mois de salaire) qui ont vu ainsi leur pouvoir d'achat augmenter. Ainsi, le cumul des règlements depuis l'année 2001 est de 6,4 milliards de FD.

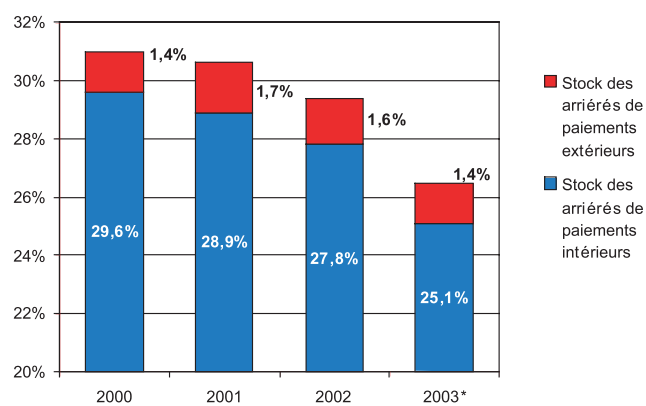
Prenant en compte la particularité du contexte économique et social du pays, le Gouvernement a voulu, à travers cette hiérarchisation des créanciers, privilégier le principe d'équité dans la différence et s'attaquer aux maux conjoncturels générés par les années de conflit et les dérapages de gestion y afférant. Un effort reste à faire s'agissant de la régularisation des créances privées à travers un financement prochain de l'Union Européenne. Au prix d'un effort important mené par le Gouvernement et conformément au plan d'apurement, l'ensemble des arriérés pourrait être apurés d'ici 2010.

Par ailleurs, les autorités ont mis en place une stratégie de rationalisation des dépenses de l'Etat en eau, électricité et téléphone avec la ferme intention de limiter l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs.

Figure 4. Evolution de la Dette publique extérieure (1999-2004)
(en Millions FD)



Diminution progressive mais constante du stock des
arriérés de paiements (en % du PIB)



● Maîtrise de l'inflation et maîtrise des coûts des services publics

Alors que le conflit armé de 1991 avait engendré une forte baisse du PIB et une inflation de l'ordre de 5%, cette dernière apparaît aujourd'hui maîtrisée et ramenée à environ 2% en rythme annuel. Malgré ces résultats, les prix des services publics marchands restent trop élevés alors que ceux-ci conditionnent directement la compétitivité des biens échangeables internationalement via le coût des consommations intermédiaires que sont l'eau, l'électricité et le téléphone. Même s'il reste encore du chemin à parcourir, le Gouvernement s'est attaché à progressivement revoir à la baisse le coût de ces services tout en veillant à ce que les tarifs proposés pénalisent moins fortement les plus démunis.

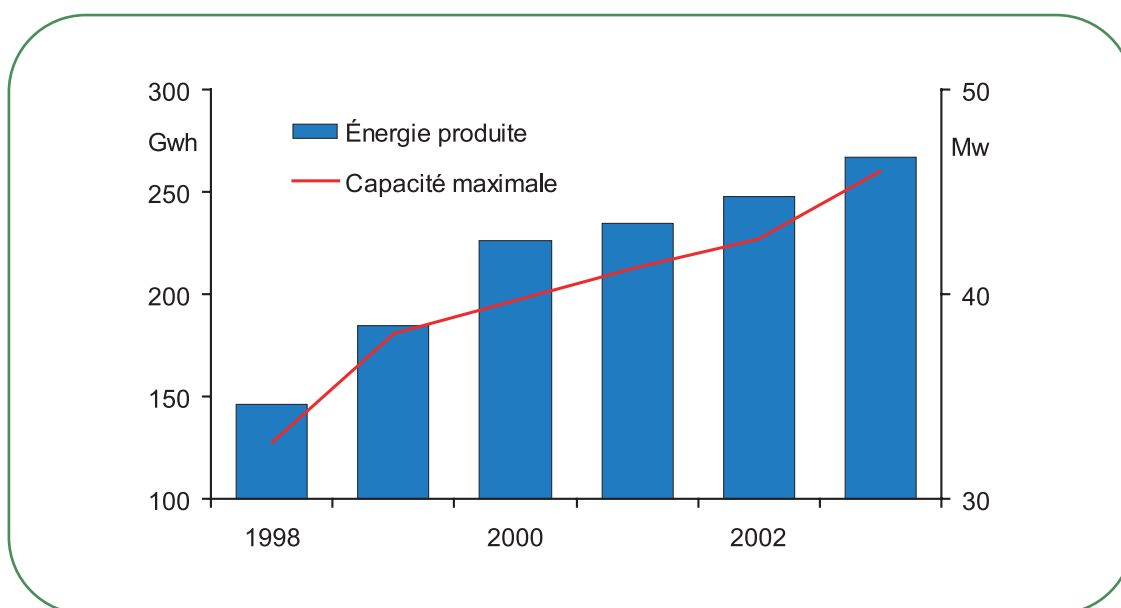
Ainsi, l'Office National des Eaux de Djibouti (ONED) applique-t-il un tarif où le prix du mètre cube croît avec les quantités d'eau consommées, variant ainsi de 62 FD pour une consommation inférieure à 30 m³ à plus de 250 FD lorsque le volume consommé devient très important. Cette fourchette de prix témoigne de la volonté des autorités de ne pas pénaliser les plus pauvres ; le prix de l'eau reste quand même deux à trois fois plus élevé qu'en Ethiopie par exemple, ce qui est dû en grande partie aux pertes de production et à une inefficacité du recouvrement puisqu'en moyenne moins d'un quart de l'eau distribuée est effectivement payé : toutes choses égales par ailleurs, il serait donc possible de diminuer le prix de l'eau d'environ 75% si tout les citoyens payaient leur consommation. Dans un secteur très capitalistique, caractérisé par l'existence de plus de 80% de coûts fixes, l'extension progressive du réseau doit également permettre d'amortir ces coûts fixes de distribution sur une plus grande échelle, permettant ainsi de nouvelles économies et rendant possible l'objectif d'un tarif social en dessous de la barre des 20 FD.

Dans un souci de maîtrise des prix des services publics, le prix de l'électricité n'a fait l'objet que d'un seul réajustement, d'environ 10%, en plus de 20 ans, soit une hausse moyenne de 0,5% par an, nettement en retrait du taux d'inflation. En dépit de l'envolée du prix du pétrole, l'électricité n'a pas vu ses tarifs augmenter afin de préserver les couches les plus vulnérables de la population des aléas de la conjoncture internationale.

Sur le plan technique, les autorités ont fait d'énormes efforts afin d'assurer des prestations dignes d'un service public performant et d'éviter coupures et délestages récurrents comme ce fût le cas durant l'été 1998. Dans le secteur de l'énergie, les nombreux problèmes que la centrale électrique de Boulaos avaient connu ces dernières années ont été résorbés grâce à la mobilisation de ressources permettant de porter la production énergétique à 85 mégawatts en 2001, contre seulement 30 mégawatts en 1999. Cette performance résulte de la construction d'une nouvelle centrale électrique au Marabout d'une capacité de 18 mégawatts, l'installation à Boulaos de 4 nouveaux groupes de 5 mégawatts chacun, la réhabilitation des anciennes machines, l'acquisition de 10 autres groupes de plus de 10 mégawatts ainsi que la réfection et l'entretien de la Centrale alimentant les districts de Dikhil et d'Ali-Sabieh. Grâce à ces investissements, la production d'énergie a été en mesure de répondre à la demande supplémentaire en augmentant de près de 70% depuis 1999.

Le bon fonctionnement du secteur énergétique est en effet un enjeu majeur pour Djibouti puisqu'il conditionne la production d'électricité, consommation intermédiaire vitale pour la production nationale. Les efforts entrepris sur ce terrain ont été énormes afin de permettre à la centrale de Boulaos de répondre à une demande d'énergie sans cesse croissante.

Figure 5. Evolution de la production d'électricité



Par ailleurs, soucieux d'améliorer la compétitivité de l'économie djiboutienne et de permettre la réduction de la pauvreté, le Gouvernement djiboutien s'est engagé à mettre en œuvre un programme de réforme et de développement du secteur de l'énergie. Ce dernier financé avec le concours de la Banque Mondiale a permis l'élaboration d'enquêtes sur le besoin et l'équipement des ménages ainsi que sur l'élaboration de stratégies visant à réduire le coût de l'électricité et à accroître l'accès à l'énergie. Cette étude permettra de présenter des options à moyen et long terme sur la mise en valeur du potentiel en énergie renouvelables (géothermie, éolienne, solaire). Mais elle permettra également de mettre en évidence d'autres scénarii d'approvisionnement en électricité, et parmi eux, celui d'une interconnexion avec le Yémen, l'Éthiopie ou de l'achat de surplus de la centrale du futur complexe de Doraleh.

Parallèlement, un projet Energie et Eau vient s'ajouter à l'arsenal de mesures et d'initiatives entreprises par le Gouvernement pour réduire la facture énergétique et faciliter l'accès de l'énergie au plus grand nombre. Ce programme prévoit un volet Energie comprenant l'installation d'un champ d'éoliens pour renforcer les moyens de production des Districts d'Ali Sabieh et permettre l'alimentation de trois projets industriels à Ali Sabieh ; une composante Eau visant à protéger et à améliorer les conditions d'exploitation de l'aquifère de Djibouti et notamment du bassin d'Ambouli ; et une composante restructuration Institutionnelle relative à l'analyse des options adéquates à la réforme des services de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement.

Comme pour l'eau et l'électricité, le Gouvernement est resté attentif à l'évolution du prix des télécommunications dans le cadre de la compétitivité des services publics djiboutiens ; il a ainsi récemment invité Djibouti Télécom à revoir à la baisse ses tarifs, ce qui s'est traduit par la mise en œuvre d'une nouvelle grille de tarification adoptée en Conseil des Ministres au mois de mars 2003. Le coût du raccordement a ainsi baissé de 50%, passant de 20 000 à 10 000 FD, celui des communications internationales de 25% à 50% selon les destinations, tandis que le prix des appels entre téléphonie fixe et mobile

a chuté de plus de 70%, de 40% pour les appels au départ des mobiles et de 25% environ pour les communications locales entre postes fixes. Si les prix restent élevés et pèsent sur la compétitivité, ils devraient cependant continuer à baisser au cours des années à venir avec la restructuration de Djibouti Télécom.

Au-delà de l'assainissement macroéconomique sur lequel repose la politique économique et sociale djiboutienne, de réelles réformes structurelles à même d'engager Djibouti dans une série de projets visionnaires et créateurs de croissances étaient nécessaires. Le Gouvernement a donc travaillé d'arrache pied à la réunion des conditions structurelles qui ont permis et permettront à Djibouti d'assurer son rôle de véritable hub régional pourvoyeur de richesses et d'emplois.

LES REFORMES STRUCTURELLES : DONNER A DJIBOUTI LES MOYENS DE SES AMBITIONS

La nécessité de procéder aux réformes structurelles indispensables pour permettre à la République de Djibouti d'entrer de plein pied dans le troisième millénaire, n'est aujourd'hui contestée par personne. L'objectif de ces réformes étant, in fine, d'impulser une croissance tirée par le développement du secteur privé, la promotion d'un environnement attractif pour l'investissement privé est un des enjeux clé des actions en cours. La stratégie développée par les autorités doit donc non seulement permettre la mise en place d'un cadre juridique favorable à l'investissement privé, mais aussi favoriser le renforcement de la bonne gouvernance et impulser des réformes permettant, à terme, de réduire sensiblement les coûts des facteurs de production et d'améliorer la gestion des entreprises publiques.

● Améliorer la compétitivité et le fonctionnement du marché du travail

Une des caractéristiques importantes de l'économie djiboutienne tient à son fort degré d'ouverture qui s'élève à plus de 50 % du Produit Intérieur Brut. Même si la majorité de ses échanges ont lieu avec l'Éthiopie voisine, cette extraversion la rend d'autant plus vulnérable aux aléas de la conjoncture internationale et compromet ainsi sa compétitivité.

En conséquence, l'apport des capitaux privés à des projets de long terme qui permettraient d'assurer en partie le financement du développement, reste très limité ; les investissements directs, qui représentent moins de 1% du produit intérieur brut, sont nettement en retrait par rapport au niveau observé dans la plupart des pays en développement : moins de 1 000 FD par habitant à Djibouti, contre plus de 5 000 FD par habitant dans les autres pays en développement. Même si l'étroitesse du marché intérieur constitue certainement une explication partielle de ce phénomène, la possibilité d'exploiter pleinement les opportunités futures qui pourraient résulter d'une intégration régionale dans le cadre du COMESA impose au Gouvernement de rester extrêmement vigilant sur les facteurs conditionnant la compétitivité des entreprises.

Ces dernières années, l'objectif fondamental du Gouvernement a été d'améliorer la compétitivité extérieure de l'économie djiboutienne par la mise en œuvre de réformes influant sur le cadre réglementaire dans lequel s'insèrent les activités productives : nouvelle rédaction des codes du travail, du code commerce et des investissements.

Le droit du travail reposait jusqu'à présent sur le Code du Travail d'Outre-Mer de 1952, complètement inadapté pour permettre à Djibouti de relever les défis actuels de la mondialisation. Pour contribuer à la flexibilité du marché du travail un nouveau code du travail a été adopté en novembre 2004 ; celui-ci, dans la lignée de la loi de 1997 qui simplifiait déjà les conditions de recrutement et prohibait l'intervention de l'État, a été écrit dans une logique de consensus de façon à être acceptable par l'ensemble des partenaires sociaux. Il répond aujourd'hui aux besoins de libéralisation et de souplesse pour les principales dispositions relatives au contrat de travail.

LE NOUVEAU CODE DU TRAVAIL

Le droit du travail à Djibouti était actuellement régi par un code du travail datant de 1952. Inadapté aux réalités du marché du travail et de l'emploi, il constitue, dans un contexte d'économie libérale et de promotion du secteur privé, une barrière au développement et à la compétitivité du marché djiboutien. L'attractivité de Djibouti pour les investisseurs étrangers sous-tend, en effet, une modernisation de l'environnement juridique dans le sens d'une plus grande souplesse des réglementations.

La rédaction d'un nouveau code du travail s'inscrit dans le cadre de la Politique Nationale de l'Emploi et vise à accroître la compétitivité du marché du travail djiboutien en introduisant des dispositifs juridiques simplifiés et plus flexibles à même d'attirer les investisseurs et de stimuler l'investissement privé et l'esprit entrepreneurial des Djiboutiens désireux de créer leur propre entreprise.

Le nouveau texte soumis déjà à l'approbation des partenaires sociaux et des institutions internationales telles que le Bureau International du Travail permettra donc d'accompagner et de faciliter la création d'emplois sur les chantiers du projet de Doraleh.

En matière de législation ou de réglementation commerciale, la plupart des textes en vigueur dataient d'avant l'indépendance ; la volonté du Gouvernement de créer un climat favorable au développement de l'investissement privé l'a conduit à demander une remise à plat d'une législation trop complexe et en partie obsolète ; l'élaboration en cours du nouveau Code du Commerce répond à un objectif d'harmonisation des textes et était indispensable dans le contexte d'une intégration régionale plus poussée dans le cadre du COMESA.

● Développer le secteur privé pour conjuguer dynamisme et efficacité

Compte tenu de sa contrainte budgétaire, il est aujourd'hui difficile à l'État de conserver durablement le contrôle de la totalité des entreprises publiques ; c'est pourquoi il s'est résolument engagé dans un processus de privatisation maîtrisé tenant compte des contraintes financières et des impératifs de développement économique de Djibouti qui nécessitent l'accès à des services de qualité et des prix ne constituant pas, à long terme, un frein à la compétitivité de l'économie.

L'objectif des privatisations est de promouvoir la croissance de l'économie djiboutienne en restaurant la compétitivité des services publics de façon à offrir à tous les citoyens des services de qualité - eau, électricité, téléphone, etc. - à des prix abordables et aux entreprises de disposer de consommations intermédiaires à des coûts leur permettant d'être compétitives, non seulement sur les marchés extérieurs, mais aussi sur le marché intérieur ce qui *in fine* doit se traduire par une

augmentation du pouvoir d'achat des ménages. Cette stratégie s'insère ainsi naturellement dans la stratégie globale de lutte contre la pauvreté par la stimulation de l'activité productive, et prouve la détermination du Gouvernement à restructurer le secteur public et parapublic pour créer un environnement favorable à la montée en régime des investissements privés.

Le développement du secteur para-public après les années d'indépendance répondait en effet à une certaine vision du développement basé sur l'interventionnisme de l'État et de ses bras financiers que représentaient les entreprises publiques. Les établissements publics djiboutiens assumaient aussi bien des activités relevant du service public (ONED, EDD, Djibouti Telecom, AID, organismes sociaux) que de la logique commerciale (laiterie, usine d'eau minérale, imprimerie). Dans le cadre du programme d'ajustement structurel conclu avec les institutions de Bretton Woods, la réforme des entreprises publiques constitue le volet principal. Ainsi, après la loi de privatisation de 1997, le Gouvernement a adopté au cours de l'année 1998 une législation misant sur la performance des entreprises publiques en levant les nombreux obstacles qui résultaient de la précédente législation. Ce nouveau cadre juridique instaure un mode de gestion inspiré du secteur privé en écartant le pouvoir politique, en renforçant le rôle et la mission du conseil d'administration et en donnant au Directeur Général toutes les compétences nécessaires pour gérer pleinement l'entreprise publique sous le contrôle du conseil d'administration. Ce désengagement progressif de l'État dans la gestion de ces structures s'explique par une perte chronique de compétitivité liée à une gestion ultra centralisée trop éloignée des réalités économiques actuelles. Ces entreprises symboles du service public national ne parviennent pas à assurer leur vocation et les charges que les dettes de l'État font peser sur leur fonctionnement ne leur permettent pas d'envisager les investissements et changements nécessaires à une mutation pourtant nécessaire.

En septembre 2001, les autorités ont adopté une stratégie gouvernementale de privatisation indiquant les entreprises dont la gestion allait être progressivement concédée à des opérateurs privés (EDD, ONED, Djibouti Télécom, Aéroport), le processus à suivre et le choix des modalités techniques de privatisation. L'analyse des performances des entreprises d'infrastructure a permis de les classer en deux grands groupes : les entreprises dont la situation financière était jugée précaire (l'électricité, l'eau et l'aéroport) et un groupe positionné sur des marchés porteurs (le Port et Djibouti Télécom).

Les principaux objectifs du programme dessiné par le Gouvernement sont donc de promouvoir la croissance de l'économie en restaurant ou en améliorant la compétitivité des services publics afin de faciliter et d'accroître l'accès de la population djiboutienne à des services de base de qualité et à des prix abordables. La stratégie de privatisation nationale a été élaborée afin d'éviter « une privatisation sauvage ». Le Gouvernement a, en effet, privilégié une approche raisonnée et « sociale » de l'introduction d'une gestion privée dans les entreprises publiques. Un certain nombre d'exigences ont été formulées et parmi elles, la nécessité de trouver un partenaire stable dans la durée et capable de répondre aux exigences djiboutiennes en préservant la mission de service public de ces entreprises, en assurant une réduction des prix pour l'ensemble des citoyens et en préservant l'équilibre social de chaque structure.

Force est de constater que les autorités djiboutiennes ont quelque peu freiné le processus concernant l'avenir de l'EDD et de l'ONED afin de préserver le contexte social et d'assurer un changement dans la douceur.

Concernant le port et l'aéroport, l'ouverture du secteur public aux investisseurs privés a été marquée par deux réussites : la signature, en juin 2000, d'un contrat de gestion pour une durée de vingt ans du port de Djibouti et la concession de l'aéroport international d'Ambouli, en juin 2002. Sur ces deux dossiers, Dubaï Port International (DPI) a été choisi comme partenaire stratégique.

LE BOND EN AVANT DU TRAFIC PORTUAIRE : LES RÉSULTATS D'UNE GESTION EFFICIENTE

Au niveau du port, le désengagement de l'Etat et le passage à une gestion privée s'est traduit par une nette amélioration de la gestion de l'établissement, grâce notamment au développement de l'informatique de gestion. Ce bond spectaculaire du PAID trouve également son origine dans un vaste effort de modernisation, caractérisé par l'acquisition de matériels et d'équipements et la réalisation de travaux qui ont permis de multiplier les capacités du port et d'optimiser le rôle de Djibouti dans la région en termes de transport et de transbordement. Le trafic portuaire a connu une augmentation de l'ordre de 40% entre 2002 et 2003 et le chiffre d'affaires sur la même période est passé de 4 milliards à 12 milliards de dollars. L'amélioration de la productivité du travail, la rationalisation de la gestion du personnel et la valorisation d'une culture de la performance ont considérablement contribué à cette évolution et permis aux autorités djiboutiennes d'envisager des projets d'envergure tels que le complexe de Doraleh.

Le trafic du Port de Djibouti a longtemps été inférieur à 1,5 million de tonnes par an avec un trafic national évoluant entre 200 000 et 400 000 tonnes. Jusqu'en 1999, le trafic de transit éthiopien était lui-même marginal. La mise en place des premiers portiques à conteneurs puis l'aménagement des terre-pleins pour le terminal conteneur ont mis en évidence l'opportunité de développement à partir de l'activité de transbordement sous-régional. En 1998, avec la guerre en Erythrée, on a assisté à un basculement sur Djibouti de la totalité du trafic éthiopien, ce qui a eu pour résultat une augmentation sensible de l'activité que la nouvelle Direction a su gérer au mieux. De 1997 à 2002, le trafic total a augmenté de 160%, l'activité de transbordement atteignait 800 000 tonnes en 2002 sur un trafic total de l'ordre de 4,5 millions de tonnes.

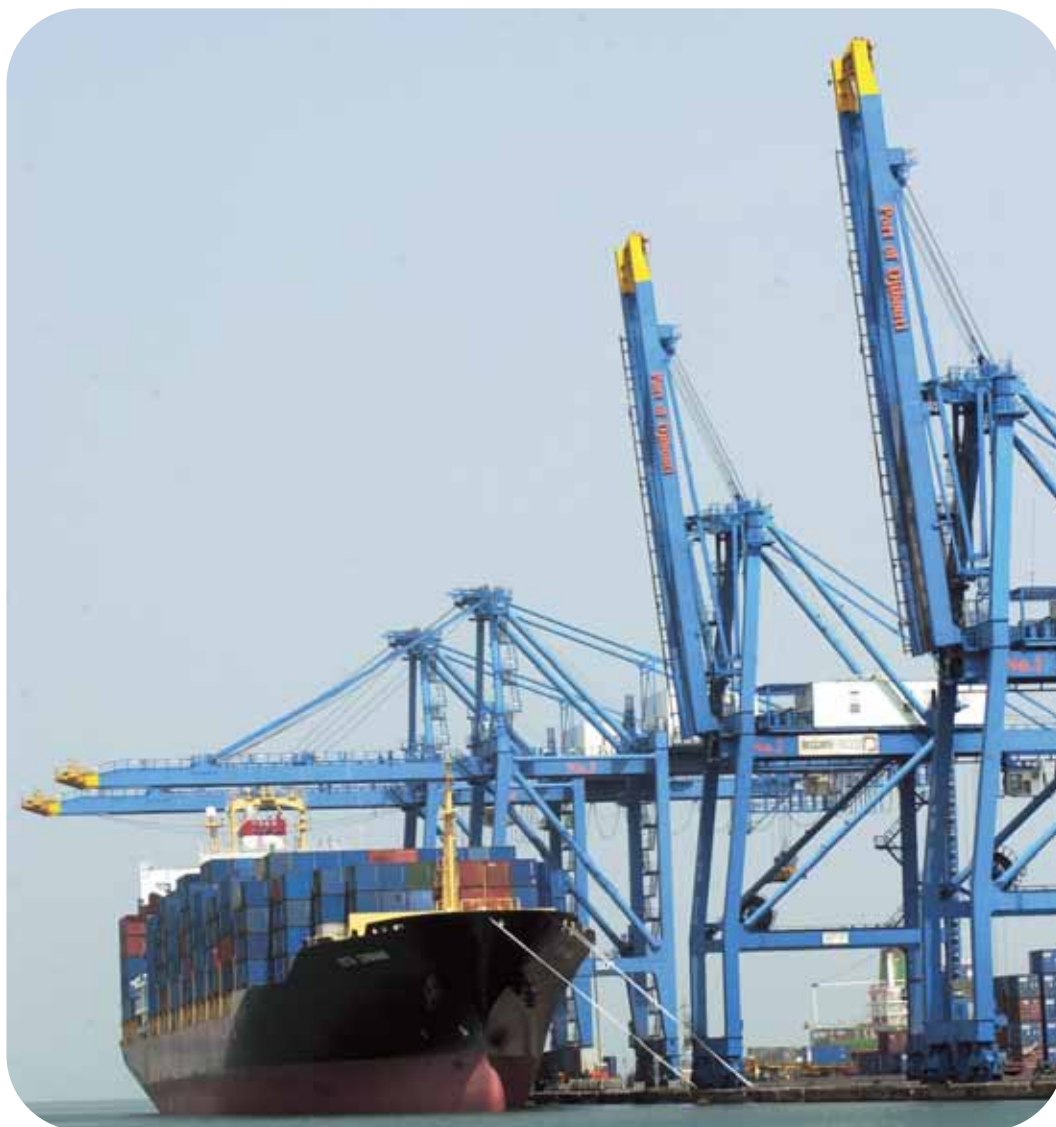


photo 15. Le Port de Djibouti en pleine expansion

La privatisation de l'aéroport, 2 ans plus tard, a pris la forme d'un contrat de gestion d'une durée de vingt ans signé avec le même partenaire : Dubai Port International (DPI). Comme pour le trafic maritime, le transport aérien a enregistré des progrès : le mouvement d'avions sur l'aéroport d'Ambouli a quasiment doublé avec une croissance de 96%. La nouvelle direction de l'AID, avec l'aval des pouvoirs publics, a bousculé les mentalités des opérateurs du transport aérien en adoptant une politique de ciel ouvert imposant de fait une concurrence. Profitable aux consommateurs, ce nouveau cadre concurrentiel a dopé les parts de marché des principales compagnies aériennes actives dans ce secteur en proie à un regain de dynamisme. Les compagnies Dallo, Djibouti Airlines, Yémenia, Ethiopia Airlines et Africa One ont su tirer leur épingle du jeu en diversifiant leurs dessertes et leurs prestations de services suivant une politique des prix abordables et attractifs à l'égard de leur clientèle, grand public et acteurs économiques confondus. Ce type de performance n'est pas sans incidence positive sur l'économie et laisse présager un fonctionnement optimal du hub régional que constituera le pôle de Doraleh. Le secteur aérien est également marqué par la restructuration de la direction de l'Aviation civile.

RESTRUCTURER DJIBOUTI TÉLÉCOM : UNE NOUVELLE AMBITION POUR UN NOUVEAU DÉPART !

La restructuration de Djibouti Télécom est à la fois technique, financière, commerciale et sociale. La nouvelle direction et l'autorité de tutelle, conscientes des enjeux, se sont attelées efficacement à la tâche.

Sur le plan technique, Djibouti Télécom, s'est donné comme objectif d'assurer une "mise à niveau" en augmentant considérablement les capacités : pour la téléphonie traditionnelle, le projet de réseau métropolitain en fibre optique à haut débit sur Djibouti ville, sa banlieue et le Port de Doraleh permettra, dès la fin 2004, de tripler les capacités actuelles arrivées à saturation. Concernant le téléphone mobile, une première "désaturation" du réseau a permis de passer de 25.000 à 40.000 lignes et les capacités d'appels simultanés ont été améliorées de 40%. En outre, la modernisation complète de la plateforme permettra une meilleure couverture dans les régions du pays, la mise en place du roaming, des SMS, etc. L'offre de service Internet se trouve également en phase de modernisation afin de contenter le nombre croissant d'internautes. Les capacités de connexion ont d'ores et déjà été multipliées par vingt et un accès à haut débit a été installé à usage exclusif du Pôle Universitaire Djiboutien. Sur le plan commercial, une dynamique nouvelle a été impulsée afin de préparer l'entreprise à une situation concurrentielle. Des mesures sont venues assainir les relations avec les clients (les "usagers" d'hier) et répondre au plus près à leurs besoins : "Djibouti Télécom, chaque jour plus proche de vous". La campagne de communication "Djibouti Télécom, une nouvelle image pour un nouveau départ", menée lors du lancement du nouveau logo et de l'annuaire téléphonique de l'année 2004, a illustré l'entrée de l'entreprise dans une nouvelle ère où la relation clientèle et la fidélisation sont au cœur de la stratégie de développement.

Sur le plan social, d'énormes progrès sont d'ores et déjà palpables avec la formalisation des droits des collaborateurs au sein d'une nouvelle convention collective, première du genre à Djibouti !

Le bilan des six premiers mois d'une gestion rationalisée est plutôt positif. Le développement de la politique commerciale a permis de compenser, en 2004, la baisse du chiffre d'affaires liée aux diminutions de prix de 2003. Les perspectives à court terme permettent d'annoncer une nouvelle baisse des tarifs à l'international, dont le niveau actuel handicapent les investisseurs étrangers. En outre, un vaste chantier s'annonce décisif pour Djibouti-Télécom : le port de Doraleh pourrait en effet représenter 10 à 15% du chiffre d'affaires de l'entreprise d'ici deux ans.



photo 16. L'agence commerciale
de DJIBOUTI TELECOM

Les exemples les plus frappants du nouveau cap donné à la politique économique concernent donc la cession de la gestion financière des activités de transport aérien et maritime à des entités autonomes et indépendantes et la mise en place d'un cadre favorable à la promotion des télécommunications dans le cadre de la promotion du secteur privé.

Dans le secteur de l'énergie, EDD a acquis et mis en place deux groupes électrogènes d'une capacité totale de 14,5 mégawatts pour 2 milliards de FD. Fortement pénalisé par le coût de l'énergie, l'économie djiboutienne a ainsi pu bénéficier durant l'exercice 2003 d'un accroissement de la production électrique de 6% par rapport à 2002. Par ailleurs, la mise en place d'un programme de réformes et de développement du secteur de l'énergie ainsi que le projet « Energie et Eau » évoqués plus haut viennent confirmer la volonté du Gouvernement de réduire la facture énergétique et faciliter l'accès de l'énergie au plus grand nombre ; et ce par le biais des nouvelles énergies renouvelables dont le potentiel est conséquent et d'interconnexions avec les pays voisins.



photo 17. Chargement de camions éthiopiens

Les premiers effets de l'impact de ce désengagement sont aisément visibles dans le domaine du trafic routier où, depuis l'ouverture des infrastructures routières reliant Djibouti à Addis Abeba, la gestion du trafic a été confiée au Fonds Routier, créé en août 1999 et opérationnel depuis février 2000. L'intensification de l'activité redessine progressivement la physionomie du paysage djiboutien. L'objectif de ce Fonds est de financer l'entretien du corridor routier international en percevant une taxe sur les poids lourds qui partent du port de Djibouti vers l'Ethiopie et la Somalie. Cette source de revenus devrait être étendue à la couverture des coûts d'entretien de l'ensemble du réseau routier national. Actuellement, les recettes mensuelles sont de l'ordre de 20 millions de FD et l'intensification du trafic entre Djibouti et l'Ethiopie laisse présager une augmentation sensible de ces revenus.

AUTONOMIE DE GESTION À L'IMPRIMERIE NATIONALE DE DJIBOUTI : RÉORGANISATION ET RESTRUCTURATION DE L'ENTREPRISE

Depuis l'autonomie de l'Imprimerie nationale de Djibouti (IND) le premier janvier 2000, réorganisation et restructuration sont à l'ordre du jour !

Ceci s'est concrétisé par la création de nouveaux services : service comptable, service de gestion du personnel, service commercial et service chargé de la production et de l'ordonnancement des travaux d'impression. D'autres actions ont été également menées telles que la mise en place d'une nouvelle organisation du travail, de l'organigramme de l'entreprise, le règlement intérieur, la rédaction d'un manuel de procédures comptables, administratives et financières.

Les objectifs de l'entreprise ne se sont pas limités au niveau interne. La nouvelle direction a mené une importante campagne commerciale dont l'objectif final était le regain de confiance des clients de l'IND mais aussi l'engagement de la société à proposer à ses clients un travail de qualité et à des prix compétitifs. Le renforcement des capacités de production de l'IND est également passé par l'acquisition de nouvelles machines d'impression afin d'envisager une stratégie de conquête du marché national et régional. Pendant les trois premières années d'autonomie de l'I.N.D, le chiffre d'affaires était en augmentation constante, mais à partir de la fin de l'année 2002, ce dernier a commencé à enregistrer une baisse due à une monotonie de la production en raison de l'obsolescence des machines non adaptées aux besoins immédiats du marché. La configuration actuelle de l'I.N.D. ne permet de réaliser qu'une partie de la demande locale. Il existe donc un potentiel très important à développer, notamment avec la mise en place de l'union douanière dans le cadre du marché commun de la COMESA qui ne pourra être honoré qu'avec la nouvelle configuration de production. La concurrence locale est pratiquement inexistante : petite imprimerie de reproduction, imprimeurs en chambre... Les impressions nécessitant une certaine technicité sont faites à l'étranger : Dubaï, Yémen... Il y a donc un marché potentiel important qui ne pourra être exploité qu'après la modernisation totale des moyens de production de l'Imprimerie Nationale, d'où la nécessité de changer l'outil de production de l'IND et de mettre en place le projet de rééquipement. En effet, le potentiel avéré de l'IND ne pourra être exploité qu'après la modernisation totale des moyens de production. Ce projet prévoit la rénovation totale des bâtiments afin d'aménager l'atelier pour les nouvelles installations ainsi que l'achat de matériels informatiques pour la mise en place de la PAO (Publication assistée par ordinateur), mais aussi l'acquisition de matériels de pré-presses afin d'être à même de réaliser un travail de qualité à la pointe de la technologie.

De même, en dotant la Radio Télévision Nationale (RTD) et l'Imprimerie nationale (IND) d'une autonomie de gestion pour optimiser leur développement, les autorités djiboutiennes ont posé dès 1999, les premiers jalons du processus de modernisation des principaux médias nationaux.

L'attractivité de Djibouti pour les investisseurs privés sous tendait également des avantages fiscaux et des facilités financières.

● Réformer le système financier et la fiscalité

L'épargne collectée par les banques djiboutiennes est aujourd'hui largement placée à l'extérieur à des taux pourtant faiblement rémunérateurs, de l'ordre de 2%, qui contrastent avec les taux de plus de 15% du crédit à Djibouti. Dans une telle situation, où l'écart entre les taux créditeurs et débiteurs est supérieur à 10%, et où le système bancaire renâcle à accorder du crédit propre à promouvoir l'investissement, des projets rentables et porteurs d'emplois peuvent très bien ne pas être mis en oeuvre à Djibouti faute d'accès au crédit et aux ressources financières nécessaires à leur développement ; il y a clairement là une source majeure de dysfonctionnement qui ne peut être tarie qu'en menant des réformes institutionnelles fortes concernant notamment le système judiciaire et la protection des créanciers.

En réponse à cette situation, le Gouvernement a mis en place des mécanismes alternatifs de financement. Il s'agit tout d'abord du Fonds de Développement Economique de Djibouti (FDED) qui est destiné à répondre aux besoins d'une partie des demandeurs de crédit non satisfaits par les banques ; il s'agit ensuite des institutions de « financement de proximité » ou de micro crédit pour servir les plus pauvres.

Le FDED a le statut d'un établissement public à caractère commercial. La population qu'il cible est issue d'une strate relativement aisée de la société ; les montants des prêts accordés oscillent entre 2 et 50 millions de FD et sont accordés aux promoteurs capables d'apporter 30% du coût du projet et disposant de biens servant de garantie. Dans le domaine de la micro-finance, l'objectif du Gouvernement est de favoriser le développement de cet instrument en le mettant au service de la lutte contre la pauvreté et en l'utilisant comme moyen de promotion économique et sociale de la femme. Pour cela, la priorité a été de mettre en place un cadre réglementaire qui favorise le développement de systèmes de micro-crédit pour permettre à des micro-entrepreneurs, qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique¹, de trouver les ressources nécessaires à la mise en œuvre de leurs projets. En concourant à la création d'emplois, ces petits entrepreneurs (petits commerces, artisanat, etc.) favorisent la réduction de la pauvreté et contribuent donc à l'amélioration du bien-être global.

C'est dans cette logique que le Gouvernement a mis en place le Fonds Social de Développement qui travaille avec des Organisations Non Gouvernementales et est financé sur un crédit de la Banque Africaine de Développement (BAD) ; il a pour objectif de réduire la pauvreté par l'octroi de prêts spécifiques permettant de répondre aux besoins d'une partie des demandeurs de crédits non satisfaits par les banques, au moyen d'une approche impliquant la participation active des communautés. De l'ensemble des activités du Fonds, plus de 15 000 emplois devraient être créés avec des retombées indirectes en termes de ressources disponibles pour plus de 150 000 personnes.

Le Gouvernement djiboutien a également porté une attention particulière et fait un effort constant pour assurer l'intégrité et l'efficacité du système bancaire et financier en adoptant, fin 2002, une nouvelle loi contre le blanchiment des capitaux et en renforçant les procédures de contrôle.

Un projet de réforme des statuts de la Banque Centrale de Djibouti (BCD) a également été adopté en 2000. En cohérence avec le système de caisse d'émission,

¹ A cause de la faiblesse des montants qu'ils souhaitent emprunter et de l'absence des garanties traditionnellement exigées par les Banques de la place

la BCD continue, en effet, à s'abstenir de financer les projets du secteur non financier et poursuivra ses efforts pour renforcer sa capacité de supervision bancaire. La BCD s'attache désormais à veiller à ce que toutes les institutions financières de la place se conforment à la réglementation en vigueur, sous peine de retrait de l'agrément le cas échéant. Afin de renforcer les capacités d'audit de la BCD, des auditeurs externes sont recrutés par une procédure d'appel d'offres afin de réaliser l'audit des comptes 1999, 2000 et 2001 en se conformant aux standards internationaux d'audit.

Les recettes fiscales qui représentent 20% du PIB à Djibouti sont à un niveau sensiblement plus élevé que la plupart des Pays d'Afrique. Les potentiels fiscaux à moyen terme se situent donc essentiellement dans une amélioration du recouvrement et dans le relèvement du rythme de la croissance économique.

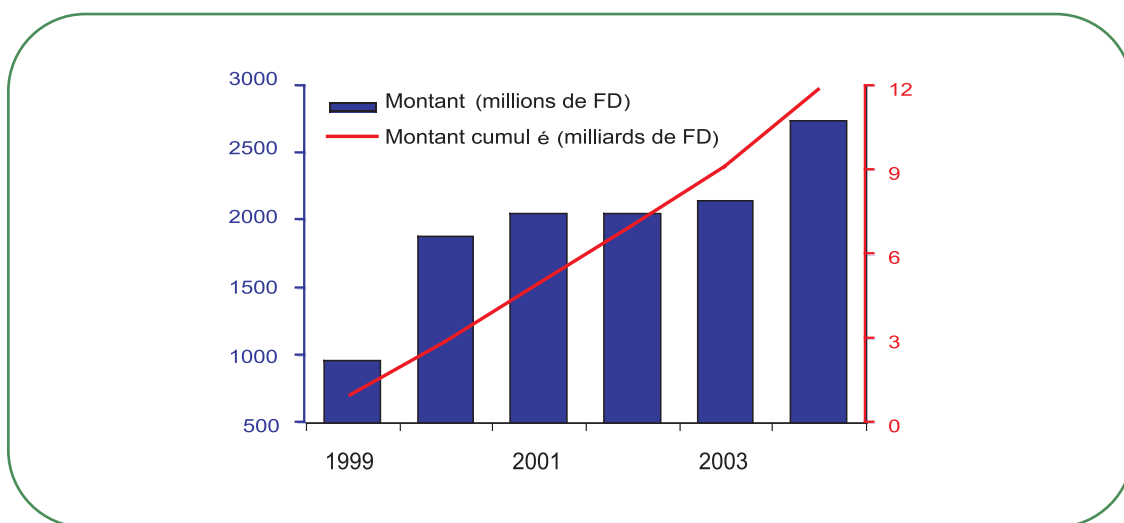
L'évolution de la fiscalité est marquée dans ce sens par la réforme, en 2000, de la Taxe Indirecte sur la Consommation (TIC) qui représente environ 30% des recettes fiscales globales. Visant à sa simplification, cette réforme a permis de réduire le nombre de taux de sept à trois (8%, 20% et 33%), l'objectif étant le passage à deux types de biens en matière de taxation : les biens de consommation courante (taux de base) et les autres biens de consommation (taux maximum).

En outre, depuis 2000, la TIC a changé de nature : exclusivement applicable aux importations, elle s'applique désormais aux productions locales confirmant ainsi la politique gouvernementale libérale en matière commerciale. En tant que membre du COMESA, Djibouti s'apprête par ailleurs à adopter le tarif extérieur unique de l'organisation d'intégration régionale. L'adoption de ce tarif unique devrait être génératrice de recettes fiscales additionnelles et exercer un effet favorable à la croissance dans la mesure où le pays appartiendra à une zone d'intégration régionale.

L'adoption de ce tarif unique devrait également avoir pour conséquence de faire évoluer la TIC vers une Taxe à la Valeur Ajoutée à taux unique, instrument de recette particulièrement favorable à la compétitivité extérieure, puisqu'il permet de purger les exportations de toute charge fiscale. Assis sur une large assiette et à faible taux, un tel impôt correspond non seulement à la bonne pratique internationale mais doit permettre d'accroître la compétitivité des services qui représentent l'essentiel des exportations de Djibouti, contribuant ainsi à la relance de l'activité et de l'emploi.

Les taux de taxe appliqués sur les produits ont été récemment systématiquement revus à la baisse, afin notamment d'accroître le pouvoir d'achat des ménages les plus défavorisés : baisse de 40% du taux de taxe sur les vêtements, chaussures et tissus ; baisse identique sur les matériels de construction et les engins de travaux publics ; baisse de plus de 75% du taux de taxe sur les produits pharmaceutiques, les ordinateurs et les produits informatiques ; suppression complète de la taxe spéciale sur la farine, de la surtaxe sur les produits laitiers, de la surtaxe et de la redevance sur les produits pétroliers destinés à la production énergétique et sur le pétrole lampant destiné aux ménages.

Figure 6. Montant des baisses de taxes liées à la baisse des taux de la TIC



Ces décisions sans précédent du Gouvernement témoignent d'une volonté forte de mener les réformes structurelles indispensables en restant attentif à l'évolution du pouvoir d'achat des djiboutiens ; grâce à ces actions les efforts nécessaires ne sont certes pas indolores, mais leurs conséquences sur la société djiboutienne sont adoucies. A ce titre, il faut noter que 2004 se situe dans le prolongement des années précédentes puisque la loi de finances prévoit de nouvelles réductions de taxes : baisse de plus de 75% du taux de taxe appliqué aux pièces détachées des véhicules, à l'électroménager à usage domestique, des équipements industriels, des matériels d'électricité, de plomberie et de sanitaire, nouvelle baisse de 60% sur les tissus non confectionnés et les engins de travaux publics, etc.

Le graphique ci-dessus montre que, depuis 1999, les réductions de taxes impliquées par les baisses successives des taux sur les produits s'élèvent à près de 12 milliards FD. Malgré cette baisse colossale des taxes, le fisc djiboutien a maintenu ces recettes.

Le Gouvernement a, par ailleurs, mis en œuvre au cours du mandat de Ismaïl Omar Guelleh une grande réforme de la fiscalité directe visant à améliorer le rendement et à renforcer le recouvrement des impôts. Cette réforme s'est traduite par des mesures telles que l'harmonisation des taux d'imposition sur le revenu selon les différentes catégories de revenu, l'unification et la simplification du régime des exonérations fiscales par leur intégration dans le code général des impôts ou encore le renforcement du contrôle fiscal en dotant les unités chargées du contrôle de l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires au contrôle difficile des grandes entreprises. Ces actions témoignent de l'activité du Gouvernement dans ce domaine crucial de la vie économique où l'art de gouverner consiste à ménager les indispensables recettes fiscales tout en évitant de pénaliser l'activité par des taux peu incitatifs. Concrètement, dans le cadre de l'uniformisation de l'impôt sur le revenu, le taux moyen de prélèvement a été ramené de 25 à 20% et l'on a procédé à une uniformisation de l'impôt sur les bénéfices. L'élargissement de l'assiette de l'imposition est quant à elle le fruit de contrôles plus ciblés et mieux programmés.

La loi organique sur les finances publiques adoptée en février 2001 prévoit une amélioration de l'administration et du recouvrement des impôts directs et indirects. Cette dynamique nouvelle vise à accroître les ressources de l'État et l'amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale, à travers notamment un meilleur suivi et un renforcement du contrôle des exonérations fiscales. L'accroissement des ressources fiscales durant le mandat de Ismaïl Omar Guelleh a d'ailleurs été chaque année de l'ordre de 1,5 milliard à deux milliards de FD. L'informatisation des services fiscaux, qui sera achevée à la fin de cette année 2004, permettra en outre une gestion plus efficace des impôts et une optimisation du recouvrement.

L'attractivité de Djibouti passe également par la mise en place de mécanismes de contrôle garants de la transparence et de la légalité de la gestion des finances publiques afin de s'assurer la confiance des investisseurs, entrepreneurs et travailleurs djiboutiens. Vitrines de la situation financière du pays, les comptes publics doivent en effet être l'objet d'une rationalisation rigoureuse.

● Renforcer la gouvernance, améliorer la transparence

L'effort entrepris par le Président de la République et son Gouvernement pour atteindre des objectifs primordiaux en termes de bonne gouvernance, d'amélioration de la qualité et de l'efficacité du secteur public et d'optimisation de ses ressources se trouvent concrétisés par de nombreux mécanismes de contrôle mis en place au cours du sextennat.

Le renforcement du contrôle sur les finances publiques est également effectif à travers la publication du rapport de la Chambre des Comptes et de Discipline Budgétaire. Cette institution supérieure de contrôle du secteur public a pour rôle d'apprécier les conditions d'exécution de la loi de finance et l'utilisation des deniers publics. *« Elle juge les comptes des comptables publics, elle assure la vérification des comptes et de la gestion des entreprises publiques, elle juge les ordonnateurs et administrateurs de crédit et elle assiste le Gouvernement et le parlement dans le contrôle des lois de finances ».*

Au-delà, la CCDB est chargée de l'élaboration du Rapport sur l'Exécution de la Loi de Finance, fruit d'un véritable contrôle approfondi et du rapport Public Général qui reprend l'ensemble des conclusions rendues sur les comptes publics ou la gestion des organismes publics et propose les réformes utiles à la bonne utilisation des fonds et à la performance de ces organismes.

Le Président de la République ou le Président de l'Assemblée Nationale peuvent saisir la CCDB pour l'établissement d'un rapport express. De même, lorsque des fautes d'une gravité particulière sont mises à jour, le Président de la CCDB peut adresser des notes d'information ou des référés au Président de la République ou au Ministre de tutelle pour les organismes sous tutelle.

L'Inspection Générale d'État a, quant à elle, débuté ses activités de contrôle du secteur public en 2004 au terme de la finalisation du cadre juridique et institutionnel régissant ses activités. Cette nouvelle institution supérieure de contrôle du pouvoir exécutif doit permettre à tous les Ministères et organismes

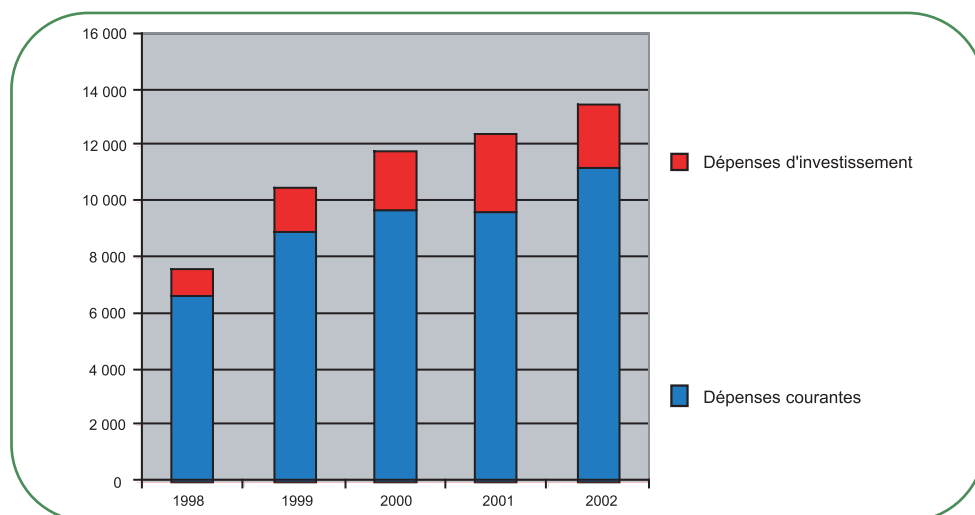
de l'Etat de rendre compte de leur gestion et de leur fonctionnement au Président de la République et au Premier Ministre. Une mission spécifique de contrôle financier desdits organismes, en vue de s'assurer de l'emploi régulier, efficient et efficace de leurs ressources lui revient également.

Les conditions d'une croissance basée sur le commerce, la production de services et la redistribution des marchandises transitant par le port sont donc progressivement mises en œuvre à Djibouti afin d'attirer les capitaux nécessaires au développement. Le Gouvernement n'a toutefois pas attendu les retombées différées de ces mesures pour mettre en œuvre une politique d'accompagnement social du Plan d'Ajustement Structurel afin d'en atténuer les effets néfastes et de dessiner les contours d'une action favorisant le développement durable en réduisant la pauvreté et la fracture sociale creusées durant la décennie 90.

2) LES AMBITIONS DE LA CROISSANCE

Si les effets néfastes du Plan d'Ajustement Structurel et des restrictions budgétaires en découlant sont sensibles et rendent difficile la mise en œuvre des politiques sociales et conditions nécessaires à un développement durable, force est de constater que le Gouvernement djiboutien n'a pas baissé les bras et s'est engagé dans des réformes significatives.

**Figure 7. Dépenses publiques dans les secteurs sociaux
(en millions FD)**



L'amélioration du bien-être et l'élaboration de projets de développement visionnaires témoignent de l'opiniâtreté des autorités djiboutiennes et de la volonté présidentielle d'accompagner la croissance que les réformes économiques laissent présager de programmes alliant le développement durable, l'amélioration de la situation sociale et des conditions de vie de la population djiboutienne. Les dépenses sociales ont enregistré entre 1999 et 2004 une progression de 8% par an avec un taux d'exécution de 90%. Le poids des dépenses sociales dans le budget a progressé de 38% à 44% et les dépenses sociales additionnelles financées sur le budget national ont augmenté de 30% en s'établissant à 1 007 milliards de FD en 2003 contre 775 milliards en 2002.

INITIER LES CONDITIONS D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUILIBRE

La loi d'Orientation Economique et sociale 2001-2010, impulsée par le Gouvernement, se propose de «garantir les conditions d'un développement économique et social durable prenant en compte la préservation de l'environnement, la protection et la gestion rationnelle des ressources naturelles dans le cadre d'un aménagement équilibré du territoire et d'une implication croissante de la population».

La réduction de la fracture sociale, la décentralisation et le renforcement de la cohésion nationale ne peuvent être envisagés sans la mobilisation des conditions indispensables à la croissance et à l'intégration des différentes régions djiboutiennes dans l'économie et le processus de modernisation en cours. La mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire propice au partage des fruits de la croissance constitue un objectif majeur pour les dirigeants djiboutiens. L'effacement du déséquilibre régional par rapport à la capitale s'inscrit en effet dans un processus de développement durable et équilibré primordial aux yeux des dirigeants djiboutiens. L'exploitation des nombreuses richesses présentes sur le sol djiboutien dans le respect de l'environnement et du patrimoine national constitue désormais un enjeu majeur. C'est dans cet esprit et avec la ferme intention de concrétiser des projets ambitieux et innovants que le Gouvernement s'est investi énergiquement dans un processus de création de pôles de développement respectueux de l'équilibre écologique et humain.

L'objectif est ici d'impulser une dynamique de croissance soutenable à long terme qui permette de réduire durablement la pauvreté en améliorant les conditions de vie de l'ensemble des citoyens, sans hypothéquer celles des générations futures ; il s'agit donc d'exploiter raisonnablement l'ensemble des atouts de Djibouti et de développer ses ressources humaines pour lui assurer une insertion pérenne dans l'économie mondiale.

● Préserver l'environnement et les ressources naturelles pour s'engager dans une croissance partagée

C'est dans cette logique que s'est inscrite l'action du Gouvernement au cours de la dernière décennie et ce au travers de multiples actions. L'exploitation rationnelle et mesurée des ressources naturelles aux fins d'améliorer et de protéger l'environnement et la biodiversité sur l'ensemble du territoire a en effet pris diverses formes : la mise en valeur des terres arables, le développement de l'agriculture oasienne par la promotion de la culture du palmier dattier, la création d'un fonds national pour l'environnement. De même, l'adoption de programmes nationaux spécifiques tels que le plan d'action national de l'environnement, la stratégie et le programme d'action national de la diversité biologique ou encore le programme d'action stratégique pour la mer rouge et le golfe d'Aden (PERSGA) témoigne de cette tendance.

La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, pour satisfaire les besoins croissants de la population, a également constitué un des axes forts de l'action de l'État à travers le développement de l'exploitation et de la protection des eaux souterraines et de surface et la mise en place, sous la responsabilité de la Commission Nationale des Ressources en Eau, d'un Schéma Directeur de l'Eau qui prévoit une série d'actions telle l'alimentation en eau non seulement de la capitale, mais aussi des chefs lieux des autres districts et la réhabilitation des points d'eau des

zones rurales. L'adoption en février 2000 des décrets d'application du Code de l'Eau de 1996 a également constitué une étape importante dans un pays semi-aride où le milieu rural dépend à 100% des eaux souterraines pour subvenir aux besoins des usagers et la trop faible couverture en points d'eau de l'arrière pays pousse à une surexploitation préjudiciable de certains d'entre eux.

Les actions entreprises par le Gouvernement pour maîtriser le problème de l'eau et développer le secteur hydraulique témoignent de l'attention toute particulière accordée à cet élément essentiel du développement : constitution d'une banque de données hydrologiques et pluviométriques informatisée, mise en place d'un réseau d'observation composé d'une quinzaine de stations climatologiques ou pluviométriques, inventaire des ressources en eau du pays, renforcement et réhabilitation des adductions d'eau et des points d'eau pour répondre aux besoins des populations rurales, etc.

La lutte contre la désertification occupe également une place de choix dans la panoplie des actions gouvernementales tant à travers la restauration des sols dégradés que par l'adoption, en juin 2001, du programme d'action national de lutte contre la désertification ou encore le lancement d'un vaste programme de reboisement à l'occasion de la Journée mondiale de l'Arbre. Le projet d'aménagement intégré de la forêt du Day, démarré en 2003, a permis de créer des espaces protégés, tel le site de Garab, permettant ainsi d'assurer un suivi régulier de l'évolution des espèces végétales au sein du périmètre protégé.

La création prochaine de brigades de génie civil autonomes dans les cinq districts du pays chargée de la lutte contre les constructions illégales participe également de la préservation du patrimoine djiboutien et de l'accent mis par les autorités sur un développement équilibré.

● Développer les potentiels et les richesses locales pour un aménagement du territoire équitable et une croissance durable

La volonté gouvernementale de mettre un terme au déséquilibre régional condamnant certaines régions du pays à la pauvreté et à l'isolement l'a conduit à mener une politique particulièrement dynamique en faveur du développement économique des districts de l'intérieur. De nombreux projets de pôle de développement locaux ont vu le jour durant ce sextennat et traduisent la détermination présidentielle d'accompagner la politique de décentralisation d'une réelle dynamisation économique des régions. La lutte contre l'exode rural et l'abandon des activités traditionnelles des districts de l'intérieur sont des enjeux majeurs de ce début de vingt et unième siècle et du maintien de l'équilibre national du pays. Cette stratégie de développement est basée sur l'optimisation des énergies renouvelables nationales et la mise en valeur du patrimoine environnemental et des éléments thermiques. En effet, l'utilisation des nouvelles sources d'énergie, en particulier l'énergie éolienne, offrent des perspectives jusqu'alors inenvisageables. Des programmes sont désormais à l'étude dans l'ensemble des districts et soulignent le travail de longue haleine de ce Gouvernement soucieux de poser les premiers jalons d'un processus de développement pour l'avenir.

Le pôle industriel d'Ali-Sabieh inaugure ce tournant en conjuguant deux impératifs essentiels à l'émancipation socio-économique de la région : la lutte contre la soif et la désertification et le développement concomitant d'infrastructures productives destinées à accompagner le programme de lutte contre la pauvreté et à impulser une dynamique génératrice de revenus.

La valorisation des ressources naturelles dont regorgent le lac Assal et ses environs permet d'y envisager la création d'un pôle de développement économique en optimisant les richesses potentielles de ce site unique au monde. L'extraction du sel demeurera l'activité centrale de la région, un débouché qu'il s'agira d'optimiser et de doter en investissements productifs mais le lac Assal dispose de potentiels jusque là sous-estimés : le tourisme et l'industrie cosmétique. L'exploitation de sources thermales et des "produits" du lac tels que l'eau ou la boue est en effet au centre d'un projet de développement local comprenant l'extraction et la commercialisation du sel et de la perlite via un site en eau profonde au Goubet. La création d'un site touristique basé sur le thermalisme et le développement d'une activité industrielle cosmétique sont également envisageables. Des éoliennes permettraient de dessaler l'eau de mer et d'apporter l'énergie nécessaire pour l'activité de ce complexe. En effet, dans une perspective de plus long terme, les autorités djiboutiennes se sont attachées à évaluer la vulnérabilité du pays aux changements climatiques et l'impact du développement sur l'environnement. Le Gouvernement a donc attaché une grande importance à l'étude et au développement de nouvelles ressources énergétiques, et en particulier les ressources géothermiques, dont l'exploitation pourrait conduire à une réduction de moitié de la consommation d'énergie fossile utilisée pour la production d'électricité et diminuer d'autant les émissions de gaz à effet de serre.

Les autorités djiboutiennes investissent donc dès aujourd'hui dans les énergies de demain qui permettront un aménagement du territoire propice au développement des différentes régions victimes d'un approvisionnement inefficace et coûteux en énergie : des campagnes de mesure de vent sur les sites de Grand Bara, Ghoubbet, Gali Maaba, Tadjourah, etc. ont été entreprises afin d'identifier précisément le potentiel éolien de Djibouti. A l'issue de ces études, il s'avère que le site de Ghoubbet et les sites proches sont de grande qualité et pourrait donc soutenir le programme de développement des activités industrielles autour du site du Lac Assal. Le projet géothermie-Assal a en effet pris des allures de plus en plus concrètes au cours du mandat de Ismaïl Omar Guelleh et l'atelier sur la géothermie qui s'est tenu à Djibouti en mars 2004 a montré les bonnes dispositions de la Communauté Internationale pour la relance des projets de développement de la géothermie. Dans le cadre d'un projet régional financé par plusieurs bailleurs (ARGEO) d'un montant global d'environ 250 millions de Dollars, Djibouti a été choisi comme site pilote pour le développement de la géothermie.

La géothermie semble donc pouvoir devenir, à court terme, une ressource capable de soutenir de nouveaux projets de développement à l'image de celui préconisé pour le district de Tadjourah.

Le district d'Obock fait, lui, l'objet d'un projet de développement de l'aquaculture et plus spécifiquement de l'élevage des gambas et des crustacés également basé sur les perspectives encourageantes que laisse présager le développement des énergies alternatives "propres". Là encore, une étude financée par la Banque Mondiale sur l'utilisation de la géothermie binaire dans la région a été diligentée afin de déterminer les capacités exactes de l'énergie éolienne.

A Dikhil, un réservoir aquifère et l'installation d'un périmètre horticole de culture de palmiers dattiers sont au cœur du programme de développement durable local. La pérennisation des activités agricoles productives est en effet essentielle à la préservation du terroir et de l'environnement rural djiboutien et la plantation d'arbres favorise quant à elle le maintien des sols et la lutte contre la désertification.

Aujourd'hui, les nouvelles lois ou plan de développement intègrent de plus en plus tant l'aspect conservation et protection de l'environnement que la gestion rationnelle des ressources naturelles, traduisant la volonté des autorités d'amorcer un véritable processus de croissance économique durable.

L'aménagement du territoire s'articule donc autour d'une réflexion profonde sur la préservation de l'environnement et la réduction du coût de l'énergie au service d'une réduction durable de la fracture géographique qui caractérise encore le pays au détriment de la croissance et de la cohésion nationale. La réduction des inégalités en matière d'infrastructures sociales est également un domaine sur lequel le Gouvernement s'est efficacement attardé. En effet, au-delà de cette fracture géographique, le Gouvernement s'est attelé à ressouder le lien social et culturel qui unit la nation djiboutienne au travers d'une politique de lutte contre la pauvreté associée à une implication des forces vives de la nation dans la vie culturelle et sociale du pays.

LUTTER CONTRE LA FRACTURE SOCIALE ET PRESERVER LA COHESION NATIONALE

Le montant des investissements publics réalisés au cours de l'année 2003 s'élève à 7.4 milliards de FD, soit une hausse de près de 60% par rapport à l'année antérieure ; un tiers de ces investissements concernent les équipements et routes, tandis qu'un autre tiers concerne l'urbanisme et le logement.

Ce rythme soutenu s'est traduit en 2004 par d'importantes réalisations non seulement dans le secteur des transports et des communications (nouvelle route du corridor Djibouti-Galafi, rocade urbaines de la RN1, installation d'un réseau de fibres optiques) mais également dans le domaine des logements sociaux et des infrastructures sociales et sanitaires ; ces infrastructures conditionnent directement la réduction de la pauvreté par l'élargissement de l'accès aux services publics, notamment l'eau, l'électricité et le téléphone qui améliorent directement la vie quotidienne des individus.

● Le développement de l'habitat social et la lutte contre l'insalubrité : une politique innovante face à l'urgence

L'urbanisme, le logement social et l'assainissement représentaient, en 2003, 35% des investissements publics engagés par le Gouvernement, soit la plus importante allocation étatique attribuée au cours de cet exercice budgétaire. Cet engagement a permis au Président de la République de tenir, avec la réalisation de plus de 2000 logements sociaux, ses promesses électorales en termes de lutte contre la pauvreté et les logements insalubres. Les mille premiers logements ont été terminés en décembre 2004 à Balbala et les mille autres devraient être achevés fin 2004. L'atténuation des durs effets sociaux de la politique d'ajustement structurel passait en effet, pour le Gouvernement, par une revitalisation des secteurs du logement et de la construction pratiquement exsangues au terme de la décennie 1990.

Le pays connaît en effet à la fin des années 1990 l'un des taux d'urbanisation les plus élevés d'Afrique : près des deux tiers de la population réside principalement dans l'aire métropolitaine de Djibouti ville et 11% dans les villes d'Ali Sabieh, Dikhil, Tadjourah et Obock. Les centres urbains du pays, notamment Djibouti ville, enregistrent une expansion rapide des zones d'habitats précaires dont l'installation n'a pas été planifiée et dans lesquelles l'accès aux infrastructures de base, eau potable, assainissement,

logement, transport, demeure très insuffisant. Le développement rapide du chômage et de l'exclusion y est emblématique d'une fracture sociale de plus en plus profonde et qu'il s'agit de combattre. La vulnérabilité des ménages est exacerbée par la précarité de leurs statuts d'occupation et la nature de leurs logements : seulement 34 % des logements djiboutiens sont en dur et la plupart se caractérisent par leur exigüité (4 à 7 personnes par pièce). Les coûts de construction sont élevés (6 fois le revenu moyen annuel des ménages pour un logement en dur et 2,5 fois pour un logement en matériaux légers) du fait de la prépondérance de matériaux importés et du coût élevé de la main d'œuvre. Seulement 50 % des foyers sont propriétaires des logements qu'ils occupent et les loyers représentent 40 % des dépenses des ménages.

Ainsi, la progression inexorable de l'habitat spontané lié à l'exode rural et à une extension urbaine difficilement maîtrisée témoigne des besoins d'une politique de logement efficace en phase avec les réalités sociales djiboutiennes et les préoccupations d'une population éprouvant de plus en plus de mal à se loger décemment. Le nombre colossal des sinistrés de l'Oued Ambouli est la meilleure illustration de la situation de détresse vécue par une part toujours plus importante de la population djiboutienne. L'extension de quartiers non viabilisés comme le PK 12 témoigne également de l'urgence de mettre en place des solutions durables en faveur de logements décents pour tous, et en priorité, pour les plus vulnérables.

Pleinement averti de cette situation préoccupante, le Gouvernement a engagé une profonde réforme de la politique de l'habitat et de l'aménagement du territoire. Les grandes lignes de cette nouvelle politique sont issues de l'atelier de réflexion qui s'est tenu en 2001 et dont les conclusions mettent en évidence le rôle que le secteur de l'habitat doit jouer dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la pénurie de logements sociaux.

La nécessité de l'accessibilité aux logements sociaux pour les ménages à faibles revenus a en effet été réaffirmée avec vigueur, la même année, par la création du Fonds de l'Habitat. Bénéficiant d'une autonomie de gestion, cet organisme a pour principale vocation de suppléer l'Etat afin de rationaliser le recouvrement des investissements et de promouvoir le financement de l'habitat. De par son statut, cette institution financière spécialisée doit contribuer à la lutte contre la pauvreté en facilitant l'accès des populations à faible revenu à des logements décents, accompagner la politique de décentralisation et favoriser le développement économique en participant à la création d'emploi par l'autoconstruction assistée et l'appui aux entreprises artisanales. En référence à ces grands principes fondateurs, cette structure prévoit d'entreprendre des opérations d'habitats sociaux et de faciliter la réhabilitation des anciens quartiers. Le Fonds de l'Habitat représente donc un guichet unique de l'habitat social auquel les usagers vont s'adresser pour presque toutes les affaires relatives à cette question. A l'origine de la gestion du projet pilote d'habitat social de Barwaqo, autrefois géré par le District de Djibouti, le Fonds de l'habitat a prouvé sa capacité à mener à bien un programme répondant aux exigences sociales inhérentes à sa fonction. Ce projet basé sur le principe de la mise à la disposition de l'acheteur de logements évolutifs sur les bases de l'autoconstruction assistée s'est en effet révélé particulièrement bien adapté au contexte djiboutien. Le Fonds de l'Habitat renouvelle d'ailleurs cette expérience réussie dans d'autres localités : la phase II du projet Barwaqo comprend la viabilisation et la construction de logements sociaux dans les districts de l'Intérieur : 300 à Ali Sabieh, 300 à Dikhil, 150 à Tadjourah et 80 à Obock. Ce Fonds constitue également un instrument financier unique qui centralise le recouvrement des coûts investis à Barwako, à Hayabley I, Balbala-Cheickh Moussa et aux 55 logements chinois (Hayabley II). Sa principale mission consiste à optimiser et à unifier les différents systèmes de

recouvrement existants avec un seul objectif : sécuriser au maximum les paiements des arriérés et des échéances futures.

L'effort Gouvernemental dans le domaine du logement social et de la réhabilitation de zones prioritaires est particulièrement saillant eu égard au nouveau rôle désormais dévolu à la Société Immobilière Djiboutienne (SID). La ligne de partage entre les compétences du Fonds de l'Habitat et de la SID se situe en effet au niveau du standing des prestations et du type de clientèle visée. Longtemps cantonnée dans la gestion des habitats de moyen standing, la SID a adopté, conformément aux objectifs définis par le Président de la République, un repositionnement stratégique sur le marché porteur de l'habitat social. Depuis sa désignation comme maître d'œuvre du projet de 1 000 logements sociaux à Balbala, cette structure étatique symbolise les priorités gouvernementales.

Ces logements sociaux situés aux abords de Balbala et destinés à la location-vente participent d'un vaste projet visant à accroître l'offre foncière en facilitant l'accès à la propriété de toutes les couches de la population. Le Programme immobilier de la "cité Hodane", dont les travaux sont en cours de finition et les contrats de location-vente d'ores et déjà majoritairement signés, se présente sous la forme de petits immeubles jouxtant une zone pavillonnaire destinée à l'autoconstruction assistée. Faisant partie intégrante du projet, ces pavillons pourront donc être surélevés et modifiés dans la stricte limite de la réglementation mise en vigueur. L'élaboration par la Direction de l'Habitat de plans types de logements évolutifs servant de bases d'évaluation pour des projets d'habitat social a permis à ces programmes ambitieux de voir le jour et d'intensifier le rythme de construction et l'efficacité de la politique de logement. Par ailleurs, le recasement des populations sinistrées à la suite de la crue de l'oued Ambouli d'avril 2004 a été une des priorités du Gouvernement qui a d'ailleurs poursuivi son action en faveur de la création de 400 nouveaux logements au PK 12. De même, le projet d'aménagement de l'oued Ambouli participe d'une prise de conscience gouvernementale tendant à faire disparaître les risques liés aux aléas climatiques aux abords des lieux d'habitation.

Par ailleurs, la construction de logements sociaux à Obock est à un stade avancé, l'élaboration de 382 parcelles d'urgence à Farah Had et la viabilisation de plusieurs lotissements, 5000 parcelles à Balbala, et environ 500 dans les districts de l'intérieur, sont les fruits de la redynamisation du secteur de l'habitat et de la prise de conscience Gouvernementale de l'urgence de mener une politique sociale nécessaire au développement et à la croissance économique djiboutienne. La réduction des coûts de construction a accompagné cette politique : la rationalisation des techniques employées et la promotion des matériaux locaux se sont couplés avec une politique fiscale avantageuse pour le secteur du bâtiment et une meilleure formation des professionnels.

Ces actions ont largement appuyé l'intégration et le développement de Balbala, principale zone d'extension de la ville de Djibouti, et ainsi engagé une politique de désenclavement et de lutte contre l'isolement des zones périphériques. Les ambitions présidentielles dans ce domaine ne se sont d'ailleurs pas limitées à la réalisation de logements sociaux et s'intègrent dans un programme global de lutte contre la pauvreté dont l'un des principaux volets est axé sur le développement économique et social des quartiers victimes des méfaits de la paupérisation. La mise en œuvre d'une politique nationale d'assainissement faisait donc partie du cahier des charges que le Gouvernement s'était engagé à remplir pour améliorer les conditions de vie des populations résidant dans les

nombreux quartiers touchés par l'insalubrité liée à un environnement hydrique défectueux ou inexistant.

Les conditions d'assainissement des eaux usées devenaient critiques et contribuaient à la dégradation croissante du cadre de vie : à Djibouti Ville, seulement 25% des logements étaient raccordés à un réseau collectif dégradé et 75% dotés de systèmes individuels peu fonctionnels du fait de la faible perméabilité des sols et de l'affleurement des nappes phréatiques. La stagnation des eaux pluviales et usées, la dégradation des voiries urbaines et le débordement des eaux usées sont à l'origine de la prolifération des vecteurs de maladies tels que les mouches ou les moustiques, de la détérioration du trafic urbain et des activités économiques dans des zones inaccessibles et insalubres. La stratégie gouvernementale a donc consisté à agir sur l'ensemble des facteurs contribuant à la défaillance globale du système d'assainissement djiboutien.

La réorganisation du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, en 2000, a contribué ainsi à établir le cadre institutionnel et fiscal du secteur de l'assainissement dans le but d'améliorer durablement le cadre de vie urbain.

Les travaux de réhabilitation des vieux quartiers en matière de drainage primaire des eaux pluviales de la capitale et des villes secondaires se sont poursuivis afin de limiter les risques d'inondation et les maladies à incidence hydrique. Les travaux ont concerné principalement le drainage hors site des quartiers 1 à 6 de la capitale.

Des moyens ont été mis en œuvre pour renforcer la collecte, le traitement et l'évacuation des eaux usées, pour supprimer les rejets en mer et améliorer l'hygiène environnementale des quartiers bas de la capitale. L'assainissement des quartiers de Arhiba, Engueila, de l'hôpital Peltier ainsi que la suppression de tous les rejets en mer des eaux usées des cités Wadajir et Maka Al Moukarama ont considérablement contribué à l'amélioration de l'environnement urbain et maritime.

La viabilisation et le drainage des cités Gabode 4 et 5 sont actuellement en cours de réalisation tandis qu'un Plan Stratégique d'Assainissement de la Ville de Djibouti est en cours de finalisation sur financement de la Banque Africaine de développement.

L'impact positif de la finalisation de ces nombreux projets a permis une amélioration immédiate des conditions de vie des habitants des anciens quartiers assainis et riverains des sept principaux axes routiers réhabilités. Au-delà de la construction de logements sociaux et de l'assainissement urbain, le développement et l'accès des quartiers et zones périphériques aux infrastructures sociales et à des conditions de vie décentes figuraient parmi les priorités gouvernementales.

La construction de logements sociaux s'accompagne en effet d'une politique et d'un réel dispositif de lutte contre la pauvreté élaboré par le Gouvernement et développée dans le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté. L'Agence Djiboutienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Publics (ADETIP) est créée en 1999 et dont la principale mission est de mettre en œuvre des projets sociaux susceptibles de créer des emplois et d'améliorer le cadre de vie des djiboutiens. Cette mission lui confère d'ailleurs un rôle de plus en plus important dans le marché du bâtiment et l'élaboration de projets sociaux prioritaires dans le cadre de la politique de lutte contre la pauvreté. La première vocation de l'ADETIP est

d'assurer la réalisation d'infrastructures de proximité dans les quartiers les plus touchés par la pauvreté et dans des domaines classés prioritaires tels que :

- l'éducation nationale : seize écoles primaires de la capitale et de sa proche banlieue ont bénéficié de travaux de rénovation et ont ainsi permis d'accompagner les efforts menés par le Gouvernement ;
- la santé avec la rénovation de nombreux dispensaires dont celui d'Arhiba, de Farah Had ou encore d'Ibrahim Balala ;
- la promotion de la femme avec notamment la réhabilitation du Centre Mère & Enfant Aïcha Bogoreh. Qualifiée de réelle "bulle d'oxygène" par les entrepreneurs et les travailleurs du bâtiment, elle a en effet permis de relancer ce marché et de créer de nombreux emplois journaliers (119 786 emplois/jour) sur les différents chantiers dont elle est en charge depuis 2000 ;
- la jeunesse, un des secteurs prioritaires pour le Président de la République, a également fait l'objet de lourds investissements réalisés par l'ADETIP particulièrement en faveur de la construction et de la réhabilitation des Centres de Développement Communautaire (CDC), véritables structures d'animation socio-culturelles et sportives pour les jeunes des quartiers défavorisés.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE TRAVAUX D'INTÉRÊT PUBLIC (PDSTIP)

Ces actions se doublent d'un volet communautaire impliquant les citoyens djiboutiens au sein de projets destinés à améliorer leur condition de vie. Le but ultime étant de confier la gestion des infrastructures construites aux communautés regroupées en associations de quartier. Le programme de développement du quartier du PK 12 est emblématique de ce type de projets. Ce quartier périurbain concentre une population de 15 000 habitants déplacée du centre ville et une forte majorité de migrants ; la totalité des habitants vit en dessous du seuil de pauvreté sur des parcelles non viabilisées.

Le PK 12 faisait donc légitimement parties des 21 quartiers cibles du PDSTIP géré par l'ADETIP. Dès 2001, l'agence a donc démarré un programme d'évaluation des besoins de la population afin d'élaborer un plan de développement intégrant les requêtes et les suggestions des habitants. Ce processus participatif a permis la création de l'Association pour la Solidarité et le Développement, impliquée dans la réalisation et la gestion future du projet et a engendré la mobilisation de l'ensemble de la population au sein de différentes associations ou groupements de quartier.

La première composante du projet vise au désenclavement du quartier par des infrastructures routières qui faciliteront les liens entre le PK 12 et le pôle de croissance et d'emploi de Doraleh. En parallèle, un programme d'équipements sociaux est en cours de réalisation sous le contrôle des associations d'habitants. Le CDC et le pôle de santé sont en phase d'achèvement et le projet prévoit un poste de police, un marché central et une gare routière. Un système de collecte des déchets accompagné d'une campagne de sensibilisation est également prévu. Le fonds consacré au développement communautaire est destiné, quant à lui, à financer des actions immatérielles : les habitants ont envisagé un programme d'alphabétisation pour adultes et enfants déscolarisés ; des programmes de prévention et d'éducation sur le SIDA et la nutrition infantile ou encore des formations à la gestion ou au commerce.



photo 18. Vue du PK12



photo 19. Le CDC en phase de finition, les membres des associations en charge de la gestion sont déjà très présents sur les lieux

Ces projets d'utilité publique menés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté sont de toute évidence promus par un Gouvernement djiboutien clairvoyant, conscient des enjeux que constituent la promotion d'un développement durable dans un contexte de décollage économique tangible. La population djiboutienne doit être prête à s'engager dans un effort commun pour soutenir et participer pleinement à la croissance que les réformes économiques récentes laissent présager. L'exemple du PK12 est à ce titre saillant : ce quartier s'apprête à devenir un lien entre Djibouti-Ville et Doraleh, un carrefour aux abords duquel un véritable dynamisme se créera. Ce programme intégré de lutte contre la pauvreté vient donc en amont de la richesse potentielle que l'activité de Doraleh générera dans cette zone afin de préparer le tissu socio-économique de cet ensemble, de lui donner les moyens de s'impliquer dans les projets nationaux et de rompre la fracture sociale qui menace ces quartiers périphériques.

● Modernisation des infrastructures routières

Le Gouvernement n'a d'ailleurs pas ménagé ses efforts pour rapprocher le développement et les perspectives de croissance des districts de l'intérieur davantage touchés par l'isolement et la pauvreté. La participation de l'ensemble des communautés au projet de société djiboutien était une priorité d'Ismaïl Omar Guelleh ; de nombreuses réalisations démontrent qu'il a tenu ses promesses et travaillé efficacement à la réduction des inégalités sociales et géographiques.

En inaugurant en octobre 2003 le nouveau tronçon routier reliant la ville de Dikhil au poste frontière éthiopien de Galafi, le Président de la République a concrétisé la volonté de Djibouti de s'engager pleinement dans le développement régional et de jouer un rôle prépondérant dans l'organisation future des flux commerciaux africains. Cette route s'intègre en effet dans le cadre du vaste projet de corridor international qui reliera les grands ensembles africains et concourra au développement économique de Djibouti. La signature d'un accord

sur l'utilisation du Port de Djibouti et le Transit de marchandises le long du Corridor entre les Gouvernements Djiboutien et Ethiopien

constitue un premier pas vers l'organisation et la facilitation des transports et des flux commerciaux régionaux. La réhabilitation de ce tronçon routier se hisse par ailleurs au rang des symboles témoignant de la volonté présidentielle de réduire les écarts de développement entre la capitale et les Districts de l'intérieur. Véritable zone de passage des flux régionaux à destination du pôle



photo 20. Tronçon Dikhil-Galafi, frontière éthiopienne

multimodal que Doraleh s'apprête à devenir, Dikhil bénéficie ainsi directement d'une politique gouvernementale fermement engagée dans la promotion des régions défavorisées et leur intégration dans la dynamique du développement.

Cette action participe des nombreux efforts menés par le Gouvernement en termes de transport routier et urbain. Le désenclavement des Districts de l'intérieur et des quartiers périphériques ou défavorisés passe en effet par le développement d'infrastructures routières et de voiries urbaines. Favorisant l'accès de l'ensemble des djiboutiens aux pôles de développement et conditionnant le transport des marchandises dans le cadre des activités de transbordement dévolues à Djibouti, la politique des transports revêt une dimension déterminante pour la croissance et le développement. Le Gouvernement s'est donc attaché à développer une stratégie et à créer un cadre institutionnel approprié pour la gestion de la politique routière et des transports urbains. Le projet de corridor routier international a en effet pour but d'assurer un accès routier permanent et sans entrave entre le port de Djibouti et l'Éthiopie (couloir Djibouti-Galafi- Dobi). De même, un projet de Route Régionale Djibouti-Éthiopie (corridor Sud) est en voie de lancement sur financement de l'Union Européenne.

Les travaux d'aménagement d'une route en terre entre la Route de Tadjourah, Granelé et le Day ou les travaux de réhabilitation de la Route allant d'Ali Sabieh à la localité de Guélilé qui longe la frontière éthiopienne ou de la route du Roi Fahd, route de Tadjourah, fortement endommagée lors des pluies torrentielles de 1994 sont des illustrations du dynamisme dont le Gouvernement a fait preuve dans ce domaine. De même, les travaux de reconstruction d'urgence du Carrefour d'Arta à Dikhil en cours confirment l'attention portée à la lutte contre l'isolement des différentes régions djiboutiennes et de faciliter le développement des échanges nationaux et régionaux. Par ailleurs, la réhabilitation des rocade urbaines représente 10,5 Km et constituent un progrès considérable pour le désengorgement et l'accès à Djibouti-Ville. Dans ce cadre, la réhabilitation de la Route de Venise est terminée, le tronçon a été ouvert à la circulation en avril 2004 et la réparation des ronds points, le raccordement avec la RN1 sont en phase d'achèvement. La moitié de la Route Nelson Mandela a été mise en circulation en octobre 2004 et le renforcement du réseau ONED et de l'éclairage public constituent des avancées considérables permises par ce projet.

Les deux tiers de la RN1 à Balbala ont été mis en circulation durant l'hiver 2004, la totalité du dernier tronçon qui se raccorde à la Route de Venise sera achevée en décembre 2004 et l'axe de la rocade périurbaine reliant le PK5 de la RN1 au Port de Djibouti sera ouvert au trafic. Pour cette route, un renforcement conséquent de l'éclairage public est prévu et sa mise en place est envisagée pour le début de l'année 2005.

Dans le cadre du projet de Doraleh, la Route de Doraleh et la route du PK12 reliant le port à



photo 21. Pavage rue des mouches

la RN1 sont en cours de réalisation. Celles-ci permettront aux camions de transit à destination de l'Ethiopie d'éviter de circuler dans l'agglomération au niveau de Balbala. Par ailleurs, des tronçons importants de voiries ont été réalisés à Balbala dans le cadre du projet PDSTIP mené par l'ADETIP ; et un projet de réhabilitation d'urgence permettra notamment la réhabilitation des voiries urbaines dégradées par la crue de l'oued Ambouli en avril 2004.

Des travaux de réhabilitation de la route Brise mer située près du port de Tadjourah ont débuté de même que le projet concernant la route Tadjourah-Obock est en cours de finalisation.



photo 22. Route de la Tour Ousbo

Parallèlement, un vaste chantier de travaux s'est attaché à répondre, au mieux, aux doléances présentées lors des journées de réflexion sur les transports urbains au mois d'octobre 2000. Cette atelier préfigurait le début d'un processus de reconstruction du secteur urbain dont la première concrétisation fut la promulgation de la loi portant organisation des transports urbains et Interurbains de personnes en octobre 2002. Un recensement du parc des véhicules de transport en commun en 2002 et la mise en place du Conseil National des Transports Urbains en 2003 ont inauguré la mise en œuvre d'une politique efficace et offensive.

La réhabilitation en cours de la route qu'empruntent quotidiennement les bus et minibus de Djibouti-Ville ainsi que la réhabilitation des voiries urbaines rue Abdallah Guedid, de la rue Houmed Loita et des voiries des lotissements Gabode 4 et 5 ou la réhabilitation en cours de la voirie et du drainage de l'Avenue Gamal Abdel Nasser, de l'Avenue 26, de la rue de Zeila en sont des illustrations. A l'origine de nombreux emplois directs et indirects, le sous-secteur des transports urbains constitue également un maillon essentiel de la chaîne des facteurs favorisant la vie quotidienne de la population djiboutienne.

La lutte contre l'isolement et la pauvreté et la politique gouvernementale visant à rassembler les conditions d'une croissance pérenne et harmonieuse ne peut s'affranchir d'une stratégie efficiente de préservation et de mise en valeur des ressources hydriques.

● DÉLIVRER LE PAYS DE LA SOIF

La lutte contre la soif est également un enjeu fondamental du développement djiboutien et de la réduction de la fracture sociale et géographique inhérente à l'inégalité de l'accès aux ressources vitales. Venir en aide aux populations confrontées aux conséquences de la pénurie des ressources hydriques et aux sécheresses récurrentes frappant durement le pays constitue donc un volet majeur de la politique de lutte contre la pauvreté en zone rurale ou périphérique.

L'aridité des sols et l'absence de pluviosité décourage toute activité agricole et les problèmes rencontrés pour se procurer de l'eau potable provoquent très souvent un exode rural dommageable au développement du pays et à la préservation de son patrimoine rural. L'amélioration de l'autosuffisance alimentaire et le développement de l'élevage constituent en effet des objectifs primordiaux pour préserver, à terme, une croissance et un développement durable à Djibouti.

Cette pénurie d'eau potable n'épargne pas Djibouti-Ville où la production ne couvre que 75% des besoins tandis que les taux de salinité ont largement dépassé les normes de l'OMS. La précarité financière de l'ONED et le faible revenu d'une large partie de la population constituent toutefois des contraintes sévères pour le financement et la gestion des infrastructures hydrauliques devenues nécessaires à l'approvisionnement en eau du pays.

Les principales réformes engagées dans ce domaine par le Gouvernement depuis 1999 portent progressivement leurs fruits et de nombreuses actions en faveur d'une démocratisation de l'accès à l'eau potable ont été menées avec succès. Afin de poursuivre la politique initiée par le Gouvernement précédant avec la promulgation du code de l'eau et de créer un dispositif de gestion efficace de lutte contre la soif, le Gouvernement a mis en place, en 1999, une direction de l'Eau et un organe de coordination interministérielle, le Comité National des Ressources en Eau, mais a également, en 2001, élaboré le Schéma Directeur de l'Eau et créé le Fonds National de l'Eau. Ces différents textes et instances ont permis de mettre les besoins en lumière et d'initier des programmes et des projets d'envergure dans tout le pays. Des axes prioritaires concernent la gestion rationnelle des ressources en eau, l'accroissement de la disponibilité de l'eau ou encore l'implication des collectivités locales dans le choix des programmes et dans la gestion des ressources hydriques. Concernant l'hydraulique rurale, les autorités djiboutiennes ont travaillé d'arrache pied à l'inventaire et à la reconnaissance des points d'eau, à la réhabilitation des ouvrages dégradés et à la promotion de moyens d'exhaure adaptés. L'implication et la participation des populations à cet immense chantier ont permis de sensibiliser les principaux intéressés, de mettre l'accent sur les dangers de l'abandon des activités rurales et de développer la formation aux petits métiers de l'hydraulique.

L'activité et l'agenda présidentiel tendent à démontrer la priorité accordée à cet enjeu majeur du développement national : périodiquement - et ce depuis son investiture à la magistrature suprême - Ismaïl Omar Guelleh, se déplace en personne pour procéder à l'inauguration d'un forage ou d'un ensemble de puits dans l'arrière-pays. Lors de sa grande tournée en mars-avril 2002 dans les districts de l'intérieur, il avait lancé, dans différentes zones durement touchées par le conflit, des travaux axés sur la création, la réhabilitation ou la rénovation d'infrastructures hydrauliques. Le Gouvernement a en effet mis un point d'honneur depuis 1999 à réhabiliter tous les forages endommagés sur l'ensemble du territoire et à s'engager dans la réalisation de nouveaux forages à l'issue de recommandations présidentielles formulées suite à cette tournée régionale d'envergure.

De Daoudouya à Hol-Hol, en passant par la région de Mouloud, de nombreux forages ont donc été effectués et plusieurs puits creusés majoritairement dans les zones rurales fortement

exposées aux risques de la désertification et aux pénuries hydrauliques dommageables à la production agricole.

En effet, la situation dans les districts de l'Intérieur demeure préoccupante, le manque d'eau y est plus accentué qu'à Djibouti ville et l'urgence d'y remédier constitue une des grandes priorités du Président Ismaïl Omar Guelleh. Cette politique passe inévitablement par un travail technique de terrain, des investissements conséquents et un suivi sur le long terme.

La création de nouvelles infrastructures pour le développement rural a mobilisé les financements nationaux et extérieurs, les populations locales impliqués dans les projets et de nombreux acteurs sensibilisés aux risques de la paupérisation des ressources d'eau potable :

- Cinq puits cimentés ont été construits à Garenlé (District de Tadjourah) pour l'alimentation en eau du Day à l'initiative de la Présidence et grâce à l'appui technique de l'ONED,
- Le puits de Doureh à Holl Holl, District d'Ali-Sabieh a été réalisé en 2000,
- Les puits cimentés d'Aby Youssef et Adhé dans le district de Dikhil en 2001, et deux nouveaux puits pastoraux à Yoboki, ont pu voir le jour notamment grâce à la participation active de la population,
- Le micro-barrage sur l'oued ATAR en 2000 et 2001 a été construit avec l'appui des FFDJ et de la population bénéficiaire,
- Deux citernes ont été enterrées dans le district de Tadjourah, à Darkalleh et Haguais par le bureau technique de réhabilitation secondé par les habitants,
- Un puits à Bankoualé a été équipé avec un système de pompage solaire, encore une fois avec une participation locale.



photo 23. l'implication du chef de l'État dans la «lutte contre la soif»

Le développement d'une méthodologie d'approche participative avant, pendant et après la phase de travaux, a permis de responsabiliser les usagers des points d'eau ruraux et de transférer à des comités locaux de gestion de ces points d'eau la charge de la surveillance et du petit entretien des ouvrages. La faisabilité d'une diffusion large de ce concept est actuellement à l'étude dans le district de Dikhil, en partenariat avec une ONG française, l'Association Française des Volontaires du Progrès.

Outre ces programmes de proximité visant à rétablir les conditions nécessaires au maintien de ces populations dans leur terroir d'origine et assainir les conditions de vie de petites localités enclavées, des projets d'envergure ont vu le jour dans le cadre de la lutte contre la soif en étendant progressivement leurs objectifs pour devenir de véritables programmes de développement locaux.

La petite révolution qu'Ali Sabieh a connu grâce au projet de lutte contre la soif mené par le Président de la République a ainsi permis de résoudre un problème récurrent que personne jusque-là n'avait eu le courage et l'opiniâtreté de combattre.

La population citadine était alimentée jusque récemment par des fontaines publiques que remplissaient chaque jour des camions citernes venus de Mouloud dont la source déversait une eau saumâtre trop riche en sulfate. Cette carence en eau potable nourrissait un mécontentement croissant de la part d'une population se sentant exclue et isolée. L'inauguration par le Chef de l'État, le 19 février 2004, de l'usine de traitement d'eau potable et de production d'eau minérale à Ali-Sabieh clôt définitivement un chapitre de l'histoire de cette localité désormais délivrée des difficultés que le manque d'eau faisait peser sur le développement local. "Il Jano", le paradis, appellation donnée à cette nouvelle infrastructure, alimente désormais la ville d'Ali-Sabieh et produit 24.000 bouteilles d'eau par jour. L'usine construite par un consortium allemand traite l'eau saumâtre de la nappe phréatique en éliminant le sulfate et le chlorure de sodium. Plus de 90% de l'eau traitée est distribuée à la population pour un prix modique, par le biais d'un réseau de distribution appartenant à l'Office National des Eau de Djibouti (ONED). Le reste de la production est traitée une seconde fois, puis embouteillée pour alimenter le marché intérieur florissant de l'eau minérale. La lutte contre la soif ne s'est en effet pas limitée au traitement de l'eau mais s'inscrit dans un processus de développement local à long terme. Cette usine entraînera ainsi dans son sillon la création d'une cimenterie et d'une usine de céramique dont l'implantation à Ali Sabieh n'aurait pu être envisagée sans une alimentation satisfaisante en ressource hydraulique. L'inexorable progression du secteur du bâtiment inhérente aux programmes de logements et d'infrastructures impulsés par le Gouvernement donne toute leur raison d'être à ces nouvelles usines et les emplois ainsi créés devraient dynamiser le commerce et le tourisme. "La ville blanche" bénéficie en effet d'atouts touristiques que la liberté conférée par l'accessibilité de l'eau permettra de mettre en valeur et d'exploiter sereinement.

Jugé non rentable, ce projet a été intégralement financé par le Gouvernement Djiboutien et n'en est que plus révélateur des priorités identifiées par le Président et de l'opiniâtreté dont il fait preuve lorsqu'il s'agit d'améliorer le bien-être de la population djiboutienne.

Le programme novateur mis en place dans la région du Day est une illustration supplémentaire de la mobilisation gouvernementale pour assurer l'accès à l'eau potable à tous les citoyens. Partant du principe que la disponibilité des infrastructures socio-économiques de base constitue de puissants leviers pour le processus de développement régional, les autorités étatiques ont ainsi misé sur la valorisation des potentialités locales. Ceci est particulièrement visible au Day, où l'eau courante est

désormais puisée et refoulée à partir du village de Granelé, situé à quelques 1000 mètres en contrebas, et alimente ce plateau montagneux difficile d'accès. L'ampleur de l'entreprise qui a mobilisé plus de 120 personnes une année et demi durant n'a en aucun cas fait reculer le Gouvernement djiboutien résolu à désenclaver la région du Day et à préserver un patrimoine montagneux et rural précieux. Ainsi, un réseau d'adduction d'eau de plus de 15 km transitant par quatre réservoirs en relais a pu être installé au cœur d'un parcours accidenté et hostile. Cette véritable prouesse technique a mobilisé toute l'attention des autorités locales et suscité tout au long de sa réalisation la participation des habitants de toute la région.

Enfin, en ce qui concerne les projets relatifs à l'accroissement de la production d'eau potable, le Gouvernement est loin de renoncer à une option innovante permettant au pays de mettre fin à une dépendance dommageable au développement durable. Diverses études scientifiques ont été diligentées afin d'identifier les sources et technologies pour un approvisionnement optimal en eau. Deux possibilités ont ainsi été retenues : la dessalinisation de l'eau de mer et le pompage de l'eau souterraine de la nappe phréatique. Le gouvernement choisira l'une ou l'autre de ces deux projets pour renforcer la production en eau.

Outre la lutte par le Gouvernement contre la pénurie d'eau sur l'ensemble du territoire, il pratique en milieu urbain une promotion de tarif social en subventionnant le coût du branchement. Une expérience réalisée dans les quartiers pauvres de Balbala a permis à de nombreux ménages aux ressources limitées de disposer de l'eau potable. Le succès de cette campagne encourage le Gouvernement à augmenter les bénéficiaires et à étendre les modalités d'accès à l'électricité qui demeure dans notre pays un produit de luxe.



photo 24. Inauguration de l'Usine Il Jano le 2 février 2004

● L'ÉLECTRICITE POUR TOUS

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement de Djibouti s'est engagé à promouvoir l'éclairage électrique en favorisant l'accès régulier à l'électricité, en particulier pour les couches défavorisées de la population et en milieu rural, pour diminuer l'échec scolaire et permettre une meilleure éducation de ses enfants.

Ainsi, analysant comme facteur limitatif aux aspirations d'un développement harmonieux et d'une justice sociale, le Président Ismaïl Omar Guelleh prône une politique visant à apporter l'électricité dans les zones rurales et dans les foyers modestes. L'électrification rurale initiée par le gouvernement a permis aux petites localités situées en dehors des chefs lieux des districts de l'intérieur du nord et du sud, d'acquérir des groupes électrogènes. C'est ainsi que Randa, Adaylou, Dorra, Holl-Holl, Daasbyo et Yoboki produisent leurs propres énergies avec l'aide de l'Etat qui leur fournit le carburant.

Les enfants de ces localités découvrent le plaisir des autres gamins des villes disposant de l'électricité en s'amusant la nuit sous les réverbères. Profitant d'une électricité dont le coût est subventionné par l'Etat, les habitants de ces localités envisagent des possibilités de développer des activités génératrices de richesses tout en mettant en valeur les atouts locaux.

En milieu urbain, le Gouvernement de Ismaïl Omar Guelleh a déjà engagé sur le terrain des enquêtes et des études pour rendre effective sa politique « de l'électricité pour tous ». Il en ressort qu'environ 41,3% de la population djiboutienne n'a pas accès à l'électricité et les raisons sont doubles :

- 70,8% des ménages souhaitant accéder à l'électricité accusent leurs faibles revenus prohibitifs,
- et 19% de ces ménages se plaignent de l'absence ou de l'insuffisance des réseaux électriques dans leurs secteurs géographiques.

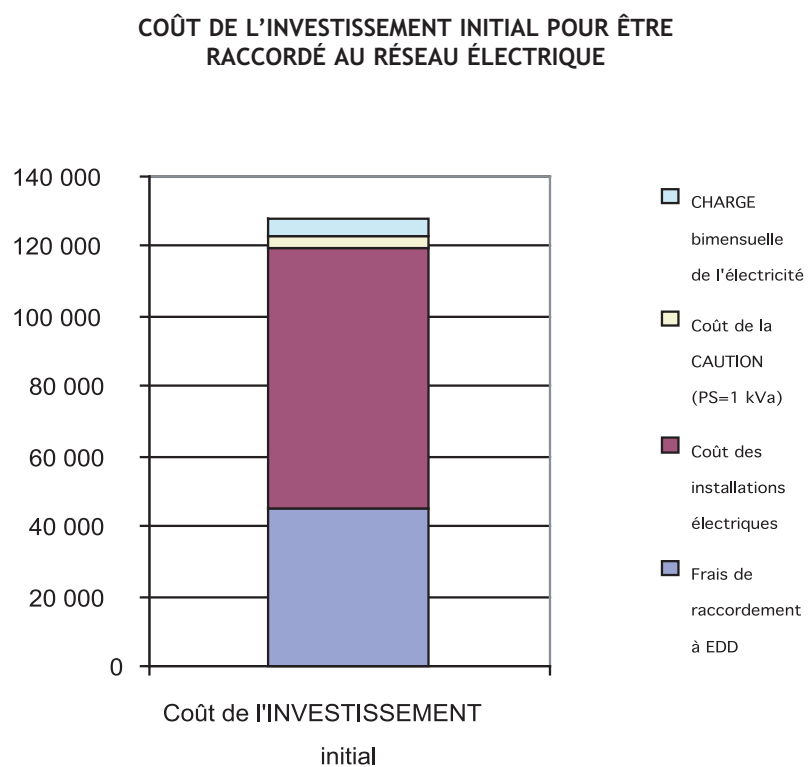
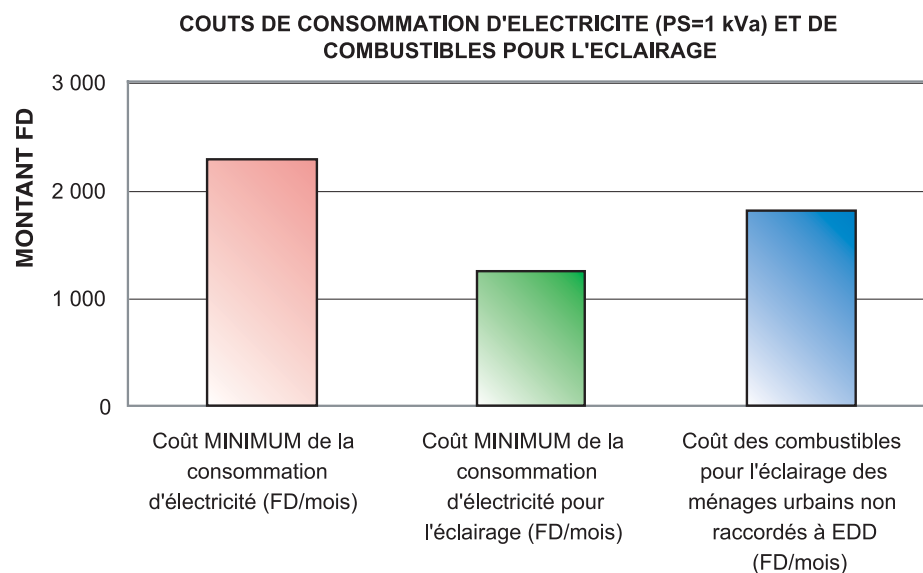
De ces études, on en tire également un autre enseignement : plus de 70% des ménages pauvres désirant accéder à l'électricité restent motivés par le seul souhait que leurs enfants étudient sous l'éclairage électrique.

Comme le montre le graphique ci-dessous, cette préoccupation pourrait s'expliquer par la hantise du taux de déperdition scolaire entre le primaire et le secondaire qui demeure 7 fois plus élevé chez les enfants n'ayant pas accès à l'électricité. Les statistiques démontrent aussi que les enfants qui disposent de l'électricité ont 3 fois plus de chance d'atteindre un niveau scolaire élevé.

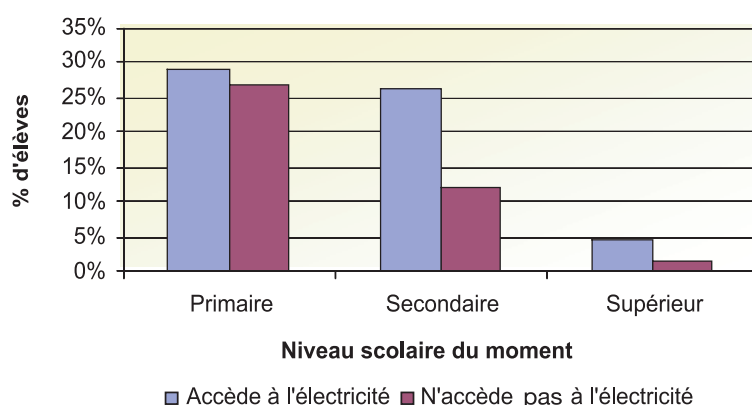


photo 25. Électrification de Randa

Figures 8. Coûts de consommation d'électricité



Répartition des enfants fréquentant l'école au moment de l'enquête par niveau scolaire selon que le ménage accède ou pas à l'électricité



Les études commanditées par le gouvernement établissent parallèlement qu'environ 40% des ménages à Djibouti ville et 65% dans les autres villes utilisent les combustibles pour l'éclairage. Or, comme le montre le graphique ci-dessous, le coût mensuel de l'utilisation du kérosène pour l'éclairage est plus élevé que le coût mensuel de l'électricité pour le même usage. On peut en déduire que le tarif de l'électricité pour la puissance minimale souscrite (1 KWA) ne constitue pas un frein majeur à l'accès de l'électricité.

Par ailleurs, l'autre grief soulevé par les ménages a trait au coût du raccordement dont 33% d'entre eux qualifient de cher et 53% des ménages pauvres le trouvent trop cher. En dehors des zones non desservies par les lignes électriques, les études explicitent que le coût de l'investissement initial résultant des frais de raccordement au secteur de l'EDD d'une part et des dépenses engagées pour les installations électriques à l'intérieur des logements, d'autre part, demeure un facteur prohibitif. En effet, les frais à payer à l'EDD pour le raccordement et les coûts des installations électriques à l'intérieur des logements s'élèvent à près de 120 000 FD.

Forte de cette analyse, la politique « de l'électricité pour tous » du Président Ismaïl Omar Guelleh vise à améliorer la qualité de vie de 17 000 ménages et permettre une meilleure éducation aux jeunes qui en sont issus. Elle est réaliste car elle n'autorise pas à ces ménages l'usage de la climatisation et des appareils électroménagers nécessitant une énergie abondante. Elle cherche à leur fournir un meilleur service d'éclairage, de formation et d'information (accès à la radio, télévision et éventuellement internet).

La politique « de l'électricité pour tous » du Président Ismaïl Omar Guelleh place son prochain mandat sous le signe de la réduction des inégalités sociales. Elle constitue un complément à celle déjà engagée « de l'éducation pour tous » et en offre une dimension réelle. Cette politique entend lever l'obstacle à l'accès à l'électricité en créant un fonds destiné à avancer les frais de raccordement et ceux des installations électriques de 17 000 ménages pendant 5 ans.

La politique de lutte contre la pauvreté visant à permettre au plus grand nombre d'accéder à un bien être légitime concerne également la promotion d'une politique de la jeunesse et des sports axée sur la participation de jeunes au développement et à l'élan national pour une redynamisation sociale et économique.

● De nouvelles perspectives pour la jeunesse

● Sport et épanouissement de la jeunesse

Le retour de la paix et de la concorde civile a permis la reprise effective sur l'ensemble du territoire national, de la pratique du sport, y compris de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) en milieu scolaire et illustre la redynamisation d'une politique en faveur de la jeunesse et de la lutte contre le désœuvrement de la nouvelle génération de djiboutiens. Le soutien aux infrastructures et associations sportives, l'encouragement des jeunes à s'adonner à une activité physique ou socio-culturelle sont des éléments clés de l'intégration sociale et de la lutte contre la marginalisation et la délinquance des jeunes. De même, le sport figure parmi les attributs emblématiques d'une nation et d'un pays vis à vis de l'étranger, et ce, particulièrement en Afrique, où les résultats sportifs compensent bien souvent l'image stéréotypée que le monde se plaît à véhiculer.

Ainsi, après dix ans d'absence, Djibouti a, sous le mandat présidentiel de Ismaïl Omar Guelleh, opéré un retour dans le concert des instances sportives internationales et impulsé une nouvelle dynamique édifiant le sport, la culture et le divertissement au rang de domaines indispensables au développement et à l'épanouissement des jeunes djiboutiens. L'intégration sociale des jeunes est essentielle à l'équilibre de la société et à son développement. Représentant 75% de la population, les moins de 25 ans sont au cœur du programme et de l'action présidentielle qui a mis ainsi fin à l'impasse dans laquelle le divertissement se trouvait, en engageant un réel suivi des projets rompant ainsi avec la politique du coup par coup qui prédominait auparavant. Là encore, la responsabilisation et la participation citoyenne sont au centre de cette politique de structuration et d'intégration sociale visant à impulser et à redonner un sens aux liens inter générationnels et au développement de la jeunesse. La tenue en juin 2004 des Assises du Sport a concrétisé cette volonté de mener une politique cohérente et de répondre aux plus près des besoins et des aspirations des sportifs djiboutiens. Pour la première fois depuis son accession à l'indépendance, le pays a organisé un débat et une réflexion nationale sur le sport et sa politique sportive.

La création des Centres de Développement Communautaires (CDC), aux lieux et place des Maisons des Jeunes, a ainsi permis de renforcer l'implication des jeunes dans les processus de décision au sein des quartiers et de transférer la responsabilité de certaines activités vers la société civile. Les CDC ont une mission beaucoup plus large que les anciennes "maisons de jeunes" : ouverts à toutes les composantes de la population, ils favorisent les relations entre les jeunes et leurs aînés dans des domaines aussi divers que la santé, l'éducation, la culture, les loisirs, l'environnement ou l'insertion sociale et professionnelle. La mise en place de comités de gestion issus de la société civile dans chaque CDC concrétise les objectifs de responsabilisation et de gestion participative promues par le Gouvernement dans le cadre de sa politique de lutte contre la pauvreté. Véritable levier pour la responsabilisation de la société civile face aux problèmes sociaux de proximité, les CDC ont fait l'objet d'une attention particulière du Gouvernement et des structures d'aide à la lutte contre la pauvreté. Une impulsion considérable a en effet été donnée à la construction, la réhabilitation et à l'aménagement de CDC sur l'ensemble du territoire national avec le concours de l'ADETIP, du FSD et de la coopération française (fonds de solidarité prioritaire).

photo 26. Match du
Championnat
djiboutien. Stade
Gouled



Ainsi, cette politique volontariste est à l'origine de la réhabilitation de 6 Centres de Développement Communautaires à Engueila, Obock, Hadj Dideh, Ambouli et Tadjourah ou encore de la construction d'un CDC au quartier 6, à Arhiba et au PK 12. Ce projet s'accompagne d'une redynamisation de la vie associative djiboutienne, véritable pierre angulaire de ce processus d'intégration sociale. A l'origine d'une part considérable de la vie sportive et culturelle du pays, les associations sont au centre du processus, leur soutien et la valorisation de leur activité n'a de cesse de mobiliser le Ministère de la Jeunesse et des Sports. La réalisation de l'annuaire des associations répond au besoin de recenser ces structures participatives et de leur donner ainsi une réelle visibilité nationale.

Les efforts menés en faveur d'un renouveau du sport national djiboutien et d'une démocratisation des activités sportives s'appuient également sur de nouvelles stratégies plaçant les bénéficiaires au centre du processus décisionnel et de mise en œuvre des actions. Une certaine souplesse des procédures administratives a été instaurée pour encourager l'émergence de nouvelles associations à vocation sportive ou culturelle. La démocratisation de l'élection des dirigeants et présidents des Fédérations sportives et leur affiliation aux instances internationales participent également de ce dynamisme. Parallèlement, leur implication a été sollicitée pour la gestion et la préservation des nouveaux lieux et infrastructures sportives mis à la disposition des jeunes djiboutiens. C'est dans cette optique que l'ancien stade municipal de Djibouti a été attribué à la Fédération Nationale de Football en lui conférant les moyens de mener des missions de service public. La construction d'infrastructures de proximité dans les quartiers et les villages se couple avec la réalisation de complexes à vocation nationale ou internationale encourageant ainsi une pratique récréative, professionnelle et avant tout démocratique des activités sportives.

La réhabilitation de l'ancien stade municipal de Djibouti dans le cadre du projet Goal mené par la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) a permis d'y envisager l'installation d'un centre national technique. Un programme de réhabilitation des plateformes sportives dans les Districts de l'Intérieur se dessine progressivement. Ainsi, la rénovation des plateformes sportives de Hadji Dideh et d'Ambouli, l'aménagement de 2 terrains de football à proximité du stade Hassan Gouled Aptidon et la réalisation du terrain omnisports de Barwaqo ont permis de rapprocher les lieux de détente et de socialisation de la jeunesse djiboutienne que ce soit à Djibouti-ville ou dans les Districts de l'Intérieur. Par ailleurs, un projet d'aménagement de plusieurs terrains vagues dans les quartiers défavorisés avec le concours de l'ADETIP est en cours de finalisation. Par ailleurs, la formation de professionnels du sport et d'animateurs socioculturels a permis de faire bénéficier les Centres de Développement Communautaire et les associations de proximité de ressources humaines de qualité dont les compétences sont précieuses dans le cadre d'une gestion participative autonome.

Ouvrant ainsi pour une politique de la jeunesse et des sports égalitaire et équitable oeuvrant au désenclavement des régions touchées par la guerre ou victime des séquelles d'une centralisation trop prononcée, le Gouvernement a permis d'identifier une jeunesse à leur localité et de rassembler des forces vives pour dynamiser le développement local. L'organisation du derby omnisports du Nord à Obock par les associations de jeune de la région en est un exemple.

SPORT ET DÉVELOPPEMENT LOCAL : UNE JEUNESSE MOBILISÉE

"La ville d'Obock porte les stigmates de l'enclavement comme une marque d'identité²" et souffre fortement de la fracture sociale. Néanmoins, les jeunes de la ville ne baissent pas les bras et ont prouvé leur implication dans leur participation active dans le développement de leur région lors du derby omnisports du Nord qui a été l'occasion pour les autorités djiboutiennes de démontrer l'écoute et l'attention portées à cet engagement.

Les associations de jeunes en charge de l'organisation de cette manifestation sont en effet à l'origine de nombre de doléances ayant attiré au développement et au désenclavement de leur district. Formulées à l'occasion de cet événement et soulignant l'implication des jeunes dans le développement local, ces propositions ont été accueillies favorablement par la Présidence de la République qui n'a cessé de soutenir et encourager les manifestations et projets témoignant d'une démarche participative. Que se soit le projet de fédération des associations du Nord, celui d'un journal régional ou encore le projet de réhabilitation de la piste de Medeho, les associations ont obtenu gain de cause. Cette démarche alliant dévouement pour la cause régionale et mobilisation d'une jeunesse emblématique de la renaissance des mécanismes et structures de mobilisation ne pouvait que retenir l'attention des plus hautes autorités.

Cette manifestation incarne la logique et la cohérence de l'action gouvernementale dont les valeurs et les lignes directrices se déploient à tous les niveaux et regroupent de nombreux secteurs afin de parvenir à un développement durable impliquant toutes les composantes de la société djiboutienne mobilisées dans le projet de société proposé par Ismaïl Omar Guelleh.

² Dimbio, "omnisports, un Week End sportif", La Nation, 25.05.2004

Reflétant la logique et l'esprit de la politique présidentielle, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a mis un point d'honneur à promouvoir le sport féminin en créant une commission nationale féminine. Le Chef de l'État n'a, par ailleurs, cessé de soutenir les initiatives en faveur d'une plus grande implication des djiboutiennes dans la sphère sportive et socioculturelle ; pour preuve, le Grand Prix du Chef de l'État 2004 a été décerné à des associations de promotion du sport féminin.



photo 27. Le développement du sport féminin : une priorité gouvernementale

Au-delà des actions et réformes menées en faveur de l'éveil sportif et culturel, la politique de la jeunesse et des sports a mis l'accent sur des programmes médico-sociaux de prévention et de lutte contre le Sida, la délinquance ou la drogue en privilégiant l'offre de d'activités sportives, de soutiens psychologiques ou pédagogiques. Ainsi, l'idée force du programme de lutte contre le Sida repose sur la création de Points Information Jeunes (PIJ) dans les CDC pour toucher prioritairement les jeunes déscolarisés.

Le combat contre les fléaux qui touchent durement la société djiboutienne et handicape sérieusement ses capacités à s'engager dans un développement durable passait également par une politique de lutte contre la drogue. Visant avant tout les jeunes, le Comité National de Lutte contre la Drogue (CNLD), créé en 2000, réunit de nombreux ministères et accorde un soutien aux projets des associations impliquées dans la prévention et l'éducation.

Cette approche préventive s'accompagne d'une politique répressive avec la mise en place d'une Unité Spéciale Anti-Drogue au Port de Djibouti (USAD) dans le cadre du projet de renforcement du contrôle des ports de l'Est et du Sud de l'Afrique et l'élaboration d'un plan d'action rassemblant les partenaires institutionnels, la police, les douanes, la justice, et l'éducation nationale. Des campagnes de sensibilisation et de communication menées auprès des jeunes par le personnel éducatif, les imams et les éducateurs s'accompagnent d'une politique répressive facilitée par le renforcement de la Police Judiciaire désormais dotée d'une Brigade Criminelle des Affaires Spéciales, d'une Police Technique et Scientifique, d'un Laboratoire d'analyse et d'une Brigade Nationale Interpol.

La mise en valeur du rôle joué par les associations sportives et culturelles, la promotion des activités de divertissement favorisant l'épanouissement et la collaboration de l'ensemble des communautés à la renaissance d'une culture et d'une identité djiboutienne participe d'une politique ambitieuse n'ayant eu de cesse de prôner la culture et la production artistique.

- " Rendre aux Arts et à la culture la notoriété qui leur revient de droit auprès du public djiboutien "

La promotion des arts et de la culture a été élevée au rang de priorité au cours du mandat d'Ismail Omar Guelleh. L'année 2004 est d'ailleurs emblématique de ce souci de faire enfin entrer l'art dans le paysage socioéconomique djiboutien et de préserver un patrimoine culturel conséquent en l'enrichissant des œuvres d'une nouvelle génération qui bénéficiera à la rentrée de septembre d'une sensibilisation et de formations aux métiers et aux techniques artistiques.

Souvent relégué au second plan, la culture, l'artisanat et la formation artistique se trouvent depuis de nombreuses années dans une impasse et dans une relative indifférence. Cela n'a pour autant pas découragé le Ministère de la Communication et de la Culture qui a su surmonter les barrières et se lancer courageusement dans des projets destinés aux jeunes apprentis artistes djiboutiens. La mobilisation de la nouvelle génération dans cet ambitieux programme permet de donner ou de redonner des perspectives et des moyens d'expression à cette jeunesse souvent délaissée. Participer au futur rayonnement artistique ou artisanal djiboutien n'est désormais plus un rêve inaccessible. L'ouverture de l'Institut National de la Formation Artistique et Culturelle (INFAC), à la rentrée scolaire de septembre, concrétise les efforts menés par le Gouvernement et permettra de former 150 jeunes au cours des deux premières années 2004 - 2007 aux rudiments de la musique, du théâtre et des arts plastiques.



photo 28. Inauguration de la galerie d'art « God »

La création de cette institution s'accompagne, en amont, de campagnes de sensibilisation menées dans les CDC ou les institutions communautaires où l'enseignement des techniques artisanales élémentaires telles que la broderie ou la poterie est de plus en plus prisé. Des ateliers accueillent les jeunes amateurs au centre Aïcha Bogoreh, au CDC de Hadj Dideh ainsi que dans deux ateliers situés dans l'ancien bâtiment du Centre Culturel Français Arthur Rimbaud. La détection de jeunes talents, la sensibilisation à l'artisanat figurent en tête de proue du programme du Ministère de la Communication et de la Culture dont les ambitions sont de faire entrer la culture et les arts dans l'économie djiboutienne en y impliquant directement une jeunesse en quête de repère. L'ouverture de la galerie d'art "God", du nom du célèbre artiste plasticien djiboutien, est ainsi l'une des premières manifestations de l'engagement gouvernemental en faveur d'une promotion de la culture et de la découverte du patrimoine et des créations djiboutiennes.

La promotion de la production et de la création artistique passe également par le soutien et l'encouragement aux activités artisanales qui contribuent fortement à l'enrichissement du patrimoine national et à la croissance économique. La mise en place de nombreux ateliers artisanaux pour les femmes au sein des CDC apparaît donc comme une initiative pertinente dans la mesure où elle concrétise les engagements présidentiels vis-à-vis de l'émancipation féminine et de leur participation au développement national en impulsant une dynamique culturelle dont le potentiel économique n'est pas négligeable. L'exposition des produits artisanaux issus de cette fabrication à Tadjourah, Balbala et bientôt dans d'autres districts contribue à la fierté nationale et à l'intégration des femmes dans les arcanes socioculturelles du pays. La commémoration de la journée nationale, en juin 2004, a été l'occasion de réunir un large panel d'artisans djiboutiens lors d'une expo-vente regroupant une vingtaine d'associations provenant de l'ensemble du pays.

Si dans le domaine de la culture "tout reste à faire", les autorités djiboutiennes démontrent une volonté et une combativité sans précédent attestant de la prise de conscience de l'importance du partage culturel et du patrimoine artistique dans la consolidation de l'union et de la concorde nationale. Le projet d'ouverture d'un musée des beaux-arts djiboutiens demeure une priorité et un chantier majeur pour le Ministère chargé de la promotion de la culture. Un musée national est en effet la première vitrine, le reflet essentiel de la richesse artistique d'une nation et une reconnaissance des créateurs à la hauteur de leur talent. Le concours de chansons modernes organisé pour la première fois en juin 2004 au théâtre des Salines symbolise également la renaissance de la culture musicale et de la variété djiboutienne pour le grand public. Sous l'impulsion du Ministère de la Communication et de la Culture, ce concours de détection de jeunes talents a vu la participation d'une vingtaine de jeunes groupes témoignant de la vivacité et du dynamisme de la scène musicale djiboutienne. Lors de la cérémonie de clôture, l'ensemble des participants ont présenté au public leurs créations interprétées en Afar, Somali ou français, soulignant ainsi la diversité et la richesse du patrimoine linguistique et culturel djiboutien. Loin d'être un handicap pour la cohésion nationale, cette diversité fait partie intégrante d'une culture qu'il s'agit de promouvoir et de célébrer pour souligner la profondeur des liens qui unissent la nation djiboutienne. Le folklore riche et divers, les chants, les poèmes, les contes, les légendes, les danses, les jeux, les costumes, sont l'expression d'une culture nationale issue d'une tradition originaire des éleveurs nomades, des guerriers, des marchands des côtes et des caravaniers. En effet, les habitants de Djibouti n'ont pas tous la même origine, la culture djiboutienne est riche de plusieurs traditions, somali, afar, arabe, mais reflètent un mode de vie commun et une appartenance commune à l'Islam. L'organisation d'un

symposium sur les langues nationales (Afar et Somali) à Djibouti en février 2003 s'inscrivait dans un souci de préserver un patrimoine culturel oral riche et multiple. L'objectif de ce colloque consistait en l'élaboration d'un lexique de trois mille mots et expressions les plus couramment usités par les médias. Il s'avère en effet nécessaire de fournir un effort collectif pour adapter le vocabulaire aux exigences du monde moderne marqué par la prédominance de la technologie, tout en sachant que toute langue vivante s'enrichit de l'emprunt des autres langues. L'apparition d'un dictionnaire en langue somali participe également de cette volonté d'harmoniser le lexique et de faire de Djibouti un centre régional de valorisation des langues.

La promotion des activités artistiques et de la culture nationale, indispensable à l'affirmation de l'identité djiboutienne, a également permis d'ériger des mécanismes juridiques et des événements favorisant la reconnaissance des artistes djiboutiens et de leur œuvre. La revalorisation de la place de l'artiste djiboutien a tout d'abord pris la forme d'une reconnaissance juridique de son œuvre avec l'instauration d'une loi protégeant les droits d'auteur des créateurs nationaux assortie d'un bureau des droits d'auteur chargé de la gestion et de l'information des artistes en terme de protection légale. Cette reconnaissance juridique s'est très vite couplée d'une valorisation symbolique et institutionnelle du travail des acteurs contribuant à l'enrichissement culturel du pays. La création des palmes de la culture qui récompensent chaque année les cinq personnes ayant le plus significativement contribué au développement de l'art et de la culture revêt le statut de symbole de cette nouvelle orientation politique. L'encouragement et la promotion des artistes djiboutiens sont des facteurs importants et essentiels pour le développement, le rayonnement, et la reconnaissance internationale du pays.

Le projet de réhabilitation du théâtre des salines est une autre illustration des investissements consentis par le Gouvernement en faveur de l'enrichissement culturel national et du développement d'un environnement propice au spectacle et à la musique. Djibouti a hérité d'une culture instrumentale et musicale riche et variée que ces nouvelles structures permettront de préserver et de porter à la connaissance et à la curiosité de l'ensemble des djiboutiens. L'Afrique regorge de talents musicaux, théâtraux que Djibouti pourra désormais avoir l'honneur d'accueillir décemment et de découvrir dans des structures adaptées et festives. L'organisation annuelle, à Djibouti, du Fest'Horn s'impose comme une preuve indéniable de la capacité, de l'expérience et du potentiel dont Djibouti dispose pour développer une politique culturelle et événementielle digne de ses ambitions.



photo 28. Le Fest'Horn regroupe chaque année à Djibouti les artistes de la Corne de l'Afrique



photo 29. Troupe "La voix de L'Est"

La troupe djiboutienne "*la voix de l'Est*" illustre, par ailleurs, parfaitement le dynamisme, la qualité des productions nationales et l'engouement suscité par le théâtre populaire à Djibouti et dans le reste du continent. S'il est commun et universel de constater la difficulté et la précarité du statut de la majorité des artistes de par le monde, les autorités djiboutiennes n'ont pas reculé face à la nécessité d'améliorer les conditions de travail et de satisfaire la soif de culture

populaire. L'art constitue en effet un véhicule d'idées et de sentiments, un corollaire du développement de la culture démocratique et de la liberté d'expression que la République djiboutienne se doit de privilégier et d'intégrer à son mode de fonctionnement politique.

DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE SANTE FONDEE SUR DES PRINCIPES D'EQUITE ET DE RESPONSABILITE

La lutte contre la pauvreté et l'émergence d'une réelle politique sociale constituait un axe majeur du programme présidentiel³. Afin de contrecarrer les effets inhérents au Plan d'Ajustement Structurel et pour lutter contre l'idée reçue d'une croissance économique s'affranchissant des impératifs de solidarité, le Gouvernement a développé une stratégie de protection des plus vulnérables. Le transfert des dépenses publiques en faveur des soins primaires et de la santé publique était des priorités que les autorités djiboutiennes ont mis un point d'honneur à honorer. Parallèlement, la promotion d'un mode de gestion participatif, de mécanismes d'autonomisation et de mobilisation du secteur privé qui ménagent les ressources de l'État permet de faire coïncider une politique de restriction budgétaire et une volonté de développement social. Djibouti, dont les valeurs sont basées sur l'entraide et la gestion communautaire des ressources, se prête particulièrement bien à ces modes de fonctionnement. La réforme de la santé, véritable urgence, indéniable défi pour le Gouvernement est empreinte de cet idéal d'équité et d'égalité que le Président s'efforce de promouvoir.

Le contexte de marasme économique caractéristique des années 90 avait pleinement touché le secteur de la santé djiboutien. Les indicateurs socio-sanitaires témoignent d'une dégradation progressive de la situation et d'une faiblesse chronique de la stratégie de santé publique qui ne parvient pas à cibler de manière efficace les carences en matière de santé primaire. Ainsi, la part des ressources intérieures allouées à la santé a constamment diminué en pourcentage du PIB : de 2,2% au début des années 90, il ne représente plus que 1,6% en 1999. Cette contraction des dépenses publiques de santé a été amplifiée par la baisse de l'aide extérieure d'environ 36% entre 1998 et 1999. Compte tenu de l'évolution de la population djiboutienne durant cette période, les dotations en valeur réelle par habitant ont diminué de moitié. Le taux de vaccination était tombé eu

³ Projet de société présenté par Ismaïl Omar Guelleh lors de la campagne présidentielle de 1999.

dessous du seuil critique des 30% avec pour conséquence d'accroître considérablement l'extrême vulnérabilité des plus jeunes et la recrudescence des cinq maladies infantiles. L'explosion des maladies opportunistes liées la multiplication des cas de séropositivité a augmenté les besoins sanitaires et fragilisé les capacités de prise en charge des malades. Le nombre des djiboutiens touchés par la tuberculose a doublé au cours de la décennie 90. Les épidémies comme le paludisme et le choléra avaient redoublé leur fréquence et les indicateurs de morbidité et de mortalité atteint des sommets jamais égalés. Le taux de mortalité infantile, conséquence directe des anémies carentielles et d'une malnutrition aiguë, est passé de 200 pour 1000 naissances vivantes à 114 pour mille durant cette décennie et l'espérance de vie n'atteint pas les cinquante ans.

La vétusté et l'inadaptation des structures sanitaires et des matériels médicaux s'accompagnaient d'une organisation inefficace du secteur n'assurant ni l'approvisionnement en médicaments ni un niveau de soin acceptable. Le système de santé djiboutien était indéniablement trop centralisé et trop axé sur les soins curatifs au détriment de la prévention et de la santé primaire.

A partir de l'année 2000, le Gouvernement a développé une stratégie de reprise en main du secteur de la santé, passant notamment par un important chantier de réformes administratives et structurelles concrétisées dans un Plan National de Développement Sanitaire. Ce Plan repose essentiellement sur les soins de santé primaire et s'articule autour de (i) la réhabilitation des infrastructures sanitaires, (ii) la valorisation des ressources humaines, (iii) la mise en place d'une politique de médicament, (iv) la restructuration organisationnelle et fonctionnelle du système de santé, (v) les réformes institutionnelles (vi) et la lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose (vii). Un dispositif juridique adéquat a été élaboré et adopté pour répondre à ces différents objectifs.

● Des infrastructures réhabilitées pour une prise en charge de qualité

Le mandat d'Ismaïl Omar Guelleh est marqué depuis 1999 par une augmentation sensible du volume d'exécution des travaux d'infrastructure et d'entretien des centres hospitaliers existants à Djibouti-ville ainsi que dans les Districts de l'intérieur du pays. Ceci est en partie le résultat des prêts et dons issus du Programme d'Appui aux Réformes du Système de Santé qui ont permis le financement de nombreux travaux.

● L'hôpital Peltier fait peau neuve et illustre l'ampleur des investissements engagés

Le mandat du Président Guelleh a marqué un tournant pour l'hôpital de référence djiboutien : une rénovation des infrastructures a été menée à un rythme très soutenu afin de renouer avec les standards de prise en charge minimum des patients djiboutiens.

La réhabilitation des locaux du service des post-opérés orthopédie financé par l'État djiboutien a permis la rénovation et l'équipement de six salles. Le budget de l'État a également été sollicité pour la construction d'une salle de réanimation, la réhabilitation des locaux du service de psychiatrie et celle du pavillon Martial. Le réseau d'assainissement de l'hôpital a été entièrement rénové et la pharmacie d'approvisionnement réhabilitée. De même, un financement espagnol a permis la réhabilitation du bloc opératoire et la construction d'un complexe de cuisine et de buanderie. Les services de chirurgie et de soins intensifs de l'hôpital ont bénéficié de nouvelles constructions et de

réhabilitations : un ensemble chirurgical de 4 blocs, des pavillons destinés à l'hospitalisation chirurgicale et médicale sont désormais opérationnels. Un financement conjoint des Gouvernements djiboutiens et chinois a permis la création d'une unité de dialyse.

photo 30.
Inauguration
du centre de
Dialyse



Un scanner a été mis en service en 2003, instrument indispensable pour la prévention de nombreux cancers et les diagnostics post traumatiques, il constitue un outil indispensable au bon fonctionnement d'un hôpital de référence nationale. Les patients nécessitant un scanner devaient auparavant se rendre au Yémen où le seul scanner de la région drainait les patients de la Mer Rouge. L'hôpital Peltier entre dans la modernité et fait désormais figure de référence régionale en terme d'imagerie médicale. La formation spécifique dont les médecins et les techniciens djiboutiens ont pu bénéficier par le biais du jumelage qui lie l'Hôpital Peltier à celui de Troyes et le bon fonctionnement certifié de ce scanner attire désormais des patients de toute la Corne de l'Afrique. Ce don présidentiel qui ouvre la possibilité au système de santé djiboutien d'avoir accès aux dernières technologies médicales illustre ses ambitions quant à l'avenir du pays et rôle qu'il souhaiterait lui faire jouer au sein de la région.

L'hôpital a reçu en 2002 plus de 10 000 patients dont 9000 indigents, 30 000 consultations externes, plus de 10 000 radiographies et plus de 2000 échographies, 50 000 examens de laboratoire, 600 césariennes et 2500 interventions chirurgicales ont été réalisés. Les chiffres de 2003 témoignent d'une augmentation quasi générale du nombre de patients soignés et des différents soins prodigués. A titre d'exemple : 36 000 consultations externes ont été délivrées, 13 000 radiographies et plus de 3000 échographies réalisées, etc. Le nombre d'indigents bénéficiaires de soins internes et externes a en revanche diminué en 2003 de 14%, la fréquentation de l'hôpital par des patients payants a, quant à elle, augmenté de 49%.



photo 31.
Inauguration
du scanner

● La revalorisation des infrastructures de santé primaire : parer à l'urgence et miser sur la solidarité

Par ailleurs, l'accent a été mis sur les soins de santé primaire. La rénovation et le rééquipement de centres de santé primaire tels la maternité Dar El Hanan en avril 2000, le Centre Anti-tuberculeux Paul Faure, la rénovation des dispensaires de la capitale ou encore le dispensaire de Balbala I-Croissant Rouge (avril 2003) et les centres de santé communautaire de Djibouti-ville ont marqué le mandat présidentiel. Ces travaux ont été réalisés grâce aux allocations dont bénéficient les structures chargées de la lutte contre la pauvreté telles que l'ADETIP. Un pôle de santé a été construit dans le cadre du projet de développement intégré du PK 12. Les centres de santé des districts de l'intérieur ont également bénéficié pour leur réhabilitation, extension et construction, de l'appui financier des organismes de lutte contre la pauvreté. Le FSD a contribué en 2001 à la réhabilitation du centre pédiatrique et du service d'hospitalisation du Centre Médico-Hospitalier de Tadjourah. La coopération française a par ailleurs offert son aide pour la réhabilitation du Centre Médico-Hospitalier d'Obock. L'installation de quatre cliniques mobiles offertes par le Gouvernement italien dans les districts de l'intérieur a permis de décentraliser certaines opérations chirurgicales et de faire bénéficier les habitants d'une chirurgie et de soins primaires de proximité.

Les efforts menés par le Gouvernement en faveur de la réhabilitation et de la construction des infrastructures médicales indispensables à la survie d'un système de santé efficace se sont accompagnés d'une politique d'envergure en matière de formation et de suivi du personnel soignant djiboutien.

● La valorisation des ressources humaines : la formation et le recrutement d'un personnel soignant compétent

Les moyens en personnel des infrastructures hospitalières et des centres de santé sont à Djibouti quantitativement insuffisants. En effet, en 2001 le ratio médecin/population était de 1 médecin pour 6800 habitants (6000 en 1994).

L'OMS préconisant 1 médecin pour 10 000 habitants, Djibouti paraissait donc entrer dans les critères internationaux. Mais si l'on prend uniquement en compte les médecins de nationalité djiboutienne, le ratio tombe à 1 médecin pour 18 000 personnes (même ratio en 1994). De même, le personnel infirmier est encore insuffisant : 1 infirmier pour 4500 habitants alors que l'OMS préconise pour Djibouti un ratio de 1 pour 3000.

Depuis de nombreuses années, la formation des personnels a été visiblement négligée et le personnel arrivant à l'âge de la retraite n'est souvent pas remplacé ou remplacé par un personnel soignant dont la formation n'est pas adaptée aux réalités des infrastructures hospitalières. Les centres de soins publics et privés assistent à une dégradation progressive des qualifications professionnelles dans tous les domaines. Malgré les efforts menés par le Ministère de la Santé depuis 2002, le nombre et la qualification du personnel demeure insatisfaisante et justifie une politique audacieuse et volontariste.

Une politique en faveur de la formation des professionnels de la santé est en effet prévue dans les dispositions des lois régissant la réforme de la santé. Celle-ci s'est concrétisée dans un premier temps par une redynamisation du CFPS (Centre de Formation du Personnel de la Santé) : l'un des principaux buts est d'augmenter le nombre d'élèves formés et de mettre en place un recrutement ciblé pour combler les déficits dans certains districts sanitaires.

Ainsi, les effectifs du CFPS ne cessent de croître depuis 2000 sous l'impulsion d'une politique encourageant les carrières médicales afin de parer aux carences et dysfonctionnement constatés. Ainsi, jusqu'en 2000, 30 élèves étaient diplômés tous les trois ans, or, on comptait déjà 60 nouveaux inscrits en 2000 et 90 nouveaux inscrits sont prévus pour la rentrée 2004/2005. Dès janvier 2004, trois promotions de 77 élèves terminent leurs cycles de formation et seront réparties dans l'ensemble des structures sanitaires tant à Djibouti que dans les districts de l'intérieur. En effet, ces derniers sont bien plus touchés par la pénurie de personnel soignant que ne peut l'être Djibouti Ville. La répartition de ces jeunes diplômés vient compléter les efforts de décentralisation et de développement périphérique menés par le Gouvernement. La mise en place d'une formation de techniciens supérieurs (Infirmiers/anesthésistes/urgentistes) est également réalisée.

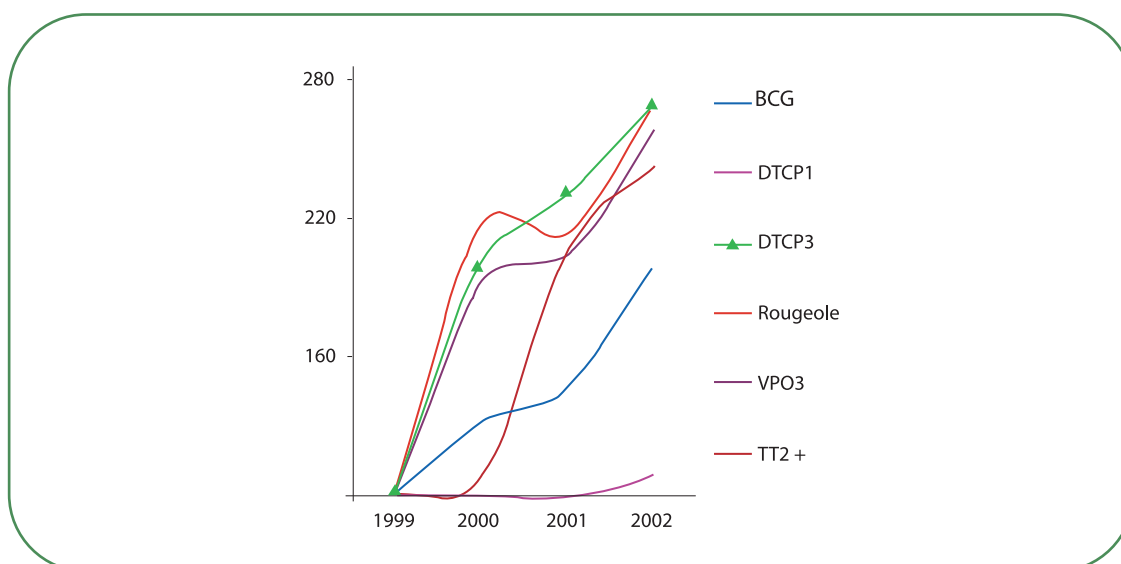
Enfin, un projet d'extension, d'équipement et d'appui pédagogique au CFPS financé par la Banque Mondiale et l'OMS viendra couronner les efforts entrepris par le Gouvernement en matière de formation et de gestion du personnel soignant. L'arrivée de 4 médecins cubains a par ailleurs permis de renforcer les ressources humaines des quatre districts sanitaires de l'intérieur.

● Des résultats encourageants dans le domaine de la santé primaire : les conséquences directes d'une politique volontariste

Les progrès en termes de santé primaire, priorité gouvernementale étant donnée les résultats alarmants de la décennie précédente, se mesurent à l'évolution des taux de vaccination. Les résultats en matière de couverture vaccinale démontrent une réelle redynamisation du Programme Elargi de Vaccination (PEV) depuis 1999.

Grâce au programme de renforcement de la vaccination (avril 2000), la couverture vaccinale de routine des enfants de moins de 1 an s'est sensiblement améliorée passant de 26% en 1999 à 63% en 2003. Pour atteindre ces taux il a fallu renforcer la gestion du Programme National d'Immunisation, réhabiliter complètement la chaîne de froid dans la capitale et dans les chefs-lieux de districts, réorganiser le système d'approvisionnement en vaccin et en matériel de vaccination. Cette évolution est également liée à la Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant mise en place au niveau de toutes les structures sanitaires. Dans le but de mieux s'occuper de la santé de l'enfant malade, le Ministère de la Santé a en effet décidé de promouvoir l'approche consistant à prendre l'enfant malade de façon globale. Les composantes principales de cette approche sont la nutrition, les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës et la vaccination. Elle a nécessité la formation d'un nombre considérable de personnels de santé afin de pouvoir remplir des objectifs exigeants : la vérification globale de la santé de chaque enfant soigné dans une structure sanitaire.

Figure 9. Taux de vaccination global (base 100 en 1999)



L'initiative d'éradication de la poliomyélite en République de Djibouti est entrée dans une phase décisive en 1999. Depuis cette date, aucun cas de Poliomyélite sauvage autochtone n'a été enregistré sur le territoire national. Ceci constitue un rattrapage de 4 ans de retard : 95 % des enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés durant cette initiative sous les auspices de l'OMS qui en souligne les succès. Aussi, la politique de renforcement du contrôle des maladies transmissibles a donné ses premiers résultats positifs, comme en témoigne la chute des cas de tuberculose de 45 % en une année entre 2000 et 2001.

La mise en place simultanée des programmes visant prioritairement la santé de la mère et de l'enfant a manifestement porté ses fruits puisqu'une amélioration tangible des principaux indicateurs de santé est palpable à Djibouti.

L'espérance de vie à la naissance est passée entre 1999 et 2001 de 45,3 à 47,3 ans : une augmentation de deux ans sur une période relativement courte. Une part non négligeable de cette évolution semble pouvoir être imputable aux progrès engendrés par la politique de santé du Gouvernement. Ainsi, les Programmes Maternité Sans

Risque et Equilibre Familial, Santé de la Reproduction et Mutilation Génitales Féminines associés aux autres composantes du Projet global "Santé de la Mère et de l'Enfant", tels que les programmes de vaccination et la Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant connaissent des progrès fort prometteurs.

L'action gouvernementale s'est donc principalement attachée à réunir les conditions d'une croissance équilibrée et d'un développement durable en s'attachant à préserver l'équilibre social du pays afin de ne pas mettre les potentialités d'avenir en péril.

Une politique de santé ne peut être efficace et complète sans un système d'approvisionnement et de distribution efficient et adapté à la population concernée.

Figure 10. Une meilleure prise en charge des maladies de l'enfant taux de vaccination pour les moins d'un an (base 100 en 1999)

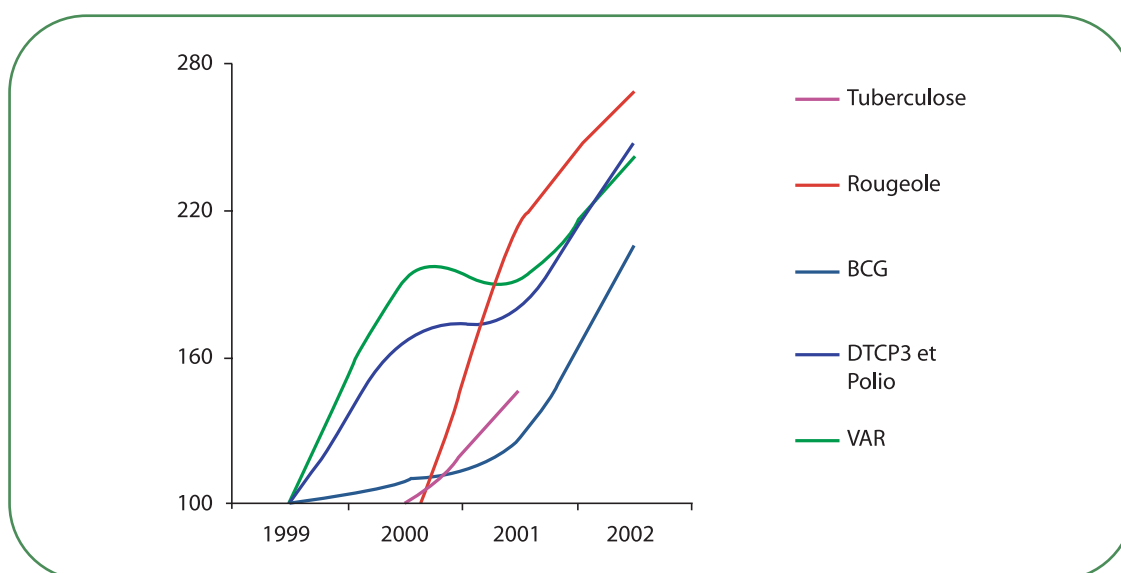
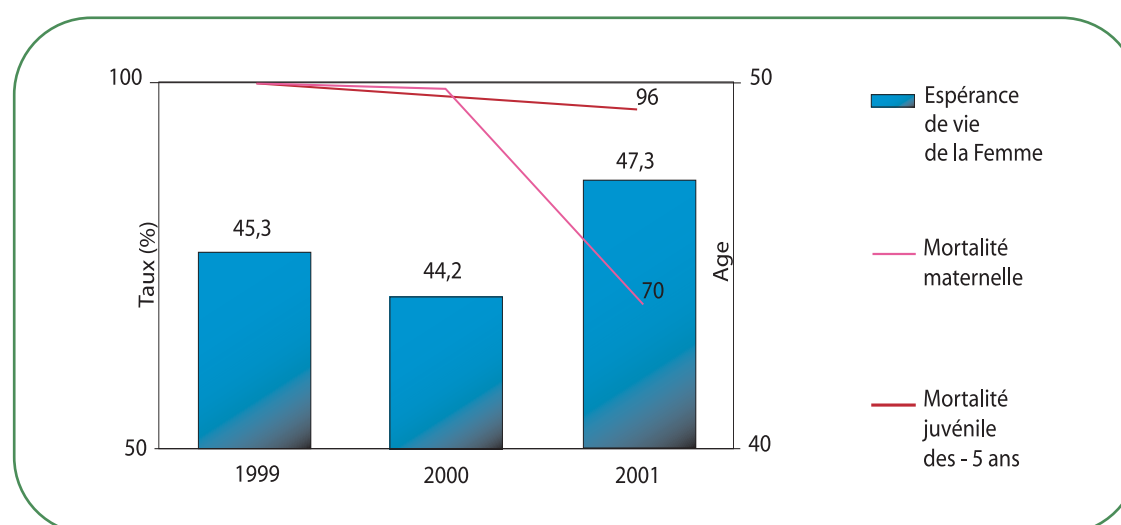


Figure 11. Une baisse continue des taux de mortalité associée à une amélioration de l'espérance de vie de la femme : les premiers résultats du programme « santé de la mère et de l'enfant »



● Une politique pharmaceutique misant sur la gestion participative : pour un meilleur approvisionnement et une accessibilité optimale

Le Programme de "Besoins Essentiels de Développement", initié par le Ministère de la Santé en collaboration avec l'OMS s'appuyant sur l'auto-organisation de la communauté pour la promotion des projets sociaux et des activités génératrices de revenu, constitue une nouvelle approche pour l'amélioration de la santé de la population djiboutienne.

C'est dans cette optique que la Politique Pharmaceutique Nationale, consacrée priorité n°1 par la loi d'orientation de la santé, a été pensée et conçue. En effet, misant sur de nouvelles institutions régulatrices, les programmes développés s'appuient sur une gestion participative des communautés. Le Budget alloué au chapitre "médicament" du Ministère de la Santé a été augmenté de 100 millions de FD dès 1999 soulignant l'accent mis sur la nécessité de réformer la gestion de l'approvisionnement et l'accessibilité des produits pharmaceutiques à Djibouti.

Approuvée en 1999, la Politique Pharmaceutique Nationale s'oriente sur des projets phares tels que la création de la Direction des Médicaments et de la Pharmacie (DMP), de l'Inspection Pharmaceutique qui répond aux besoins de réglementation et de contrôle et de pilotage de la politique pharmaceutique. La création de la CAMME (Centrale d'Achat de Matériels et Médicaments Essentiels) qui assurera début 2005 la gestion des approvisionnements du secteur public est également une réalisation illustrant cette volonté de rationaliser l'approvisionnement en médicaments.

Il faut souligner également la mise en place des pharmacies communautaires. En effet, les résultats probants du système de gestion communautaire mis en place à la maternité Dar El Hanan depuis août 2000, véritable expérience pilote de ce mode de fonctionnement participatif, a conduit à généraliser cette méthode à d'autres branches de la santé, et en particulier à la politique pharmaceutique.

Si jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, les médicaments et globalement les prestations de santé étaient gratuites à Djibouti, la situation actuelle commande des solutions en adéquation avec les moyens dont dispose le pays afin de préserver un système de santé durable et de permettre aux indigents de bénéficier de soins à moindre coût. La nouvelle politique pharmaceutique, et avec elle la création de pharmacies communautaires, reposent sur ce socle : une responsabilisation pour une santé équitable.

Il s'agit là d'un projet pilote débuté entre mai et novembre 2003 dont le but est de rendre les médicaments disponibles et de responsabiliser les communautés en minimisant les gâchis constatés auparavant. Ainsi, les populations bénéficiaires des produits pharmaceutiques sont désormais associées à la gestion de ces pharmacies afin d'optimiser le recouvrement des coûts des médicaments. La phase d'expérimentation a été entamée en mai 2003 sur cinq sites pilotes au niveau de Djibouti : les centres de santé d'Ambouli, d'Eingueila, de Farah Had, d'Arhiba, et de Hayabley. Depuis décembre 2004 cette expérience a vu le jour dans les districts d'Ali-Sabieh et de Tadjourah. Cinq autres sites étaient prévus : les deux districts restant ainsi

photo 32.
Pharmacie
communautaire du
dispensaire
Hayableh



que le PK 12, Balbala II et Ibrahim Balala. Le développement de ces pharmacies où sont distribués des médicaments génériques peu coûteux figurant sur la liste des médicaments essentiels constitue un progrès considérable en termes d'accès à la santé. L'objectif de ces pharmacies est en effet de rendre les médicaments accessibles géographiquement et financièrement : des produits à bas prix et un approvisionnement assuré sur l'ensemble du territoire. La participation communautaire permettra à

terme d'élaborer un système de solidarité pour

les plus démunis. Chaque quartier ou communauté villageoise disposera d'une pharmacie de référence au sein de laquelle les indigents répertoriés bénéficieront d'un système de "sécurité sociale" participative basées sur la solidarité de proximité.

Deux étapes ont été définies dans le cadre du développement de ce projet : la mise en place effective des pharmacies, puis l'organisation des communautés bénéficiaires en comité de gestion. La première étape semble montrer des résultats prometteurs : la population adhère au projet et accepte de payer les médicaments à bas prix. Les sept premiers centres concernés disposent aujourd'hui d'une pharmacie fonctionnelle, équipée et propre, d'un gérant formé aux techniques de base de gestion de stock et aux risques liés à la distribution des médicaments. Le Bilan de cette étape au terme de 5 mois d'activité était réjouissant : 44 000 ordonnances avaient été servies : 96% des ordonnances délivrées avaient été exécutées et les ventes atteignaient les 8 millions de FD. La deuxième étape du projet fait l'objet d'un plan d'action rigoureux dans la mesure où il constitue la phase décisive du système dont la réussite globale dépendra.

Les principes de gestion communautaire et d'autonomisation des infrastructures de santé semblent donc particulièrement adaptés à la situation socio sanitaire et économique djiboutienne.

● Autonomie et décentralisation : un système de santé basé sur la responsabilisation et la participation citoyenne

La volonté gouvernementale de renouer avec une prise en charge et un accueil optimal des patients djiboutiens et une accessibilité immédiate des médicaments passe par un désengagement progressif de l'État au profit d'une autonomisation croissante de la gestion des infrastructures de santé et d'une responsabilisation nécessaire de la population.

L'État djiboutien n'est, en effet, plus en mesure d'assurer un financement et une efficacité nécessaire au bon fonctionnement d'infrastructures de plus en plus complexes et coûteuses. En témoigne la détérioration progressive de la prise en charge publique dans les années quatre-vingt-dix. L'autonomie de gestion permet ainsi de rationaliser les dépenses et d'opérer des mutations nécessaires à la pérennité du système de santé djiboutien et à la protection des plus faibles. Les premières victimes du dysfonctionnement de la prise en charge médicale publique et des abus sont en effet les djiboutiens les plus vulnérables ne disposant pas d'assurance sociale complète. En aucun cas la mise en autonomie ne signifie cependant un désengagement total de l'État : les établissements publics demeurent sous la responsabilité et le contrôle de celui-ci qui en garantit le financement et en fixe les conditions de fonctionnement. Il ne s'agit pas là d'une privatisation de la santé.

La marche vers l'autonomie de l'hôpital Peltier s'impose comme le symbole de la nouvelle politique de santé prônée par le Gouvernement : une gestion plus efficace et déchargée pour une modernisation des équipements et des mentalités. L'hôpital Général Peltier s'est lancé dans cette perspective d'avenir en inaugurant une véritable révolution dans le domaine de la santé publique : une politique de tarification des soins et une gestion rigoureuse et innovante basée sur un esprit de concertation et de transparence.

L'hôpital G. Peltier a bénéficié durant deux années particulièrement riches en activité d'une période transitoire afin d'assainir sa situation administrative et financière et d'assurer progressivement le passage de l'établissement hospitalier à une autonomie complète et effective. Cette période transitoire est parvenue en 2004 à son terme. A l'heure des bilans, il convient de constater les mutations les plus visibles de ce processus de modernisation et d'autonomisation : l'intégration progressive du concept de participation citoyenne par des patients responsabilisés et une réhabilitation en profondeur qui permet à cette structure de rompre avec la vétusté qui la caractérisait.

Le grand défi de l'hôpital Peltier était d'imaginer des procédures simples et efficaces permettant de faire changer le comportement et l'attitude des patients vis-à-vis de la santé et des hôpitaux, et ce notamment en terme de participation financière. Les prémisses d'une véritable politique de tarification symbolique sont visibles à l'hôpital Peltier qui peut s'enorgueillir de mener chaque jour des efforts de sensibilisation et de responsabilisation des patients djiboutiens désormais amenés à participer financièrement aux soins qui leur sont procurés. L'avenir du système de santé est désormais entre les mains des citoyens qui doivent plus que jamais mobiliser la culture de solidarité communautaire et les valeurs de partage afin d'apporter leur contribution à l'effort national en faveur d'une santé de qualité pour tous.

Au sein du Ministère de la santé, une vaste entreprise de réorganisation et de rationalisation a permis la création d'une Unité de Gestion des Projets chargée de la mise en œuvre et de l'exécution de l'ensemble des projets du Ministère et la réorganisation de l'administration centrale et périphérique. Une politique de décentralisation dans le domaine de la santé est à l'origine de la mise en place des districts sanitaires découpés en secteurs soulignant ainsi la cohérence des projets présidentiels en termes de réorganisation administrative et de politique de proximité.

Ce nouveau dispositif, plus efficace, plus proche des citoyens, s'est attelé à lutter contre les maladies transmissibles qui sévissent à Djibouti et fragilisent chaque jour la structure familiale et un système de santé en pleine restructuration.

● Un Programme d'envergure en faveur de la lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme

EN 2002, 2,9% de la population djiboutienne était touchée par le virus du SIDA, soit un total d'environ 20.000 personnes atteintes. Regroupant 90 % des cas, la capitale semble bien plus concernée que les districts de l'intérieur. Face à l'urgence que constitue l'augmentation chronique du taux de prévalence du VIH/SIDA en Afrique et la pression sanitaire engendrée par les maladies opportunistes liées à la séropositivité, une politique multisectorielle et visionnaire se devait d'être mise en place à Djibouti. En effet, un programme de lutte contre le SIDA ne s'arrête pas aux soins et à l'approvisionnement en médicaments. Certes essentiels, ces éléments ne peuvent être efficaces sans des campagnes de prévention attractives et offensives, une prise en charge des familles touchées par le virus ou encore une éducation et une information efficace en matière de santé reproductive. De nombreux domaines sont concernés et l'urgence de minimiser l'impact du virus et de ses ravages à Djibouti nécessitait une mobilisation générale. Le lancement officiel du Programme Gouvernemental de Lutte contre le Sida le 17 septembre 2003 basé sur un plan quinquennal (2003-2007) démontre la prise de conscience de la sphère politique djiboutienne.

● Une mobilisation intersectorielle, des armes administratives, logistiques et éducatives : une déclaration de guerre contre le Sida

C'est dans cette optique qu'une dynamique nouvelle a récemment été instaurée : en adoptant un cadre de lutte intersectorielle qui mobilise les partenaires institutionnels, associatifs et multilatéraux, le Gouvernement démontre la volonté présidant à la mise en place du Programme National de Lutte contre le Sida.

Encore une fois, les acquis administratifs et sociaux du mandat présidentiel sont mis au service de la politique sociale et sanitaire. S'appuyant sur les mécanismes issus de la décentralisation, l'amélioration du statut social et économique des femmes ou encore sur les structures communautaires et associatives, ce programme mise sur la participation de la population et sur la coordination des actions entreprises dans l'ensemble du pays. Une composante "appui aux interventions communautaires" a d'ores et déjà vu le jour. Un Comité Régional de Santé a été mis en place en 2003 dans chaque district avec pour objectif de coordonner l'action sanitaire au niveau régional. Le but : une identification précise des projets communautaires prioritaires pour la première année du projet, en 2004, une identification et une quantification des groupes les plus vulnérables.

Cette implication de la population est d'autant plus nécessaire dans une perspective préventive et éducative. Garante de la protection des générations futures contre la propagation du virus, l'information est au centre de la politique gouvernementale. Souvent tabous, les sujets abordés dans le cadre d'un programme de lutte contre le Sida requièrent des campagnes de prévention et une pédagogie appropriées. Un programme

d'information et de discussions semblent devoir être mis en place prochainement. Basée sur la sphère communautaire, il privilégierait l'intervention d'ONG neutres. Une sensibilisation respectueuse du contexte social djiboutien, basée sur une optimisation des liens entre les communautés et les acteurs institutionnels est donc privilégiée par le Gouvernement.

Des ateliers et forum de discussion ont d'ores et déjà vu le jour dans le cadre des programmes sectoriels des différents ministères impliqués dans le projet de lutte contre le virus. Un atelier "religieux contre le sida" a eu lieu au mois de mai 2004 ; il s'agissait de la première action d'envergure menée sur ce thème par le Ministère délégué chargé des Biens Wakfs et des Affaires Musulmanes et démontre l'implication de toutes les couches de la société dans ce combat.

Le mois de mai 2004 a également été marqué par l'entrée des médias djiboutiens dans la lutte contre le Sida, le paludisme et la tuberculose dans le cadre de la participation du Ministère de la Communication et de la Culture aux programmes sectoriels. Jusqu'ici, les acteurs de la communication n'avaient pas mobilisé leurs efforts, c'est désormais chose faite grâce à la mise en place d'un groupe de travail composé des journalistes de la RTD, de la Nation, d'Al Qarn et de l'Agence Djiboutienne d'Information afin de mener une campagne commune contre ce fléau.

● La prise en charge des malades et de leurs familles

En 2003, le Conseil des Ministres a adopté une loi permettant de faire entrer les anti-rétroviraux, médicaments destinés aux séropositifs, dans la liste des médicaments et matériels essentiels. Cette liste constitue un instrument indispensable pour l'application de la politique des médicaments et reflète la situation sanitaire ainsi que les priorités gouvernementales djiboutiennes. Cette loi ouvre les perspectives d'une série de réformes et de mesures en faveur des personnes atteintes du Sida et de leurs familles.

La réhabilitation du Centre "Yonis Toussaint", converti en centre ambulatoire de prise en charge des malades du VIH/SIDA, en est une illustration. De même, un Programme pour la prise en charge des séropositifs et des malades du SIDA est en phase de concrétisation. De même, des discussions et des études sont menées sur la faisabilité d'un projet pilote d'appui social accéléré aux personnes victimes du Virus du Sida et aux familles affectées par le Virus. Djibouti vient d'initier des programmes novateurs de prise en charge globale des malades et prévoit l'accès des Antirétroviraux à des tarifs modiques.

Un fonds de solidarité de 100 millions FD a également été mis en place en juin 2004 par le gouvernement pour venir en aide aux orphelins du Sida et vient témoigner de l'attention particulière que les dirigeants djiboutiens portent aux conséquences sociales et familiales inhérentes à cette maladie.

D'autre part, des protocoles nécessaires à la limitation de la propagation de l'infection ont été élaborés : des mesures ont été prises à tous les niveaux pour éviter la transmission de l'infection VIH par la transfusion sanguine. Les tests sanguins VIH1 et VIH2 destinés à la transfusion sont systématiques et une sélection rigoureuse du donneur devenue obligatoire.

De même, un projet pilote en faveur de la prévention de la transmission mère-enfant du VIH a vu le jour dans deux sites.

Le Programme multisectoriel de Lutte contre le Sida s'intégrant dans le cadre plus global du projet de lutte contre les maladies transmissibles, la Tuberculose a donc également attiré l'attention des gouvernants djiboutiens pour améliorer la prise en charge des malades tuberculeux. A Djibouti ville, en plus du centre Paul Faure fraîchement réhabilité, il existe désormais deux autres centres de lutte anti-tuberculose et chaque Centre Médico-Hospitalier au niveau des Districts dispose d'un centre de lutte anti-tuberculose. La lutte contre la tuberculose s'inscrit également dans le cadre du Programme de Vaccination Elargie ayant permis de prémunir une part importante des djiboutiens contre cette maladie et de renverser la tendance alarmante qui prévalait à Djibouti à la fin des années 90 en terme de vaccination.

Par ailleurs, 108 ONG ont été formées dans le cadre de ce programme et une trentaine d'associations exécute un projet communautaire de prévention.

L'action gouvernementale s'est donc principalement attachée à réunir les conditions d'une croissance équilibrée et d'un développement durable en s'attachant à préserver l'équilibre social du pays afin de ne pas mettre les potentialités d'avenir en péril.

Engager le pays dans l'avenir, anticiper et donner de l'espoir pour demain ont été les maître-mots de ce sextennat. Miser sur l'avenir, c'est miser sur les générations futures, assurer le lien intergénérationnel, mais aussi engager Djibouti dans des projets porteurs d'espoir et de richesse en optimisant le potentiel stratégique et humain de ce pays qui ne tardera pas à conforter son rôle de plaque tournante commerciale et technologique dans la région.

INVESTIR POUR PREPARER L'AVENIR

Lorsque les objectifs de stabilisation macroéconomiques, qui constituaient les conditions nécessaires de la croissance, ont été atteints, le rétablissement de la croissance et la création d'un terreau favorable à l'emploi sont devenus les principales priorités du Gouvernement. La réduction de la pauvreté à long terme nécessite en effet, compte tenu des évolutions démographiques, une croissance forte et durable : ainsi, pour autoriser une augmentation de 1,5% par an du revenu disponible par habitant, soit une augmentation de 50% en un peu plus de 25 ans, la richesse nationale doit augmenter de plus de 4% par an. Cette exigence de croissance, si elle implique une politique d'investissement volontariste et des projets ambitieux à l'image du complexe de Doraleh, ne doit cependant pas compromettre d'autres équilibres, fragiles, de justice et de solidarité. C'est pourquoi le Gouvernement djiboutien a constamment veillé à l'équilibre des actions : préparer l'avenir en répartissant de façon équitable les efforts et en évitant de sacrifier des générations. Le développement des ressources humaines dans la perspective de lutter contre le chômage et la pauvreté constituait la pierre angulaire du programme d'Ismaïl Omar Guelleh. La mise en œuvre d'une politique de promotion de l'emploi à travers le développement de programmes à haute intensité de main d'œuvre, l'amélioration de l'accès à l'éducation et à la formation et le soutien aux secteurs et projets de développement qui bénéficie directement aux plus pauvres (agriculture élevage, développement industriel...) ont été privilégiés par le Gouvernement.

1) UNE POLITIQUE DE L'EMPLOI AMBITIEUSE

L'arrivée d'une nouvelle génération sur le marché du travail dans un contexte économique peu favorable à la création d'emploi nécessitait de procéder à un rééquilibrage de la répartition des emplois entre les jeunes et les anciens, et ce notamment dans la fonction publique. La réforme du régime des retraites entreprise sous le mandat d'Ismaïl Omar Guelleh avait donc pour but de préserver un régime viable et équitable pour les années à venir tout en préservant les solidarités intergénérationnelles et en privilégiant l'embauche des jeunes par un départ à la retraite de leurs aînés.

SOLIDARITE ENTRE GENERATIONS ET DEVELOPPEMENT : UNE REFORME DES RETRAITES FAVORABLE A L'ENTREE DES JEUNES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

Largement hérité de la France, le système de retraite djiboutien a connu, depuis l'indépendance du pays, une constante détérioration de ses équilibres financiers ; il s'agit là d'un phénomène classique qui accompagne, dans la quasi-totalité des pays du monde, le vieillissement de la population, la baisse de la natalité et la maturation des droits en circulation.

● Un diagnostic difficile pour une réforme équitable

En 1997, une première réforme a offert au système un répit de courte durée. Celle-ci s'est cependant rapidement montrée insuffisante et à la fin des années 1990 les trois régimes (OPS pour le privé et les contractuels de l'État, CNR pour les fonctionnaires civils et CMR pour les militaires) cumulent un déficit de plus de 500 millions de FD tout en affichant d'importants retards de paiement des pensions. Les problèmes sont d'ordre multiple :

1. les caisses doivent faire face à des arriérés de cotisation,
2. la moitié des cotisations ne sont pas payées,
3. de nouvelles liquidations sont bloquées en raison de non-paiement des cotisations,
4. les retards de paiement des retraites sont de plus en plus fréquents et nombreux.

Fondamentalement, l'implosion du système trouve son origine dans le fait que le niveau des prestations est sans rapport avec celui des cotisations ; tandis que le niveau des secondes est relativement faible, les prestations versées sont elles très généreuses : d'une part les taux de remplacement (rapport de la première pension au dernier salaire) sont très élevés, d'autre part l'âge de départ en retraite est peu élevé - voire même très faible pour certaines catégories - alors même que le nombre d'années de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein est faible

Les projections financières, effectuées à la demande du Gouvernement, montrent toutes que la situation va continuer à se détériorer gravement et rapidement : non seulement le système de retraite entre seulement en maturation et les pensions ne sont pas encore à leur niveau maximal, mais surtout l'évolution du ratio démographique indique une forte augmentation du nombre de retraités par rapport à celle du nombre d'actifs.

Le diagnostic est incontournable : le système de retraite menace d'accaparer une part toujours croissante des ressources du pays, obérant ses capacités d'investissement. L'avenir même du système est sérieusement compromis : si rien n'est fait les salariés d'aujourd'hui n'auront tout simplement pas de retraite.

Les simulations financières effectuées montrent que si aucune réforme sur le niveau des prestations n'était réalisée, le niveau des cotisations devrait être considérablement relevé pour équilibrer recettes et dépenses : doublement du taux de cotisation de l'OPS à 10 ans, passage du taux de cotisation de la CNR de 18% en 1999 à 30% en 2005 et à 50% en 2050, soit une baisse de près de 40% du revenu disponible des agents de l'État en activité.

Avec l'aide de partenaires internationaux, notamment la Banque Mondiale, le Gouvernement décide alors, face à la gravité de la situation, de lancer dès 1999 une profonde réforme afin de restaurer le plus rapidement possible l'équilibre financier des régimes et d'en assurer la pérennité. Après un diagnostic sans complaisance et l'analyse de différents scénarios politiques, la réforme adoptée est finalement dictée par des soucis d'équité, d'efficacité et de rapidité.

En premier lieu, elle redéfinit les paramètres de fonctionnement des régimes (pensions, contribution, etc.), afin d'assurer un rééquilibrage financier ; l'équité est sauvegardée par une juste répartition de l'effort entre toutes les parties prenantes (salariés, entreprises, pensionnés, veuves et orphelins, etc.). Enfin, l'efficacité est assurée, d'une

part, en garantissant l'équilibre financier à long terme du système ce qui permet d'assurer sa pérennité, d'autre part en trouvant un juste équilibre entre le niveau des pensions, et la nécessité de contenir le coût explosif de la protection sociale. Cette réforme intègre un mécanisme visant la protection des plus vulnérables à travers l'instauration d'une pension minimale et la mise en place d'un impôt de solidarité.

En second lieu, la réforme a un volet institutionnel majeur : en créant un Conseil National de la Sécurité Sociale, structure faîtière regroupant l'OPS et la CNR, elle préfigure l'esquisse d'une future Sécurité Sociale djiboutienne. Elle vise aussi à promouvoir, notamment au niveau de l'OPS, une meilleure gestion des réserves.

Les premiers résultats de la réforme sont positifs et encourageants puisque, moins de trois années après son adoption, elle a permis une amélioration significative de la situation financière du système tout en assurant un bien être durable aux aînés et le renforcement de la crédibilité du système de protection sociale. Ces mesures nécessaires ne sont pas pour autant éternelles ; l'amélioration de la croissance et les créations d'emplois à venir contribueront à une révision progressive des taux à la baisse. Ceci concernera prioritairement les charges patronales afin de ne pas pénaliser l'investissement et l'emploi et d'améliorer la compétitivité des entreprises.

● Une réforme à l'appui de la lutte contre le chômage des jeunes

En restructurant et rationalisant le système des retraites, le Gouvernement a permis le départ de nombreux travailleurs ayant atteint l'âge de la retraite et ainsi forgé des conditions propices à l'embauche des jeunes djiboutiens.

Le départ à la retraite pour les fonctionnaires et militaires financé par la Banque Mondiale a favorisé la liquidation des dossiers de 773 conventionnés en âge de prendre leur retraite. De même, une réelle politique d'encouragement au départ à la retraite anticipée a été menée par le Gouvernement soucieux de l'équilibre des finances publiques et de l'intégration des nouvelles générations dans un marché du travail qui apparaissait bien souvent saturé.

Ainsi, tout en assurant la pérennité du système des retraites, le mandat d'Ismaïl Omar Guelleh s'est distingué par un souci constant de répartir les ressources et les efforts menés en faveur des plus faibles en privilégiant l'avenir et la lutte contre un chômage qui hante l'économie djiboutienne.

UNE POLITIQUE DE CONSTRUCTION VOLONTAIRE CRÉATRICE D'EMPLOIS DANS LE BATIMENT

Le boom du secteur du bâtiment qui a accompagné la politique de revitalisation du tissu socio-économique menée par le gouvernement a considérablement redynamisé le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics jusqu'alors exsangue faute d'appels d'offre. Force est de constater l'ampleur et le nombre de chantiers lancés au cours du mandat d'Ismaïl Omar Guelleh dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et en faveur d'un accès démocratique aux logements sociaux ; écoles, Centre de Développement Communautaires, Centres de Santé, dispensaires, Centre de Protection de la Mère et de l'Enfant... La politique sociale du Gouvernement a engendré une vague de constructions et de réhabilitation intense et bénéfique pour l'emploi. De même, nombre de chantiers visant à la préservation du patrimoine djiboutien ont insufflé un dynamisme nouveau aux métiers liés à la construction et à

la maîtrise d'ouvrage : la réhabilitation des locaux de La Nation, du Conseil Constitutionnel, ou encore du bâtiment du Ministère des télécommunications et de la Culture en sont des manifestations probantes.

A la pointe de ce combat, l'Agence Djiboutienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public chargée de mettre en œuvre des projets sociaux pourvoyeurs d'emplois a été qualifiée de véritable bulle d'oxygène par les professionnels des BTP dont l'activité n'a cessé de croître au cours du sextennat. L'impact de ces travaux sur la création d'emploi n'est plus à démontrer. Ainsi, le nombre d'emplois temporaires créés par l'ADETIP au 31 décembre 2003 s'élève à 119 786 hommes/jours et révèle une constante progression des emplois créés depuis le début du mandat présidentiel. A ces emplois créés directement sur les chantiers, il faudra rajouter les emplois et opportunités d'emplois créés indirectement sur les chantiers gouvernementaux ainsi que la création d'entreprises et de bureaux d'études locaux. Il est à noter que la part de l'investissement utilisée pour la main d'œuvre représente environ 19 % du montant total engagé pour les travaux par l'ADETIP, soit près de 251 550 600 FD alloués aux salaires.

Si la vision que le Gouvernement a pour Djibouti est de développer une économie moderne avec une main d'œuvre qualifiée et éduquée, un des principaux défi a été de s'assurer que les bénéfices de cette économie profitent également à la main d'œuvre non qualifiée qui forme actuellement la majorité des couches les plus pauvres de la population. Ceci nécessite, et le Gouvernement l'a bien compris, qu'une priorité soit donnée au projet de travail intensif tel que ceux offerts sur les chantiers de construction menés par l'équipe dirigeante depuis 1999.

2) UNE POLITIQUE DE SCOLARISATION INTENSIVE POUR AMELIORER LA FORMATION

L'enseignement figure en tête de mes préoccupations actuelles et futures....J'ai érigé comme priorité des priorités, la réforme de notre système éducatif et de formation¹.

Le système scolaire djiboutien, comme celui de nombreux pays africains ayant vécu sous la coupe de l'administration française, demeure imprégné et fortement inspiré par la structure et le contenu de l'enseignement français. Inadapté aux réalités djiboutiennes, et décontextualisé, ce modèle n'était plus à même d'enrayer la tendance irréversible à la déperdition scolaire. Les Gouvernements précédents n'ont pourtant pas ménagé leurs efforts afin de contrecarrer la faiblesse grandissante des résultats dans le domaine de l'éducation, sans parvenir pour autant à ramener les jeunes djiboutiens sur le chemin de l'école. Seulement 28% d'une classe d'âge passe en sixième en 1999, le taux de scolarisation brut dans l'enseignement primaire ne dépasse pas les 40% et la proportion des filles dans les effectifs scolaires n'a pas évolué par rapport au début des années quatre-vingt-dix (de 42% à 41%). Quant à l'enseignement secondaire, il ne concerne que 15,4%² des djiboutiens et l'écart filles/garçons y est en constante augmentation, témoignant d'un abandon scolaire de plus en plus précoce chez les jeunes djiboutiennes.

L'absentéisme et l'abandon des enseignants sont monnaie courante : démotivés par le manque de moyens, les retards chroniques de paiement des salaires, des effectifs pléthoriques et la difficulté d'accès aux manuels français rares et coûteux, ils craignent la dévalorisation de la profession. Les indicateurs de l'éducation à Djibouti sont parmi

¹ Citation d'Ismail Omar Guelleh lors de la célébration de la semaine mondiale de l'Education pour Tous, juin 2004

² Taux brut de scolarisation en 1999

les plus bas au monde démontrant l'urgence d'une mutation profonde de l'ensemble du système et d'une refonte des enseignements ayant prouvé leur obsolescence. Malgré une politique d'assainissement budgétaire drastique et la rigueur qui commandait la gestion des deniers publics, le Président de la République s'est engagé à ne pas sacrifier l'éducation et l'accès à l'instruction de la nouvelle génération djiboutienne. Ces jeunes constituent l'avenir du pays, conditionneront son développement et son entrée dans le 21ème siècle. Les ambitions présidentielles quant à la place de Djibouti dans la région, sa politique visionnaire plaçant le pays au cœur du dispositif de prestation de service régional ne pouvaient se contenter d'un système scolaire défaillant. Le pôle de services dans les domaines de la communication et du commerce que Djibouti ambitionne de devenir grâce notamment aux espoirs que le Projet Doraleh suscite renforce le choix du Gouvernement d'investir dans une éducation pour tous. L'avenir d'un pays ne peut se saborder sous l'autel de restrictions budgétaires certes nécessaires mais ne pouvant s'appliquer au détriment de l'instruction et de la connaissance. Ismaïl Omar Guelleh a donc mis un point d'honneur à réformer le système scolaire, y consacrant chaque année une enveloppe budgétaire plus importante³ et indispensable au développement durable du pays. La part du budget national consacré à l'Éducation Nationale représentait 24% en 2004. L'éducation est en effet un instrument de lutte contre la pauvreté sur le long terme et permettra à Djibouti de maintenir des avantages comparatifs en termes de compétitivité face à la concurrence accrue des autres pays de la région.

photo 33. Remise des prix pour le Baccalauréat



Avec pour principal but de restructurer en profondeur un système devenu inefficent, le Gouvernement a entrepris un examen rigoureux du fonctionnement de l'Éducation Nationale à Djibouti. Adapter un système scolaire au contexte social et aux caractéristiques structurelles d'un pays nécessite en effet d'élaborer un bilan complet donnant la parole aux personnalités les plus concernées par les dysfonctionnements chroniques le caractérisant. Pour ce faire, le Gouvernement a adopté un processus consultatif dès décembre 1999 en mettant en place un forum national sur l'éducation, "les États Généraux de

³ La part du budget consacré à l'Éducation Nationale passe de 13,3% en 1999 à 16,6% en 2003

l'Éducation", qui a réuni plus de deux cent représentants de la société civile et de l'État. Ces assises ont été l'occasion de constater que Djibouti ne respectait pas le droit fondamental de l'enfant à l'éducation consacré par la convention internationale des droits de l'enfant. L'urgence de rétablir les plus vulnérables dans leurs droits les plus élémentaires est apparue comme une véritable priorité gouvernementale. Les recommandations issues de ces États Généraux ont été développées dans un Schéma Directeur Décennal (2000-2010), un Plan d'action à moyen terme et une loi d'orientation du système éducatif. Le schéma directeur et le plan d'action ont été présentés aux bailleurs de fonds lors d'une table ronde organisée à Djibouti en octobre 2000 et ont obtenu l'adhésion des participants ainsi que des promesses d'appui.

UNE NOUVELLE ARCHITECTURE SCOLAIRE ADAPTEE AUX REALITES DJIBOUTIENNES

● Une réforme historique pour une école digne des ambitions nationales

La promulgation de la loi d'orientation du système éducatif du 10 août 2000 est le premier dispositif législatif portant exclusivement sur le secteur de l'éducation, il assure pour la première fois à Djibouti :

- L'obligation de scolarisation pour tous les enfants de 6 à 16 ans ; la promulgation de la scolarisation fondamentale obligatoire est un acquis essentiel dans la généralisation de l'éducation pour tous dans un pays où la croissance repose sur la valorisation de ses ressources humaines.
- Le renforcement de l'enseignement de l'arabe tout en ouvrant l'éventualité de l'introduction des autres langues nationales dans l'enseignement et en maintenant le français comme principale langue d'instruction.
- L'introduction des parents et des élèves dans les comités de gestion des écoles.
- Le remplacement de l'examen sur concours à la fin de l'enseignement moyen (ou établissement scolaire intermédiaire) par un test d'évaluation des compétences.
- Un appui financier public à la prestation privée de services éducatifs à tous les niveaux.
- La réorganisation de l'architecture du système par la création d'un enseignement fondamental de neuf années au lieu de six ans d'enseignement primaire facultatif.

Cette réforme de l'architecture du système éducatif est une des avancées majeures de ce Plan en termes d'adaptation des curriculums aux réalités sociales djiboutiennes. Auparavant calquée sur la France, la structure de l'enseignement scolaire djiboutien ne correspondait pas aux caractéristiques socio-politiques et économiques du pays. En effet, seules les six premières années de l'enseignement primaire étaient ouvertes à tous sans pour autant être obligatoires et le passage d'un niveau à l'autre dépendait d'un concours sélectif. La nouvelle loi prévoit un système garantissant neuf années d'école obligatoires dans l'enseignement fondamental (cinq années en primaire suivies de quatre dans le secondaire moyen). Le secondaire (3 ans) est désormais accessible aux titulaires du Brevet d'Enseignement Fondamental. Cette structure prévoit également la création d'un enseignement secondaire moyen professionnalisant.

Figure 12. Nouvelle architecture scolaire

Anciennes structures	Nouvelles structures
Obligation Inexistante auparavant	Enseignement fondamental (obligatoire de 6 à 16 ans)
Enseignement primaire	Il couvre l' enseignement de base (de 4 à 11 ans) et le cursus est subdivisé en 2 : - L'enseignement préscolaire de 4 à 6 ans (facultatif), - l'enseignement primaire de 6 à 11 ans, comprenant 2 cycles : ▪ cycle 1, de 2 ans (1 ^{ère} et 2 ^{ème} année) ▪ cycle 2, de 3 ans (3 ^{ème} , 4 ^{ème} , et 5 ^{ème} année)
Enseignement secondaire -1^{er} cycle (ou C.E.S)	L'enseignement moyen (de 11 à 15 ans) Il comprend les classes de 6 ^{ème} , 7 ^{ème} , 8 ^{ème} , et 9 ^{ème} (enseignement général ou filière professionnelle)
Enseignement secondaire -2^{ème} cycle (Lycée ou LIC)	Enseignement secondaire (de 15 à 18 ans) Il regroupe les classes de 2 ^{ème} , 1 ^{ère} , et terminal du lycée d'enseignement général (lycée d'État) ou d'enseignement technique (LIC)
Inexistant auparavant	Enseignement supérieur (à partir de 18 ans)

Favorisant une éducation pour tous, obligatoire durant neuf ans, le Gouvernement marque sa volonté d'encourager et même d'obliger les parents à scolariser leurs enfants le plus longtemps possible dans le cadre d'un enseignement fondamental dispensant les connaissances de base nécessaires à l'entrée dans la vie active. Le taux de scolarisation brut ne dépassait en effet pas les 38% en 1999 et démontrait l'urgence de légiférer dans le sens d'une obligation stricte de scolarisation.

A court terme, après une période transitoire durant laquelle les programmes seront progressivement redessinés, l'ensemble des enseignements dispensés à Djibouti prendra en compte les difficultés d'accès aux livres coûteux, la culture djiboutienne, les langues vernaculaires qu'il s'agit de préserver, etc. La réforme des programmes et l'édition de nouveaux livres djiboutiens en découlant contribueront à une baisse des coûts de scolarisation pour les familles les plus modestes. Elle y contribue d'ores et déjà dans le primaire où les programmes ont été modifiés et les livres adaptés au contexte djiboutien. D'un ratio d'un livre pour quatre élèves en 1999, Djibouti est parvenu à assurer la disponibilité d'un livre par élève lors de la rentrée 2004. La révision des programmes, des horaires et la rénovation pédagogique avancent à un rythme

satisfaisant dans l'enseignement fondamental puisque les nouveaux curricula sont généralisés dans les deux premières années et s'étendent chaque année sur un nouveau pallier après une expérimentation préalable sur une cinquantaine de classes.

L'année 2004 marque également la première organisation officielle du baccalauréat arabe en République de Djibouti. En effet, les examens de l'épreuve ont été pour la première fois entièrement supervisées par le Ministère de l'Éducation Nationale avec le soutien pédagogique du Ministère de l'Éducation Yéménite qui a, pour l'occasion, dépêché un Président de jury qui s'est assuré du bon déroulement des épreuves et d'une attribution des notes juste et équitable. Cette reconnaissance gouvernementale est un signe fort soulignant la revalorisation et de la préservation en cours de la culture et de l'identité djiboutienne au sein de laquelle les valeurs et l'histoire arabo-musulmanes sont très présentes. Les liens privilégiés que Djibouti entretient avec les pays arabes frères soulignent chaque jour un peu plus les profondes racines historiques qui lie la nation djiboutienne à la culture arabo-islamique et démontrent la nécessité d'intégrer ces facteurs dans l'éducation des générations à venir. L'influence coloniale a sans doute éloigné les générations précédentes d'un enseignement respectueux de la culture djiboutienne ; les réformes entreprises par le Gouvernement démontrent une volonté de se rapprocher d'une école performante au plus près de l'identité djiboutienne dont la richesse et la diversité se doivent d'être préservées.

● Construction, réhabilitation : de nouvelles infrastructures pour une égalité des chances renforcée

"Cette performance est unique en Afrique et dans le Moyen orient pour les projets financés par la Banque Mondiale" a affirmé le représentant de la Banque Mondiale en évoquant la première phase du Prêt Programme Evolutif qui s'est achevé avec une année d'avance sur le calendrier prévu.

Un encouragement à la scolarisation demeure cependant vain sans un accompagnement infrastructurel capable de faire face à une augmentation rapide des effectifs. Ainsi, le nombre d'établissements scolaires primaire est passé de 66 à 77 entre 1999 et 2003 et la réhabilitation d'une trentaine d'écoles à Djibouti et dans les Districts de l'intérieur a permis d'accueillir des effectifs toujours plus importants. Pour preuve, l'Éducation Nationale est le domaine pour lequel l'Agence Djiboutienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (ADETIP) a engagé la part la plus importante de ses investissements : 80% des écoles primaires de Djibouti Ville ont en effet bénéficié de réhabilitations réalisées par l'ADETIP dans le cadre de ses missions de lutte contre la pauvreté. Ces efforts gouvernementaux ont permis d'améliorer considérablement l'accès à l'enseignement primaire : 570 salles de classe étaient opérationnelles en 1999, 750 ont accueillis de nouveaux élèves à la rentrée 2003 soit, la création de 155 classes dans les différentes écoles du pays.

L'ambition de cette réforme va au-delà de l'augmentation des effectifs et de l'amélioration de l'égalité des chances pour les "nouveaux arrivants" dans le système scolaire : des dispositions imaginatives et innovantes ont en effet vu le jour afin de "repêcher", de redonner une chance aux jeunes déscolarisés prématurément. Ainsi, les élèves exclus de l'enseignement en fin de cinquième ou de quatrième ont été réintégrés sur concours ; un collège couvrant toutes les disciplines a ouvert spécialement pour accueillir 260 élèves exclus des classes de troisième.

La mise en place de classes de seconde dans les districts a permis de lutter contre l'exode rural et l'abandon scolaire après la classe de troisième par des jeunes gens ne disposant pas de lycée dans leur région. En 1999, Djibouti ne disposait que de deux lycées pour accueillir l'ensemble des candidats à l'enseignement secondaire ; le mandat d'Ismail Omar Guelleh aura permis une avancée historique puisque le pays compte désormais six établissements secondaires et que trois Districts disposent depuis peu d'un Lycée "de proximité". Les effectifs de l'enseignement secondaire général ont plus que triplé entre 1998 et 2004 témoignant du fait que cette politique de décentralisation et de proximité répond à une réelle demande. La création d'un lycée à Balbala souligne également le souci constant du Gouvernement d'œuvrer pour un enseignement de proximité et de rapprocher l'instruction des quartiers périphériques pour que l'égalité des chances devienne une réalité djiboutienne.



photo 34. Rénovation du
Lycée d'Etat de Djibouti

- Taux de scolarisation et effectifs enseignants en nette progression : des résultats rapides et tangibles

Si l'accent a été mis sur l'amélioration de l'accès des jeunes djiboutiens à l'enseignement primaire, tous les degrés d'enseignement ont progressivement bénéficié de cette politique ambitieuse :

Figure 13. Taux brut de scolarisation primaire

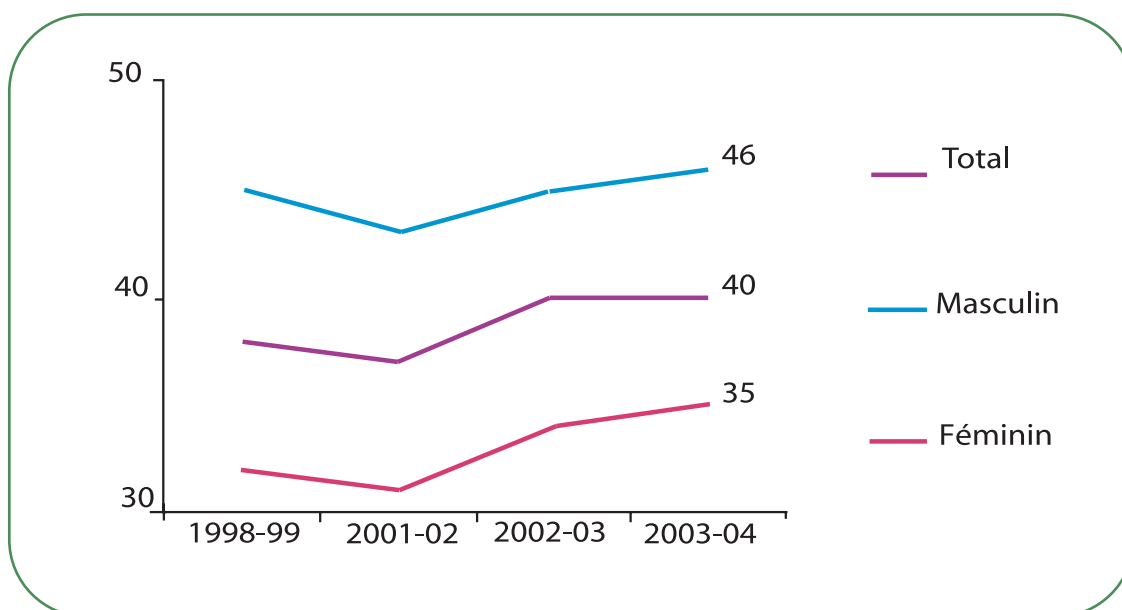


Figure 14. Taux brut de scolarisation secondaire



Figure 15. Augmentation constante des effectifs des élèves à tous les degrés de l'enseignement

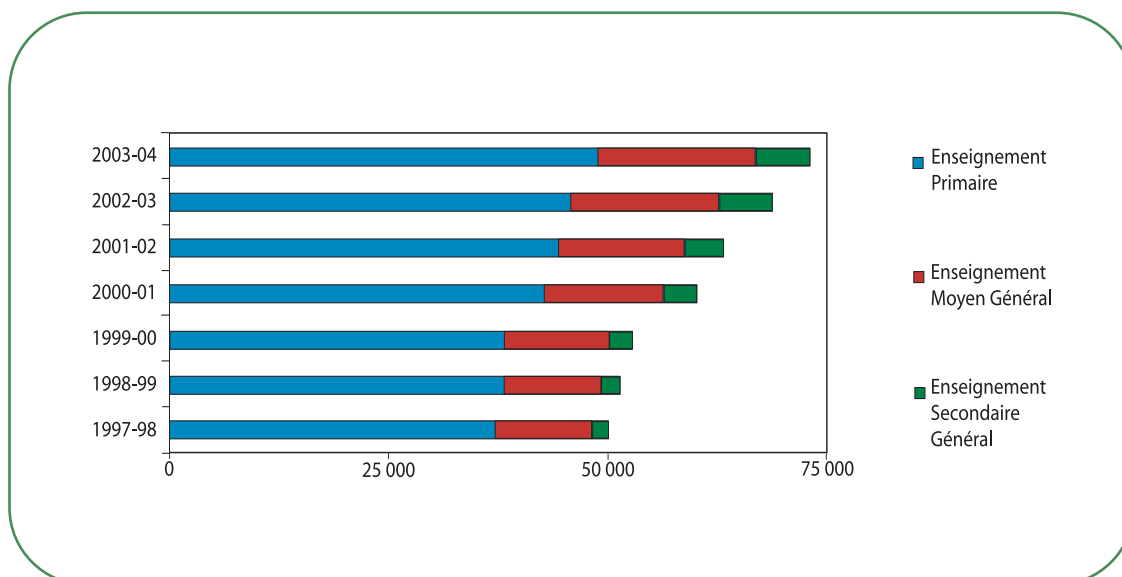


Figure 16. Évolution encourageante du taux d'abandon scolaire

		1996	2002	Évolution
Taux d'abandon	avant la 6 ^{ème} année d'études	11,8	9,1	-23%
	à la 6 ^{ème} années d'études	42,8	23,4	-45%
	entre la 6 ^{ème} et la 14 ^{ème} année d'études	9,1	21,1	132%
	à la 14 ^{ème} année d'études	12,5	2,1	-83%

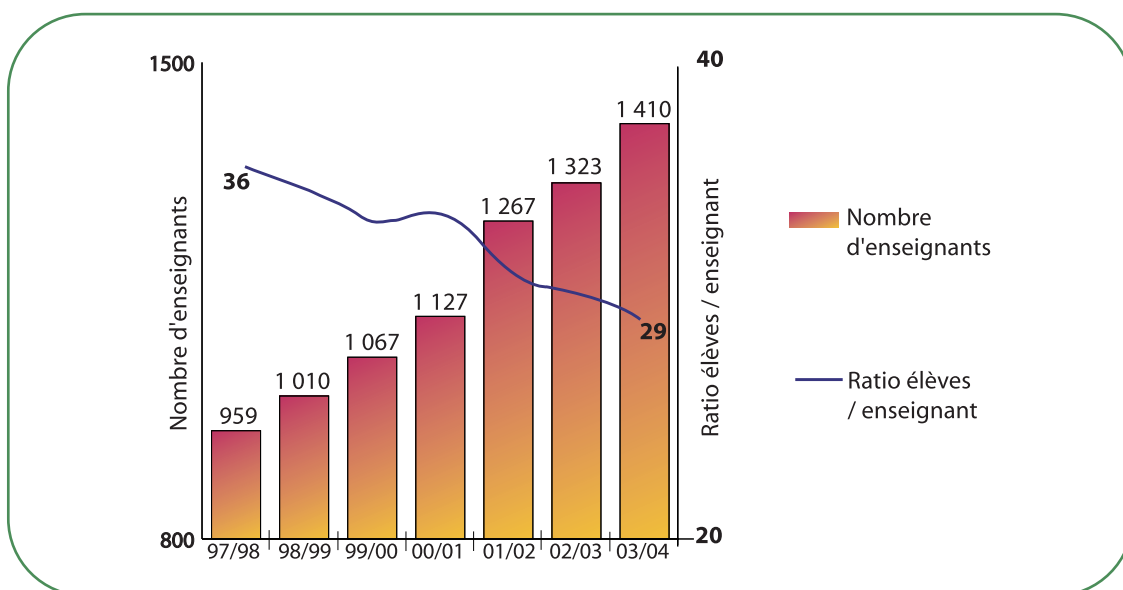
L'augmentation des enfants scolarisés a donc augmenté rapidement sous le mandat de Ismaïl Omar Guelleh. A titre de comparaison, entre 1999 2002, 4000 enfants sont entrés dans le circuit primaire alors qu'entre 1995 et 1999, les effectifs des écoles primaires n'avaient augmenté que de deux mille élèves. Les classes de seconde ont pratiquement doublé au cours du mandat d'Ismaïl Omar Guelleh et avec 1525 admis, le cap des 1000 bacheliers a été dépassé lors de l'année scolaire 2003-2004. Avec plus de 50% de réussite, ces résultats démontrent le chemin parcouru durant le sextennat placé sous le signe de la volonté sans faille d'un Président convaincu que la jeunesse représente la principale richesse de Djibouti. Les résultats du Baccalauréat depuis 2001 traduisent les efforts entrepris et ce dans tous les établissements secondaires, que ce soit à Djibouti Ville, ou à Balbala qui peut s'enorgueillir d'avoir « formé » le major de la promotion 2004 mais également dans les Districts d'Ali Sabieh, de Dikhil et de Tadjourah.



photo 35. Cérémonie de remise des diplômes du Baccalauréat 2004

Si la scolarisation des filles demeure un chantier colossal, des améliorations sont d'ores et déjà palpables. La politique d'encouragement à la scolarisation des jeunes djiboutiennes commence à porter ses fruits. Ainsi, l'écart entre les sexes au niveau du primaire a diminué de 10% entre 1999 et 2003.

Figure 17. effectifs enseignants en nette progression dans l'enseignement primaire public



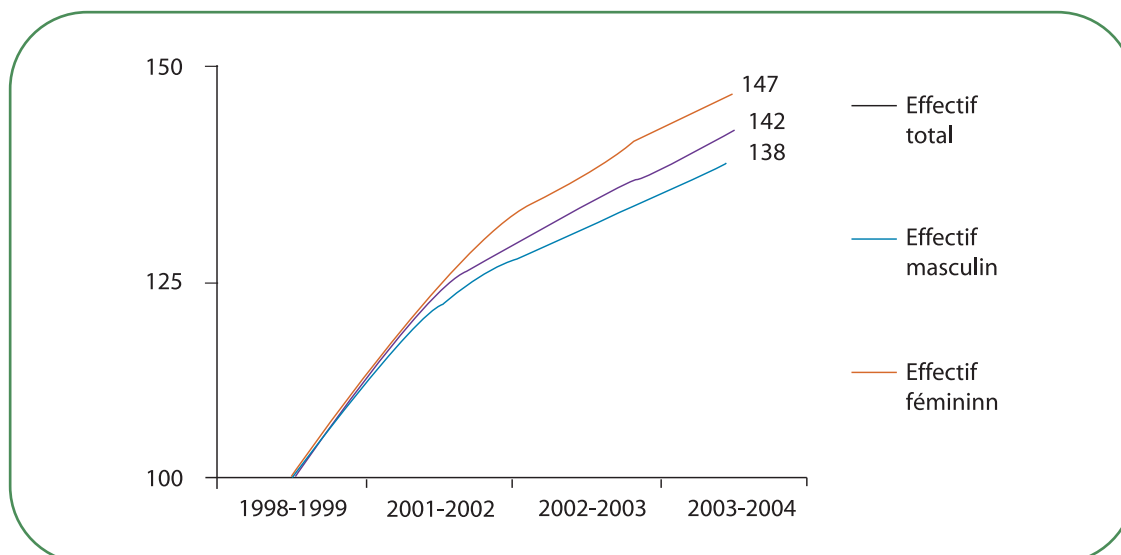
En matière de formation des maîtres, l'accroissement de la capacité d'accueil du CFPEN, qui recrute, depuis la rentrée 2000, 120 élèves-maîtres au lieu de 60 jusque là, est d'ores et déjà palpable. Aucune restriction budgétaire n'a été envisagée concernant le recrutement dans l'Éducation Nationale. En effet, si les recrutements sont gelés dans l'ensemble des secteurs de l'Administration Nationale dans le cadre du Plan d'Ajustement Structurel et de l'assainissement budgétaire, l'Éducation a été épargnée et ainsi consacrée comme une réelle priorité nationale. Ainsi, les effectifs des enseignants de l'enseignement primaire en formation initiale ont augmenté

suffisamment pour faire face à la croissance des effectifs élèves de sorte que le recours à des enseignants non-qualifiés a pu cesser à la rentrée 2003. Sur la même période, le taux brut de scolarisation dans le primaire est passé de 39 à 52% et les effectifs des élèves et des enseignants de l'enseignement moyen général ont augmenté respectivement de 25 et 12%.

Dans l'enseignement moyen et secondaire, l'accent a été mis sur la formation des enseignants en cours d'emploi avec la nomination d'une équipe d'inspecteurs disciplinaires et l'augmentation des conseillers pédagogiques. De même, la régularisation des salaires a nettement amélioré la motivation des enseignants et contribué à une diminution significative de l'absentéisme, à une meilleure application des horaires officiels et à une forte implication dans le processus de réforme. Les taux d'abandon scolaire ont également amorcé une chute significative laissant présager des taux de scolarisation plus satisfaisants dans les années à venir.

Les nouvelles institutions mises en place pour améliorer la participation de la communauté scolaire et accompagner le processus de décentralisation dans le domaine de l'éducation : Comité Supérieur de l'Education, Comité Régionaux et Comité de Gestion des Etablissements, fonctionnent de manière efficace et sont voués à évoluer vers une organisation et une participation toujours plus grande des communautés locales encouragées dans ce sens.

Figure 18. L'augmentation des effectifs scolarisés est plus accentuée chez les filles qui rattrapent leur retard



Mais la réforme de l'enseignement ne s'arrête pas au cycle secondaire, le projet de société présidentiel ne pouvait en effet s'accommoder de la fuite des cerveaux djiboutiens dans les pays leur offrant une formation supérieure de qualité. Ne disposant que d'un enseignement supérieur embryonnaire, Djibouti était en effet devenu prisonnier d'un système accordant un nombre pléthorique de bourses d'études à l'étranger à des étudiants souvent tentés de faire carrière en France aux États-Unis et au Canada : une main d'œuvre qualifiée et dynamique dont le marché djiboutien ne bénéficiait pas.

La création d'un pôle universitaire à Djibouti marque un tournant et met fin aux dépenses astronomiques que constituaient les bourses d'études pour se concentrer sur l'offre d'un enseignement supérieur de qualité à même de former les cadres dont Djibouti a besoin pour impulser une nouvelle dynamique. Le doublement des effectifs d'élèves diplômés du secondaire en trois ans justifiait d'autant plus le développement d'une université capable d'accueillir ce nombre croissant d'étudiants potentiels.

LE POLE UNIVERSITAIRE DE DJIBOUTI : OPTIMISER LA PLUS GRANDE RICHESSE DJIBOUTIENNE : LA JEUNESSE

Jusqu'en 2000, date de création du pôle universitaire de Djibouti (PUD), il n'était guère possible de faire des études supérieures à Djibouti. Le Gouvernement a donc pris l'initiative de créer, en collaboration avec des universités étrangères, un pôle d'enseignement supérieur basé sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et sur des formations diverses provenant d'horizons différents. Doté de la personnalité morale, le Pôle Universitaire djiboutien jouit d'une autonomie qui en fait un moteur capital et incontournable du développement socio-économique de la République de Djibouti. Ainsi, pas moins de 30 salles de classe, 4 laboratoires de sciences, 10 salles informatiques, 230 ordinateurs, une salle informatique réservée à la formation continue, un équipement industriel haut de gamme et une liaison Internet spécialisée sont désormais disponibles pour accueillir et former les futurs cadres djiboutiens.

photo 36. Le Pôle Universitaire Djiboutien



L'offre d'enseignements au PUD se répartit en 2004 en sept filières universitaires fonctionnant en partenariat avec des universités françaises qui délivrent des diplômes hexagonaux et garantissent la qualité scientifique des enseignements. Par ailleurs, sept filières de techniciens supérieurs également conformes aux référentiels français sauf pour le BTS en langue arabe fonctionnant en partenariat avec l'université d'Aden sont

proposées aux jeunes djiboutiens. Les étudiants bénéficient ainsi, d'un encadrement à Djibouti et de l'expérience des universités partenaires de Franche Comté, de Grenoble, de Dijon et de Nancy. Ils bénéficient en outre de conditions uniques : les cours sont dispensés par des professeurs qualifiés à des petits groupes contrastant avec les amphithéâtres bondés que l'on a coutume de voir en occident. Les taux de réussite encourageant reflètent le succès de ce système d'enseignement à Djibouti : avec 69% de réussite

photo 37.
L'informatique au PUD



toutes séries confondues, les djiboutiens n'ont pas à rougir de leurs résultats comparables à ceux de leurs homologues français dans les universités engagées dans le projet. Le PUD, c'est également le Centre de Ressource et de Recherche Informatique qui assure le fonctionnement de l'ensemble du parc informatique et permet, grâce à la liaison permanente sur Internet, une utilisation optimale du réseau mondial. L'équipement informatique du PUD illustre l'engagement djiboutien dans les technologies de demain et la ferme intention des autorités de familiariser les futures forces vives de la nation à des métiers et des domaines d'avenir afin d'optimiser les perspectives de croissance et de décollage djiboutiens.

LE PUD GRANDIT VERS UNE FUTURE UNIVERSITÉ DJIBOUTIENNE

Après quatre années d'existence, le Pôle Universitaire de Djibouti connaîtra sa première extension physique à la rentrée 2004 et traversera le Boulevard de Gaule pour occuper une partie du Camp Barkat Siraj.

Cette extension est rendue nécessaire par l'augmentation continue de ses effectifs qui sont passés de 461 étudiants en 2000 à 1134 étudiants en 2003 et qui, probablement, dépasseront les 1300 étudiants à la rentrée 2004. Déjà au cours de cette année 2003-2004, une partie des cours étaient assurée dans les locaux du CFPEN faute de place au PUD. Les locaux prévus au Camp Barkat Siraj comprennent une vingtaine de salles de cours de 70 m² chacune, un bloc de 5 salles informatiques, un amphithéâtre d'une capacité de plus de 300 places, un bloc administratif et des sanitaires. Ainsi, les conditions de travail des étudiants djiboutiens seront nettement améliorées en attendant, d'ici quelques années, la construction de la future Université Djiboutienne qui est inscrite parmi les priorités du Gouvernement.

Le pôle universitaire est en outre désormais capable d'assurer des formations continues de haut niveau par le biais du e-learning. En collaboration avec "CISCO Networking Academy Program", le PUD délivre d'ores et déjà des certificats reconnus sur le plan international dans les domaines de la conception, de la mise en place ou encore de l'administration des systèmes réseaux.

Un bureau des jeunes diplômés a par ailleurs ouvert ses portes sous l'impulsion de la Direction de l'Emploi. Chargé d'aider les jeunes diplômés à rechercher un premier emploi, cette structure démontre l'engagement gouvernemental à rapprocher l'école et le monde du travail afin de lutter contre le chômage des jeunes djiboutiens.

Ce souci est particulièrement visible eu égard à la politique menée en faveur d'un enseignement professionnel compétitif et adapté au marché du travail.

LA PROMOTION DE LA RECHERCHE EN REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Conscient du rôle de la science dans la connaissance du patrimoine naturel, culturel et social et dans le développement technologique, le Gouvernement a pris l'initiative de remplacer l'Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Scientifiques et Techniques (ISERT) créé en 1978 par le Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti (CERD). Cette initiative traduit la volonté présidentielle d'inscrire Djibouti dans un processus de développement durable au sein duquel la recherche nationale jouera un rôle de moteur et d'accompagnement nécessaire pour relever les défis que le pays s'est lancé.

La présence sur le territoire djiboutien du pôle universitaire et d'un centre de recherche performant contribue à enrichir l'environnement scientifique et à donner une impulsion nouvelle au monde de la science.

Le Gouvernement a donc marqué un tournant décisif dans le renforcement de la recherche scientifique nationale en regroupant notamment les départements scientifiques existants au sein de trois instituts : les sciences de la terre, les sciences sociales et démographiques et les sciences de la vie auxquels s'ajoutent désormais un institut des langues et un institut des technologies nouvelles. Cette nouvelle structure institutionnelle reflète les impératifs nationaux en terme de développement et s'intègre donc dans le projet de société visionnaire et résolument moderne prôné par le Président de la République. Les deux nouvelles activités de recherches mise en place traduisent bien ce lien immédiat entre la recherche et les projets élaborés par les autorités djiboutiennes. L'Institut des Langues s'est en effet spécialisé dans l'étude, la standardisation des langues nationales et régionales et participe ainsi à la volonté djiboutienne de se hisser à la tête d'un programme de développement et de préservation des langues d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien.

Quant à l'Institut des Nouvelles Technologies, il s'attache à favoriser le transfert de technologie, la vulgarisation scientifique, la recherche liée à l'informatique et aux Nouvelles Technologies de l'Information.

Un programme de modernisation et d'équipement et de dotation en ressources humaines du CERD est en préparation afin de donner une dimension et une dynamique nouvelle à la recherche djiboutienne. Grâce à un projet de développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication du CERD financé par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, il est maintenant offert à l'ensemble des Instituts des possibilités importantes d'échanges de données et de travail de groupe. Les accès à Internet mutualisés vont ainsi permettre à chaque

chercheur et doctorant d'avoir à disposition une immense base documentaire accessible 24 heures sur 24.

En parallèle à ce soutien, le CERD a bénéficié de deux projets importants : l'un porte sur le laboratoire de vitropolants de palmier dattier qui vise à l'installation de périmètres horticoles de culture de palmiers dattiers, déjà mentionné ci-dessous.

Le second projet est la création d'un laboratoire national de Cartographie-Télédétection dont la première mission consistant à développer la cartographie des ressources minières est actuellement à l'étude. Ces informations sont en effet précieuses dans le cadre de la mise en valeur du secteur primaire et du développement des pôles industriels régionaux.

UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ADAPTEE AU MARCHE DE L'EMPLOI

L'enseignement technique et la formation professionnelle sont des filières clés pour le développement durable de Djibouti et prennent d'autant plus d'importance dans le paysage scolaire djiboutien que le projet Doraleh nécessitera dans un avenir proche une main d'œuvre technique spécialisée et opérationnelle.

Cet enseignement se caractérise pourtant encore par l'étroitesse du réseau de formation comportant un lycée Industriel et Commercial (LIC), un établissement d'enseignement ménagé et un Lycée d'Enseignement Professionnel (LEP). Parallèlement, neuf établissements d'enseignement ménager relèvent du privé. Les effectifs du LIC ont enregistré un accroissement cumulé de 74% entre la rentrée 1996 et la rentrée 1999 et les effectifs sont passés de 1025 élèves en 2000 à 1500 en 2003 démontrant la demande croissante de ce type d'enseignement.

La réforme de l'éducation nationale prévoit judicieusement la création d'un enseignement technique ou professionnel dès le moyen secondaire afin que l'orientation dans ces filières se fasse le plus tôt possible en évitant ainsi un abandon scolaire précoce des élèves mal à l'aise dans les filières générales. Il s'agit là de faire comprendre aux djiboutiens qu'un diplôme technique ou professionnel n'est en rien dégradant, il sera valorisé sur le marché du travail, en particulier à l'aube de la mise en route de l'immense chantier de Doraleh.

La mise en place, dans le cadre de la politique nationale de l'emploi, d'un service chargé de la formation et de l'insertion professionnelle oeuvrant dans le sens d'une plus grande adaptation de la formation professionnelle au marché de l'emploi vient appuyer les efforts menés en faveur de la professionnalisation de l'enseignement. Ce service est en relation directe avec les pourvoyeurs potentiels d'emploi et établit un lien précieux entre ces entreprises et ces administrations et les structures d'enseignement professionnel. Une flexibilité remarquable permet également de mettre en place rapidement des formations de courte durée conformes à la demande de futurs employeurs. Ainsi, la formation en apprentissage qui avait été abandonnée durant les années de crise de la décennie quatre-vingt-dix a revu le jour sous le mandat d'Ismail Omar Guelleh. Ce curriculum touche plus précisément les métiers de bouche et l'hôtellerie où les apprentis sont formés directement dans les structures djiboutiennes disposées à les accueillir.

Ce souci de rapprocher la formation professionnelle du marché du travail trouve pleinement son sens dans le projet de formation spécifique à Doraleh. Une réforme

de la formation professionnelle a en effet été mise en œuvre afin d'adapter les curriculums aux métiers et techniques qui sont ou seront sollicités dans le cadre du chantier, puis du fonctionnement du complexe de Doraleh. Ainsi, des formations en trois mois ont d'ores et déjà vu le jour pour former les jeunes djiboutiens désireux de se lancer dans cet immense projet d'avenir, afin d'intégrer dans les plus brefs délais le chantier du terminal pétrolier. D'autres formations sont plus spécifiques aux métiers du port et sont destinées à des étudiants qui souhaitent travailler à terme au sein du complexe.

Dans le cadre du projet d'appui à la formation et à l'insertion des jeunes déscolarisés, un programme de renforcement des capacités du Centre de Formation Pour Adultes (CFPA) a permis d'adapter les formations aux changements structurels du marché de l'emploi. Cette réforme s'est concentrée sur des actions et des formations ciblées, adaptées aux publics avec des sessions sur mesure des cycles courts et des actions de recyclage.

Le fleuron du projet d'appui à la formation et à l'insertion des jeunes déscolarisés demeure le Service National adapté (SNA). Partant du constat que le chômage affecte en grande majorité les jeunes de la tranche d'âge de 20-30 ans, le Président de la République n'a pas tardé à dessiner les contours d'un système de formation efficace et adapté au phénomène de déperdition scolaire handicapant la vie professionnelle de la majorité des jeunes djiboutiens. Dû trop souvent à un manque de qualification adéquate et à une insuffisance de formation professionnelle, le chômage des jeunes doit trouver une solution dans une réforme structurelle et cohérente de l'éducation nationale et de la formation des jeunes adultes n'ayant pu accéder aux canaux de l'enseignement classique. La mise en œuvre du SNA (Service National Adapté), instituée par décret présidentiel, revêt à juste titre l'importance capitale qu'accorde le gouvernement à la jeunesse djiboutienne qui représente près de 60% de la population. *"Avec le SNA, mon souci est de redonner confiance à nos jeunes et de leur démontrer qu'ils constituent une valeur inestimable pour la nation en leur évitant le travers de la délinquance"*⁴.

Alliant la discipline et la rigueur formatrice du service national et la délivrance d'un diplôme professionnel ou technique, cette formation permettra à ces jeunes de s'insérer au mieux dans le marché de l'emploi, voire de créer leur propre micro-entreprise.

D'une durée de deux ans, cette formation comprend trois phases :

- Une première phase militaire de trois mois ayant pour finalité de forger l'esprit civique de ces volontaires.
- Une deuxième phase de neuf mois visant à leur faire acquérir des qualifications dans des métiers présentant des débouchés dans les créneaux porteurs.
- Enfin, une troisième phase dite d'application, d'une durée de 12 mois, qui leur servira à restituer les compétences acquises. Durant cette période, les jeunes volontaires réaliseront des travaux d'application tant au profit des Forces Armées Djiboutiennes qu'en faveur du monde civil.

Cette formation aboutira à la délivrance d'un diplôme reconnu par le Ministère de l'Éducation et le Ministère de l'Emploi et, par conséquent, par l'État et les entreprises privées. Fin 2004, quatre promotions de 300 jeunes seront diplômées ou en formation.

⁴ Extrait du discours présidentiel prononcé lors du 27ème anniversaire de l'indépendance, le 27 juin 2004

Les centres de formation professionnelle impliqués dans les programmes du SNA pourraient s'appuyer sur les différentes infrastructures déjà existantes tout en bénéficiant d'un apport conséquent en matériels et équipements pédagogiques.

Cette approche, en phase avec les principes de la décentralisation, désigne naturellement Obock pour l'accueil des métiers de la mer, Tadjourah pour ceux du bâtiment, de l'agriculture et de la montagne, Dikhil pour les activités agro-pastorales, Ali-Sabieh pour la filière en mécanique, Arta pour la restauration et le tourisme et enfin Djibouti pour les cursus liés aux divers autres métiers (travaux publics, secrétariat, bureautique, transport, santé, sécurité et gardiennage).

Il s'agit ici d'une réforme phare dans le domaine de la lutte contre le chômage des jeunes et la déperdition scolaire grevant les perspectives de croissance djiboutienne et nourrissant inquiétudes et sentiments d'impuissance face à l'avenir.

3) LE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT : CHANGER LES MENTALITES POUR DEVELOPPER L'ESPRIT D'ENTREPRISE

Actuellement, le montant global des investissements en cours ou prévus, 600 millions de dollars, est supérieur au Produit Intérieur Brut et plus de la moitié est consacrée au seul projet du port de Doraleh. En effet, en dépit de son emplacement géographique, des atouts importants conférés par une monnaie convertible et par une économie libérale, Djibouti attire peu d'investisseurs extérieurs et le taux de création de nouvelles entreprises reste faible. La promotion de l'investissement privé étranger et le développement d'un secteur privé dynamique sont au cœur de la stratégie de relance de la croissance et de la compétitivité du pays.

PROMOUVOIR L'INVESTISSEMENT PRIVE

La promotion d'un environnement attractif pour le secteur privé a été systématiquement poursuivie grâce à la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire propice à l'investissement et à des réformes visant à réduire le coût des facteurs de production.

La mise en place d'un cadre juridique moderne propice à l'investissement privé a fait l'objet de nombreuses réformes :

L'Agence Nationale de la Promotion de l'Investissement (ANPI), créée en janvier 2001 et placée sous la tutelle directe du Ministère des Affaires Présidentielles, témoigne de la volonté Présidentielle de faire de la promotion de l'investissement un objectif prioritaire et de répondre aux besoins urgents de Djibouti en terme de simplification administrative. L'ANPI constitue donc désormais un maillon essentiel du dispositif visant à attirer des investisseurs et à inciter à la création d'entreprises. La promotion de l'investissement privé était avant la création de cette agence caractérisée par son manque de lisibilité due à la diversité des instances qui en avaient la charge. Amenée à devenir un guichet unique pour tout nouvel investisseur, l'ANPI se présente comme un outil essentiel pour la simplification des procédures de création d'entreprises à Djibouti. Cette agence est en conséquence dotée de missions très larges réparties au sein de trois structures : le Département Développement chargé de la gestion du code des Investissements et des mesures d'incitation et de facilitation ; le département Promotion qui a pour rôle

d'organiser, de suivre l'information et de mettre en place des bases de données ; et enfin, le Centre de Formalités Unique des Entreprises qui a pour mission de simplifier fortement les procédures administratives auxquelles sont soumises les entreprises.

La Chambre de Commerce de Djibouti, dont la mission est de faciliter l'insertion du secteur privé dans le commerce mondial, a fait l'objet d'une importante réforme visant à l'ouvrir davantage à l'ensemble des secteurs d'activité et à accroître sa couverture géographique par la création de délégation dans chacun des districts. De plus, ses nouveaux statuts mettent fin au système du quota de représentation étrangère. La CCD abrite par ailleurs le Projet d'Appui à la Formation et à l'Insertion Professionnelles qui vise à améliorer la qualification des ressources humaines et à optimiser la capacité d'emploi des bénéficiaires de la formation.

La mise en œuvre d'une stratégie de développement de l'initiative privée s'est en outre traduite par la création de mécanismes d'appui aux PME-PMI tels la création d'un Centre de Gestion Agréé destiné à faciliter et favoriser la compétitivité des PME en leur permettant de tenir une comptabilité conforme à leurs besoins et à satisfaire plus facilement aux obligations légales en matière de déclaration fiscale.

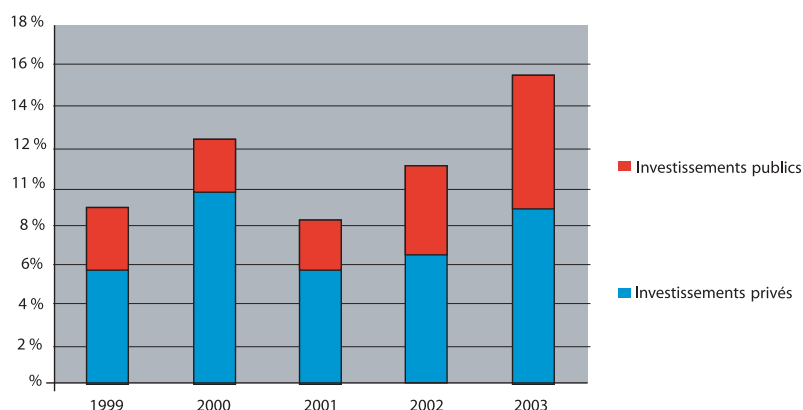
L'adoption en cours d'un nouveau Code des investissements attractif pour les capitaux étrangers s'inscrit dans cette logique de dynamisation de l'investissement privé, en permettant la simplification et la rationalisation du système d'exonérations et l'adaptation du code existant aux nouvelles réalités économiques ; il clarifie également les secteurs sur lesquels le Gouvernement souhaite faire porter son effort de développement, par des incitations fiscales et douanières.

En matière de législation et de réglementation commerciale, les travaux en vue de l'élaboration d'un nouveau code du commerce se poursuivent. L'harmonisation et l'actualisation de textes juridiques datant de l'indépendance se sont en effet révélées nécessaires pour créer un climat favorable aux investissements privés et élaborer un code du commerce moderne adapté aux exigences du COMESA. C'est assurément un facteur d'attraction des investisseurs et d'internationalisation du système productif. Ce nouveau code se couplera avec le nouveau code du travail plus libéral en phase d'adoption pour rendre l'environnement des affaires djiboutiens plus compétitifs.

Enfin, une bonne insertion dans l'économie mondiale et la capacité à attirer des investissements étrangers reposent en partie sur l'efficacité du service des douanes ; c'est pourquoi la douane djiboutienne s'est prêtée en 2000, pour la première fois, à une expérience d'informatisation destinée à permettre de gérer la conduite en douane des marchandises. Elle dispose aujourd'hui d'un système intégré des gestions de la douane qui a permis de réaliser des progrès organisationnels importants tout en sensibilisant les personnels du Ministère de l'Économie et des Finances aux enjeux de l'informatisation.

La réduction des coûts de facteurs de production et l'amélioration de l'environnement du travail passe par un certain nombre de réformes déjà citées parmi lesquelles figurent le désengagement de l'Etat et l'implication du secteur privé dans la gestion des secteurs tels que l'électricité ou les télécommunications ou encore la révision du code du travail dans le sens d'une plus grande flexibilité des conditions d'embauche et de la détermination des salaires par le marché.

Figure 19. Évolution des investissements publics et privés
(en pourcentage du PIB)



La tendance observée de l'évolution des investissements privés traduit l'efficacité des efforts engagés par le Gouvernement pour promouvoir le secteur privé : l'investissement privé représente aujourd'hui près du double de l'investissement public et connaît une croissance sensible qui va s'accélérer avec le projet de construction du complexe de Doraleh.

Le développement d'une zone franche commerciale de première importance constituait également un objectif gouvernemental majeur dans le cadre de la politique de promotion de l'investissement privé. Dans un projet global consistant à faire de Djibouti une plate-forme d'échanges entre le Moyen Orient et l'Afrique de l'Est et centrale, en s'appuyant sur l'appartenance du pays aux deux ensemble de l'IGAD et du COMESA, l'objectif est donc d'encourager le transit et la réexportation vers les pays enclavés de la sous région et d'attirer des opérateurs commerciaux internationaux. Une étude de faisabilité a été diligentée et une zone franche pilote a servi de moyen de promotion avant que ce projet ne se concrétise avec l'entrée en lice de l'opérateur privé Dubaï Port International (DPI) et de la société Djebel Ali dans le cadre du projet global de Doraleh intégrant la construction de Djibouti Free Zone.

Soutenir durablement la croissance économique nécessite non seulement d'impulser une dynamique des secteurs à fort potentiel de croissance, tels que le secteur des services qui représente plus de 80% de la richesse produite chaque année, mais aussi pour lutter efficacement contre la pauvreté et le chômage de soutenir un certain nombre de secteurs plus traditionnels à fort contenu en emplois directs ou induits. Des programmes de pôles de développement locaux sont désormais à l'étude dans l'ensemble des districts et soulignent le travail de longue haleine de ce Gouvernement soucieux de poser les premiers jalons d'un processus de développement pour l'avenir.

CREER UN POLE DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES

La forte croissance économique de 4% prévue pour l'année 2004 est soutenue par l'émergence progressive d'une nouvelle dynamique dans le secteur des services portée par les anticipations favorables impulsées par la construction du complexe portuaire de Doraleh. Djibouti tire en effet l'essentiel de ses richesses du secteur des services qui contribue pour 57% au PIB en grande partie grâce aux effets directs et indirects sur l'économie des activités du port.

Djibouti bénéficie en effet d'un trafic maritime important. Situé au point de jonction de nombreux pays ayant besoin de faire transiter leurs produits d'importation et d'exportation à l'instar de l'Éthiopie ou même de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi qui, dans les années 70 ont fait transiter leur café par Djibouti, quand Dar Es-Salaam et Mombassa n'étaient pas en mesure de le faire. De l'autre côté de la Mer Rouge, le Yémen, l'Arabie Saoudite, Oman ou les Emirats Arabes Unis échangent des services et sont le point de passage entre les marchés asiatiques et l'Afrique. C'est en offrant des produits et des services pertinents, en étant en mesure de répondre aux besoins de la région que Djibouti pourra ainsi s'intégrer dans un monde en quête de co-développement où l'interdépendance entre les peuples, les nations et les États ne cesse de s'accroître. Le Président de la République a, durant l'ensemble de son mandat, proposé et progressivement affirmé un projet de société, un vaste programme économique et social visant à assumer le rôle de Djibouti dans un monde en voie de villagisation où l'ambition et la performance sont les clés de la réussite. La mise en valeur de la position géographique de Djibouti dans le système d'interdépendance où des secteurs économiques ne demandent qu'à être développés était l'un des paris de ce sextennat.

Le pays n'a pas toujours su tirer partie de ses atouts et Djibouti a pris, durant la décennie 90, du retard dans l'adaptation du port aux exigences du commerce maritime international. Le Gouvernement a donc entrepris de mettre fin à la perte progressive de compétitivité des infrastructures portuaires dans un contexte de concurrence régionale exacerbée avec la construction des ports d'Aden, de Salalah et de Dubaï. Djibouti dispose en effet d'avantages importants que le Président de la République s'est empressé de mettre en valeur et au profit du développement durable et de la croissance. Sa position stratégique, sa monnaie convertible et son appartenance à plusieurs ensembles régionaux (Ligue Arabe, COMESA) en font un port idéal pour le transbordement et l'éclatement des marchandises en même temps qu'une plateforme essentielle pour les échanges entre divers espaces régionaux. La petite taille du pays constitue également un atout puisqu'elle rend possible, par leur localisation sur le même site, l'optimisation de l'offre de service et d'infrastructures diverses (services portuaires et zones franches commerciales, services aéroportuaires et routiers, services de télécommunication et financiers) qui permet de minimiser le coût de production et d'échange pour les entreprises privées.

Le Président de la République a prouvé dans ce domaine qu'il disposait d'une vision claire de l'avenir et des opportunités ouvertes par la nouvelle organisation mondiale des transports.

● Mobiliser les forces de la Nation sur un projet créateur de richesse : le port de Doraleh

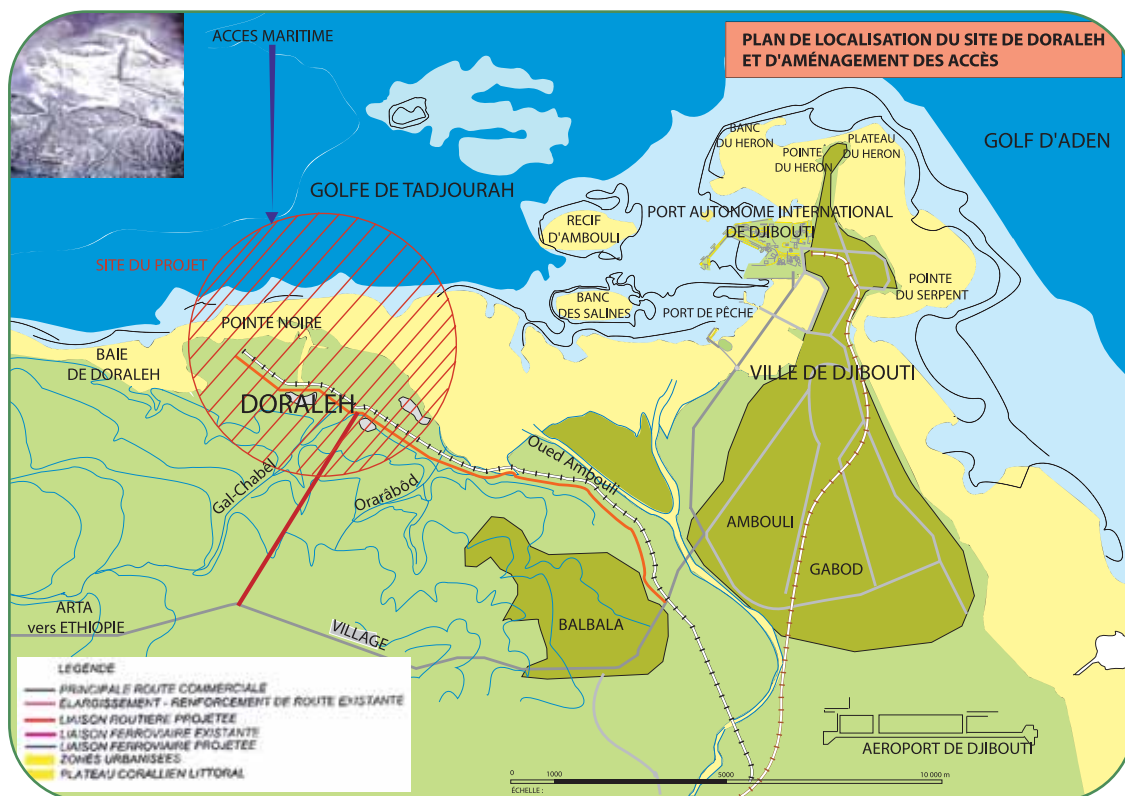
Avec le soutien de Dubaï, le pays a lancé l'un des plus gros projets d'infrastructure jamais réalisés en Afrique de l'Est. La réalisation du port de Doraleh devrait en effet stimuler les investissements directs étrangers, développer les flux financiers et accélérer le transfert de technologies avec la venue de sociétés étrangères. Le projet du port de Doraleh représente le principal moteur du développement pour Djibouti. Il permettra la création immédiate de 500 emplois au cours des travaux.

● La physionomie d'un projet d'avenir

D'un coût global de 350 millions de dollars US, le projet de construction du complexe portuaire de Doraleh, qui comprend un terminal pétrolier (en cours de construction), un terminal à conteneurs et une zone franche commerciale et industrielle, va transformer la physionomie de ce petit pays. L'objectif est de faire de Djibouti un hub portuaire (port d'éclatement)

destiné à la réexportation, au transbordement et au stockage pour toute la région. Ainsi les capacités de stockage d'hydrocarbures devraient doubler, passant de 250 000 à 500 000 tonnes équivalent pétrole (tep). Le Port de Djibouti se tourne donc résolument vers l'avenir et s'ouvre un chemin vers le progrès en pérennisant une collaboration fructueuse avec le Port de Dubaï disposant depuis 4 ans⁵ de la gestion du port djiboutien.

Figure 20. Plan de localisation du futur complexe de Doraleh



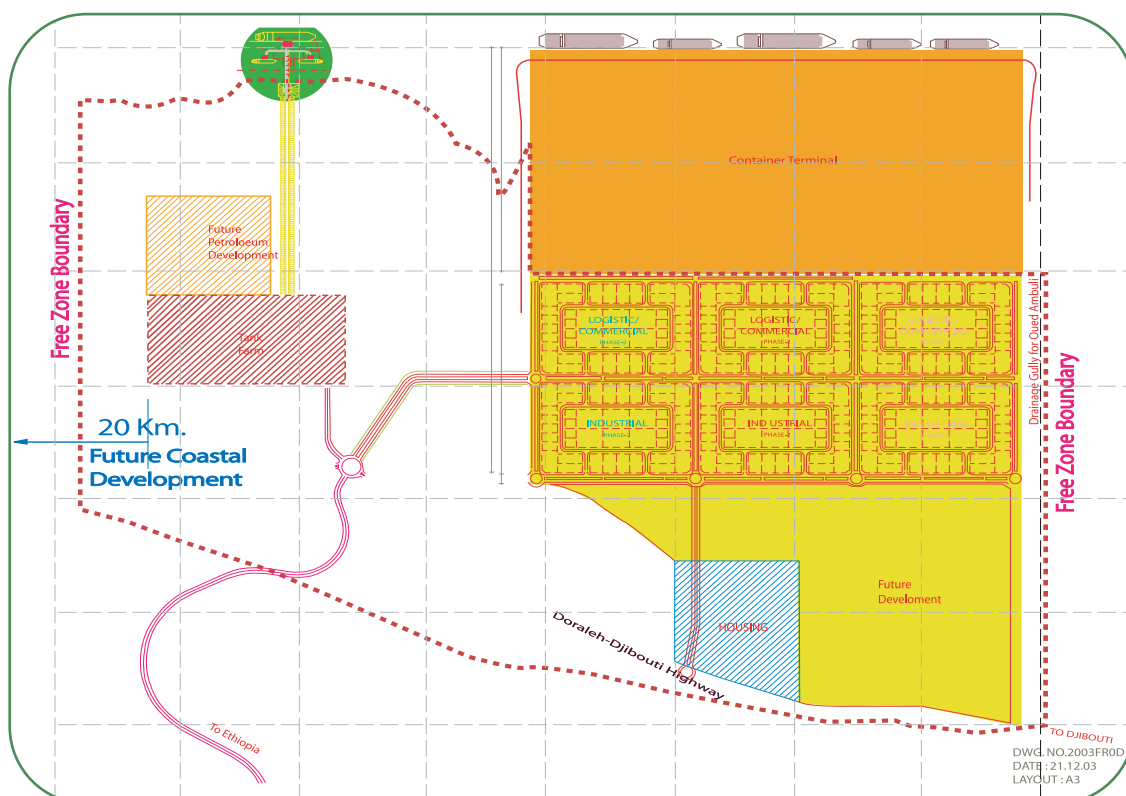
Devenu en deux décennies une plaque tournante des échanges commerciaux mondiaux, cet archipel-entrepôt qui s'intéresse beaucoup aux échanges entre l'Afrique, le Proche, le Moyen-Orient et l'Asie, a jeté son dévolu sur Djibouti et fait ainsi bénéficier le pays de son expérience et de son savoir-faire unique aux avant-postes de la modernité.

Le projet de Doraleh arrive à point nommé dans la mesure où depuis 2000 le développement et la modernisation du port attirent de plus en plus de trafic et laisse présager une saturation imminente des infrastructures actuelles face à la croissance du marché. De plus, la concurrence accrue du port d'Aden et de Salalah nécessitait une adaptation rapide afin de demeurer compétitif dans la région. Les infrastructures actuelles ne pouvaient plus faire face. A titre d'exemple, le terminal conteneurs est actuellement à plus de 85% de ses capacités et n'aurait pu encaisser une augmentation sensible du trafic. L'urgence était également de préserver le centre ville de Djibouti du passage incessant des camions de transport éthiopiens faisant peser la menace de graves accidents et de pollution de la capitale djiboutienne. Représentant 80% du trafic portuaire djiboutien, le marché éthiopien est au cœur du processus d'élaboration du projet de Doraleh dont l'un des principaux buts est de faciliter et de rationaliser les échanges avec le voisin éthiopien.

⁵ Signature du contrat de concession du port de Djibouti à Dubaï le 1er juin 2000

Ce nouveau complexe, véritable révolution des infrastructures, permettra donc en sus des débouchés économiques gigantesques escomptés de redessiner un plan d'aménagement du territoire pour un développement durable en phase avec les exigences que constitue la concentration d'un système de transport multimodal (hub) au XXI^{ème} siècle. L'aéroport dont la gestion a également été confiée à Dubaï en 2002 fait ainsi partie intégrante de ce vaste projet et devra adapter son trafic et ses infrastructures aux exigences de Doraleh.

Figure 21. Plan masse provisoire du complexe de Doraleh



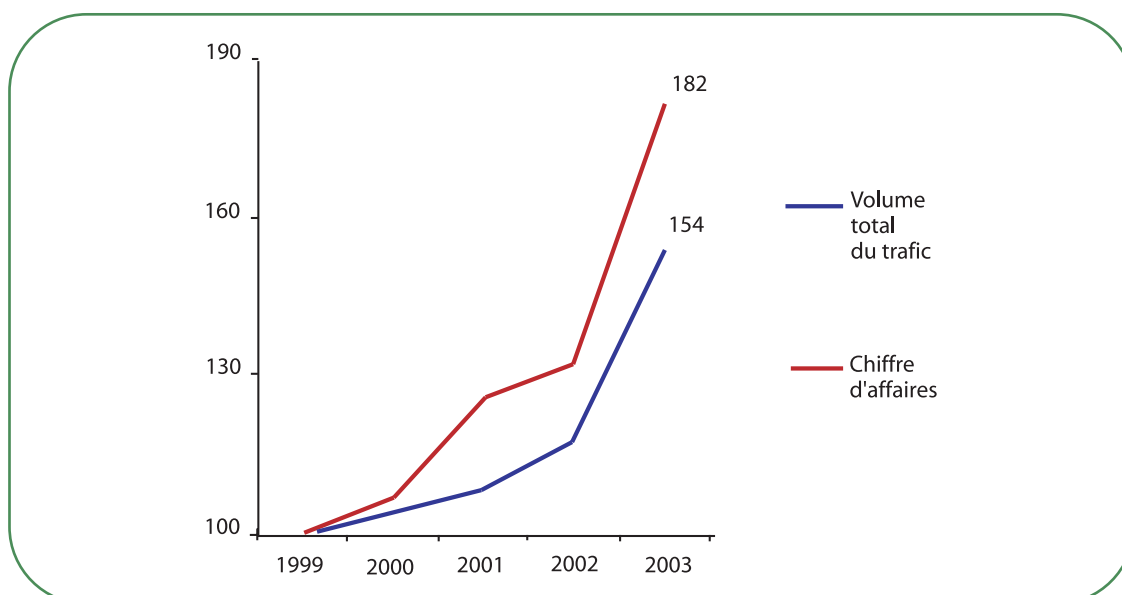
- Les prémisses du projet : une modernisation du port en phase avec les standards de la modernité

Le bilan de la concession du port à Dubaï en 2000 a permis de préparer progressivement Djibouti au tournant que constituera Doraleh en termes de productivité et de gestion. La véritable révolution qu'a engendré l'arrivée de Dubaï a en effet permis au port de Djibouti d'accroître ses performances de manière exponentielle et de se lancer, quatre ans après, dans ce projet d'envergure régionale en disposant des bases nécessaires à sa réussite.

La mise à la disposition du port djiboutien par Dubaï de moyens de gestion efficaces optimaux et performants ; l'assistance et la formation en termes de logistique, une meilleure répartition du personnel et un apprentissage progressif de la rigueur ont

véritablement révolutionné le fonctionnement de l'activité portuaire. Les gains en termes de productivité du travail, de chiffre d'affaires et de trafic de marchandises prouvent désormais la compétitivité et la maturité du personnel du port pour un projet d'envergure régionale permettant à Djibouti d'envisager un avenir prospère. Ainsi, en 1999, la productivité du travail atteignait au terminal des conteneurs environ 12 containers par heure et par portique et approche désormais 25 conteneurs, la cadence d'un port moderne comparable aux infrastructures concurrentielles de la région. Cette efficacité a été rendue possible grâce au choix, certes difficile, mais ô combien visionnaire du Président de la République de céder la concession du port à Dubaï et de miser sur la performance et la promotion d'un secteur privé dynamique et formateur. Le chiffre d'affaires du Port est passé de 4 milliards de dollars en 1999 à plus de 12 milliards aujourd'hui avec un trafic atteignant actuellement les 5 millions de tonnes par an contre trois millions en 1999, soit une progression d'environ 10 % par an sur 4 ans.

Figure 22. Trafic de marchandises dans le PAID en constante progression, en volume comme en montant



Ce décollage des capacités portuaires s'articule autour d'un programme de modernisation ayant privilégié l'équipement, la manutention et la gestion informatisée du terminal à Conteneurs et la création d'un port sec. L'installation de deux portiques de quai et de six portiques de parc supplémentaires a ainsi porté la capacité d'opération du Terminal à conteneurs à 350.000 Équivalent Vingt Pied (EVP)⁶ par an dans des conditions de productivité améliorée. Sa gestion informatisée par un Progiciel ultra performant a beaucoup contribué à l'amélioration de la productivité et au renforcement de la compétitivité du port de Djibouti. Le port sec situé à 2 km du port principal a permis d'accroître et de considérablement rationaliser les capacités d'entreposage, de chargement et de stockage des conteneurs.

Dans la perspective de "délocaliser" une grande partie des activités portuaires actuelles vers le complexe de Doraleh, un terminal vraquier va progressivement venir remplacer le terminal à Conteneur existant. Sa construction a d'ailleurs d'ores et déjà commencé.

⁶ Unité correspondant à l'équivalent en marchandises d'un conteneur de 20 pieds

Destiné en particulier au stockage de l'aide humanitaire et des engrais, ce futur terminal a été concédé pour trente ans à un opérateur privé saoudien, Midroc, qui en assurera également la construction dont la durée devrait être de quinze mois pour un investissement total de 35 milliards de dollars.

Le port de Djibouti a ainsi atteint un système de gestion optimal qui justifie d'autant plus la mise en chantier de l'ambitieux projet de Doraleh nécessaire au développement harmonieux de ce pays dont les débouchés se trouvent principalement dans le trafic portuaire, dans la mise en valeur de cette position stratégique incomparable. Avec ce complexe, Djibouti innove et entre dans la modernité, Doraleh est en effet conforme à une nouvelle génération de ports privés et dynamiques qu'une gestion exclusivement étatique n'aurait pas permis d'envisager.

● Un chantier titanesque et un complexe dynamique pourvoyeurs de croissance et d'emplois : d'espoir pour l'avenir

Aujourd'hui, le projet Doraleh est devenu une réalité tangible, les travaux du terminal Pétrolier ont commencé au printemps 2004 et seront achevés vraisemblablement en juin 2005. La phase la plus importante, la construction du terminal à conteneurs et de la zone franche, est quant à elle prévue pour 2005.



photo 38. Terminal pétrolier de Doraleh: une ambition devenue réalité

2000 mètres de quai, une profondeur de 20 mètres à quai, le terminal à Conteneurs sera le plus important et le plus long de la région, il pourra accueillir les navires et porte-conteneurs de dernière génération. Ces dimensions, au-delà des besoins et des activités actuelles, permettront d'engranger et de faire face à une augmentation considérable du trafic dans les années à venir.

"L'inauguration de la zone franche de Djibouti est le premier pas vers les objectifs que nous nous sommes assignés et ceci renforce notre volonté de redoubler d'efforts pour atteindre leur réalisation⁷".

Miser sur l'avenir, c'est également la vocation de la nouvelle zone franche qui constitue, sans doute, en termes d'import/export, le volet le plus dynamique du projet. Dubaï dispose actuellement avec plus de 2500 compagnies multinationales représentées de la première zone franche mondiale. La Zone Franche djiboutienne gérée par Djebel Ali Free Trade Zone qui gère celle de Dubaï, deviendra donc une antenne de cette colossale entreprise lui faisant bénéficier des avantages des marchés du COMESA et de l'AGOA et d'une délocalisation dans une zone dynamique qu'elle convoitait depuis de nombreuses années. Au-delà des emplois directement générés par la construction des terminaux pétroliers et conteneurs de Doraleh, c'est avant tout cette Zone Franche qui constituera le pôle le plus demandeur de main d'œuvre. L'inauguration de la Zone Franche, le samedi 5 juin 2004 a été l'occasion de donner un avant goût des bouleversements et véritables avancées que ce

⁷ Extrait de l'allocution présidentielle lors de l'inauguration de la Zone Franche de Djibouti le samedi 5 juin 2004



photo 39. Partenariat
exemplaire entre
Djibouti et Dubai Port

complexe laisse présager et a permis de concrétiser les engagements gouvernementaux et des autorités de Dubaï. Véritable témoignage de l'attitude entrepreneuriale et des ambitions présidentielles en faveur d'une économie dynamique et diversifiée en phase avec les débouchés de nouveaux marchés porteurs, cette zone franche offre aux investisseurs africains et internationaux la plus importante plateforme commerciale du continent. Unique en Afrique, cette zone franche compte une superficie de 17 hectares et bénéficie d'un guichet unique qui permettra aux usagers de disposer d'un seul interlocuteur expérimenté et compétent : Djibouti Free Zone.

Par ailleurs, la hausse des demandes, les qualités de facilité et de services du continent africain ont poussé à déclencher la phase deux du projet de construction de 34 hectares de hangars d'une superficie de 9 100 m² sur la zone non couverte, destinée à stocker l'aide humanitaire ainsi qu'un complexe de 64 bureaux pour le commerce et le secteur des services.

Un climat de commerce et de performance semble en pleine émergence à Djibouti où cette inauguration a fait prendre conscience des opportunités qui s'offrent au pays en terme d'investissements étrangers, de formation, d'emplois, et de croissance induits.

Si le chantier du Terminal Pétrolier n'induit pour l'instant pas la création de plus d'une centaine d'emplois, les deux prochaines phases constitueront un tournant. Une main d'œuvre formée aux métiers du port, mais surtout en commerce et import/export sera très vite sollicitée et mobilisée dans le cadre de la gestion de la zone franche. Une

formation rigoureuse basée sur une culture de performance sera nécessaire à la nouvelle génération djiboutienne qui accompagnera les changements et les mutations inhérents à la création du complexe de Doraleh. Pour les actuels employés du port d'ores et déjà formés depuis 2000 aux exigences d'un port moderne et compétitif, un centre de formation en anglais portuaire et en informatique est opérationnel depuis la rentrée 2004.

Doraleh sera en effet pour Djibouti un tremplin grâce auquel une dynamique de valorisation du travail se généralisera progressivement. Tous les corps de métiers, toutes les franges de la société seront amenées à accompagner ce projet dont l'envergure et la vocation multimodale touchera une grande partie de la population. Le développement induit de ce complexe générera une croissance de l'activité dans de nombreux domaines tels que le commerce, les douanes, les infrastructures hôtelières et routières, la production énergétique, etc., l'ensemble de la nation devra donc s'adapter et prouver ses capacités à faire face et à profiter de cette manne.

Les créations d'emploi seront une réalité sur le court terme ; pour cela les djiboutiens et le système d'enseignement actuel doivent être prêts à relever le défi, à conjuguer les impératifs de rigueur et d'efficacité des formations. Doraleh est un projet djiboutien, le fruit d'une politique djiboutienne d'ouverture sur des perspectives d'avenir et doit bénéficier aux habitants de ce pays qui devront faire preuve de dynamisme afin d'accueillir dignement les fruits de la croissance qu'il générera.

Un équilibrage sera certainement nécessaire entre le pôle de Doraleh et l'ensemble de la société djiboutienne, c'est à la nouvelle génération de s'adapter. Elle a d'ores et déjà prouvé qu'elle pouvait être performante et motivée durant les quatre années de restructuration et de réorganisation du port, elle doit poursuivre sur ce chemin, étendre la culture de performance à l'ensemble de la population pour que ce projet profite au pays et à ses habitants.

● Une chaîne des transports optimale pour le développement d'un « hub » régional

La chaîne de transport, maillon fort de l'activité économique, concerne près de 15000 emplois ; elle a enregistré en 2003 de bonnes performances : le trafic portuaire a connu une augmentation d'environ 40%, tandis que le trafic aérien a connu un quasi-doublement. Le développement de ce secteur a été, au cours des dernières années, une des priorités du Gouvernement : sur les 685 millions de dollars d'investissement publics prévus dans le DSRP entre 2003 et 2006, plus de 430 millions portent sur le secteur des transports, soit près des deux tiers du total.

La privatisation de l'exploitation technique et commerciale des principales composantes de ce système est à l'œuvre et le choix d'un même concessionnaire pour le port et l'aéroport, Dubaï Port International et Jebel Ali Free Zone Authority pour la future zone franche présente une cohérence interne et des avantages non négligeables. La concentration d'intérêts est de nature à faciliter des synergies entre les diverses composantes du futur centre régional intégré d'échanges et à en rationaliser le fonctionnement. Djibouti semble donc, grâce à cette révolution d'envergure dans le paysage économique local, se situer favorablement par rapport

aux meilleures alternatives portuaires régionales : avec DPI présent dans la création de la zone franche et dans l'adaptation de la chaîne des transports (port et aéroport), le projet de centre régional d'échanges devient une réalité et de belles perspectives d'emplois lui sont associées. La mise en place du Fonds Routier en 1999 et la rationalisation de l'utilisation du corridor routier djibouto-éthiopien complète cette chaîne des transports et participe grandement à l'édification du projet de « hub » régional. Djibouti jouera donc le rôle de centre régional des transports et de plate forme logistique plurimodale et devrait s'engager à terme, dans le développement d'un Système d'Echange de Données Informatiques (EDI) permettant d'améliorer l'efficacité de la chaîne des transports avec une meilleure maîtrise des flux documentaires afférents au commerce extérieur.

Cet objectif souligne l'importance et le rôle de plus en plus important joué par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et les enjeux qu'ils représentent en termes de développement et de circulation de l'information nécessaire à la mobilisation des outils indispensables à la croissance.

● Communiquer, s'informer, un accès facilité au monde moderne et à la croissance

La communication et l'accès aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication constituent désormais des enjeux importants du développement dans le cadre de l'ouverture progressive de Djibouti au "village-monde" et aux réseaux de communication modernes. La maîtrise et l'accès à ces connaissances ne peuvent actuellement plus être réservées à une minorité et la perspective de l'implantation de Doraleh rend le développement, la modernisation et la démocratisation de ces secteurs impératifs. Loin d'en minimiser l'impact, le Gouvernement a mobilisé une énergie considérable à promouvoir des actions dans ce domaine et à rassembler des conditions qui permettront à Djibouti d'honorer sa vocation de plaque tournante commerciale, de centre régional en matière de fourniture de services et d'outil d'information et de communication.

Les efforts fournis par Djibouti Télécom afin de rendre l'accès aux moyens de télécommunication disponible pour un nombre toujours plus important de djiboutiens et de djiboutiennes constituent non seulement un pari pour l'avenir mais également un élément majeur de la lutte contre la pauvreté et l'isolement géographique ou social. L'accès aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Télécommunication constitue d'ores et déjà un enjeu considérable dans les relations politiques, économiques ou culturelles et Djibouti se doit d'aborder ce facteur de développement avec pragmatisme et clairvoyance afin de ne pas "rater le rendez-vous" que la modernité et les nouveaux échanges internationaux lui ont donnée au travers du projet de Doraleh.

Le rapprochement de ces nouvelles technologies de la population djiboutienne s'inscrit donc dans un projet d'avenir où la formation en matière d'informatique ou de multimédia sera décisive pour la création d'emploi et l'accès aux richesses nationales. Le nombre d'ordinateurs fonctionnant à Djibouti est passé de 7000 en 2001 à 15 000 en 2003 démontrant l'attrait croissant et la démocratisation progressive de l'acquisition des techniques informatiques. Le nombre de lignes de téléphonie mobile a quant à lui littéralement explosé passant de 3 000 à 23 000 entre 2001 et 2003.

La population ne peut donc désormais être maintenue à l'écart de la nouvelle toile mondiale et l'État se doit de faciliter sa participation au projet de société djiboutien et de la familiariser avec l'information, la communication moderne et l'outil informatique. A ce titre, un projet pilote d'accès communautaire à Internet a été mis en place par le Ministère de la Communication et de la Culture, chargé de la poste et des Télécommunications. Pensé en parallèle à la création et à l'installation de radios communautaire, l'ensemble du concept pourrait revêtir les oripeaux d'un véritable centre multimédia communautaire dont la gestion serait assurée par les associations de quartier ou des opérateurs privés. A destination des jeunes désireux de se familiariser et de se former dans les domaines de la communication et de l'informatique, ce programme a d'ores et déjà vu le jour à Arta et à vocation à se développer dans l'ensemble des districts de l'intérieur. Ce projet favorisant l'accès de la jeunesse aux technologies de l'avenir dans le but de leur ouvrir des perspectives d'emploi et d'intégration dans l'économie de demain vient s'ajouter aux nombreuses initiatives, réformes et actions menées par un Gouvernement soucieux de l'épanouissement d'une jeunesse djiboutienne en quête de repère.

L'adaptation de la télévision et de la radio nationale aux nouvelles technologies de l'information et de la communication fait également partie des enjeux stratégiques décisifs pour l'avenir dans un contexte régional où Djibouti a sans conteste son rôle à jouer. La vocation redistributrice de Djibouti s'applique en effet aussi bien aux marchandises qu'aux services et inclut bien entendu la distribution de l'information en assurant l'intermédiation technologique au niveau régional. Là encore, le bilan Gouvernemental fait état d'investissements témoignant d'une prise de conscience des potentialités que les nouvelles technologies et leur redistribution peuvent représenter dans le cadre du nouveau projet de société qui se construit et se dessine progressivement. En dotant la Radio Télévision Nationale (RTD) d'une autonomie de gestion pour optimiser son développement et la rationalisation de son fonctionnement, les autorités djiboutiennes ont posé, dès 1999, les premiers jalons du processus de modernisation des principaux médias nationaux. Des investissements considérables ont par la suite permis de concrétiser le vent réforme amorcé et d'inclure l'accès aux médias dans les objectifs liés à la lutte contre la fracture sociale en augmentant la couverture radio-électrique au niveau national et régional. Ainsi, tout le réseau d'émetteur FM et TV a été rénové dans le centre de Djibouti, d'Arta, d'Ali-Sabieh et de Dikhil grâce à un don du Gouvernement italien et un centre émetteur a été créé au Day avec deux émetteurs FM et un émetteur audiovisuel. Par ailleurs, la rénovation et le renforcement de la capacité d'émission du centre de Doraleh soulignent la réactivité des autorités djiboutiennes et la mise en place rapide des nouvelles technologies nécessaires au fonctionnement du futur complexe. Ces investissements techniques s'inscrivent plus globalement dans une stratégie économique régionale dans la mesure où Djibouti tend à s'imposer comme le principal hub commercial et tertiaire de la Corne de l'Afrique en assurant, en outre, une interface communicationnelle dans cette région stratégique, au carrefour de l'Afrique et du Moyen-Orient.

La numérisation de tous les moyens techniques de production radiophoniques permettant de faciliter la post-production souligne le dynamisme djiboutien et la volonté des autorités de maximiser les chances de Djibouti de s'inscrire dans le réseau régional des NTICs et d'y jouer un rôle central en l'incluant dans le complexe multimodal que Djibouti s'apprête à finaliser.

Le développement d'un pôle tertiaire comporte également un volet tourisme que le Gouvernement s'est attaché à promouvoir au cours de sextennat durant lequel l'idée de stimuler le secteur du tourisme écologique et culturel s'est progressivement affirmée.

● Un tourisme écologique vecteur de développement économique, social et culturel

Djibouti dispose d'un potentiel touristique non négligeable par son patrimoine géologique, par la richesse de ses fonds marins, par sa faune et sa flore et par ses traditions et sa culture millénaire. En dépit de ces atouts, le secteur a longtemps fait face à de nombreuses contraintes liées au coût élevé des transports et de l'hébergement, à l'insuffisance des infrastructures hôtelières, à l'inaccessibilité des grands sites touristiques du pays, à la faiblesse de l'initiative privée et à l'absence d'une politique de valorisation du patrimoine maritime et culturel du pays.

Dés 1999, les autorités djiboutiennes, convaincues que le tourisme constitue un des secteurs susceptibles d'accélérer le développement durable du pays ont élaboré un Plan Stratégique pour le Développement du Tourisme en étroite collaboration avec l'Organisation Mondiale de Tourisme. La création d'emplois pour les jeunes et les femmes, la valorisation de l'artisanat, de la culture et du patrimoine djiboutien sont au cœur d'un programme privilégiant l'initiative privée et la création d'entreprises de tourisme locales. Ce projet est donc pleinement intégré à la politique de lutte contre la pauvreté et s'insère parfaitement à la stratégie gouvernementale visant à promouvoir le secteur des services et des pôles de développement régionaux tout en préservant l'environnement et le patrimoine djiboutien. La promotion d'un tourisme écologique reposant essentiellement sur la protection et la valorisation de l'environnement naturel et culturel est en effet privilégié. Cette stratégie consiste à créer et à commercialiser des produits à haute valeur ajoutée environnementale de manière à positionner Djibouti sur les marchés mondiaux comme une destination de tourisme écologique. La création de l'Office National du Tourisme Djiboutien chargé du développement de ce secteur a permis la mise en place d'une politique de communication à travers le monde, d'information et de sensibilisation de la population locale aux enjeux et aux richesses potentielles que représente le tourisme, la préservation de l'environnement et la création d'infrastructure en vue de son développement.

Au-delà du secteur tertiaire, le Gouvernement djiboutien dans sa volonté de mise en valeur des ressources naturelles et de promouvoir un développement local à même de lutter efficacement contre la pauvreté s'est attaché à promouvoir le développement d'une industrie moderne dans les districts de l'intérieur.

DES POLES DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DANS LES DISTRICTS DE L'INTERIEUR

Les deux projets phares auxquels se consacrent actuellement les autorités djiboutiennes concernent les futurs pôles industriels d'Ali Sabieh et du lac Assal.

● Le développement industriel d'Ali Sabieh

L'inauguration de l'usine d'eau minérale « Il Jano » et la commercialisation des premières bouteilles sur le sol djiboutien ont consacré la nouvelle vocation d'Ali Sabieh dans la stratégie de développement intégré prôné par le Gouvernement: devenir un pôle industriel pourvoyeur d'emplois et de croissance. Réalisée par un consortium allemand, cette usine traite l'eau saumâtre de la nappe phréatique, en éliminant le

sulfate et le chlorure de sodium. Plus de 90% de l'eau traitée est distribuée à la population pour un prix modique (100 FD le m³) par le biais d'un réseau de distribution appartenant à l'Office National des Eaux de Djibouti (ONED). Le reste de la production est traité une seconde fois, puis embouteillé. L'eau devenue minérale est vendue dans le reste du pays. Les capacités de production de Il Jano ne sont exploitées qu'au tiers avec 24 000 bouteilles par jour pour deux forages de 110 m³ par heure. L'ONED envisage d'accroître la production, en organisant le travail en 24 heures sur 24 (trois fois huit heures) pour exporter conquérir le marché national et, pourquoi pas, envisager l'exportation dans la sous-région.

Cette vaste entreprise a permis de délivrer le district de la soif et d'en finir avec une pénurie hydrique pénalisant toute activité génératrice de revenus. Elle est également le point de départ d'un programme de développement industriel par la création de petites et moyennes industries s'appuyant sur cette nouvelle richesse. La première pierre du bâtiment qui abritera bientôt une cimenterie et une usine de céramique a d'ores et déjà été posée et marque la volonté présidentielle de valoriser les matières premières locales et notamment les gisements de gypse et de calcaire jusque-là sous exploités. Un système de chauffage par gaz ainsi qu'un fourneau horizontal ont été choisis pour fabriquer le ciment dont la production est estimée à 200 000 tonnes. Le boom de la construction et l'ampleur des réhabilitations entreprises par le Gouvernement ont en effet généré des besoins urgents en matériaux de construction. Cette usine arrivera à point nommé pour soutenir la politique de logement, les vastes entreprises de construction et la lutte contre le désenclavement et la pauvreté dans un District fortement touché par l'absence de ressources. Ces usines constituent en effet une aubaine pour les habitants de la ville et laissent présager une évolution positive du secteur du commerce et du tourisme.

Le Projet de la Compagnie Nouvelle de Commerce (CNC) chargé de mettre en place la première industrie lourde de la République de Djibouti implique un investissement humain, matériel et financier important. Le coût du projet est de 8.5 millions Dollars US, les types de produits fabriqués sont destinés au sanitaire (baignoire, évier de cuisine...), génie civil (revêtements muraux, carreaux), génie hydraulique (composants d'égout systèmes de séchage), à l'art et la décoration. La capacité de production est de 8 heures par jour ou 2300 heures par an, 600 tonnes de produits CNCSA.

Les ambitions de la Compagnie Nouvelle de Commerce sont de satisfaire dans un premier temps le marché national qui est totalement dépendant de l'extérieur avant de conquérir dans un second temps le marché régional et international avec des produits respectant les normes et certification européennes. Au niveau de la localité, les impacts sont la création d'une soixante d'emplois dont 20 emplois de tâcheron, la participation à la vie sportive de la localité (sponsoring de clubs). Au niveau national, le résultat attendu est de produire à l'aide d'agents organiques de liaison trois variétés de produits en pierre polymère offrant des avantages certaines de qualité de surface et de résistance à l'abrasion : marbre, onyx, granite. Par leur apparence, il est quasiment difficile à l'oeil nu de distinguer les produits en pierre de synthèse des produits en pierre naturelle. Les avantages reconnus aux produits en pierre polymère sont, en sus de leur surface ultra lisse et leur capacité de transformation et de traitement : haute résistance aux charges, surface homogène sans pores, absorption minimale d'eau, résistance à la corrosion due aux produits chimiques et/ou climat, résistance thermique, maintenance facile et facilité de transformation. Avec leurs surfaces finement polies, lisses et décoratives, ils offrent les possibilités d'utilisation suivantes : sanitaires (Baignoires, Douches, Lavabos, Bidets, Toilettes, Eviers, Cuvettes), génie civil (revêtements muraux, revêtement du sol, appuis, escalier, portes, fenêtres, composants pour les égouts, réhabilitation), technologie

hydraulique (pipes d'eaux résiduelles, trappes d'égouts et pièces moulées), champ d'application artistique ou décorative (meuble de jardin, banquettes, tables, fontaines, statut et autres reproductions). Les revêtements de sol industriel sont des substances liquides fabriquées également à base de matériaux et des agents organique de liaison. Ce sont des produits chers et très demandés surtout dans les pays développés et émergents.

● Le potentiel industriel avéré du site du Lac Assal

Dans le cadre de sa stratégie globale de développement économique, le Gouvernement parie également sur la mise en valeur de la région du Lac Assal qui dispose d'un grand nombre de caractéristiques justifiant la création d'un pôle de développement économique.

La présence en grande quantité de sel et de perlite et à un moindre degré, de gypse et de diatomite, de minerais de cuivre, de manganèse et d'or ; un potentiel d'énergie géothermique, éolienne et solaire avéré, un accès direct à l'océan indien et à la mer rouge par le bassin de Goubbet El Karâb et la proximité des marchés de la péninsule arabique, de l'Inde et de l'Afrique de l'Est en font un site porteur de beaucoup d'espoir. Le Gouvernement, encouragé par des promesses de financement du Fonds Saoudien de développement, s'est engagé dans une étude sur la faisabilité d'un projet de création d'un pôle industriel. L'extraction du sel demeurera l'activité centrale de la région, un débouché qu'il s'agira d'optimiser et de doter en investissements productifs notamment grâce à un site en eau profonde au Goubet mais le lac Assal dispose également de potentiels jusque-là sous-estimés : le tourisme, la pêche et l'industrie cosmétique. L'exploitation de sources thermales et des "produits" du lac tels que l'eau, la boue mais également les importantes ressources halieutiques, est en effet au centre d'un projet de développement local. Le développement d'un programme de pêche artisanale, la création d'un site touristique écologique basé entre autre sur le thermalisme et le développement d'une activité industrielle cosmétique sont donc envisageables à long termes et actuellement à l'étude.

Ce projet se présente en revanche comme un véritable défi en terme de développement local et de désenclavement et s'inscrit dans une perspective ambitieuse de lutte contre la pauvreté et de désenclavement des Districts de l'intérieur. La région souffre en effet d'un dénuement total, d'une pénurie de ressources électrique et hydrique très handicapante et ne dispose d'aucune infrastructure maritime ; seule une route goudronnée la relie à Djibouti-Ville. Les moyens nécessaires à la valorisation et à l'équipement de la région en infrastructures et énergie sont colossaux (infrastructures portuaires, quai en eau profonde pour minéraliers, usine de dessalement d'eau de mer, centrale de production d'énergie, routes et voies d'accès aux infrastructures).

Dans une première phase, et étant donné le potentiel d'énergie éolienne disponible dans cette région, il est prévu l'installation au Goubet de plusieurs aérogénérateurs d'une puissance totale de 40 MW. Capables de dynamiser les activités économiques et sociales des régions du Sud ce progrès dans le domaine de l'énergie permettrait d'envisager ce type programme plus sereinement.

Au-delà de ce projet, les potentialités de cette énergie sont encourageantes et permettent d'envisager une diversification énergétique à grande échelle. Malgré le

relatif éloignement du site, le raccordement à Djibouti pourrait être commun avec celui d'une future centrale géothermique et une formation complémentaire pour les personnels de la centrale de Boulaos devrait leur permettre d'assurer la maintenance électromécanique des éoliennes. La diversification des sources d'énergie permettrait, en effet, à Djibouti de disposer d'une électricité à moindre coût et de diminuer la dépendance croissante de l'économie nationale vis-à-vis des fluctuations du prix du pétrole. La portabilité vers l'ensemble du territoire de l'énergie éolienne produite dans les districts impulserait une baisse considérable de la facture énergétique et une dynamique propice au développement économique de l'ensemble des régions djiboutiennes.

La perlite, très présente dans cette zone, constitue une richesse régionale prometteuse dans le cadre de ce projet de développement industriel puisque le gisement situé à Ageralayta dispose de réserves de 23 millions de tonnes et que les études menées ont confirmé la bonne qualité du minerai. Utilisée dans les industries de matériaux de construction, dans l'isolation thermique ainsi que comme matière absorbante pour éliminer la pollution pétrolière marine, le marché mondial estimé à 2 millions de tonne par an est conséquent et le nombre d'emplois créés est estimé à 40 personnes.

En sus du projet d'extraction et d'exploitation de la perlite, l'exploitation du sel du lac Assal demeure bien entendu l'un des secteurs prometteurs dont la valorisation et la modernisation sont prévues dans le cadre de ce projet d'envergure. L'exploitation du sel et de la perlite constituent des activités motrices au sein de ce projet. Djibouti dispose au lac Assal de gisements de sel gemme et de saumure qui lui permettra dans le cadre de ce projet de produire, en phase de croisière, 1 200 000 tonnes de sel alors que la production mondiale est estimée à 210 millions de tonne par an et de créer 117 emplois.

LE SECTEUR DU SEL ET LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU LAC ASSAL

Le secteur du sel, principale activité d'exportation de marchandises, occupe actuellement environ 2000 emplois et - avec des marges d'environ 30% pour les entreprises les plus efficaces - a enregistré de bons résultats liés notamment, à la rupture des approvisionnements éthiopiens en Érythrée, qui a permis une montée de la production djiboutienne de plus de 40000 tonnes ; la concentration de l'exploitation devrait encore permettre d'accroître l'efficacité de l'activité productive en réduisant sensiblement les coûts fixes. Le développement du secteur du sel, qui représente un réel potentiel d'exportation, doit se toutefois se faire sans altération de l'environnement. Les études disponibles montrent que la réserve de sel de la région du lac Assal se reconstitue naturellement au rythme de six millions de tonnes par an ; compte tenu d'une consommation locale négligeable, évaluée à environ 5000 tonnes par an, le site dispose donc d'une forte capacité potentielle d'exportation qui peut être activée sans hypothéquer le développement futur du secteur et altérer le site. Le volume du sel du lac est suffisamment important pour permettre à plusieurs projets de même taille que celui envisagé par les autorités djiboutienne de disposer de ressources nécessaires à leurs besoins de production. De plus, le sel du lac se prête bien à toutes sortes d'applications industrielles moyennant un traitement très limité.

Une diversification nécessaire de la clientèle sera dès lors envisageable, et ce, en direction du marché asiatique très porteur dans ce secteur.

DES POLES DE SECURITE ALIMENTAIRE

Le développement durable du secteur primaire constituera durant la prochaine décennie une priorité nationale prenant en considération les enseignements du passé et s'appuyant sur une plus grande intégration des différentes activités sectorielles. Les principaux objectifs que le Gouvernement s'est assigné concernent la lutte contre la pauvreté par l'amélioration de la sécurité alimentaire, la réduction de la dépendance alimentaire et la promotion de nouvelles sources de devises par le biais de l'exportation, le tout en préservant la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de l'environnement. Cette stratégie a conduit à élaborer des projets novateurs et ambitieux répondant aux impératifs économiques, sociaux et écologiques.

● Redynamiser le secteur de l'élevage

Le secteur de l'élevage constitue à Djibouti un important facteur de développement pour les populations rurales, nomades et sédentaires, mais également pour les populations urbaines qui bénéficient de l'ensemble des activités de distribution situées en aval. Djibouti est également un pays de transit pour l'exportation d'animaux de la sous région. Or, les pays de la Corne de l'Afrique possèdent un cheptel considérable : l'Ethiopie dispose du premier troupeau de bovins du continent africain tandis que la Somalie comptabilise plus de 30% du cheptel mondial de dromadaire.

L'activité de ce secteur est donc un facteur important de la sécurisation des populations et du développement des activités commerciales et de transbordement liées au « hub » régional que Djibouti s'apprête à devenir. C'est pourquoi l'année 2004 a été marquée par des investissements productifs sectoriels importants dans l'élevage en vue de la création future d'un centre régional de réexportation du bétail dans le District d'Arta. En provenance de l'Ethiopie et de la Somalie et en direction de la péninsule arabique, 10 000 têtes de bétails seront ainsi exportées par ans les premières années et constitueront un facteur de développement considérable pour le District d'Arta. Un parc à bétail a été construit à Obock en vue de l'exportation du Cheptel national vers le Yémen.

De plus, de manière à réactiver des courants d'échanges internationaux qui se sont taris avec les épizooties, Djibouti a entrepris des efforts considérables afin de développer des structures assurant des garanties sanitaires satisfaisantes aux produits exportés. Ceci s'est traduit par la mise en place d'une politique d'intensification des contrôles et inspections sanitaires en vue d'améliorer la santé animale dans le cadre de laquelle Djibouti a adhéré à l'Office international des Epizooties (OIE) en janvier 2003 et a été déclaré officiellement indemne de la peste bovine. Le pays a par ailleurs intégré un réseau d'épidémiosurveillance régional et équipé un laboratoire de diagnostic des maladies animales. Ces efforts se sont traduits par une progression de 23% du nombre d'animaux soignés et visités entre 1999 et 2003 et d'une augmentation de 19% du nombre d'animaux contrôlés au parc à bétail sur la même période.

Par ailleurs, un des résultats les plus importants du Ministère de l'Agriculture a été de faciliter les activités liées aux exportations de bétail par la réorganisation des exportateurs et la création d'un guichet unique pour simplifier les formalités et les procédures lors de l'exportation des animaux. Le programme d'appui aux éleveurs périurbains et pastoraux, financé par la Coopération française, a également permis de

former et d'équiper en matériel une soixantaine de jeunes agriculteurs autour de Djibouti ville et dans le district de Dikhil.

● Mettre des ressources halieutiques exceptionnelles au service du développement

Dans ses eaux territoriales, Djibouti dispose de ressources halieutiques présentant un potentiel d'exploitation durable de l'ordre de 48.000 tonnes par an. Si la tradition de pêche est encore faible et si l'activité sectorielle demeure en deçà de ses capacités (avec environ trois cents embarcations le secteur emploie aujourd'hui un millier de personne), le Gouvernement a entrepris une politique volontariste afin d'attirer la population vers ce secteur. Le programme de développement de la pêche artisanale vise à développer l'exploitation et la valorisation durables des ressources halieutiques non seulement par la mise en place d'infrastructures de commercialisation, mais aussi par des programmes d'appui sectoriel : projets d'appui aux pêcheurs d'Obock, Tadjourah, Loyada et Damerjog, réhabilitation du centre de formation et de perfectionnement des pêcheurs d'Obock où la priorité est donnée à l'insertion des jeunes déscolarisés ; projet de réhabilitation de l'atelier de maintenance de la pêcherie de Boulaos, appui aux femmes revendeuses de poissons du marché central de Djibouti, etc. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, ce secteur peut en effet fortement contribuer à la création de nouvelles activités génératrices de revenus à la fois pour les pêcheurs et les acteurs des filières de commercialisation, et notamment les femmes.

La pêche est également au cœur d'un projet de pôle de développement local dans le District d'Obock où la promotion de l'aquaculture et en particulier l'élevage de gambas et de crustacés fait l'objet de l'attention des autorités djiboutiennes. Là encore, la géothermie permettrait de solutionner la problématique de l'énergie. Un financement privé est prévu avec la Société djiboutienne d'exploitation de la Crevette (SDEC) d'un montant de 10 Millions \$ qui a pour objet d'introduire à l'échelle industrielle l'aquaculture. Le projet générera la création d'une centaine d'emplois.

● Diversifier les productions agricoles : « Projet 1 million de dattiers »

Un projet particulièrement novateur entre également dans le cadre de ce pôle de sécurité alimentaire : l'installation d'un périmètre horticole de culture de palmiers dattiers.

L'opération de plantation de "1 million de dattiers" initié par le Président de la République fait là encore partie intégrante de la politique de lutte contre la pauvreté rurale. Dans cette perspective, un essai de comportement de vitroplants importés a été finalisé au terme duquel la Mejhoul, une des premières variétés commerciales du monde, a été sélectionnée en vue de sa multiplication en masse sur l'ensemble des sites agricoles du pays. Les études actuelles permettent d'envisager de satisfaire largement la consommation nationale et de se lancer dans une exportation de grande ampleur. Par ailleurs, un laboratoire de vitroplants de palmier dattier capable de produire 1 millions de dattiers en 18 mois sur seulement 10 000 m² d'étagères de salles de cultures est en cours de construction au Centre d'Etudes et de Recherches de Djibouti. Le CERD a par ailleurs mené une étude concluante sur le potentiel aquifère de la plaine du Hanlé qui pourrait répondre aux besoins de ressources en eau nécessaires à ce projet.

CONCLUSION

En 1999 lorsque Ismaïl Omar Guelleh s'était présenté devant les citoyens djiboutiens comme candidat à la magistrature suprême de la République de Djibouti, il avait clairement énoncé les principaux objectifs du mandat qui allait lui être confié : faire du pays une nation pacifiée et démocratique pleinement inscrite dans la modernité et le concert des nations, conjuguer développement économique durable et solidarité, investir pour préparer l'avenir et ménager aux citoyens de demain un avenir meilleur.

L'action menée par le Gouvernement depuis 6 ans a certainement permis de progresser dans la bonne direction. Riches de sa diversité, Djibouti a gagné le pari de la paix en refusant de s'engager dans les voies incertaines qui mènent aux conflits sans fin, pour emprunter celles, plus difficiles, qui conduisent à faire des différences une force tournée vers une même ambition pour le pays.

Le chemin a parfois été rude mais les citoyens djiboutiens peuvent aujourd'hui être fiers de cette sagesse collective qui a contribué à faire de Djibouti une belle exception et un exemple pour la région. Les hommes et les femmes de ce pays savent maintenant qu'il n'est pas de grande ambition qui ne puisse être réalisée, s'ils sont unis et volontaires : ils se souviendront certainement de cette leçon pour engranger, demain, tous ensemble, d'autres succès.

Le pays a considérablement progressé sur les fronts de la bonne gouvernance et de la démocratisation en profondeur de la société : transparence de l'action gouvernementale, développement de l'accès à l'information, stabilité politique, droits de l'homme, décentralisation. Mais il faut se garder de penser que ces succès sont définitifs et ne pas oublier que le chemin parcouru a valeur d'exemple ; demeurer exigeant sur ces points en continuant d'œuvrer à l'approfondissement de la démocratie doit rester la voie empruntée par Djibouti dans les années à venir.

L'engagement, très fort, du Président de la République en faveur des droits des femmes et de l'amélioration de leurs conditions de vie, s'est nourri de sa conviction qu'elles constituent une véritable richesse et un immense potentiel pour le développement du pays. Cette conviction est aujourd'hui partagée par la plupart des citoyens djiboutiens : il n'est pas de nation développée qui ne donne aux femmes toute leur place dans la société. Là aussi, peut-être plus encore que pour tout le reste, la voie ouverte par Djibouti sera un exemple pour d'autres.

Le Gouvernement a mené une politique économique responsable et courageuse nécessitant de la part des djiboutiennes et djiboutiens des efforts importants. Il n'est pas facile, dans une démocratie, de prendre des décisions qui demandent

des sacrifices à tous sans qu'on en perçoive immédiatement les effets bénéfiques ; la crainte est forte que les citoyens ne retiennent que l'exigence des efforts à réaliser et l'aridité du chemin.

Mais les réformes entreprises étaient nécessaires et les efforts cruciaux. Le Gouvernement a su prendre des mesures difficiles. Mais n'est-ce pas cela préparer l'avenir ? S'il n'avait pas agi ainsi, il aurait failli à sa tâche. Le Gouvernement de Ismaïl Omar Guelleh s'est personnellement impliqué dans l'action économique et, pour la première fois depuis plus d'une décennie, le pays a enfin renoué avec la croissance alors même qu'une politique rigoureuse de gestion budgétaire était menée et que l'Etat était modernisé. Ces succès témoignent du bien fondé des axes majeurs de la politique qui a été choisie et donnent maintenant à Djibouti des degrés de liberté pour l'action sociale et le développement économique.

Capitaliser ces acquis sera un enjeu central de la prochaine décennie.

PROJETS D'INVESTISSEMENT PUBLIC

1999-2005

Secteurs	Source de financement	Intitulé des projets	Montant en Millions FD
SECTEURS PRODUCTIFS			
Agriculture-Elevage-Pêche			
Agriculture	Don BID	Programme Sécurité Alimentaire (PSSA)	69
Agriculture	Prêt BID	Programme Sécurité Alimentaire (PSSA)	270
Agriculture	Don FIDA	Projet pilote de micro-credit	18
Agriculture	Prêt FIDA	Projet e micro-crédit rural	665
Agriculture	Don USAID	Projet Système Détection précoce de la Famine	177
Hydraulique rurale	Prêt Fonds Saoudien	Projet de 23 points d'eau en milieu rural	712
Hydraulique rurale	Don FAO	Maîtrise de l'eau et technique d'irrigation	64
Elevage	Don USAID	Projet Centre Réexportation de Bétail	710
Elevage	Don FAO	Cadre juridique gestion ressources naturelles	36
Elevage	Don Union Européenne	Programme de Contrôle des Epizooties	143
Pêche	Don France	Développement Pêche artisanale Obock-Tadjourah	29
Pêche	Prêt BAD	Dévelop. pêche intégrée-prêt complémentaire	333
Pêche	Don BAD	Etude développement de la Pêche	107
TOTAL			3,333
Environnement			
Environnement	Don Banque mondiale	Projet Santé environnementale	36
Environnement	Don PNUD	Plan d'Action Nationale pour l'Environnement (PANE)	79
Environnement	Don FEM	Communication/Convention changements climatiques	55
Environnement	Don PNUD	Stratégie nationale de la Biodiversité	99
Environnement	Don FEM	Projet Conservation Iles Moucha/Maskali	53
Environnement	Don FEM	Projet Biosécurité	26
Environnement	Don PNUE	Programme d'actions stratégiques PERSGA-Mer Rouge	53
Environnement	Don PNUE	Renforcement Protocole de Montréal	15
Environnement	Don ONUDI	Programme POP'S	49
TOTAL			465
Industrie			
Industrie	Prêt Inde	Cimenterie à Ali Sabieh	1,770
Industrie	Gouvernement Djibouti	Projet d'usine de Pierres & Céramiques	1,500
Industrie	Prêt Fonds Saoudien & Koweït	Projet Aménagement Région Lac Assal	4,425
TOTAL			7,695
SECTEURS INFRASTRUCTURES			
Eau			
Eau	Don Japon	Programme Eau-ONED	1,900
Eau	Don FADES	Etude Eau	111
Eau	Don Union européenne	Programme Eau-Assainissement	3,540
Eau	Gouvernement Djibouti	Usine d'Eau minérale (IL JANO) à Ali Sabieh	500
Eau	Gouvernement Djibouti	Projet Eau au Day	480
TOTAL			6,531
Energie			
Energie	Prêt Koweït	Extension centrale EDD Boulaos phase 2	2,678
Energie	Prêt FADES	Extension centrale EDD Boulaos phase 2	1,785
Energie	Prêt FADES	Extension Centrale EDD Boulaos (phase3)	1,785
Energie	Prêt BID	Extension Centrale BOULAOS - EDD	1,066
Energie	Don PNUD	Étude exploratoire Géothermie Lac Assal	51
Energie	Prêt Banque mondiale	Projet Développement Energie	1,239
Energie	Prêt FADES	Projet Extension Centrale EDD	2,384
Energie	Prêt BAD	Projet Interconnexion Electrique Djibouti-Ethiopie	4,425
TOTAL			15,413
Télécommunications			
Télécommunications	Prêt Chine	Projet Fibres optiques	1,770
TOTAL			1,770
Transport			
Transport	Prêt Fonds Saoudien	Développement du Port Phase 4	855
Transport	Prêt OPEP	Développement du Port de Djibouti	880
Transport	Prêt Chine	Aquisition de nouveaux portiques	2,817
Transport	Prêt Chine	Aquisition Scanner de containers	51
Transport	Don France	Port Autonome	268
Transport	Don PNUD	Zones franchises	23
Transport	Don Union Européenne	Aménagement Rocades urbaines (Mandela, Venise)	2,600
Transport	Prêt Banque mondiale	Corridor International Djibouti-Ethiopie	3,894
Transport	Don Koweït	Etude Faisabilité Route Tadjourah-Obock	57
Transport	Financement privé	Bretelle Doraleh-RN1 & Doraleh-Venise	2,301
Transport	Dubai Port International	Construction Terminal Pétrolier à Doraleh	14,160
Transport	Gouvernement Djibouti	Aménagement Port de Tadjourah	200
Transport	Gouvernement Djibouti	Réhabilitation Rues urbaines	315
Transport	Gouvernement Djibouti (FER)	Réhabilitation Voieries Gabode 4 et 5	222
Transport	Prêt Banque mondiale	Réhabilitation d'urgence voieries urbaines	300
Transport	Prêt Koweït	Route Tadjourah-Obock	2,655
Transport	Don Union Européenne	Voies urbaines	382
Transport	Don Union Européenne	Routes régionale	7,680
Transport	Gouvernement Djibouti	Réhabilitation routes districts de l'intérieur	986
Transport	Gouvernement Djibouti	Réhabilitation routes urbaines (voies bus)	100
TOTAL			40,746
Urbanisme/Habitat			
Urbanisme	Prêt OPEP	Réhabilitation réseau évacuation eaux pluviales	324
Urbanisme	Prêt FADES	Mille logrements sociaux (SID)-1ère phase	2,975
Urbanisme	Prêt FADES	Mille logrements sociaux (SID)-2ème phase	3,717
Urbanisme	Prêt Abu Dhabi	Mille logements sociaux (SID)	1,432
Urbanisme	Don France (AFD)	Amenagement PK 12-ADETIP	770
Urbanisme	Don France (AFD)	Etude projet PK 12	110
Urbanisme	Don France	Assainissement quartier Arhiba-Eingueila	101
Urbanisme	Don France	Travaux d'assainissement Hôpital Peltier	61
Urbanisme	Don Chine	Equipement de la voirie	120
Urbanisme	Don Union Européenne	Etude Assainissement Quartier 4	29
Urbanisme	Don Union Européenne	Travaux d'assainissement (rue Zeila)	382
Urbanisme	Don BAD	Etude Stratégique Assainissement	118
Urbanisme	Gouvernement Djibouti	Travaux Assainissement secteur Salines ouest	25
Urbanisme	Gouvernement Djibouti	Construction logement sinistrés PK 12	240
Assainissement	Gouvernement Djibouti	Projet suppression rejet en mer secteur Siesta	700
TOTAL			11,104

SECTEUR RESSOURCES HUMAINES

Education & Formation			
Education	Prêt Banque mondiale	Amélioration capacité des Ecoles	1,770
Education	Prêt FADES	Construction Ecoles et lycées	2,380
Education	Prêt BAD	Extension Pôle Universitaire (PUD)	300
Education	Don AFD	Amélioration Education fondamentale	594
Education	Don Japon	Construction Ecoles primaires	1,400
Education	Don PNUD	Université	23
Education	Prêt BAD	Construction Ecoles et lycées	1,100
Education	Prêt OPEP	Appui Imprimerie-CRIPEN pour publication manuels	800
Education	Prêt BID	Projet Développement Education	848
Education	Prêt Fonds Saoudien	Projet Développement Education	1,246
Education	Don USAID	Construction Ecoles	1,416
Formation	Don France	Projet Appui Formation	290
Formation	Gouvernement Djibouti	Service National Adapté (SNA)	440
Education	Prêt Banque mondiale	Amélioration capacité des Ecoles-phase 2	1,770
TOTAL			14,377
Santé			
Santé	Don OMS	Programme OMS Biennum 2000-2001	197
Santé	Don OMS	Programme OMS Biennum 2002-2003	230
Santé	Don OMS	Programme OMS Biennum 2004-2005	177
Santé	Don UNICEF	Programme UNICEF 2003-2007	231
Santé	Don FNUAP	Santé de la reproduction 2003-2007	275
Santé	Prêt IDA	Développement du secteur de la santé	2,904
Santé	Don IDA	Lutte contre le VIH/SIDA	2,130
Santé	Don France	Réhabilitation du pavillon Gilbert Germain	540
Santé	Don USAID	Projet développement Santé	2,124
Santé	Don Japon	Réhabilitation maternité DAR EL HANAN	16
Santé	Don France	Projet lutte contre le SIDA	123
Santé	Don Italie	Participation Gestion Hôpital Balbala	97
Santé	Don Chine	Construction et équipement salle Dialyse	23
Santé	Prêt BID	Réhabilitation Hôpital Peltier	839
Santé	Prêt BID	Construction Hôpital à Ali Sabieh	1,213
Santé	Prêt BAD/OPEP	Renforcement Services Santé de base	890
Santé	Don Italie	Construction et extension Hôpital Balbala	2,210
Santé	Don Fonds Mondial SIDA	Projet de lutte contre le SIDA	2,124
Santé	Gouvernement Djibouti	Divers investissements (scanner, dialyse...)	640
TOTAL			16,983
Actions sociales			
Lutte contre la Pauvreté	Prêt Banque mondiale	ADETIP	3,540
Lutte contre la Pauvreté	Prêt BAD	Projet Fonds Social de Développement	1,447
Actions sociales	Don PNUD	Assistance à la reconstruction	118
Actions sociales	Don Union européenne	Appui aux populations déplacées à Obock	440
Actions sociales	Don France	Réhabilitation régions Nord	141
Actions sociales	Don Banque mondiale	Projet Réhabilitation d'urgence	612
Actions sociales	Prêt Banque mondiale	Projet Réhabilitation d'urgence	312
Actions sociales	Don FADES	Aide d'urgence	180
Promotion de la Femme	Prêt BID	Lutte contre l'analphabétisme des filles	189
Promotion de la Femme	Don BID	Lutte contre l'analphabétisme des filles	45
Promotion de la Femme	Don BAD	Appui à la promotion de la femme	160
Actions sociales	Don Chine	Equipeement cuisine Centre Mère et Enfant	127
Actions sociales	Don HCR	Assistance aux réfugiés	88
Actions sociales	Don PAM	Assistance aux réfugiés	716
Actions sociales	Don PNUD	Projet Gestion des catastrophes	59
TOTAL			8,174
SECTEUR ADMINISTRATION			
Gestion économique	Don IDA	Appui à la Gestion de la Dette	25
Gestion eco et sociale	Don IGAD	IGAD	77
Gestion économique	Don BAD	Appui au DSRP	35
Gestion économique	Don Banque mondiale	Appui au DSRP	85
Gestion économique	Don PNUD	Appui à la lutte contre la pauvreté	132
Gestion économique	Don PNUD	Appui Micro-crédits	35
Gestion économique	Don BAD	Appui à la Chambre des Comptes	262
Gestion économique	Don ACBF	Appui à la Chambre des Comptes	194
Pouvoirs publics	Don PNUD	Appui aux Médiateur de la République	37
Pouvoirs publics	Don ACBF	Appui IGE et Parlement	176
Gestion économique	Don PNUD	Appui à la Décentralisation	36
Gestion économique	Don PNUD	Appui Gouvernance - phase II (ANPI)	29
Gestion économique	Don PNUD	Appui à la bonne Gouvernance	97
Gestion économique	Don Union européenne	Appui au programme de Démobilisation	283
Gestion économique	Don USAID	Lutte contre la contrebande (équipements, formation)	15
Gestion économique	Prêt Koweït	Appui Ligne de crédit au FDED	885
Souveraineté	Don Chine	Construction Batiment Affaires étrangères	426
Souveraineté	Prêt Iran	Construction Parlement & Centre commercial	2,300
Sports	Don Chine	Equipeement technique Stade Gouled	21
Culture	Don Chine	Construction Institut Artistique	110
Culture	Don Chine	Rénovation Palais du Peuple	180
TOTAL			5,440
TOTAL GENERAL			132 031

(*) Démarrage du projet prévu à partir de 2005

Table des illustrations

<i>figure 1. Progression du pourcentage de filles dans l'effectif scolaire</i>	36
<i>figure 2. Évolution de l'alphabétisation des femmes</i>	37
<i>figure 3. Évolution du produit intérieur brut (PIB) djiboutien nominal en milliards de FD</i>	57
<i>figure 4. Évolution de la dette</i>	61
<i>figure 5. Évolution de la production d'électricité</i>	63
<i>figure 6. Montant des baisses de taxes liées à la baisse des taux de la TIC</i>	74
<i>figure 7..Dépenses publiques dans les secteurs sociaux(en millions de francs djiboutiens)</i>	76
<i>figure 8. Graphiques sur les coûts d'électricité</i>	94
<i>figure 9. Taux de vaccination global (base 100 en 1999)</i>	108
<i>figure 10. Une meilleure prise en charge des maladies de l'enfant taux de vaccination pour les moins d'un an (base 100 en 1999)</i>	109
<i>figure 11. Une baisse continue des taux de mortalité associée à une amélioration de l'espérance de vie de la femme : les premiers résultats du programme « santé de la mère et de l'enfant</i>	110
<i>figure 12. Nouvelle architecture scolaire</i>	122
<i>figure 13. Taux brut de scolarisation primaire</i>	125
<i>figure 14. Taux brut de scolarisation secondaire</i>	125
<i>figure 15. Augmentation constante des effectifs des élèves à tous les degrés de l'enseignement.</i>	126
<i>figure 16. Évolution encourageante du taux d'abandon scolaire</i>	126
<i>figure 17. L'augmentation des effectifs scolarisés est plus accentuée chez les filles qui rattrapent leur retard</i>	128
<i>figure 18. Effectifs enseignants en nette progression dans l'enseignement primaire public</i>	127
<i>figure 19. Évolution des investissements</i>	136
<i>figure 20. Plan de localisation du futur complexe de Doraleh</i>	138

<i>figure 21. Plan masse provisoire du complexe de Doraleh.....</i>	<i>139</i>
<i>figure 22. Le trafic de marchandises dans le PAID en constante progression, en volume comme en montant</i>	<i>140</i>

Table des photos

<i>Photo 1. Conseil Régional d'Obock</i>	<i>17</i>
<i>Photo 2. Chambre des Comptes et de Discipline Budgétaire.....</i>	<i>25</i>
<i>Photo 3. Siège du Conseil Constitutionnel</i>	<i>26</i>
<i>Photo 4. Séminaire sur l'Action Gouvernementale</i>	<i>27</i>
<i>Photo 5. Remise du Grand Prix du Chef de l'Etat en 2003</i>	<i>31</i>
<i>Photo 6. Campagne d'alphabétisation de la Femme</i>	<i>36</i>
<i>Photo 7. L'artisanat djiboutien revalorisé grâce au travail des femmes....</i>	<i>37</i>
<i>Photo 8. La Maternité Dar El Hanan rénovée</i>	<i>40</i>
<i>Photo 9. Ismaïl Omar Guelleh, principal artisan du décollage diplomatique djiboutien</i>	<i>42</i>
<i>Photo 10. Salle de la conférence d'Arta</i>	<i>45</i>
<i>Photo 11. Conférence des Chefs d'Etats de l'IGAD.....</i>	<i>46</i>
<i>Photo 12. Le nouveau Ministère des Affaires Etrangères.....</i>	<i>46</i>
<i>Photo 13. Visite officielle à Washington</i>	<i>48</i>
<i>Photo 14. Visite officielle à Paris</i>	<i>50</i>
<i>Photo 15. Le Port de Djibouti en pleine expansion.....</i>	<i>68</i>
<i>Photo 16. L'agence commerciale de Djibouti Telecom</i>	<i>69</i>
<i>Photo 17. Chargement des Camions éthiopiens</i>	<i>70</i>
<i>Photo 18. Vue Du PK12</i>	<i>85</i>
<i>Photo 19. Le CDC en phase de finition</i>	<i>85</i>
<i>Photo 20. Tronçon Dikhil-Galafi.....</i>	<i>86</i>
<i>Photo 21. Pavage Rue des Mouches.....</i>	<i>87</i>
<i>Photo 22. Route de la Tour Ousbo</i>	<i>88</i>
<i>Photo 23. L'implication du chef de l'Etat dans la lutte contre la soif</i>	<i>90</i>
<i>Photo 24. Inauguration de l'usine Il Jano le 2 février 2004</i>	<i>92</i>
<i>Photo 25. Electrification de Randa.....</i>	<i>93</i>
<i>Photo 26. Match du Championnat djiboutien-Stade Gouled</i>	<i>97</i>
<i>Photo 27. Développement du sport féminin</i>	<i>99</i>
<i>Photo 28. Le Fest Horn - Festival de la Corne de l'Afrique</i>	<i>102</i>
<i>Photo 29. Troupe La Voix de l'Est.....</i>	<i>103</i>

<i>Photo 30. Inauguration du centre de dialyse.....</i>	<i>105</i>
<i>Photo 31. Inauguration du scanner.....</i>	<i>106</i>
<i>Photo 32. Pharmacie communautaire du dispensaire de Hayablehp.</i>	<i>111</i>
<i>Photo 33. Remise des prix pour le baccalauréat</i>	<i>124</i>
<i>Photo 34. Rénovation du Lycée d’Etat de Djibouti.....</i>	<i>124</i>
<i>Photo 35. Cérémonie de remise des diplômes du Baccalauréat.....</i>	<i>124</i>
<i>Photo 36. Pôle Universitaire de Djibouti</i>	<i>129</i>
<i>Photo 37. L’informatique au PUD</i>	<i>130</i>
<i>Photo 38. Terminal pétrolier à Doraleh</i>	<i>142</i>
<i>Photo 39. Partenariat entre Djibouti et Dubai Port.....</i>	<i>142</i>

LEXIQUE

<i>Accord de paix</i>	<i>pages</i>	<i>p.4, 11-14</i>
<i>Chambre des comptes (CCDB)</i>		<i>p.25</i>
<i>Culture</i>		<i>p.100-103</i>
<i>Décentralisation</i>		<i>p.16-18</i>
<i>Démocratie</i>		<i>p. 14-15, 266-27</i>
<i>Développement régional</i>		<i>p.78-79, 146-147</i>
<i>Diplomatie</i>		<i>p.42-48</i>
<i>Eau et lutte contre la soif</i>		<i>p.89-92,</i>
<i>Education-Formation-Recherche</i>		<i>p.116-130, 131-132</i>
<i>Emploi</i>		<i>p.116-117</i>
<i>Energie, électricité</i>		<i>p.78-79, 93-95, 147-148</i>
<i>Environnement</i>		<i>p.77-78</i>
<i>Femmes</i>		<i>p.29-41</i>
<i>Infrastructures routières</i>		<i>p.86-88</i>
<i>Islam</i>		<i>p.28</i>
<i>Justice</i>		<i>p.19-24</i>
<i>Projet de Doraleh</i>		<i>p.136-144</i>
<i>Réformes économiques</i>		<i>p.56-75, 134-136</i>
<i>Santé</i>		<i>p.103-115</i>
<i>Sécurité intérieure</i>		<i>p.50-55</i>
<i>Sports</i>		<i>p.96-99</i>

